

Séance du 03 juillet 2023

7.1 Décision budgétaire

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-066		
OBJET		
DM N°1 BUDGET ENVIRONNEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
16	15	
CONVOCATION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : M et Mme : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : M et Mme : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Mme Catherine CHARDON CLIMENT.

M. le Président propose la Décision Modificative n°1 d'ajustement de prévision en section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

OP / Chap	Nature	Fonction	Libellé	Montant (€)
23	2313	812	Quai de transfert	+ 1 000
9018 / 21	21578	813	Achat de véhicule	+ 6 500
9009 / 21	2181	812	Installations, aménagements divers (éclairage, portail)	+ 19 310
Total Dépenses d'investissement				+ 26 810

Recettes :

Chapitre	Nature	Fonction	Libellé	Montant (€)
13	13151	813	Subv d'équipement	+ 6 500
16	1641	812	Emprunt d'équilibre	+ 20 000
024	-	812	Vente fourgon	+ 310
Total Recettes d'investissement				+ 26 810

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 16 voix « pour » et 15 voix « contre » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO par procuration, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUGASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON par procuration, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOUY, Stéphane VIDAL.

☞ **Adopte** la Décision Modificative N°1 Budget Environnement présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023



Le Président
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT





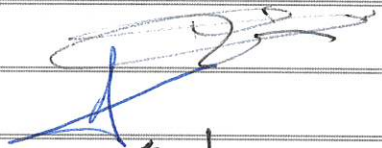




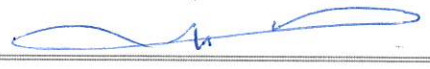


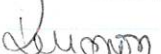
Certifie exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le



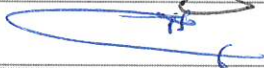
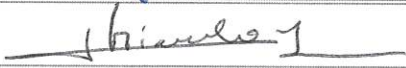

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-066-BF
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Séance du :
Objet :

Lundi 03 juillet 2023 – 19h00
Conseil Communautaire

Feuille de présence

	Nom, prénom	Signature
1	BOYER Sylviane	
2	CAMAIONE Alberto	
3	CHARDON CLIMENT Catherine	
4	CIMINO Audrey	Procuration à M. SANCHEZ
5	DEYDIER Hélène	
6	DONADA Gilles	
7	DUMAS Gilles	
8	FLORENT Judith	Procuration à Myriam NESTI
9	FOUGASSE Mireille	
10	FOURNIER Jean Marie	
11	GIBERT Christophe	
12	GILLES Jean Marie	Procuration à M. GIBERT
13	GRANIER Jean Paul	
14	MARMIER Stéphanie	Procuration à M. DUMAS
15	MARTIN Frédéric	Procuration à M. FOURNIER
16	MARTINEZ Juan	
17	MAYOL Eric	
18	MOURET Maurice	
19	MUNOZ Aurélie	Procuration à M. MARTINEZ
20	NESTI Myriam	
21	NOAILLES DUPLISSY Pascale	Procuration à Dominique PIERRE
22	PERIGNON Jean Pierre	Procuration à M. PERIGNON
23	PERIGNON Marie France	

24	PIERRE Dominique	
25	POIRIER Delphine	Procuration à Cathy CLINENT
26	RIGAL Olivier	Procuration à M ^{me} SEGERS
27	ROLLAND Roger	
28	ROUSSEL Lucie	
29	ROUVIER Yvette	Rouvier
30	SANCHEZ Julien	
31	SEGERS Claudine	
32	SOULIER Max	
33	THIEULOY Marie Pierre	
34	VIDAL Stéphane	

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-067		
OBJET		
DM N°1 BUDGET PRINCIPAL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
16	0	15
CONVOCAION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : *M et Mme* : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : *M et Mme* : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Mme Catherine CHARDON CLIMENT.

M. le Président propose une Décision Modificative n°1 d'ajustement de prévision en section de fonctionnement et d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Chapitres	Nature	Libellés	Montants (€)
014	7398	Restitution TVA régul 2022	+ 42 542
Total dépense fonctionnement			+ 42 542

Le budget demeure en suréquilibre de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

OP / Chap	Nature	Fonction	Libellé	Montant en €
23 HORS OP	2313	909	Construction/ aménagement voirie Salicorne	+ 270 000
20	2041632	813	Subv. Equip. véhicules environnement	+ 6 500
20	20422	909	Aides immobiliers entreprises (3 nouvelles demandes en cours d'instruction)	+ 100 000
9097 / 23	2313	824	Démolition immeuble rieu + création parking Bellegarde	+ 1 300
9096 / 23	2313	412	Réhabilitation stade de foot + toiture vestiaire Bellegarde	+ 58 000
9091 / 23	2313	95	Via rhôna Beaucaire-Fourques	+ 60 000
9041 / 23	2313	909	Maison médicale Beaucaire	+ 4 000
9113 / 23	2313	95	Air camping car Vallabrègues	+ 11 000
9094 / 23	2313	909	Ateliers relais Vallabrègues	- 510 800
Total Dépense d'investissement				0

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 16 voix « pour » et 15 « abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO par procuration, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON par procuration, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

☞ **Adopte** la Décision Modificative N°1 BUDGET PRINCIPAL présentée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT




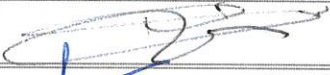





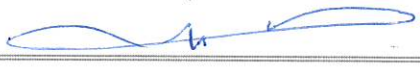


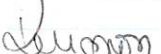





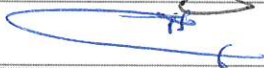
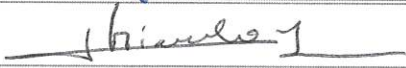
Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-067-BF
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Séance du :
Objet :

Lundi 03 juillet 2023 – 19h00
Conseil Communautaire

Feuille de présence

	Nom, prénom	Signature
1	BOYER Sylviane	
2	CAMAIONE Alberto	
3	CHARDON CLIMENT Catherine	
4	CIMINO Audrey	Procuration à M. SANCHEZ
5	DEYDIER Hélène	
6	DONADA Gilles	
7	DUMAS Gilles	
8	FLORENT Judith	Procuration à Myriam NESTI
9	FOUGASSE Mireille	
10	FOURNIER Jean Marie	
11	GIBERT Christophe	
12	GILLES Jean Marie	Procuration à M. GIBERT
13	GRANIER Jean Paul	
14	MARMIER Stéphanie	Procuration à M. DUMAS
15	MARTIN Frédéric	Procuration à M. FOURNIER
16	MARTINEZ Juan	
17	MAYOL Eric	
18	MOURET Maurice	
19	MUNOZ Aurélie	Procuration à M. MARTINEZ
20	NESTI Myriam	
21	NOAILLES DUPLISSY Pascale	Procuration à Dominique PIERRE
22	PERIGNON Jean Pierre	Procuration à M. PERIGNON
23	PERIGNON Marie France	

24	PIERRE Dominique	
25	POIRIER Delphine	Procuration à Cathy CLINENT
26	RIGAL Olivier	Procuration à M ^{me} SEGERS
27	ROLLAND Roger	
28	ROUSSEL Lucie	
29	ROUVIER Yvette	Rouvier
30	SANCHEZ Julien	
31	SEGERS Claudine	
32	SOULIER Max	
33	THIEULOUY Marie Pierre	
34	VIDAL Stéphane	

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-068		
OBJET		
EXONERATION TEOM 2024		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
31	0	0
CONVOCAATION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : M et Mme : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULLOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : M et Mme : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON CLIMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts notamment l'article 1521-III relative à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et notamment sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ;
Vu la délibération instaurant la TEOM en date du 20 septembre 2006 ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté que peuvent être exonérés de Taxe d'Ordures Ménagères les locaux non collectés par le service communautaire. Ces locaux de par leur nature ou le volume des déchets mettent en place une collecte par des organismes privés et ne sont pas inclus dans le circuit de collecte effectué par nos services.

Monsieur le Président expose la demande des assujettis, qui en application de l'article 1521 III du Code Général des Impôts sollicitent cette exonération pour 2024.

Monsieur le Président propose au Conseil de donner une suite favorable à la demande formulée par les assujettis suivants, tous situés sur la commune de Beaucaire :

Code INSEE	Commune	Désignation Propriétaire	Désignation Occupant	Adresse du Local	Références Cadastrales	N° invariant du Local
30032	Beaucaire	SCI BFT TRICONNET Philippe	BTB SARL	315 Avenue Jean Monnet	BC26 - BC28 - BC27 - BC29	Non communiqué
30032	Beaucaire	CO PROPRIETAIRE CK 91	CARREFOUR	495 Route de Nîmes	CK 37	0345585 V
30032	Beaucaire	CO PROPRIETAIRE CK 91	CARREFOUR	495 Route de Nîmes	CK 37	0484467 T
30032	Beaucaire	CO PROPRIETAIRE CK 91	Mac DONALD	495 Route de Nîmes	CK 126	Non communiqué
30032	Beaucaire	CO PROPRIETAIRE CK 91	CARREFOUR CENTRE COMMERCIAL	495 Route de Nîmes	CK 125	Non communiqué
30032	Beaucaire	CARREFOUR	CARREFOUR	495 Route de Nîmes	CK 91	0290391 A
30032	Beaucaire	IMMOBILIERE CARREFOUR	CARREFOUR	495 Route de Nîmes	CK 100	049602 L
30032	Beaucaire	FINAMUR	VILLA VERDE	110 Allée de la Narbonnaise	CM 292 - CM 293	Non communiqué
30032	Beaucaire	FINAMUR	WELDOM SAS Brico Beaucaire	110 Allée de la Narbonnaise	CM 292	Non communiqué
30032	Beaucaire	SCI AVITUS	INTERSPORT	85 Avenue Avitus	CK 127 -CK 129 - CK 131	Non communiqué
30032	Beaucaire	SCI MERARDE	GARAGE DEPETRI	225 Avenue Jean Monnet	BC 98	0517474 D 0517475 Z
30032	Beaucaire	SCI KEMA	FOREST	391 Avenue Philippe Lamour	BS 57 - BS 58	Non communiqué
30032	Beaucaire	BONICOLI	BONICOLI - IVECO SVI - ECOENERGIE - GMS	505 Avenue Jean Monnet	BC 62	Non communiqué
30032	Beaucaire	SCI 2G	SARL GIZZI DEMOLITION	590 Avenue Philippe Lamour	BS 38 BS 39 BS 144 BS 146	Non communiqué
30032	Beaucaire	SCI PROVENCE	MB MAINTENANCE	385 Avenue Jean Monnet	BC 91	Non communiqué
30032	Beaucaire	SCI EJB	BIANCONE	465 Avenue Jean Monnet	BC 96	Non communiqué
30032	Beaucaire	SELECT INVEST	LIDL	ZAC les Milliaires	CK 320- LOTS 7 ET 14	Non communiqué
30032	Beaucaire	ALDI MARCHE	ALDI MARCHE	ZAC les Milliaires	CH 451	Non communiqué
30032	Beaucaire	CNR	CNR	25 Avenue Henri Dunant	BS 104	Non communiqué
30032	Beaucaire	SEVE David	EARL Mas du soleil	190 Avenue Philippe Lamour	BS 65 BS 66	0320050409 X
30032	Beaucaire	SNAAM	SNAAM	15 Rue Robert Schuman	BC -9 BC11 147 et 149	0410510660 R
30032	Beaucaire	SCI ARCHES IMMO	SOTRACO	190 Avenue Pierre et Marie Curie	BS42 A BS 48	0495065 F
30032	Beaucaire	Société SELECTINVEST 1	FOIR FOUILLE	Chemin des Romains CC CARREFOUR ZAC des Milliaires	11-A10 Et 13-A10	NC

Où l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

Article 1 : Dit que la présente sera notifiée au Centre Départemental d'Impôts Foncier pour mise en œuvre.

Article 2 : Décide d'exonérer de TEOM 2024 les entreprises ci-dessus listées.

Article 3 : Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président
Juan MARTINEZ



Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT

Certifie exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-068-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-069		
OBJET		
CRÉANCES ETEINTES 2023 - BUDGET ENVIRONNEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
16	0	15
CONVOCACTION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : *M et Mme* : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOUASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : *M et Mme* : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON-CLIMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant

- L'état des produits irrécouvrables dressé par la comptable public,
- sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
- que les dispositions présent par l'assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,
- que certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 16 voix « pour » et 15 « abstentions » de Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Audrey CIMINO par procuration, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Mireille FOUASSE, Maurice MOURET, Jean-Pierre PERIGNON par procuration, Marie-France PERIGNON, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL

Article 1 : **Approuve** la créance éteinte des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1 851.69 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables dressée par le comptable public.

Année	N° Titre	Nom du redevable	Montant TTC (€)	Nature de la recette
2012	27	RESTO PIZZERIA GRILL PEPITA	269.28	REDEVANCE SPECIALE
2013	71		269.28	
2014	110		258.72	
2015	154		279.84	
2016	128		278.78	
2017	121		272.45	
2018	107		223.34	
TOTAL			1 851.69	

Article 2 : Prévoit les sommes nécessaires au :

Budget environnement		
<i>chapitre</i>	<i>article</i>	<i>fonction</i>
65	6542	812

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président
Juan MARTINEZ



Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT



Certifie exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-069-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2012	27	RESTO PIZZERIA GRILL PEPITA	269,28	LJ DU 12/11/2013 – CLOTURE POUR INSUFFISANCE D ACTIF LE 13/07/2018
2013	71		269,28	
2014	110		258,72	
2015	154		279,84	
2016	128		278,78	
2017	121		272,45	
2018	107		223,34	

TOTAL
€
1 851,69

030005 TRES. BEUCAIRE

30300 BEUCAIRE
AV. DE LA CROIX BLANCHE
DE BEUCAIRE
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

CREANCES ETEINTES	
arrêtée à la date du 05/07/2022	
32012 - ENVIRONNEMENT-CC BEUCAIRE TER	
Exercice 2022	
COMPTE 6542	
7 pièces présentes pour un total de	1 851,69 €

Costo pizzaro
Copie

Catégories et natures juridiques d'Personne morale de droit privé

Catégories de produits redevance spéciale

Motifs de présentation clôture pour insuffisance d'actif

Tranches de montant Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000

Exercice de P.E.C 2012 à 2018

transmis à l'ordonnateur,
Beucaire, le



Juan MARTINEZ
Président de la Communauté
de Communes
« Beaucaire Terre d'Argence »

Séance du 3 juillet 2023

8.8 Environnement

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-070		
OBJET		
<p>Rapport d'activité de Gestion des déchets 2022</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
CONVOCAION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire, à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : *M et Mme* : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : *M et Mme* : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON CLIMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-17-1 et D2224-1 ;

Considérant que les dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales prévoient la présentation devant l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil le rapport d'activité de gestion des déchets 2022 établi par les services.

Ce rapport sera adressé à chaque commune membre de la Communauté de communes. Le Maire de chacune de ces communes devant ensuite le présenter au conseil municipal. Au cours de cette séance les délégués de la commune au sein de la Communauté de Communes pourront être entendus par le Conseil Municipal.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1 : Prend acte de la communication du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCBTA pour l'année 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou via telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président de la communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire

Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr.

A Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président,
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance,
Catherine CHARDON-CLIMENT

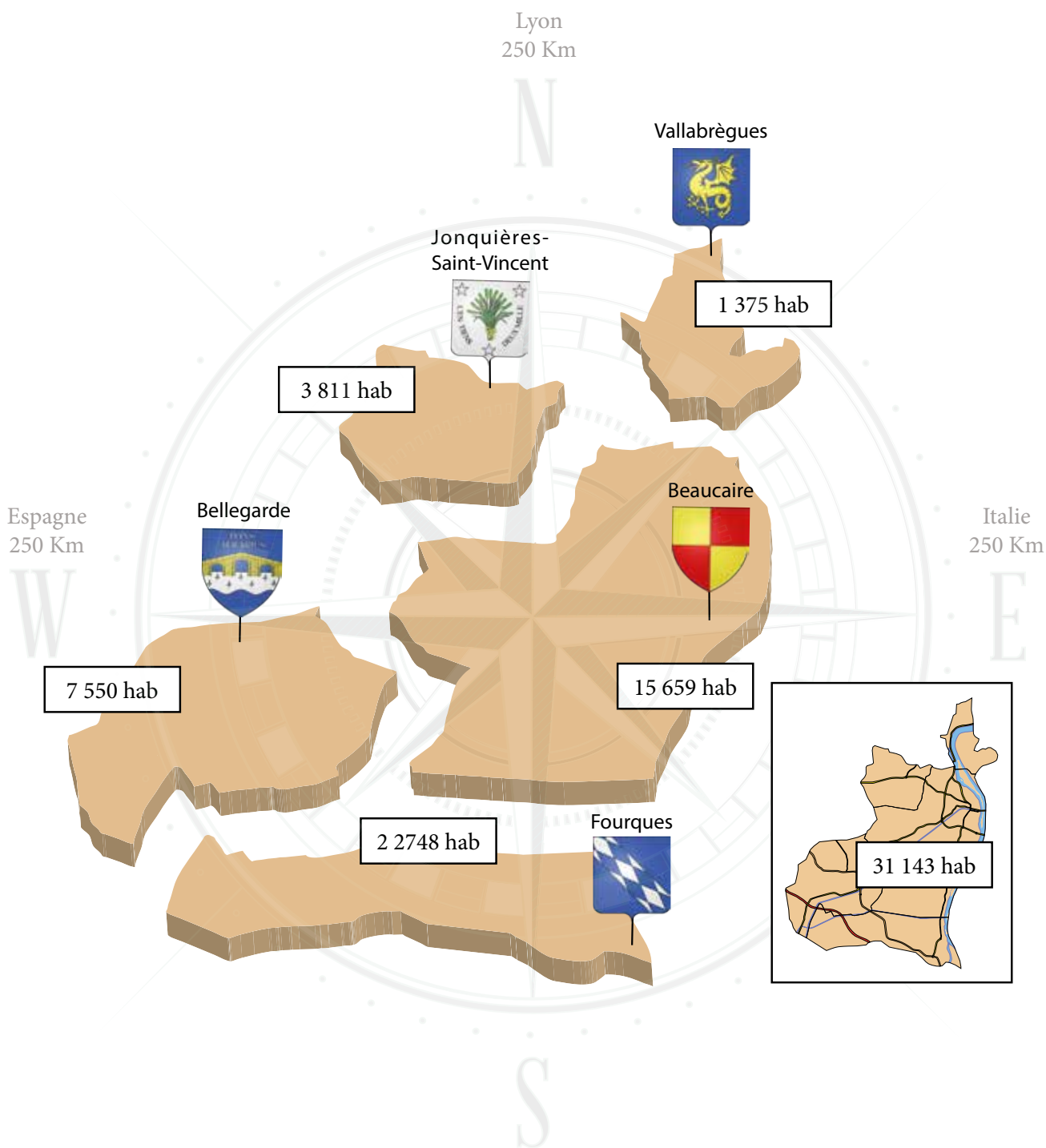
Certifié exécutoire,
compte tenu de la transmission
en préfecture et
de la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Rapport d'activités déchets ménagers 2022



La loi n°95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier », met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que le Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) doit présenter « un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers » et la mettre à la disposition du public. Ce rapport contribue à mieux connaître et faire connaître l'ensemble des conditions techniques organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets est exécuté. Le rapport afférent à l'année 2022 est présenté au conseil communautaire.



Population	2022	2021	Progression
Beaucaire	15659	15857	-198
Bellegarde	7550	7357	+193
Fourques	2748	2900	-152
Jonquières-St-Vincent	3811	3853	-42
Vallabrègues	1375	1399	-152
Total	31143	31366	-213

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Tonnages collectés

Depuis le 1^{er} avril 2018, la société Nicollin est chargée de la collecte des déchets sur les communes de Jonquières, Fourques et sur les quartiers hors centre-ville de Beaucaire. Cette réorganisation a permis de renforcer les équipes de propreté urbaine puisque quatre agents, dont le travail était jusque-là dédié à la collecte, ont été réaffectés au nettoyage des rues. Ils œuvrent désormais quotidiennement dans les communes membres de la CCBTA, équipés d'une balayeuse avec lance à eau sous pression ou avec des brouettes pour ramasser les déchets oubliés. Déjà remarquée par de nombreux riverains, l'action des agents permet de rendre nos rues plus agréables mais n'exclut pas l'engagement de tous. **Les sacs de tri sélectif sont à sortir à partir de 20 heures et jusqu'à 5 heures 30 le jour du passage.** Tout en gardant à l'esprit que la réduction des ordures ménagères est un enjeu majeur : **9897 tonnes ont été collectées sur l'ensemble du territoire de la CCBTA en 2022.** Trier plus ou trier mieux permettrait de réduire sensiblement les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères.

Pour le centre-ville de Beaucaire depuis le 1^{er} octobre 2021 la collecte est assurée de nuit par la société Océan (il faut sortir les sacs entre 19h et 20h). La collecte s'effectue entre 20h et 1h du matin.

Taux de TEOM : 14,73%

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilé pour 2022 s'élève à 4 726 239€ TTC

les Ordures Ménagères Résiduelles.

commune	secteur	type	fréquence	système	opérateur
beaucaire	centre-ville	Porte à porte	C5	prestation	océan
beaucaire	Immeuble hors centre-ville	Porte à porte	C2	prestation	nicollin
beaucaire	pavillonnaire	Apport volontaire	C2	régie	ccbta
beaucaire	mas	Porte à porte	C1	prestation	nicollin
bellegarde	Centre-ville	Porte à porte	C4	régie	ccbta
bellegarde	mas	Porte à porte	C1	régie	ccbta
bellegarde	ferrières	Porte à porte	C2	prestation	nicollin
bellegarde	pavillonnaire	Apport volontaire	C2	régie	ccbta
jonquières	Centre-ville	Porte à porte	C2	prestation	nicollin
jonquières	pavillonnaire	Apport volontaire	C2	régie	ccbta
jonquières	mas	Porte à porte	C1	prestation	nicollin
fourques	Centre-ville	Porte à porte	C2	prestation	nicollin
fourques	pavillonnaire	Apport volontaire	C2	régie	ccbta
vallabrègues	vallabrègues	Apport volontaire	C2	régie	ccbta

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Le sélectif.

commune	secteur	type	fréquence	système	opérateur
beaucaire	centre-ville	Porte à porte	C1	prestation	océan
beaucaire	Immeuble hors centre-ville	Porte à porte	C1	prestation	nicollin
beaucaire	pavillonnaire	Porte à porte	C1	régie	ccbta
beaucaire	mas	Porte à porte	C0.5	régie	ccbta
bellegarde	bellegarde	Porte à porte	C1	régie	ccbta
jonquières	jonquières	Porte à porte	C1	prestation	nicollin
fourques	fourques	Porte à porte	C1	prestation	nicollin
vallabrègues	vallabrègues	Porte à porte	C1	régie	ccbta

La collectivité n'assure aucune variation saisonnière dans le système de collecte. En 2023 les secteurs Vallabrègues, Beaucaire pavillonnaire et Beaucaire mas en sélectif seront soumis à un appel d'offre pour passer en prestation au lieu de la régie. Il n'y a pas eu de changement pour l'année 2022.

Chiffres clés

9897

Tonnes d'OM collectées sur le territoire en 2022

Tonnages collectés

895

Tonnes de collecte sélective sur le territoire en 2022

SRE : 7396t à 178,11€ TTC la tonne
SITOM : 2501t à 102,08€ TTC la tonne

SRE : 503t
SITOM : 392t

Coût moyen pour la CCBTA 158,91 € TTC la tonne

Année de référence	Tonnage ordures ménagères	Tonnage collecte sélective	Population
2010	9178	648	29135
2018	9734	848	30894
2019	9644	803	31331
2020	10084	859	31780
2021	10345	872	31336
2022	9897	895	31143

Le territoire de la CCBTA repasse sous le seuil symbolique des 10 000 tonnes d'ordures ménagères collectées sur une année civile pour la première fois depuis 2019. Si l'analyse de ce chiffre doit être relativisée avec « l'effet Covid » des deux précédents exercices, il tend cependant à montrer une prise de conscience certaine avec des gestes plus adaptés vers les exutoires concernés, comme le sac jaune (+ 23 tonnes) et surtout les déchèteries (voir les détails dans le chapitre concerné).

317 kilos d'ordures ménagères évacuées par habitant sur l'année, soit 12 kilos de moins par rapport à 2021.

• **2Kg/hab. de plus par rapport à 2010 (année de référence soit une augmentation de 0,6%).**

28,73 kilos de collecte sélective en 2022, c'est quasiment 1 kilo de plus par habitant sur l'année.

• **6,5Kg/hab de plus par rapport à 2010 soit une augmentation de 29%.**

Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-070-CC
Date de récépissé: 05/07/2023
Date de réception préfecture: 05/07/2023

En outre, on observe que l'on trie mieux à Bellegarde, Fourques et Vallabrègues (25,24 kilos par habitant sur l'année) qu'à Beaucaire et Jonquières-Saint-Vincent, les deux communes représentant pourtant plus de 62,5% de la population totale de notre territoire (25,24 kilos par habitant).

Les Points d'apports Volontaires

Le verre

753,42 tonnes ont été collectées en 2022 dans les colonnes dédiées, soit 25,43 tonnes de moins que l'année précédente. Un coup d'arrêt dans la progression, lente mais continue, dans ces apports qui, mal triés, coûtent extrêmement cher à la collectivité. Des chiffres qui font mal puisque, en se basant sur une moyenne nationale énoncée par l'ADEME, chaque habitant « produit » 50 kilos de verre et de contenants tous les ans. C'est un peu moins de la moitié sur le territoire de la Terre d'Argence (24,19 kilos). Le manque à gagner est colossal eu égard à la valorisation lorsque le verre est déposé dans une colonne (**27,50 €** la tonne en faveur de la collectivité) et les coûts de traitement (**158,91 €**) quand il est évacué hors conteneur dédié, soit « un manque à gagner » de **127 731,86 €** sur une année.

La collecte du verre est faite en prestation par la société VIAL, il s'agit d'une collecte en apport volontaire où les colonnes sont collectées d'une à 2 fois par mois en fonction de leur remplissage.

Calcul : $753,42t \times 27,50€ = 20\,719,05$

on récupère **24,19kg** par personne sur le territoire, sur le plan national c'est 50kg par personne il nous manque donc **25,81kg** par habitant soit ($25,81 \times 31\,143$ habitants) **803,80t**.

Ces 803,80t nous coûtent :

$803,80 \times 158,91 = 127\,731,86€$

Elle pourrait nous rapporter :

$803,80 \times 27,50 = 22\,104,50€$

Manque à gagner : $127\,731,86€ + 22\,104,50€ = 149\,836,36€$

Comme les chiffres le montrent, la valorisation du verre est aujourd'hui un enjeu majeur, à la fois écologique ou économique. Les crises que nous venons de traverser, qu'elles soient économiques ou sanitaires, ont eu un impact très important sur le prix des matériaux, en raison notamment d'un afflux moindre de matières en provenance de la Chine. La valorisation a augmenté de 25 % en un an, passant de 22 à 27,50 € la tonne.

D'où l'importance de recycler...

Valorisation du verre

Le verre est collecté dans les colonnes puis envoyé dans une usine de recyclage où il est broyé, puis transformé en calcin (petits débris de verre). Il est ensuite chauffé à très haute température (1000°C) avant d'être moulé pour faire de nouvelles bouteilles.

L'utilisation du verre recyclé permet d'économiser de la matière première (sable) et de limiter les besoins en énergie pour la fonte du verre (1000°C au lieu de 1500°C pour le process normal).

Le verre est ainsi recyclable indéfiniment.

Chiffres clés

SRE : 7996t à 178,11€ TTC la tonne
SITOM : 2501t à 102,08€ TTC la tonne

En 2022

Traitement du verre (à la tonne) : 0 €

Coût du transport (à la tonne) : 43,50 €

Valorisation moyenne du verre (par tonne) : 27,50 €

La Valorisation du verre à permis une recette de **20 719,05 €**

Grâce aux 753,42t triées par les habitants, la collectivité a pu économiser **119 725,97€ TTC**, (soit 2,53% de la TEOM)

Le « manque à gagner » reste encore de l'ordre de **149 836,36€** (soit 3,17% de la TEOM).

- **1Kg/hab de plus par rapport à 2010 soit une augmentation de 4%.**

Evolution du verre

	2020	2021	2022
Tonnage	743	779	753
Traitement	21 910,75	0	0
Transport	32 320,05	35 748,31	36 765,53
Recette		19 176,34	20 719,05

A retenir

En moyenne 1 tonne de verre déposée dans un conteneur à verre rapporte **27,50 € TTC** à la collectivité.

1 tonne de verre déposée hors conteneur à verre coûte **158,91 € TTC** à la collectivité

Le papier

208,52 tonnes de papier dans les colonnes dédiées en 2022, c'est 9,59 tonnes de plus que l'exercice précédent. Si le « frémissement » observé pour le tri pour la majorité des exutoires doit être mis en avant, il ne doit hélas pas faire oublier que notre territoire est encore bien loin des chiffres nationaux. 6,69 kilos de papier collecté par habitant, c'est à peu près le tiers (18 kilos) de la moyenne nationale.

La collecte du papier est faite en prestation par la société VIAL, il s'agit d'une collecte en apport volontaire où les colonnes sont collectées une par mois.

Valorisation du papier

La quasi-totalité des papiers sont recyclables. Une fois collectés et triés, les papiers usagés redeviennent, par l'effet d'une opération de régénération, une matière neuve qui redonne des produits neufs. Ainsi, le journal redeviendra journal. Selon la qualité du tri, le papier peut être recyclé de 3 à 7 fois et être transformé en nouvelles feuilles, en papier hygiénique ou encore en matériaux d'isolation. La boucle du recyclage apporte un bénéfice énergétique en permettant d'éviter des opérations consommatrices d'énergie. En réutilisant plusieurs fois la fibre, le recyclage permet d'éviter des opérations d'énergie dans le processus de fabrication du papier.

En France, la fabrication de la pâte à papier est issue pour la moitié de bois (coupes d'entretien des forêts) et pour l'autre moitié de papiers et cartons recyclés.

Chiffres clés

SRE : 7396t à 178,11€ TTC la tonne
SITOM : 2501t à 102,08€ TTC la tonne

En 2022

Traitement du papier à la tonne : 31,79€ TTC
Coût du transport à la tonne : 51,07€ TTC
Valorisation moyenne du papier : 120,86€ TTC

La Valorisation du papier à permis une recette de **25 201,73 € TTC**

Grâce aux 208,52t triées par les habitants, la collectivité a pu économiser **33 135,91€TTC** (soit 0,70% de la TEOM)

Le « manque à gagner » reste encore de l'ordre de **98 543,39 € ttc** (soit 2,08% de la TEOM).

Calcul : 208,52t x 120,86€ = 25 201,73 €

on récupère **6,69kg** par personne sur le territoire, sur le plan national c'est 18kg par personne il nous manque donc **11,31kg** par habitant soit (11,31 x 31 143 habitants) **352,23t**.

Ces352,23t nous coûtent :
352,23 x 158,91 = **55 972,87€**

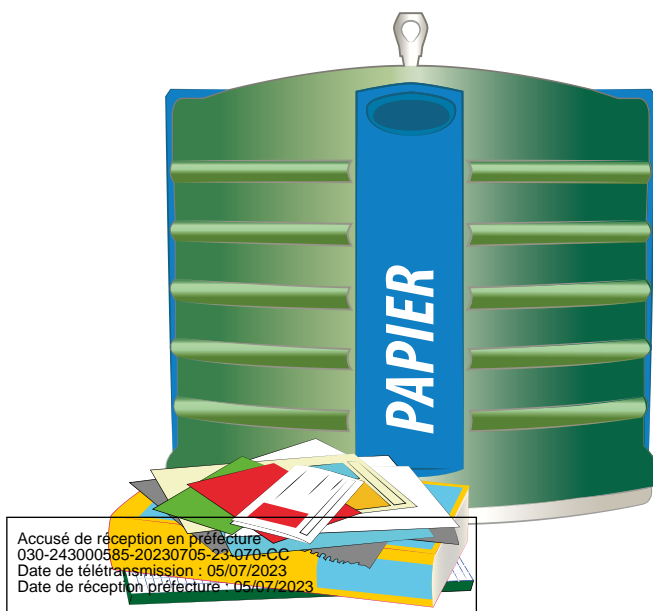
Elle pourrait nous rapporter :
352,23 x 120,86 = 42 570,52€

Manque à gagner : 55 972,87€ + 42 570,52€ = 98 543,39 €

• **8,5 Kg/hab de moins par rapport à 2010 soit une diminution de 56%.**

Evolution du Papier

	2020	2021	2022
Tonnage	229	199	208,52
Traitement	26 344 4	5046,79	6 631,14
Transport	10 419,51	9 552	10 654,22
Recette		5 896	25 201,73



A retenir

En moyenne 1 tonne de papier déposée dans un conteneur à papier rapporte 120,86 € TTC à la collectivité.

1 tonne de papier déposée hors conteneur à papier coûte 158,91 € TTC à la collectivité

Le textile

Lentement mais sûrement, le réflexe de déposer tous les textiles usagés vers les colonnes prévues à cet effet devient plus habituel pour les administrés de notre territoire. Certes, l'augmentation n'est peut-être pas très spectaculaire mais elle est en constante évolution au fil des années. **105,33 tonnes ont été collectées en 2022, c'est 2,40 tonnes de plus qu'au cours de l'exercice précédent.** Ce chiffre ne tient évidemment pas compte des apports de particuliers vers des ressourceries ou associations humanitaires, difficilement quantifiables. En revanche, on observe encore de nombreux vols ou dégradations de ces conteneurs disséminés sur l'ensemble des communes. La société Philtex and Recycling a été mandatée par la CCBTA pour gérer la pose et la collecte de ce matériau. De fait, notre collectivité cède les emplacements à titre gracieux mais n'est pas impactée financièrement dans ces opérations.

La collecte du textile est faite en prestation par la société Philtex, il s'agit d'une collecte en apport volontaire où les colonnes sont collectées chaque semaine.

Valorisation du textile

Il existe différentes formes de valorisation des textiles usagés.

La réutilisation pour un usage identique : ainsi, les textiles en bon état général sont remis en vente à prix modique dans des friperies. Plus abîmés, ils sont exportés vers des pays en voie de développement.

Le recyclage en boucle fermée consiste à fabriquer à nouveau des articles textiles à partir de l'existant.

Le recyclage en boucle ouverte permet de développer de nouveaux produits grâce à la matière textile, comme des isolants ou autres chiffons pour le milieu industriel.

Le recours au recyclage permet d'économiser les ressources naturelles, comme le coton ou le pétrole pour les matières synthétiques, sans oublier la réduction d'eau et quantité de pesticides.

Chiffres clés

SRE : 7396t à 178,11€ TTC la tonne

SITOM : 2501t à 102,08€ TTC la tonne

En 2022

Traitement du textile à la tonne : 0 € Ht

Coût du transport à la tonne : 0 € Ht

Grâce aux 105,33t triées par les habitants, la collectivité a pu économiser **16 737,99€ TTC**, (soit 0,35% de la TEOM)

	2020	2021	2022
Tonnage	100,85	103	105,33
Traitement	0	0	0
Transport	0	0	0



3,38 kg/ hab.
collectés sur le territoire.

3,29 kg en 2021

A retenir

Le textile est probablement le gisement le plus problématique en matière de tri. Les chiffres de l'ADEME sont d'ailleurs éloquentes. 9 articles textiles sur 10 (vêtements, chiffons, linge de maison ou autre chaussures) usagés se retrouvent invariablement dans le sac d'ordures ménagères. Il est toujours bon de rappeler que sans l'existence de ces filières spécialisées, l'élimination de ces déchets spécifiques coûterait cinq à six fois plus cher aux collectivités

La propreté urbaine

enlèvement de graffitis
capture de pigeons
encombrants hors déchèterie
Déchets de Balayage



Enlèvement de graffitis

La société Ciel vert, basée à Mauguio, est mandatée par la CCBTA afin de procéder à l'enlèvement de graffitis par hydrogommage et aérogommage sur le territoire. Les communes avisent la brigade « Environnement et Incivilités » pour nettoyer les lieux souillés. **420,5 m² (21,5% d'augmentation de surfaces traitées, 297,5 m² en 2021) pour un montant de 5525, 37 € TTC, soit 13,14 € le mètre carré traité.**

Capture de pigeons

La société Eco nuisible est mandatée par notre collectivité pour la capture des pigeons sur les communes de la Terre d'Argence à l'aide nasses. En 2022, 878 pigeons ont ainsi été capturés avant d'être relâchés dans des zones protégées hors territoire de la CCBTA. **Coût de l'opération pour l'année : 15 900 € TTC**



Encombrants hors déchèterie

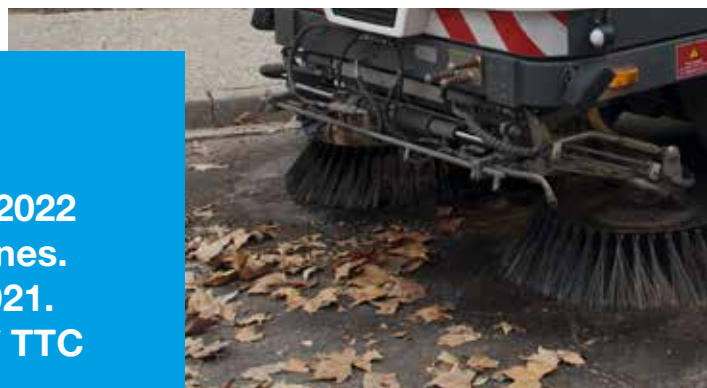
1148 appels téléphoniques ont été recensés en 2022 au service « Accueil » de la CCBTA. Un chiffre quasi identique à l'année précédente (1151) qui ne fait pas oublier l'obligation des agents du service d'intervenir tous les jours de la semaine pour évacuer les déchets, souvent dangereux, sur les trottoirs et au pied des points d'apport volontaire installés sur l'ensemble du territoire. A minima, 12 à 15 mètres³ au quotidien sont acheminés vers une des quatre déchèteries. Malgré la gratuité de ces services pour les particuliers et une augmentation spectaculaire de demandes de cartes de déchèterie (796 en 2022, soit 611 de plus qu'en 2021), ces dépôts sauvages restent un problème particulièrement dommageable.

318 t

de déchets de balayage en 2022
sur l'ensemble des communes.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC1
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

le plus qu'en 2021.
Pour un coût de 48 310,56 € TTC





Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Le calcul de redevance pour l'année 2022 se décompose comme suit :

Le coût est calculé en prenant compte le coût total des déchets ménagers sur l'année-1, soit 2021, en déduisant les dépenses liées aux déchèteries, les recettes de valorisation des matériaux et les différentes autres recettes diverses liées aux déchets ménagers. En tenant compte de ces paramètres, le coût 2022 s'élève à 3 568 669,09 € pour 10 100 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit un coût à la tonne de 353,33 €.

Le coût au litre a été fixé par la délibération en conseil communautaire le 7 février 2022.

Coût 2022 : 353.33 euros/tonne.

Densité OM : 0,15 kg/litre (données ADEME), une tonne égale 6 666,66 litres.

Coût au litre = 0,0530 euros

- Non facturation des volumes collectés au titre du tri sélectif, afin d'inciter les usagers du service à trier davantage.
- Base de facturation : 47 semaines par an, sauf établissements scolaires à 36 semaines et camping à 8 semaines.

Les recettes

79 entreprises (56 en 2021) ont été assujetties à la redevance spéciale sur le territoire de la CCBTA en 2022.

pour 88 942,32 €.



Accusé de réception en préfecture
030-24300585 - 03 30705233 070-CO
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Tout au long de l'année, le service Environnement de la CCBTA, en relation avec les différents moyens de communication de la collectivité, communique sur les actions et événements majeurs. A travers le magazine trimestriel « Feuilles d'Argence », le site internet, les réseaux sociaux, la presse locale, régionale et nationale, fascicules ou réunions d'information, les administrés de notre territoire ont tout loisir de prendre connaissance des informations et autres actions pérennes ou ponctuelles.

2022 n'a pas dérogé à la règle. Campagne d'information pour la distribution de sacs jaunes au printemps dans chacune des communes, modification de collecte en fin d'année à Fourques avec de nouveaux points d'apports volontaires autour du périmètre du centre culturel Georges Brassens, deux distributions de compost à la déchèterie de Beaucaire organisées par Sud Rhône Environnement qui auront connu un grand succès, mise en place de composteurs individuels pour chaque foyer demandeur, « arme » absolue pour réduire considérablement nos déchets domestiques.

•Affiches



•Panneaux



•Communication interne
carte de localisation des PAV pour les chauffeurs



• Flyer distribué en toutes boîtes



• Information dans le Feuilles d'Argence



Les déchèteries

Beaucaire

Total des apports :
5961,13t
 (5853,1t en 2021)

Apport en tonnes 2022

Compactage :
23 577,50€ TTC
 205 compactages dans
 l'année. En 2021, 204
 compactages pour 23 562 €TTC



le compactage trouve tout son intérêt avec le développement du tri. De cette façon les camion-bennes roulent avec un chargement optimisé, et ne se déplacent plus avec une tonnage trop faible par rapport à leur capacité. Cela limite aussi le nombre de trajets et les problèmes qui en découlent (pollution, consommation de carburant, encombrement des routes).

- **Déchets verts : gain de 40% à 60% de volume**
- **Encombrants : gain de 40 à 50 % de volume**
- **Cartons : gain de 60 à 70 % de volume**
- **Bois : gain de 40 à 50% de volume**
- **Ferrailles : gain de 40 à 50 % de volume**

Bois	2020	2021	2022
Tonnage	547,62	509,3	440,98
Traitement TTC	43 330,43	40 674,48	37,576,94
Transport TTC	6 067,20	5 159,20	5 886,86

Encombrants	2020	2021	2022
Tonnage	963,52	1 081,78	952,93
Traitement TTC	134 179,80	164 218,47	162 181,06
Transport TTC	10 780,33	11 554,84	10 652,77

Plâtre	2020	2021	2022
Tonnage	101,74	156,06	134,58
Traitement TTC	10 761,47	16 543,35	15 359,10
Transport TTC	496,84	650,77	701,75

Gravats	2020	2021	2022
Tonnage	1 243,82	1 699,80	1 480,26
Traitement TTC	9 448,05	12 893,75	11 540,77
Transport TTC	5 343,03	6 561,22	6970,51

Ferrailles	2020	2021	2022
Tonnage	169,89	151,83	161,24
Traitement TTC	0	0	0
Transport TTC	2 111,71	1 719,89	1 533,74
Recette TTC	22 428,47	35 856,17	32 126

Cartons	2020	2021	2022
Tonnage	94,14	136,90	132,34
Traitement TTC	13 421,72	4 548,81	4 352,38
Transport TTC	962,40	1 343,22	1 406,07
Recette TTC	286,24	14 103,43	11 240,112



Meubles (mis en place 10/2020)	2020	2021	2022
Tonnage	52,88	277,59	377,22
Traitement	0	0	0
Transport	0	0	0



Déchets verts	2020	2021	2022
Tonnage	1934,82	1839,84	2281,58
Traitement TTC	7 912,38	3 223,37	3 760,76
Transport TTC	0	0	0
Poussage TTC	16 530	18 096	17 844
Broyage TTC	37 448	38 402	54 228,06



Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Beaucaire

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception en préfecture : 05/07/2023

En juillet / Août / Lundi au samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30; Dimanche 9h à 12h
Lundi au samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30 Dimanche 9h à 12h

Total des apports :

2973,66t

(3033,66t en 2021)

Apport en tonnes 2022

Compactage :

11 665,50€ TTC

101 compactages dans l'année. En 2021, 100 compactages pour 11 550 €TTC

Bois	2020	2021	2022
Tonnage	223,20	221,54	179,70
Traitement TTC	21 152,73	19 866,60	17 339,3
Transport TTC	7 396,40	8 882,5	7 443,03

Encombrants	2020	2021	2022
Tonnage	424,66	450,3	417,46
Traitement TTC	42 869,63	53 530,40	53 830,50
Transport TTC	10 693,10	10 733,06	11 258,96

Plâtre	2020	2021	2022
Tonnage	54,66	54,41	58,26
Traitement TTC	5 382,37	6 101,89	6 522,58
Transport TTC	962,50	1 042,49	1 152,06

Gravats	2020	2021	2022
Tonnage	499,78	645,18	574,72
Traitement TTC	5 342,27	6 827,06	5 427,94
Transport TTC	6 817,27	9 258,33	9 435,92

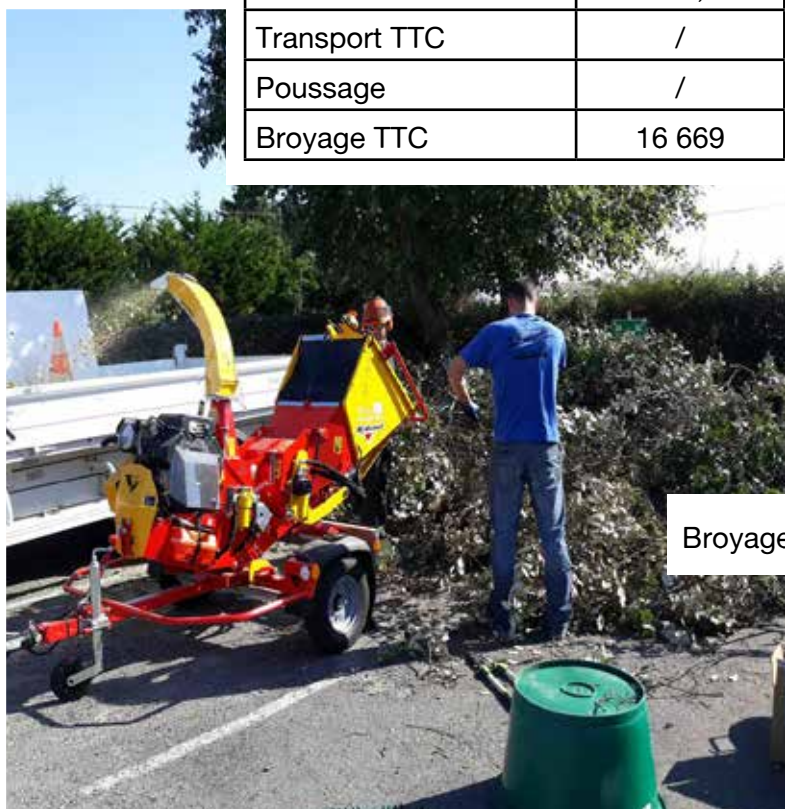
Ferrailles	2020	2021	2022
Tonnage	96,46	91,14	67,60
Traitement TTC	0	0	0
Transport TTC	3 500,20	3 493,39	2 599,52
Recette TTC	11 838,63	20 007,96	11 970,56

Cartons	2020	2021	2022
Tonnage	44,62	57,96	50,84
Traitement TTC	1 755,87	2326,67	2 283,29
Transport TTC	962,50	1 234,54	1 234,35
Recette TTC	/	/	6 558,36



Meubles (mis en place 2021)	2021	2022
Tonnage	147,49	149,74
Traitement	0	0
Transport	0	0

Déchets verts	2020	2021	2022
Tonnage	941,60	1 365,64	1 475,34 (*)
Traitement TTC	8 438,96	2 257,66	2 474,99
Transport TTC	/	/	0
Poussage	/	/	0
Broyage TTC	16 669	35 860	36 078,26



Broyage des déchets verts

(*) Outre Bellegarde, le tonnage collecté prend également en compte les déchèteries de Fourques et Vallabrègues.

Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Bellegarde

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

En hiver : Lundi : 14h à 17h30; Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et 14h à 17h30 Dimanche 9h à 12h
En juillet / Août : Mardi, mercredi et jeudi : 15h à 18h30 Vendredi et samedi de 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Les déchèteries

Fourques

Apport en tonnes 2022

Total des apports :

692,86t

(666,88t en 2021)

Compactage :

6006€ TTC

52 compactages dans l'année. En 2021, 53 compactages pour 6 121,50€TTC

Bois	2020	2021	2022
Tonnage	112,64	110,38	136,84
Traitement TTC	10 663,35	9 898,33	13 203,74
Transport TTC	5 296,5	5 386,54	7 143,41

Encombrants	2020	2021	2022
Tonnage	122,62	146,46	157,62
Traitement TTC	11 913,84	15 310,98	19 629,10
Transport TTC	5 432,9	7 972,78	10 218,73

Plâtre	2020	2021	2022
Tonnage	16,20	19,64	20,52
Traitement TTC	1 682,11	2 437,73	2 307,51
Transport TTC	391,48	500,62	625,77

Gravats	2020	2021	2022
Tonnage	218,66	268,65	345,88
Traitement TTC	2 336,26	2 851,25	3 265,07
Transport TTC	4 709,10	5 805,52	7 601,28

Ferrailles	2020	2021	2022
Tonnage	16,86	13,41	12,18
Traitement TTC	0	0	0
Transport TTC	862,40	734,33	611,9
Recette TTC	2 069,22	6 702,98	4 718,59

Cartons	2020	2021	2022
Tonnage	15,88	19,66	19,82
Traitement TTC	624,90	862,42	890,15
Transport TTC	1 601,60	1 468,60	1 835,7
Recette TTC	/	/	2 576,31

Déchets verts	2020	2021	2022
Tonnage	282,76	88,68	(*)
Traitement TTC	11 373,70	2 380,10	(*)
Transport	/	9 542,87	17 222,57
Poussage	/	/	(*)
Broyage	/	/	(*)



(*) Le tonnage collecté a été comptabilisé dans le total enregistré à la déchèterie de Bellegarde.

Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Fourques

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

En hiver : Lundi 8h30 à 12h / Mercredi 8h30 à 12h / Vendredi 14h à 17h30 Samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30 / Dimanche 9h à 12h
En juillet / Août : Lundi 8h30 à 12h / Mercredi 8h30 à 12h / Vendredi 15h à 18h30 / Samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Total des apports :

278,22t

(339,66t en 2021)

Apport en tonnes 2022

Compactage :

6006€ TTC

52 compactages dans l'année. En 2021, 53 compactages pour 6 121,50€TTC

Bois	2020	2021	2022
Tonnage	62,18	57,56	53
Traitement TTC	5 879,85	5 161,69	5 113,99
Transport TTC	2 505,80	2 492,29	2 639,61

Encombrants	2020	2021	2022
Tonnage	82,98	85,96	84,24
Traitement TTC	10 275,55	9 629,07	10 062,31
Transport TTC	3 822,50	3 589,88	4 381,42

Plâtre	2020	2021	2022
Tonnage	9,56	11,18	3,02
Traitement TTC	993,74	1243,77	343,34
Transport TTC	467,50	464,19	185,68

Gravats	2020	2021	2022
Tonnage	140,42	113,06	116,36
Traitement TTC	1 498,03	1204,70	1 108,51
Transport TTC	2 772	3 037,92	3 987,9

Ferrailles	2020	2021	2022
Tonnage	28,56	21,56	12,38
Traitement TTC	0	0	0
Transport TTC	993,30	848,17	565,48
Recette	3505,16	3936,64	2 276,31

Cartons	2020	2021	2022
Tonnage	9,16	13,82	9,22
Traitement TTC	360,46	558,29	387,73
Transport TTC	588,5	585,55	702,63
Recette TTC	/	/	1 250,83



Déchets verts	2020	2021	2022
Tonnage	138,60	46,52	(*)
Traitement TTC	5 334,82	1 248,55	(*)
Transport	/	3 544,43	6 632,11
Poussage	/	/	(*)
Broyage	/	/	(*)

(*) Le tonnage collecté a été comptabilisé dans le total enregistré à la déchèterie de Bellegarde.

Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Vallabrègues

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Mardi 14h à 17h30. Mercredi 14h à 17h30. Samedi 8h30 à 12h et 14h à 17h30

En juillet / Août : Lundi 15h à 18h30. Mercredi 15h à 18h30. Samedi 8h30 à 12h et 15h à 18h30

Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues

Total des apports :

9234,47t

(9853,3t en 2021)

Apport en tonnes 2022
hors déchets D3E et déchets ménagers spéciaux

	2020	2021	2022
Tonnage	8650,25	9853,30	9234,74
Traitement TTC	374 197,04	390 602,99	369 105,02
Transport TTC	89 983,57	113 064,36	124 630,48
Broyage TTC	54 117	74 962	90 306,32
Poussage TTC	16 530	18 096	17 844
Compactage TTC	43 658,75	47 355	47 355

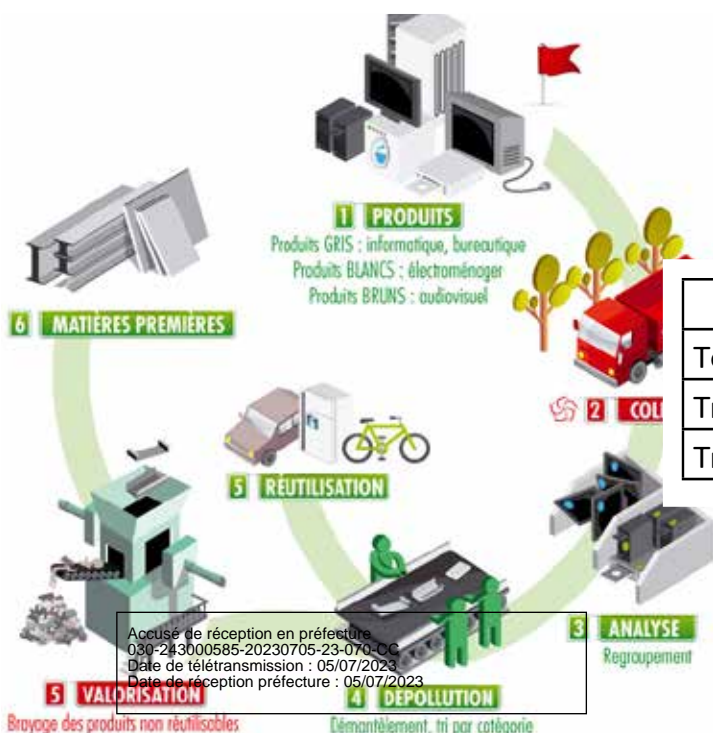
Coût global

649 241€ TTC (643 380,35 € ttc en 2021).

Tonnage toutes déchèteries confondues Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)



Apport en tonnes 2022
D3E



	2020	2021	2022
Tonnage	165,54	248,52	224,15
Traitement TTC	/	/	/
Transport TTC	/	/	/

Total des apports :

224,15t

(248,52t en 2021)

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-DC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

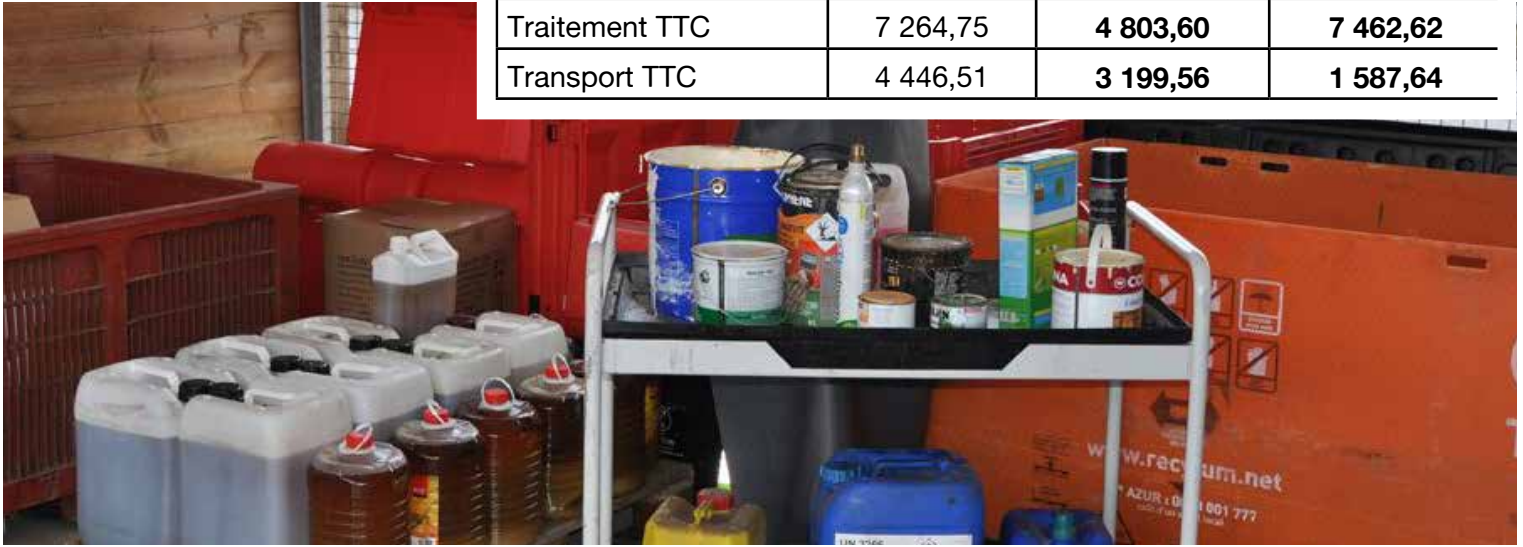
Les déchèteries

Tonnage toutes déchèteries confondues
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)

Total des apports :
21,70t
(18,13t en 2021)

Apport en tonnes 2022 des DMS

	2020	2021	2022
Tonnage	22,76	18,13	21,70
Traitement TTC	7 264,75	4 803,60	7 462,62
Transport TTC	4 446,51	3 199,56	1 587,64



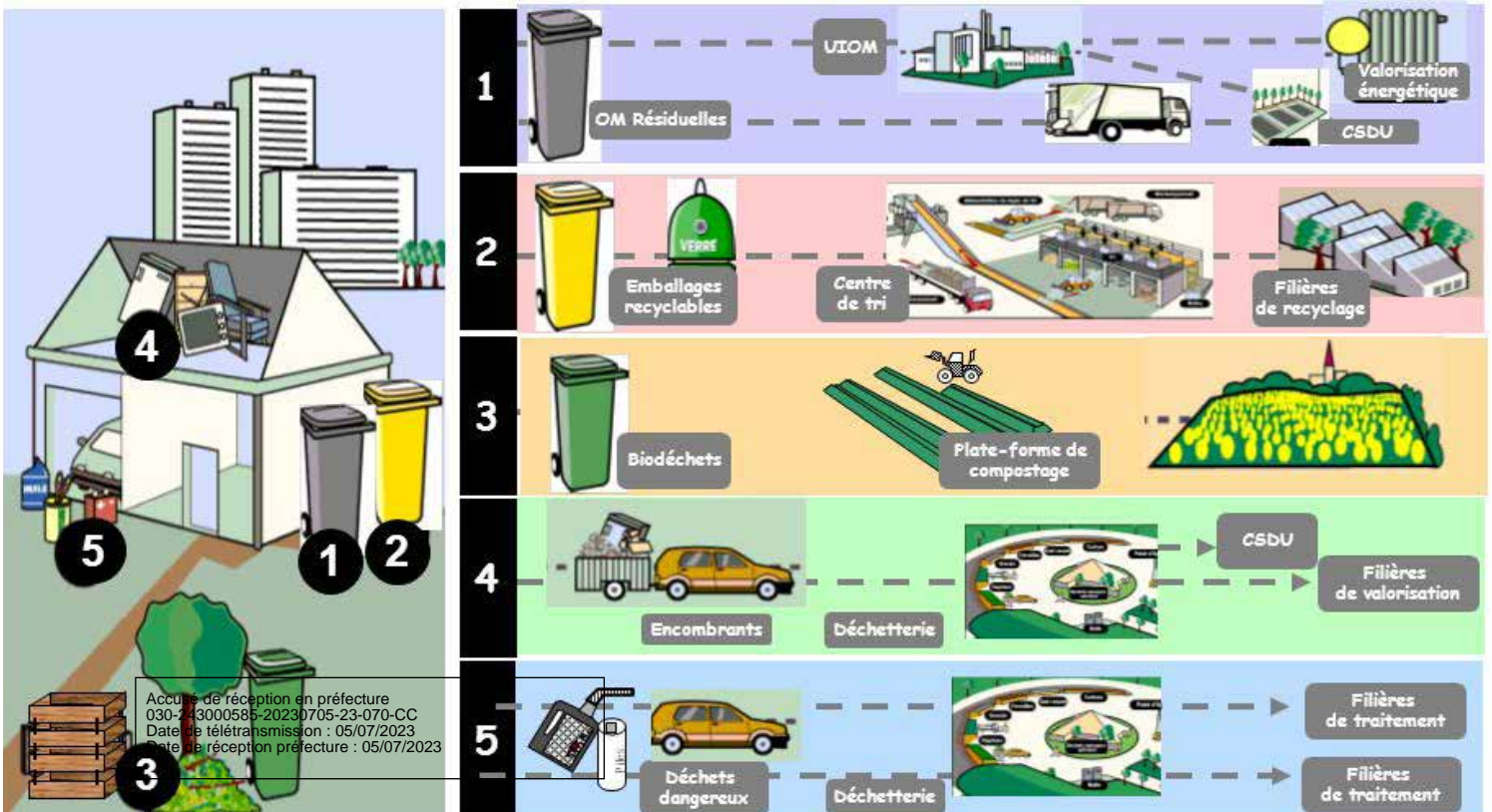
Recycler c'est valoriser

Déchets des ménages

Collecte

Traitement

Débouchés





CCBTA
1, avenue de la Croix blanche
30300 Beaucaire - Tél 04 66 59 54 54
www.laterredargence.fr

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-070-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-071		
OBJET		
<p>■ ■</p> <p>Bourg Centre Occitanie</p> <p>■ Avenant - Contrat 2^e</p> <p>■ génération 2022-2028</p> <p>■ Beaucaire</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
31	0	0
CONVOCAATION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		
■ ■		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : *M et Mme* : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : *M et Mme* : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON CLIMENT.

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la délibération n° 2021/AP-MARS/14 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027 et à l'articulation et la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat ;
- Vu** la délibération n° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028 ;
- Vu** les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace ;
- Vu** la délibération n° 19-108 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence du 30 septembre 2019 approuvant le contrat-cadre Bourg Centre Occitanie de la commune de Beaucaire ;
- Vu** le contrat-cadre Bourg Centre de la Commune Beaucaire signé le 12 juin 2020 ;
- Vu** la délibération n° 23-059 du 3 avril 2023 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 sur le territoire du PETR ;

Considérant

- **Qu'un** contrat-cadre Bourg Centre Occitanie de la commune de Beaucaire a été signé le 12 juin 2020,

- **Que** l'ensemble des partenaires signataires du contrat souhaitent conforter le contrat Bourg Centre Occitanie 1^{re} génération, notamment :
 - en mettant à jour les axes stratégiques et les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024
 - en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période 2022-2028.
- **Qu'il** convient de conclure un avenant – contrat 2^e génération qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la Commune de Beaucaire,
- **Que** l'avenant-contrat 2^e génération a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en comité de pilotage du 26 juin dernier,
- **Qu'il** s'inscrit en cohérence avec le projet de territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et en complémentarité du programme « Petites Villes de Demain » dont la commune de Beaucaire est lauréate.
- **Que** l'avenant-contrat 2^{ème} génération a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en comité de pilotage du 26 juin dernier.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la conclusion d'un avenant – contrat 2^e génération 2022-2028 au contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de Beaucaire.

Article 2 : Précise que cet avenant – contrat 2^e génération prendra fin au 31 décembre 2028.

Article 3 : Autorise le Président à signer l'avenant – contrat 2^e génération et tous les documents complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président
Juan MARTINEZ



Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-071-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Beaucaire

CC Beaucaire Terre d'Argence

PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Département du Gard

Avenant – Contrat 2^e génération

2022 / 2028



Accusé de réception en préfecture
030-233000585-20230705-23-071-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, représenté par Rémi NICOLAS, son Président,

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, représentée par Juan MARTINEZ, son Président

La Commune de Beaucaire, représentée par Julien SANCHEZ, Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune Beaucaire, signé le 12/06/2020.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de la Commune de Beaucaire en date du XXX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération du PETR Garrigues et Costières de Nîmes en date du XX/XX/XX approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, signé le 12 juin 2020

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Jonquières Saint Vincent, Bellegarde et Beaucaire.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la Commune de Beaucaire en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires, etc.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Beaucaire, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence 2022-2028 dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, en termes d'approche programmatique (Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation de la commune n'est globalement pas modifiée dans le cadre du présent avenant. Elle se décline selon les 3 axes stratégiques définis dans le contrat Bourg Centre initial.

Cependant le projet de développement et de valorisation de la commune a été actualisé. Les éléments complétés apparaissent en **gras**.

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune

- 1.1 Réhabilitation des équipements publics
- 1.2 Amélioration de l'accueil scolaire
- 1.3 Requalification des espaces publics **et du bâti ancien**
- 1.4 Création d'équipements locaux ou structurants**
- 1.5 Protection de la population**

Axe 2 : Renforcer les liaisons interurbaines et développer les nouvelles mobilités

- 2.1 Amélioration des circulations à l'échelle du territoire
- 2.2 Amélioration des circulations entre Provence et Languedoc

Axe 3 : Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale

- 3.1 Développement des activités commerciales **et du tourisme**
- 3.2 Mise en valeur du Patrimoine

Ainsi dans l'axe 1, l'action « requalification des espaces publics » a évolué pour inclure la requalification des bâtiments anciens. Deux nouvelles actions ont été créées, une dédiée à la création d'équipements locaux ou structurants et l'autre pour renforcer la protection de la population conformément aux préoccupations de la commune et en déclinaison des enjeux du PACTE Vert de la Région Occitanie.

Dans l'axe 3, la commune a fait le choix d'ajouter le tourisme à l'action « développement de l'activité commerciale ».

Comme déjà mentionné dans l'article 3.3 du contrat initial, la commune de Beaucaire (32^e ville d'Occitanie en nombre d'habitants) réitère le « souhait d'accueillir un lycée d'enseignement général », également inscrit en page 125 du document d'orientations et d'objectifs du SCOT Sud Gard approuvé le 10/12/2019 – Prescriptions générales : « Il s'agit d'affirmer le besoin d'un centre de congrès à Beaucaire et la réalisation d'un lycée d'enseignement général » et en page 120 du rapport de présentation du SCOT Sud Gard « Accompagner les projets spécifiques aux besoins de structuration des polarités urbaines du bassin : centre de congrès et lycée général à Beaucaire (...) ».

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

La CCBTA a récemment travaillé sur son « Projet de territoire », approuvé en 2021 et à horizon 2030. Ce projet partagé traduit une ambition politique définie à partir d'une démarche collective de co-construction du projet (ateliers avec les élus, plateforme de participation citoyenne, entretiens et ateliers avec les acteurs économiques...). Il s'inscrit dans une **démarche globale de développement durable** qui vise à assurer un développement économique et résidentiel tout en préservant l'environnement, la qualité du cadre de vie et le bien-vivre ensemble.

Il traduit la volonté de la CCBTA de relever plusieurs défis transversaux aux politiques publiques :

- **Le défi de la cohésion sociale** : Continuer d'être un territoire accueillant et solidaire ; participer à la réduction des inégalités et de l'isolement ; développer des projets pour tous qui favorisent le bien vivre ensemble et les liens intergénérationnels ; impliquer les citoyens en tant qu'acteur du développement de leur territoire ;
- **Le défi de l'attractivité, de l'image, et du dynamisme économique** : Maintenir et consolider le dynamisme existant ; créer de la valeur en s'appuyant sur l'identité et les forces du territoire et en développant une offre différenciante et innovante ; Favoriser l'emploi ;
- **Le défi de la transition écologique et énergétique** : Aller vers des projets économes en énergie et à faible impact environnemental ; s'adapter au changement climatique ; s'inscrire dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pratiques qui valorisent et respectent notre bien commun qu'est la Terre ;
- **Le défi lié aux transitions démographiques et sociétales** : Assurer un développement qui tient compte des enjeux liés au vieillissement de la population, à l'évolution des modes de vie et aspirations des ménages (pratiques de consommation, modes d'habiter, proximité avec la nature, etc) ;

Le projet de territoire se structure ainsi autour de **3 axes stratégiques thématiques** :

- **Axe 1** - Un cadre de vie agréable, durable et riche de sens (dans les domaines de l'habitat, de la transition écologique et énergétique, du patrimoine, de l'attractivité des centres-bourgs) ;
- **Axe 2** - Une offre de services et d'équipements accessible à tous et vectrice de cohésion sociale (enfants et jeunes, mobilités douces, soins et parcours de santé, personnes âgées et handicap, maintien et accès aux services publics, équipements, Tiers lieux) ;
- **Axe 3** - Une économie attractive et durable, créatrice d'emploi ancrée dans le développement durable (nouvelles filières durables, slow tourisme, agriculture et alimentation de qualité accessible aux habitants).

A travers l'orientation 4 de l'axe 1 de son projet de territoire, « **Agir pour des centres-bourgs vivants** », les élus de la CCBTA portent clairement l'ambition de **renforcer les centres-bourgs qui concentrent les fonctions urbaines et constituent des marqueurs forts de l'identité des communes et du territoire intercommunal.**

A travers son action aux côtés des communes, la CCBTA entend participer **au renforcement des centralités qui jouent un rôle structurant à l'échelle du bassin de vie** : Beaucaire, ville centre de la CCBTA et pôle d'équilibre, à l'échelle du SCOT Sud Gard ; Bellegarde, 2^{ème} ville de la CCBTA et identifié en tant que pôle structurant de bassin.

Ainsi, les projets de développement et de valorisation objet du présent avenant, s'inscrivent en **totale cohérence avec les axes de développement de la CCBTA** dans le cadre de sa stratégie de territoire.

- Les projets de **qualification du cadre de vie** contribueront à l' « **Axe 1 – Orientation 3. Valoriser le Patrimoine et le faire vivre** ». La CCBTA est doté d'un patrimoine remarquable : des sites remarquables comme le château de Beaucaire, des éléments paysagers marquants (l'Eau), un patrimoine architectural de qualité dans les cœurs de ville. L'ambition est de renforcer le rayonnement des cœurs de ville, développer leur attractivité touristique, créer une ambiance propice à la déambulation et favorable au commerce, allier patrimoine et convivialité, vecteur de cohésion sociale.
- Les projets liés au **renforcement de l'offre Habitat** contribueront à développer « **Un habitat durable et accessible à tous** » (Axe 1 - Orientation 1)
- Les projets liés au **développement économique et à la qualification de l'offre touristique** viendront « **Renforcer la dynamique de développement économique** » souhaitée (Axe 3 - Orientation 11) et participer à « **Faire de la Terre d'Argence, une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme** » (Axe 3 – Orientation 12), en s'appuyant sur les atouts du territoire : l'Eau, le Patrimoine architectural remarquable, la gastronomie, les voies vertes, etc.
- Les projets relatifs à **l'amélioration de l'offre de services à la population**, contribueront à « **Renforcer l'offre de services et d'équipements** » (Axe 2) : offre de santé, offre de mobilités, offre hybride « type tiers-Lieux » qui favorisent le faire-ensemble, offre d'équipements sportifs et culturels, etc pour renforcer les fonctions de pôle d'équilibre (Beaucaire) et pôle structurant de bassin de proximité (Bellegarde)
- **Les projets liés à la mobilité du quotidien**, contribueront à « **Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle** » (Orientation 6, Axe 2)

Enfin, tout comme la Région, la CCBTA porte le défi de la transition écologique, défi transversal aux politiques publiques, traduit dans son orientation 6 – Axe 2 : « **Agir pour la transition énergétique et écologique** ». Une ambition qui se concrétise notamment à travers la rénovation énergétique des logements, l'optimisation de l'éclairage public, et la prise en compte dans les projets portés la CC des enjeux environnementaux, etc.

- **du territoire de projet PETR Garrigues et Costières de Nîmes**

La stratégie territoriale portée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'est construite sur les bases des projets de territoire des deux EPCI qui le composent et en cohérence avec les stratégies régionales et européennes portées par le Pacte Vert.

L'ambition du territoire est d'offrir un cadre de vie attractif et solidaire tout en poursuivant un développement économique qui offre des opportunités à ses habitants, et particulièrement à sa jeunesse, le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver, d'autant que ce dernier subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels.

Ce développement, gage de réduction des fragilités socio-économiques du territoire, doit donc trouver des voies durables pour se matérialiser. Ces voies se traduisent à travers les 3 objectifs suivants :

- Objectif stratégique 1 : Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire
- Objectif stratégique 2 : Structurer un écosystème économique diversifié et durable
- Objectif stratégique 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

La commune de Beaucaire, ville de 16 269 habitants, est située au cœur du triangle Nîmes-Avignon-Arles. Elle assure au niveau du SCOT Sud Gard une fonction de pôle d'équilibre grâce notamment aux équipements, aux fonctions et aux commerces et services qu'elle propose. Par son dynamisme démographique important, la commune doit faire face à différents enjeux pour lesquels il convient d'identifier et structurer les réponses adéquates dans le cadre d'un projet global de développement et de valorisation. Les 3 axes de développement retenus par la commune contribuent à l'équilibre urbain/rural nécessaire sur le territoire :

- Amélioration du cadre de vie
- Développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle et intermodalités
- Développement économique et touristique

Ainsi, le projet de développement et de valorisation que souhaite mener la Commune de Beaucaire, contribue au projet de territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes en apportant notamment un maillage pertinent de services et d'équipements, culturels et sportifs, pour contribuer à un développement équilibré du territoire. La qualification de son offre de services et d'équipements contribuera à garantir un cadre de vie attractif et respectueux de l'environnement.

Tout en œuvrant pour faciliter les déplacements doux « intramuros », la commune s'attache à redynamiser son centre-ville afin de maintenir le lien social et conforter son dynamisme économique et touristique que ce soit à l'échelle de la Terre d'Argence ou de la grande région nîmoise et arlésienne.

Plus spécifiquement, les projets de mise en valeur du patrimoine, de mobilité douce et de valorisation du cadre de vie trouvent de par leurs objectifs un écho et une illustration cohérente de l'adéquation avec le projet de territoire porté par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

En cohérence avec les orientations définies dans le Projet de territoire et au titre de ses compétences, la CCBTA accompagne le développement des territoires à travers la mise en place de démarches et outils opérationnels sur les différents domaines, comme les aides à l'habitat

(OPAH-RU, ravalement de façades, précarité énergétique, adaptation au vieillissement et au handicap), la petite enfance (le Lieu d'accueil Parents-enfants, le Relais Petite Enfance), le développement économique (aide à l'immobilier d'entreprise, le réseau fibre optique, parc d'activités...), la santé (les infrastructures et aides pour les étudiants en médecine afin de les inciter à s'installer sur le territoire...), le tourisme (avec la Maison du tourisme et du patrimoine par exemple), etc.

Également, elle intervient directement en soutien des communes, en tant que Maître d'Ouvrage d'opérations structurantes d'intérêt communautaire. Ces opérations d'ampleur, sont inscrites dans un Contrat Local d'Aménagement entre la CCBTA et chaque commune. Les opérations structurantes sont ainsi réalisées par la CCBTA au titre d'une volonté politique collective de dynamiser l'investissement public et d'accompagner les communes dans leur développement. La préparation des programmes se fait en étroite collaboration avec les communes.

Enfin, elle favorise la mise en œuvre et la coordination des démarches partenariales et contractuelles - Petites Villes de Demain et dispositif Bourg Centre Occitanie - en faveur de la revitalisation des cœurs de ville et le renforcement des centralités.

- **du territoire de projet PETR Garrigues et Costières de Nîmes**

- **A travers l'ingénierie de projet**

Véritable interface entre les maîtres d'ouvrages publics et privés et les partenaires techniques et financiers du territoire, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes met à disposition, des communes et EPCI de son territoire, ses capacités d'ingénierie (montage de projet, recherche de partenaires et de financements, mise en réseau, appui à la communication...), à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en milieu rural et en complément du programme LEADER et du contrat de relance et de transition écologique.

Le rôle d'animation et de conseil mené par l'équipe du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est indispensable sur un territoire avec de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une Communauté d'Agglomération grandissante et une Communauté de Communes de 5 communes, où la recherche de l'équilibre est la condition indispensable à la structuration du territoire.

De nombreuses communes sur le territoire présentent un caractère rural avec peu de moyens d'ingénierie (26 communes sur 44, soit 60% ont moins de 3 000 habitants). Ainsi, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes assure le relais pour connaître, comprendre et bénéficier des nouvelles politiques que la région Occitanie Pyrénées Méditerranée déploie en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes accompagne notamment la politique régionale en faveur du développement et de la valorisation des Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Plus spécifiquement sur le territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence, il accompagne les communes de ce territoire dans la réalisation de leurs dossiers de pré-candidature ou d'avenant aux contrats 2019-2021. Il met en réseau l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet.

- **A travers l'ingénierie financière**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est la structure juridique porteuse du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes » et à ce titre, est animateur et gestionnaire d'une enveloppe de financements européens LEADER attribuée au territoire pour la période 2023-2027.

Au travers de l'animation des politiques contractuelles (Contrat de relance et de transition écologique ruralité, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée), le PETR Garrigues et Costières de Nîmes mobilise les partenaires financiers pour soutenir les projets structurants de son territoire.

- A travers la mise en réseau/coopération

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs.

Ainsi, il anime ou co-anime diverses démarches de structuration et de qualification de l'offre telles que le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, la Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes...

Il fédère également l'ensemble des acteurs et experts du patrimoine pour réaliser un inventaire du patrimoine en lien avec l'inventaire Général porté par la Région Occitanie.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Beaucaire et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département du Gard

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Beaucaire dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs territoriaux et 1 objectif transversal.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif transversal du référentiel du Pacte Vert)

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agences des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

;

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre-de Beaucaire
- la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence,
- le PETR Garrigues et Costières de Nîmes,
- la Région,
- le Département.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Beaucaire (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune de Beaucaire</p> <p>Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence</p> <p>Signature</p>	<p>Le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes</p> <p>Signature</p>
<p>La Présidente du Département du Gard</p> <p>Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p>Signature</p>	

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-071-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2019-2021

PROGRAMME PLURIANNUEL		Contrat 1 ^{ère} génération			Observations
		2019	2020	2021	
AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE					
ACTION 1.1 Réhabilitation des équipements publics	<i>Projet 1.1.1 : Mise aux normes d'accessibilité des établissements recevant du public (poursuite d'un plan AD'AP communal)</i>				
	Ecoles élémentaires Puech Cabrier et Moulinelle				Réalisés
	Salle des associations et école du Château				Abandonnés
	Base nautique et piscine				Revus et reportés sur l'avenant
	Autres équipements				En cours et reportés sur l'avenant
	<i>Projet 1.1.2 : Amélioration énergétique des bâtiments publics</i>				
	Ecoles élémentaires Puech Cabrier et Moulinelle				Réalisés
	Autres équipements				En cours et reportés sur l'avenant
	<i>Projet 1.1.3 : Valorisation de la base nautique et aménagement d'une zone de loisirs</i>				En cours Fin des travaux juin 2023
	<i>Projet 1.1.4 : Réhabilitation de tout ou partie des 5 terrains de foot du complexe sportif François Lamouroux en terrains synthétiques (en fonction des subventions possibles)</i>				Revus et reportés sur l'avenant (1 terrain en stabilisé en 2023 et 1 « moulinelle » avec vestiaires et tribunes en 2024/2025)
	<i>Projet 1.1.5 : Création d'un nouveau skatepark</i>				Réalisé
	<i>Projet 1.1.6 : Création d'une salle de spectacles et de congrès</i>	CCBTA	CCBTA	CCBTA	En cours et reporté sur l'avenant (Démolition, dépollution réalisées, livraison en 2025)
<i>Projet 1.1.7 : Création d'une maison médicale</i>	CCBTA	CCBTA		Réalisé	
ACTION 1.2 Amélioration de l'accueil scolaire	<i>Projet 1.2.1 : Extension et réhabilitation du groupe scolaire Garrigues Planes et amélioration de l'empreinte énergétique (en cours)</i>				En cours et reporté sur l'avenant (Tranches 1 et 2 réalisées. Dernière tranche en 2023)
	<i>Projet 1.2.2 : Réhabilitation et extension de l'Ecole Nationale et amélioration de l'empreinte énergétique</i>				Reporté sur l'avenant (Désamiantage réalisé)
ACTION 1.3 Requalification des espaces publics	<i>Projet 1.3.1 : Réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles en entrée de Ville (dans sa partie urbaine)</i>				Reporté sur l'avenant (En lien avec le centre des congrès)
	<i>Projet 1.3.2 : Réhabilitation complète de la route de Nîmes en entrée de Ville</i>				Reporté sur l'avenant (Tranche 1 en 2023, tranche 2 en 2024/2025)
	<i>Projet 1.3.3 : Réhabilitation de la rue de Nîmes</i>				Réalisé
	<i>Projet 1.3.4 : Ravalement et valorisation des façades</i>				Réalisé et reconduit sur l'avenant (80 000 €/an).
	<i>Projet 1.3.5 : Agrandissement des jardins familiaux en partage sur le foncier communal</i>				Réalisé
	<i>Projet 1.3.6 : OPAH RU 2019-2022</i>	CCBTA	CCBTA	CCBTA	Réalisé
AXE STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET INTERMODALITES					
ACTION 2.1 Amélioration des circulations à l'échelle du territoire	<i>Projet 2.1.1 : Elaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables dans le cadre de l'élaboration d'un plan général de circulation et de déplacement</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 2.1.2 : Création d'une aire de covoiturage au niveau du giratoire Route de Nîmes</i>				Abandonné
	<i>Projet 2.1.3 : Aménagement de la Via Rhôna entre Beaucaire et Bellegarde</i>	CCBTA	CCBTA	CCBTA	Réalisé
ACTION 2.2 Amélioration des circulations entre	<i>Projet 2.2.1 : Aménagement de la halte SNCF en vue de la création d'un pôle d'échange multimodal</i>				En cours (Fin des travaux en 2023)

AXE STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE					
ACTION 3.1 Développement des activités commerciales	<i>Projet 3.1.1 : Rénovation du centre commercial de la Moulinelle</i>				Réalisé
ACTION 3.2 Mise en valeur du patrimoine	<i>Projet 3.2.1 : Mise en valeur de la Croix Couverte</i>				Reporté sur l'avenant (2023-2024)
	<i>Projet 3.2.2 : Valorisation de l'abbaye de Saint Roman</i>	CCBTA	CCBTA	CCBTA	En cours

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur leur accompagnement financier.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Localisation des projets 2022-2028

AXE STRATÉGIQUE 1 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE

ACTION 1.1 Réhabilitation des équipements publics



- 1.1.1 : Mise en accessibilité Ecole Préfecture, stade P. Schneider et Hôtel de Ville
- 1.1.2 : Rénovation énergétique de la Halle des Sports
- 1.1.3 : Eclairage LED des services de la mairie / Eclairage des équipements sportifs communaux
- 1.1.4 : Complexe sportif Fernand Lamouroux : Transformation d'un terrain de football en stabilisé inutilisé aujourd'hui en terrain synthétique
- 1.1.5 : Travaux DOJO : Adaptation du bâtiment pour nouvelles activités
- 1.1.6 : Travaux mairie annexe : extension et réhabilitation énergétique dans le centre commercial La Moulinelle
- 1.1.7 : Extension des archives municipales dans la mairie
- 1.1.8 : Réhabilitation complète et amélioration fonctionnelle de l'ensemble de la piscine intercommunale
- 1.1.9 : Rénovation de la salle associative Saint-Pierre-de-Rives en quartier prioritaire



ACTION 1.2 Amélioration de l'accueil scolaire



- 1.2.1 : Réhabilitation et extension de l'école Nationale et amélioration de l'empreinte énergétique
- 1.2.2 : Réfection toiture terrasse école élémentaire Puech Cabrier

ACTION 1.3 Requalification des espaces publics et du bâti ancien

- 1.3.1 : Ravalement et valorisation des façades
- 1.3.2 : Mise en place d'actions spécifiques pour permettre l'élimination des éléments parasites en façades et enfouissement des réseaux aériens dans le périmètre du Site Patrimonial remarquable (centre-ville)
- 1.3.3 : Réhabilitation de la place du 8 mai 1945 et du parking du centre commercial de la Moulinelle situés en quartier prioritaire
- 1.3.4 : Réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles en entrée de ville et création d'une piste cyclable
- 1.3.5 : Réhabilitation complète de la route de Nîmes en entrée de ville et création d'une piste cyclable
- 1.3.6 : Réfection, mise en valeur (y compris paysagère) du Quai du Général de Gaulle et du Square Eysette
- 1.3.7 : Etude relative à la rénovation du patrimoine immobilier du centre-ancien de Beaucaire, dans le respect des exigences liées à la préservation du patrimoniale, aux normes d'habitabilité, et à la performance énergétique
- 1.3.8 : OPAH-RU 2023-2028



Projets à l'échelle du centre ville, communale, ou intercommunale

ACTION 1.4 Création d'équipements locaux ou structurants



- 1.4.1 : Réalisation de deux padel tennis
- 1.4.2 : Le futur nouveau quartier Sud Canal
- 1.4.3 : Aménagement d'une aire de fitness composée d'aggrès et d'équipements de musculation
- 1.4.4 : Aménagement d'un ponton flottant sur le plan d'eau du Rhône
- 1.4.5 : Elaboration d'un schéma général d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale de la commune
- 1.4.6 : Création d'un deuxième terrain synthétique et modernisation des infrastructures sportives extérieures et de leurs annexes
- 1.4.7 : Aire de jeux - Garigues Planes
- 1.4.8 : Construction d'un gymnase (localisation à définir)
- 1.4.9 : Création d'une piste d'athlétisme
- 1.4.10 : Création d'une salle de spectacle et de congrès



ACTION 1.5 Protection de la population

- 1.5.1 : Extension du réseau de vidéoprotection et création d'un chenil

AXE STRATÉGIQUE 2 : DEVELOPPEMENT DES MOBILITES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE ET INTERMODALITES

ACTION 2.1 Amélioration des circulations à l'échelle du territoire

- 2.1.1 : Elaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables dans le cadre de l'élaboration d'un plan général de circulation et de déplacement
- 2.1.2 : Etude Plan Vélo échelle CCBTA
- 2.1.3 : Via Rhona Beaucaire Bellegarde et Beaucaire Fourques
- 2.1.4 : Mise en place d'équipements pour les vélos



ACTION 2.2 Amélioration des circulations entre Provence et Languedocterritoire



- 2.2.1 : Réalisation d'un PEM - Pôle d'Echanges Multimodal
- 2.2.2 : Réouverture de l'écluse reliant le Rhône au canal du Rhône à Sète (Projet partenarial)

AXE STRATÉGIQUE 3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

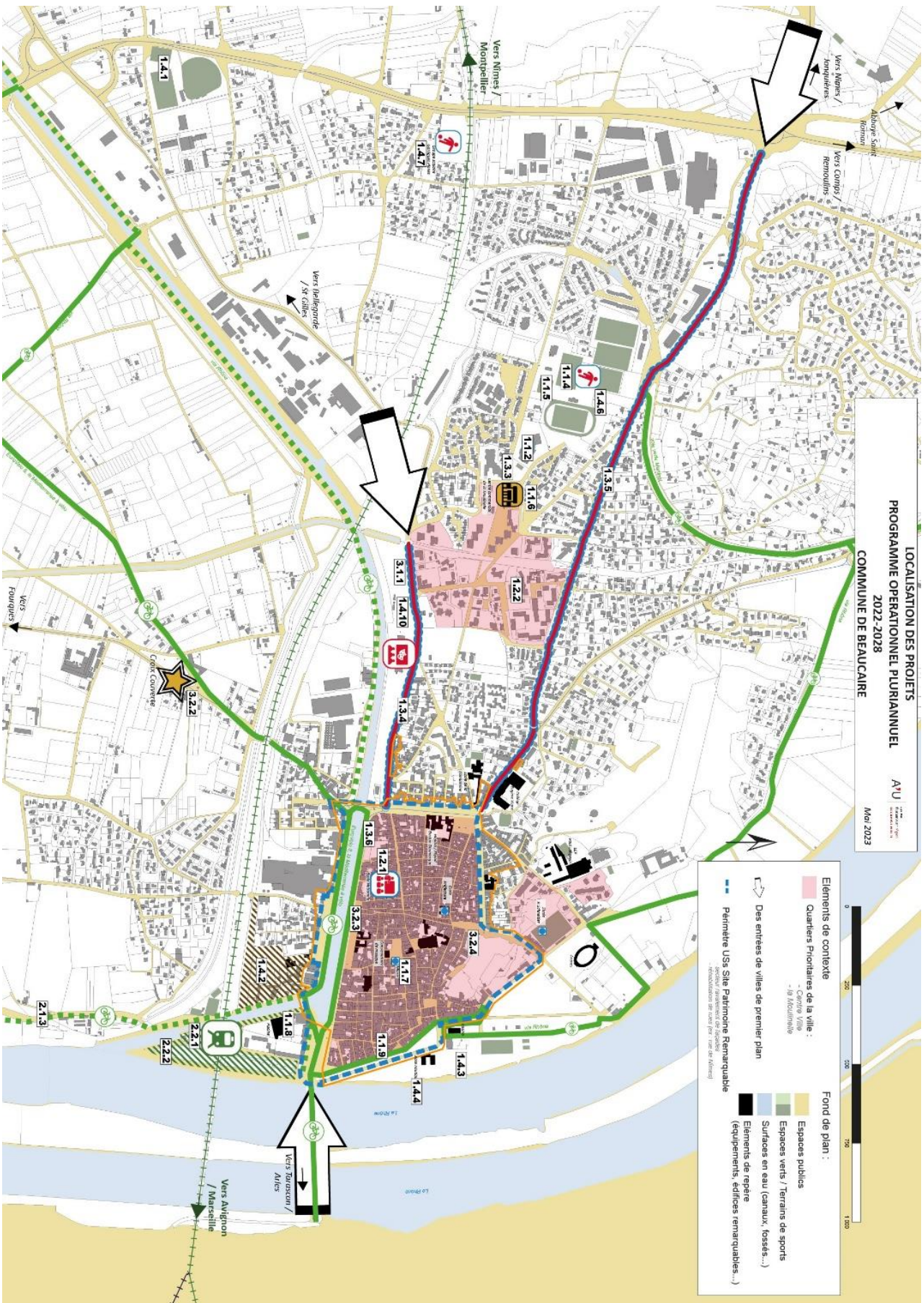
ACTION 3.1 Développement des activités commerciales et du tourisme

- 3.1.1 : Création d'une aire de camping-car




ACTION 3.2 Mise en valeur du Patrimoine



- 3.2.1 : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable
- 3.2.2 : "Mise en valeur de la Croix Couverte
- 3.2.3 : Réfection escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville
- 3.2.4 : Immeubles Aillaud - remobilisation d'une friche urbaine à haute valeur patrimoniale - Projet à vocation mixte, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourgs
- 3.2.5 : Etude de programmation en vue de la valorisation, l'animation et l'accessibilité du site du Château
- 3.2.6 : Restauration Préservation Valorisation Abbaye de Saint Roman



Accusé de réception en préfecture
 030-243000585-20230705-23-071-CC
 Date de télétransmission : 05/07/2023
 Date de réception préfecture : 05/07/2023

Axe 1	Fiche action 1.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 1 : Amélioration du cadre de vie</i>	Titre de l'action : 1.1 Réhabilitation des équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Ville de Beaucaire, en plein développement, connaîtra une poussée démographique dans les années à venir. Certains équipements publics sont aujourd'hui vieillissants, et/ou ne répondent plus à la demande actuelle ni future pour d'autres.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La Ville de Beaucaire souhaite, pour rester attractive et répondre aux besoins futurs (court, moyen et long terme), se doter de nouveaux équipements et/ou faire évoluer ceux existants. L'objectif étant de répondre aux besoins actuels et de prévoir le développement à venir, en restant attractifs pour attirer de nouveaux foyers fiscaux.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1 : <i>Mise en accessibilité Ecole Préfecture, stade P. Schneider et Hôtel de Ville</i> Descriptif : Travaux dans le cadre de l'Ad'ap (tranche 2)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire</p> <p>Coût estimatif : 625 236 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023Travaux <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024Travaux <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p><u>Partenaires financiers :</u> Etat, Département, Région (mise en accessibilité sur batiments publics ERP – 1 dossier sur 2022-2024)</p>	  

Projet 1.1.2 : *Rénovation énergétique de la Halle des Sports*

Descriptif : Désireux de rénover et d'améliorer la performance énergétique de la Halle des Sports située dans le quartier de la Moulinelle, quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Beaucaire a décidé de s'engager dans des travaux d'ampleur.

Sur l'année 2023, nous souhaitons en effet réaliser les travaux suivants:

- Changement des ampoules et luminaires par des LED
- Réfection complète du réseau électrique pour le raccordement des nouveaux luminaires
- Réfection complète des toitures et de leur isolation

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 520 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 Travaux (si subventions) 2026
 2024 Travaux (si subventions) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Région (équipement sportif d'intérêt territorial), Département, ADEME



Projet 1.1.3 : *Eclairage LED des services de la mairie / Eclairage des équipements sportifs communaux*

Descriptif : Passage à l'éclairage LED des différents services de la ville et des éclairages des équipements sportifs communaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 400 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025 Travaux (si subventions)
 2023 Travaux (si subventions) 2026
 2024 Travaux (si subventions) 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Département, ADEME, Région



Projet 1.1.4 : *Complexe sportif Fernand Lamouroux : Transformation d'un terrain de football en stabilisé inutilisé aujourd'hui en terrain synthétique*

Descriptif : La ville souhaite remplacer de manière progressive ses terrains enherbés ou stabilisés afin d'améliorer l'empreinte environnementale (économie d'eau, de traçages, de tonte, etc...) pour optimiser l'utilisation des surfaces et augmenter l'offre sportive tout en réduisant les ressources consacrées à l'entretien et à la maintenance de ces espaces de pratique sportive. Il s'agit ici de la transformation d'un premier terrain.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive*

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif :

Tranche 1: 1 018 783 € HT

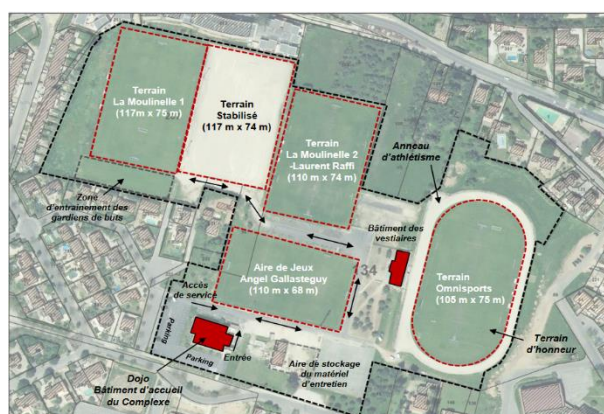
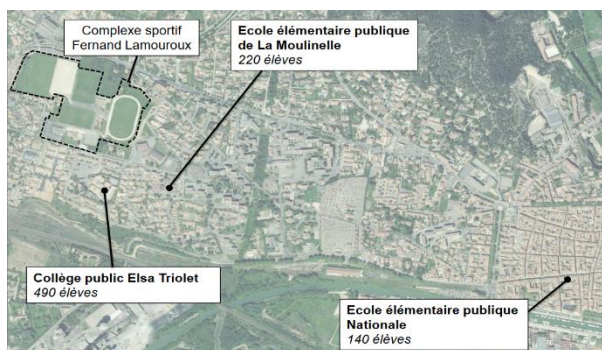
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Travaux | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Département, Région (équipement sportif d'intérêt territorial), FFF, ANS



Projet 1.1.5 : *Travaux DOJO : adaptation du bâtiment pour nouvelles activités*

Création d'un dispositif de suspension avec rétractation de sacs de frappe dans le dojo.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive*

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 59 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, ANS



Projet 1.1.6 : Travaux mairie annexe : extension et réhabilitation énergétique dans le centre commercial La Moulinelle

Descriptif : Réhabilitation et réaménagement de la mairie annexe service public situé dans le quartier prioritaire de la Moulinelle:

- Agrandissement de la Mairie Annexe pour apporter des services publics et du lien social supplémentaire en quartier prioritaire
- Isolation
- Changement du système de chauffage
- Changement de l'éclairage

Dans le but de réaliser des économies d'énergies et d'améliorer et diversifier le service public et le lien social au sein du quartier prioritaire

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 270 000 € TTC

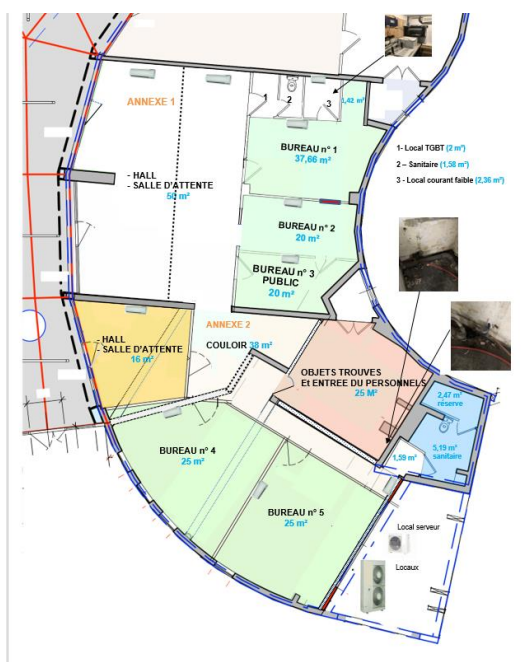
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Travaux | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Département, Région (volet rénovation énergétique si gain énergétique d'au moins 30% et atteinte de la classe C et volet mise en accessibilité sur bâtiment public ERP, 1 dossier sur 2022-2024)



Projet 1.1.7 : *Extension des archives municipales dans la mairie*

Descriptif : Extension des locaux des archives municipales et création d'une salle de réunion en rez-de-chaussée /

- Mise en place d'un SSI de catégorie A avec boucle de détection optique et alarme de type 1
- Extincteurs appropriés aux risques

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 1 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Études |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 Études |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 Travaux si subventions |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Archives départementales

Partenaires financiers : Etat, Département, DRAC



Projet 1.1.8 : *Réhabilitation complète et amélioration fonctionnelle de l'ensemble de la piscine intercommunale*

Descriptif : La piscine intercommunale, âgé de presque 50 ans, a aujourd'hui besoin d'une réhabilitation complète des existants. Mise en service le 28 avril 1973, la piscine comprend des installations aquatiques et d'apprentissage, des gradins et des locaux d'accompagnement et de service nécessaires à son fonctionnement. Au regard de la vétusté des installations et du coût important de cet établissement, le syndicat envisage d'engager une réhabilitation lourde pour faire de cet outil un équipement sportif et de loisir structurant pour le territoire intercommunal et régional.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : SIVU de la piscine de Beaucaire Tarascon

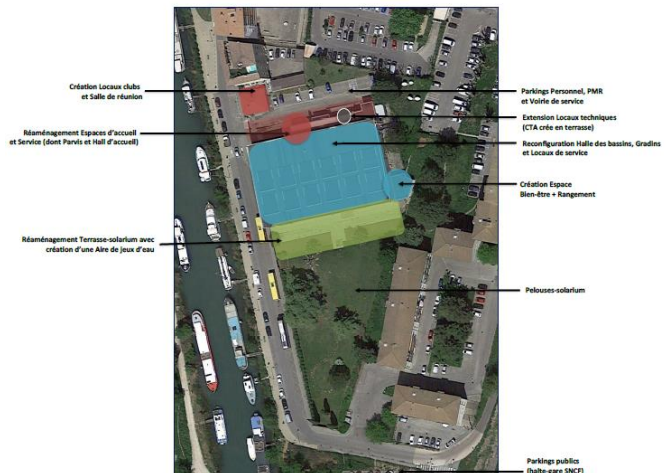
Coût estimatif : 7 873 091 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Démarrage | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-071-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Fédération Française de Natation, Agence Nationale du Sports (A.N.S), les services de l'Etat (DSIL), Département du Gard et des Bouches du Rhône, Région Occitanie (équipement sportif d'intérêt territorial) et Région Sud, Education nationale et les villes membres du syndicat, à savoir la ville de Beaucaire et la ville de Tarascon

Projet 1.1.9 : Rénovation de la salle associative Saint-Pierre-de-Rives en quartier prioritaire

Descriptif : Située au cœur du centre ancien, en quartier prioritaire, cette salle associative a une vocation sociale importante car elle constitue un lieu de rencontre convivial, accueille les répétitions et les cours dispensés par des associations et autres (danse, chorale, salsa, majorettes, auto-défenses, country, hôpitaux de jour ...) mais aussi des assemblées générales et des réunions.

La porte, y compris les vantaux sont inscrits par arrêté du 23 novembre 1946.

Les travaux consistent en une rénovation, une mise en conformité et une économie d'énergie de la salle pour améliorer le service public en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Ils sont portés par le CCAS de Beaucaire, propriétaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : CCAS de Beaucaire

Coût estimatif : 250 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Démarrage | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Département

Partenaires financiers : Etat (DRAC), Département, Région



Axe 1	Fiche action 1.2						
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 1 : Amélioration du cadre de vie</i>	Titre de l'action : <i>1.2 Amélioration de l'accueil scolaire</i>						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
La Ville de Beaucaire gère actuellement 11 établissements scolaires, maternels et élémentaires, dont certains, ne répondent plus aux besoins actuels et futurs, tant en termes d'équipements, d'accueil des enfants que de qualité des bâtis (qualité environnementale notamment).							
Objectifs stratégiques							
La Ville étant dans une dynamique certaine en termes de démographie, l'objectif est de remettre à niveau les établissements existants et de réhabiliter et étendre deux établissements importants (celui de Garrigues Planes, travaux terminés en 2023 et de Nationale situé en quartier prioritaire du centre-ville). L'objectif est de pouvoir accueillir les élèves dans de meilleures conditions et de prévoir l'augmentation du nombre d'enfants dans le futur avec les projets immobiliers qui pousseront la démographie par le haut (Création du quartier Sud Canal, extensionbdans les années à venir sur Garrigues Planes Ouest...).							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 1.2.1 : <i>Réhabilitation et extension de l'école Nationale et amélioration de l'empreinte énergétique</i></p> <p>Descriptif : L'école Nationale est la principale école du quartier prioritaire du centre-ville. Elle est l'une des plus vieilles écoles de Beaucaire et nécessite de nombreux travaux. Le centre-ville concentrant la majeure partie des arrivées de nouvelles populations et étant le secteur de rattachement du futur quartier Sud Canal (350 logements), une réhabilitation extension est nécessaire. Cette réhabilitation a été jugée indispensable par le Préfet du Gard en poste à l'époque du lancement du projet.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</i> <i>S'adapter au changement climatique</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire</p> <p>Coût estimatif : 7 000 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2022 Démarrage</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 En cours</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023 En cours</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenaires techniques :</u> <u>Partenaires financiers :</u> État , Département, Région (volet rénovation énergétique sous réserve d'un gain énergétique de 30% et atteinte de la classe C et volet mise en accessibilité – 1 dossier sur 2022-2024)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 Démarrage	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 En cours	<input checked="" type="checkbox"/> 2023 En cours	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours	<input type="checkbox"/> 2027-2028	  
<input checked="" type="checkbox"/> 2022 Démarrage	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 En cours						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 En cours	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours	<input type="checkbox"/> 2027-2028						
<p>Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20230705-23-071-CC Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023</p>							

Projet 1.2.2 : Réfection toiture terrasse école élémentaire Puech Cabrier

Descriptif : Réfection totale de la toiture (isolation et revêtement) / mètre loi Carrez et diagnostic performance énergétique / CSCP niveau 2

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 152 296 € HT

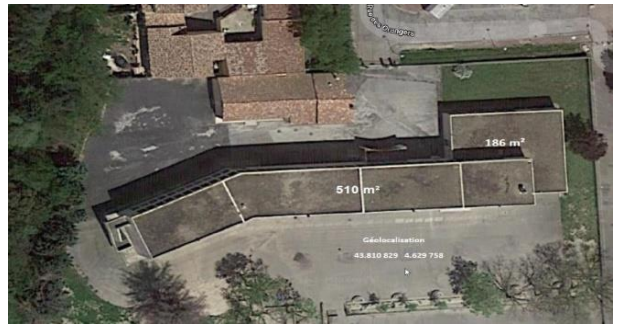
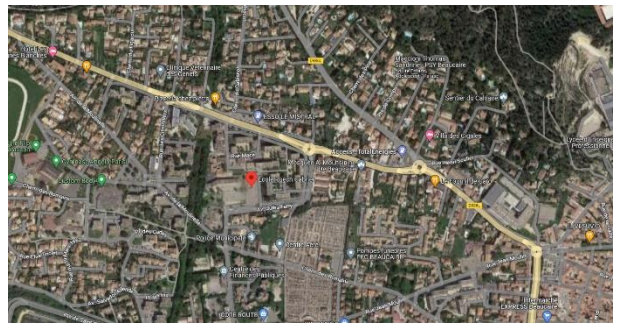
Calendrier prévisionnel :


- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 Terminé | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :


Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat



Axe 1	Fiche action 1.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 1 : Amélioration du cadre de vie</i>	Titre de l'action : 1.3 Requalification des espaces publics et du bâti ancien
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Ville de Beaucaire a des espaces publics nécessitant des requalifications pour son image, mais aussi pour sa gestion quotidienne (du stationnement, des réseaux humides, des cheminements doux,).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La Ville souhaite réhabiliter certaines voies importantes (entrées de ville en mauvais état, donnant une mauvaise image et n'étant pas équipées, par exemple, de cheminements piétonniers). L'objectif est de valoriser les entrées de ville, certaines voiries importantes et stratégiques et de profiter de cela pour remettre en état les réseaux humides vieillissants.</p> <p>La commune souhaite aussi revaloriser l'image de son patrimoine architectural à travers une campagne de ravalement des façades dans son centre historique et touristique.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1 : <i>Ravalement et valorisation des façades</i></p> <p>Descriptif : Une attention particulière est portée sur le cadre de vie dans le centre-ville, à la fois quartier prioritaire et site patrimonial remarquable. De nombreux bâtiments étant historiquement en mauvais état, la ville de Beaucaire a obtenu sous le mandat 2014/2020 d'être inscrite sur la liste départementale des communes autorisées à enjoindre les propriétaires de procéder au ravalement des façades d'immeubles. La commune et la CCBTA ont mis en place un système d'aides incitatives aux propriétaires. L'objectif général est d'assurer la qualité des ravalements et de conserver un tissu urbain et un patrimoine architectural caractéristiques et authentiques de la ville.</p> <p>La Région a accompagné les programmations 2020 (80 000€ CP 16/10/2020) et 2021 (CP 16/12/22). Le dispositif régional en faveur de la requalification des façades dans les communes Bourgs Centres est mobilisable jusqu'en 2024, dans la limite de 3 programmations annuelles successives au total, sur la période du contrat 2018-2021 et de son avenant.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire</p> <p>Coût estimatif : Façade : 250 000 € / an TTC</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2022 en cours <input checked="" type="checkbox"/> 2025 en cours</p>	

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-071-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

<p> <input checked="" type="checkbox"/> 2023 en cours <input checked="" type="checkbox"/> 2026 en cours <input checked="" type="checkbox"/> 2024 en cours <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 en cours </p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p><u>Partenaires financiers :</u> Région (programme 2022 – dernier programme accompagné), Etat (Anah, 2023), CCBTA</p>	
<p>Projet 1.3.2 : Mise en place d'actions spécifiques pour permettre l'élimination des éléments parasites en façades et enfouissement des réseaux aériens dans le périmètre du Site Patrimonial remarquable (centre-ville)</p> <p>La commune de Beaucaire souhaite lancer un plan ambitieux pour enterrer les réseaux aériens des rues de la ville qui cheminent par les façades pour pénétrer dans les habitations. En effet ces réseaux aériens en plein cœur du centre-ville à haute valeur patrimoniale, ont une image négative pour la ville et leur enfouissement n'a pas été mis en oeuvre par les précédentes municipalités.</p> <p>Ce projet permettra de lutter contre le cheminement des réseaux en façade en permettant aux habitants de se raccorder directement dans leur immeuble.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire Coût estimatif : 1 000 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p> <input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 en cours <input checked="" type="checkbox"/> 2023 en cours <input checked="" type="checkbox"/> 2026 en cours <input checked="" type="checkbox"/> 2024 en cours <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 </p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques :</u> SMEG</p> <p><u>Partenaires financiers :</u> SMEG Etat (Anah, 2023)</p>	

Projet 1.3.3 : *Réhabilitation de la place du 8 mai 1945 et du parking du centre commercial de la Moulinelle situés en quartier prioritaire*

Descriptif : La commune de Beaucaire, reconnue bourg centre, a 3 secteurs dédiés au commerce : le centre-ville (qui bénéficie d'une politique volontariste de la Mairie), la zone privée des Milliaires et le centre commercial de la Moulinelle (centre de proximité au cœur d'un quartier prioritaire au titre de la politique de la ville).

Un programme de rénovation du centre de la Moulinelle a été réalisé. La commune a souhaité ensuite réhabiliter et requalifier ses espaces publics en les rendant plus fonctionnels et plus végétalisés. Ces nouveaux espaces ont pour but de faciliter et inciter les échanges entre riverains.

C'est dans ce cadre et afin de répondre aux besoins de ses administrés que la commune a lancé une opération d'aménagement des espaces publics sur la place du 8 Mai 1945 située face au centre commercial en quartier prioritaire au milieu des HLM et sur le parking du centre commercial de la Moulinelle. Une sécurisation de la circulation piétonnière accompagnera le réaménagement du parking du centre commercial de la Moulinelle. Par ailleurs une aire de jeu pour enfants, des terrains de pétanque seront intégrés dans le dispositif de réhabilitation de la place du 8 mai 1945.

Les deux secteurs concernés présentent d'importantes problématiques tant au niveau d'un revêtement dégradé, qu'au niveau d'une végétalisation développant divers signes de maladies.

Un important espace végétalisé sera mis en place, complétant efficacement ce projet d'amélioration de la vie quotidienne des Beaucairois.

L'objectif de la commune de Beaucaire est de combiner des dimensions esthétiques, structurelles et environnementales (Pacte Vert) de la rénovation du quartier de la Moulinelle, mais aussi de compléter la réhabilitation du centre commercial de la Moulinelle déjà mise en œuvre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 477 571,01 € HT

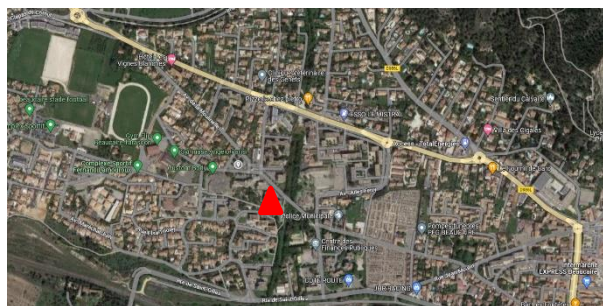
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 Démarrage | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Terminé | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Département

Partenaires financiers : Région (dossier voté CP 21/04/23 51 776 €). Et potentiellement Etat (Fonds Vert)



Projet 1.3.4 : *Réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles en entrée de ville et création d'une piste cyclable*

Descriptif : Dans le cadre de ses projets, la municipalité a lancé des études sur la réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles dans sa partie urbaine.

Celle-ci fait partie des principaux axes urbains de la commune qui devront être valorisés. Cette valorisation passera par le traitement de la voirie et des réseaux mais également par des aménagements urbains et la végétalisation.

Pour rappel: la future salle de spectacles et de congrès sera desservie par la route de St Gilles où se fera l'entrée de cette salle.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 2 530 000 € TTC

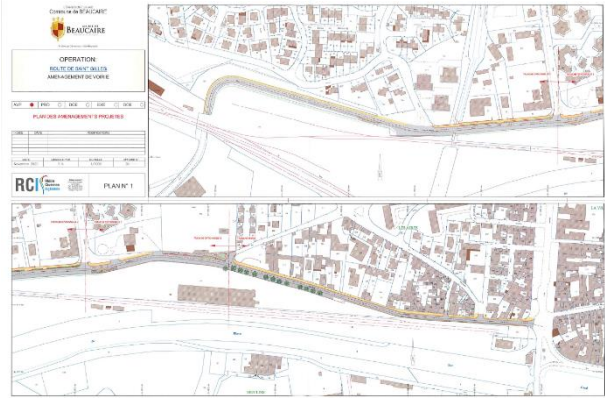
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Études | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Département

Partenaires financiers : Etat, Département, Région (à étudier dans le cadre du Plan Vélo)



Projet 1.3.5 : *Réhabilitation complète de la Route de Nîmes en entrée de ville et création d'une piste cyclable*

Descriptif : Dans le cadre de ses projets, la municipalité a lancé des études sur la réhabilitation complète de la route de Nîmes.

Celle-ci fait partie des principaux axes urbains de la commune qui devront être valorisés. Cette valorisation passera par le traitement de la voirie et des réseaux mais également par des aménagements urbains et la végétalisation et la création d'une piste cyclable en site propre.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif :

Tranche 1 :

Voirie : 398 599 € HT

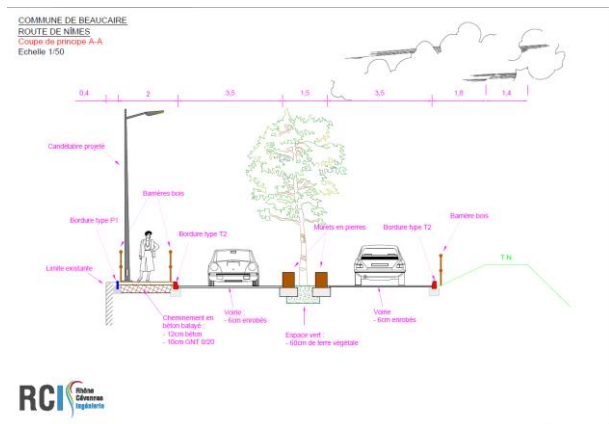
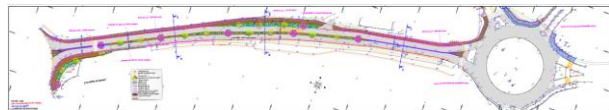
Piste cyclable et espaces verts : 389 401 € HT

Tranche 2 :

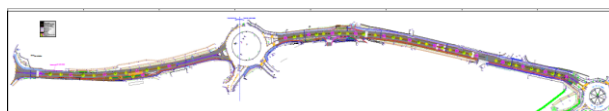
Voirie : 644 031 € HT

Piste cyclable et espaces verts : 436 969 € HT

Tranche 1



Tranche 2



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-071-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

<p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input checked="" type="checkbox"/> 2025 <input checked="" type="checkbox"/> 2023Travaux <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <input checked="" type="checkbox"/> 2024Travaux <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques</u> : Département <u>Partenaires financiers</u> : Région (à étudier dans le cadre du Plan Vélo), Etat, Département</p>	
<p>Projet 1.3.6 : Réfection, mise en valeur (y compris paysagère) du Quai du Général de Gaulle et du Square Eysette</p> <p>Descriptif : Aménagement de voirie (chaussée et stationnements, trottoirs et cheminements, mobilier urbain et signalétique, maçonnerie et espaces verts, réseau pluvial, réseau EU, réseau AEP, rampes d'accès, éclairage public - génie civile) de cet axe structurant majeur (à la fois commerçant et en bord de Canal du Rhône à Sète)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire</p> <p>Coût estimatif : 4 000 000 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2026 Travaux <input type="checkbox"/> 2024 <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028Travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques</u> : Département <u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, Région (hors parking, voirie et réseaux secs et humides et sous réserve d'une ambition au niveau environnemental – désimperméabilisation, végétalisation, création d'îlot de fraîcheur, etc.) et Agence de l'Eau RMC</p>	 

Projet 1.3.7 : Etude relative à la rénovation du patrimoine immobilier du centre-ancien de Beaucaire, dans le respect des exigences liées à la préservation du patrimoniale, aux normes d'habitabilité, et à la performance énergétique

Descriptif : Le bâti du centre ancien de Beaucaire se caractérise par une grande qualité patrimoniale et la présence de nombreux logements ou immeubles dégradés. Afin d'encourager la requalification de ce parc immobilier en faveur d'une offre de logement de qualité, plusieurs dispositifs ont été mis en place au fur et à mesure des années : PSMV, Permis de louer, comité de lutte contre l'habitat indigne, l'OPAH-RU, etc.

Si ces dispositifs sont des outils puissants pour pouvoir produire une offre de logements de qualité en centre ancien, les partenaires pointent les difficultés rencontrées par les propriétaires pour aboutir à un projet de rénovation qui concilie les exigences patrimoniales, de décence, et de performance énergétique, et des surcoûts liés aux contraintes patrimoniales. La CCBTA souhaite faciliter et accélérer le parcours de rénovation des porteurs de projets de travaux, en faveur d'une rénovation de qualité. Pour cela, elle souhaite étudier les qualités des différentes typologies de bâti beaucairois au regard du confort d'été et d'hiver et les besoins d'amélioration. L'étude intégrera des études de faisabilité et devra aboutir à un plan d'actions pour faciliter la dynamique de rénovation du centre de Beaucaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 40 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Démarrage | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Commune (LHI, urbanisme, Patrimoine), CCBTA (OPAH - PVD), Etat (Préf - DDTM-Anah-PDLHI-ARS-UDAP) + acteurs privés (Diagnostiqueurs)

Partenaires financiers : Région/Banque des territoires (étude PVD – à étudier), Anah.



Projet 1.3.8 : OPAH-RU 2023-2028

Descriptif : L'OPAH-RU 2023-2028 est un dispositif d'aide à la rénovation des logements et immeubles des centre-ville de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent. Il poursuit plusieurs objectifs : la lutte contre la vacance, la valorisation du patrimoine et de l'espace public, la lutte contre l'habitat dégradé voire indigne, l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, la rénovation énergétique, l'adaptation du bâti aux risques inondations, le traitement des copropriétés dégradées, l'accession à la propriété, etc. Grâce au dispositif, les propriétaires de logement situé dans le périmètre d'OPAH-RU (centre-ville) peuvent bénéficier d'un soutien technique, administratif et financier pour les accompagner dans leur projet de rénovation. L'OPAH-RU intégrera prochainement les centres-villes des communes de Fourques et Vallabrègues.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : NR

Calendrier prévisionnel :

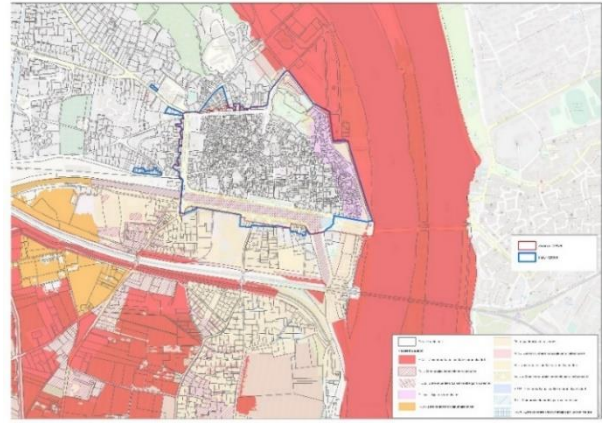
- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Anah, CCBTA, Communes, Département, Banque des territoires (volet étude complémentaire), Action Logement, etc.

Cadre : CRTE-PVD-BCO



Axe 1	Fiche action 1.4						
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 1 : Amélioration du cadre de vie</i>	Titre de l'action : 1.4 Création d'équipements locaux ou structurants						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La ville de Beaucaire possède de nombreux équipements sportifs qui lui permettent de maintenir un tissu d'associations sportives important. De plus, son développement économique important nécessite d'améliorer l'offre de logements qualitatifs et d'équipements sportifs afin de permettre à tous la pratique d'activités plus nombreuses.</p>							
Objectifs stratégiques							
<p>La ville de Beaucaire souhaite créer de nouveaux terrains de sports et remplacer les équipements qui ne l'ont pas été sous de précédentes municipalités.</p> <p>Elle souhaite également développer l'offre de logements neufs et correspondant aux normes de construction actuelles en créant la ZAC Sud Canal avec la création de 350 nouveaux logements.</p> <p>En partenariat avec la CCBTA le projet de construction d'une salle de spectacles et de congrès dont le concours a déjà été lancé permettra d'offrir aux Beaucairois une salle de qualité pour accueillir les représentations des nombreuses manifestations culturelles organisées par la mairie.</p>							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 1.4.1 : Réalisation de deux padel tennis</p> <p>Descriptif : Il s'agit d'une pratique dérivée du tennis qui se joue sur un court plus petit, encadré de grillage, souvent en milieu urbain et plutôt en double de manière dominante, avec un service qui doit s'effectuer à la cuillère et une balle dépressurisée.</p> <p>Cet équipement compact est réalisé avec des matériaux synthétiques et crée un jeu rapide, basé sur des réactions et un jeu au filet.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire</p> <p>Coût estimatif : 207 663,6 € HT</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023 Études</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><i>Partenaires techniques :</i></p> <p><i>Partenaires financiers :</i> Etat et Région (AAP « Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte »), ANS, FFT</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023 Études	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 Études	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Projet 1.4.2 : *Le futur nouveau quartier Sud Canal*

Descriptif : Ce projet majeur porté par la municipalité est l'un des leviers du développement économique de la ville. Création de 350 logements neufs en centre-ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire
Sous concession d'aménagement

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Démarrage | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 Travaux |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Fonds Friche attribué (Etat).



Projet 1.4.3 : *Aménagement d'une aire de fitness composée d'agrs et d'équipements de musculation*

Descriptif : En raison de la crise sanitaire, les salles de sports privées ont été contraintes de fermer leur porte, les sports collectifs et de combat ont été stoppés dans leur saison et le sportif a ainsi dû s'adapter à cette nouvelle situation, en pratiquant différemment du sport et de manière alternative.

Aussi, forte de cette expérience, la ville envisage de créer 4 aires de fitness composées d'agrs pour faciliter la pratique en libre accès et en milieu urbain.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 100 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Études | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Agence Nationale du sports (A.N.S),
Etat, Région Occitanie (AAP « Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte »)



Projet 1.4.4 : Aménagement d'un ponton flottant sur le plan d'eau du Rhône

Descriptif : La base nautique municipale dispose d'un plan d'eau sur le bras du Rhône fermé à la navigation, pour la pratique des sports nautiques dispensés par l'école de voile et de sports municipale auprès des scolaires, des centres de loisirs, ou bien auprès de particuliers à l'occasion de stages ou d'initiations de navigation sur catamaran ou paddles. Le vieux ponton est en fin de vie et doit être remplacé. Il est nécessaire à la pratique de l'aviron organisée par le club d'aviron, club renommé pour sa technique de rame, ses résultats sportifs et ses médailles internationales.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 150 000 € TTC

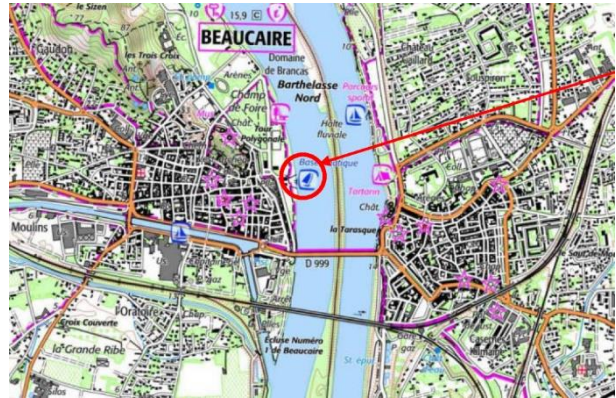
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Travaux | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Fédération Française d'Aviron, Agence Nationale du Sports (A.N.S), Région Occitanie (équipement sportif d'intérêt territorial), CNR, Cerema



Projet 1.4.5 : Elaboration d'un schéma général d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale de la commune

Descriptif : Document

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 1 200 000 € TTC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Études | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Département

Projet 1.4.6 : *Création d'un deuxième terrain synthétique et modernisation des infrastructures sportives extérieures et de leurs annexes*

Descriptif : Le projet consiste en la création d'un deuxième terrain synthétique, à la création de nouveaux vestiaires et notamment à la mise en place des gradins aux abords des terrains de football, de rugby et de base-ball afin de moderniser nos équipements et les rendre plus agréables et confortables.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 1 800 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025 Travaux si subventions
 2023 2026 Travaux si subventions
 2024 Travaux si subventions 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Agence Nationale du Sport (A.N.S),
Région Occitanie (équipement sportif d'intérêt territorial),
Département, service de l'Etat pour la politique de la ville



Projet 1.4.7 : *Aire de jeux - Garrigues Planes*

Descriptif : Création d'une nouvelle aire de jeux et aménagement de l'espace public (végétalisation...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 150 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Département, Région (hors parking, voirie et réseaux secs et humides et sous réserve d'une ambition au niveau environnemental – désimperméabilisation, végétalisation, création d'îlot de fraîcheur, etc.), CAF



Projet 1.4.8 : *Construction d'un gymnase*

Descriptif : La ville souhaite augmenter son offre sportive à destination des scolaires comme des clubs déjà présents (handball, football en salle, gymnastique, etc...) en ajoutant de nouvelles activités telles que l'escalade, l'escrime ou encore le tir à l'arc.

Pour cela, il est nécessaire de construire un second gymnase qui sera plus qu'utile pour la ville qui compte 1 sportif sur 3 sur une population de 16 000 habitants.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 4 000 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <i>Études</i> |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 <i>Travaux</i> |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Agence Nationale du sports (A.N.S),
Région (équipement sportif d'intérêt territorial), service de l'Etat avec en support les fédérations des sports concernés

Projet 1.4.9 : *Création d'une piste d'athlétisme*

Descriptif : La ville compte parmi ses clubs sportifs locaux, un club d'athlétisme dynamique, connu et reconnu dans le domaine de la course avec notamment de jolis titres et l'organisation d'une course désormais traditionnelle dans le calendrier fédéral, dès la rentrée de septembre.

Les entraînements du club s'organisent autour du terrain de football dit « Omnisport » sur une piste en stabilisée dépourvue de traçages qui mériterait une transformation en enrobé ou en béton poreux pour une pratique plus souple et efficace.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 667 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 <i>si subventions</i> |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Agence Nationale du sports (A.N.S),
Région Occitanie (équipement sportif d'intérêt territorial),
Fédération française d'athlétisme



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-071-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Projet 1.4.10 : *Création d'une salle de spectacles et de congrès*

Descriptif : Le « casino municipal » qui constitue la salle des fêtes de la commune a une capacité limitée (300 places), est peu pratique et situé en zone inondable. L'objectif est de disposer d'un équipement dimensionné pour une ville de près de 16 000 habitants avec 600 places assises.

Le projet consiste à créer une salle de spectacles et de congrès, équipement utile et pertinent à la fois pour la vie culturelle et économique du territoire. La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) a jugé ce projet pertinent et l'a retenu au titre du contrat local.

Le site qui accueille le projet est une friche ferroviaire (En 1839, ouverture de la première gare de Beaucaire appelée "l'embarcadère"), située à moins de 15 minutes à pieds du centre-ville. Ce projet participe :

-au rayonnement de Beaucaire en tant que pôle d'équilibre (SCOT),

-à l'amélioration de la vie locale et de la cohésion sociale, grâce à la programmation et aux espaces de convivialités qui seront créés,

-au renouvellement de la ville à travers la remobilisation de fonciers en friche ; évite une nouvelle artificialisation des sols.

- à la préservation et la valorisation du patrimoine, de la strate paysagère et de la biodiversité : réappropriation d'un élément patrimonial marquant du territoire : le canal du rhone à sète ; préservation des arbres et rypisylve, etc.

- à renforcer la connexion entre le quartier la Moulinelle et le centre-ville, 2 quartiers en QPV.

- au développement des modes actifs, grâce aux cheminements créés le long du canal, etc. situé à proximité du cv, le projet limite les déplacements en voiture.

- aux enjeux liés à la transition écologique : revêtements perméables, modes doux facilités, efficacité énergétique du bâtiment, remobilisation de foncier en friche, végétalisation avec des espèces méditerranéennes pour une gestion économe de la ressource en eau, etc.

Projet qui nécessite une phase préalable de reconquête du terrain (dépose des installations ferroviaires - rails, supports catenaires- démolition du hangar, etc) d'un montant de 900 000€

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 7 100 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 Démarrage | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

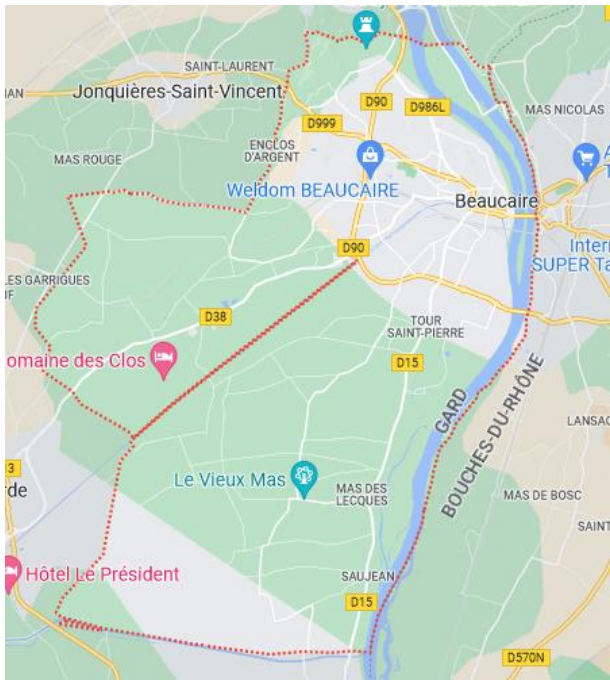
Partenaires techniques : Commune, Agence d'Urbanisme, CAUE, Etat, Région Occitanie (lauréat AAP Reconquête des friches), PETR

Partenaires financiers : Europe, Etat, Région Occitanie, Département

Concours en cours

Friche SNCF et futur emplacement de la salle de spectacles



Axe 1	Fiche action 1.5						
Intitulé de l'axe stratégique Axe 1 : Amélioration du cadre de vie	Titre de l'action : 1.5 Protection de la population						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>Depuis 2014 la commune de Beaucaire s'est engagée pleinement dans l'amélioration de la sécurité des beaucairois avec une police municipale sur le terrain 24h/24 ce qui n'était pas le cas avant, en doublant le nombre de policiers municipaux mais aussi en développant le réseau de caméras de vidéosurveillance déjà en place ce qui a grandement amélioré la tranquillité des beaucairois.</p>							
Objectifs stratégiques							
<p>La ville de Beaucaire souhaite continuer à améliorer la protection de sa population pour lui garantir la sécurité à laquelle elle a droit.</p>							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 1.5.1 : <i>Extension du réseau de vidéoprotection et création d'un chenil</i></p> <p>Descriptif : Extension du réseau de vidéoprotection déjà déployé sur la ville de Beaucaire</p> <p>Un projet d'acquisition de véhicules pour la Police Municipale, gilets pare balles a été réalisé en 2022. Ce projet a été accompagné dans le cadre de l'appel à projet « la Région vous protège ». La commune qui a mis en place une brigade canine prévoit aussi la création d'un chenil en 2023/ 2024 pour améliorer le cadre de travail des chiens policiers (agents communaux)</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire</p> <p>Coût estimatif : 50 000 € HT/ an pour la vidéoprotection 120 000 € HT pour le chenil</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023Travaux</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024Travaux</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028Travaux</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p><u>Partenaires financiers :</u> Etat pour la vidéoprotection, Région (AMI sécurité – dossier voté CP 21/04/2021)</p>	<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input checked="" type="checkbox"/> 2023Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028Travaux	
<input checked="" type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024Travaux	<input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028Travaux						

Axe 2	Fiche action 2.1						
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 2 : Développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle et intermodalités</i>	Titre de l'action : 2.1 Amélioration des circulations à l'échelle du territoire						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La commune ne dispose pas d'un schéma de circulation, tant intra-muros pour les déplacements entre les différents quartiers de la ville, que d'un point de vue des déplacements avec les communes voisines et pôles économiques à proximité (Nîmes, Arles, Avignon).</p>							
Objectifs stratégiques							
<p>La commune travaille sur un schéma global, incluant les déplacements d'un quartier à l'autre, les déplacements touristiques et les déplacements vers l'extérieur. Tous les modes de transport sont étudiés (le train, la voiture, le vélo,...). L'objectif est pour la ville de se doter d'un réel schéma directeur et de travailler avec la communauté de communes et ses autres partenaires sur les zones de circulations douces à destination touristique (Via Rhôna).</p>							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 2.1.1 : <i>Elaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables dans le cadre de l'élaboration d'un plan général de circulation et de déplacement</i></p> <p>Descriptif : Le souhait de la ville est de mener une étude sur la mobilité au sein de la commune pour définir les projets à réaliser et leur localisation afin de faciliter les déplacements à vélo tout en conservant l'espace nécessaire à la voiture.</p> <p>La ville de Beaucaire souhaite lancer des études en vue de l'élaboration d'un plan général de circulation et de déplacement, lequel comprendrait notamment la réalisation d'un schéma directeur des pistes cyclables pour alimenter notamment le futur Pôle d'Echange Multimodal.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.</i> <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire Coût estimatif : NC Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 Études</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : <u>Partenaires techniques :</u> <u>Partenaires financiers :</u> Etat, Région/Banque des territoire (étude PVD – à étudier), Département, CCBTA, ADEME</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 Études	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input type="checkbox"/> 2022	<input checked="" type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	<input checked="" type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 Études	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-071-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Projet 2.1.2 : Etude Plan Vélo échelle CCBTA

Descriptif : La CCBTA souhaite favoriser la pratique du vélo sur le territoire intercommunal, liée aux déplacements du quotidien, aux loisirs et au vélotourisme. S'appuyant sur les grands itinéraires tels que la ViaRhona et la Méditerranée à vélo et sur sa situation géographique en porte d'entrée de l'Occitanie à vélo, la CCBTA ambitionne de développer un réseau cyclable continu, sécurisé et confortable, ainsi que des services adaptés. Le plan vélo identifiera les actions à mettre en oeuvre.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 40 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Etat, Région/Banque des territoire (étude PVD – à étudier)



Projet 2.1.3 : Via Rhona Beaucaire Bellegarde et Beaucaire Fourques

Descriptif : La CCBTA mène des investissements pour le développement sur le territoire de la CCBTA, de la Via Rhôna, itinéraire majeur reliant le lac Léman à la Méditerranée. Le projet global consiste à la réalisation du tronçon de la via rhona définitif le long du canal du Rhône à Sète en reliant les ports de Beaucaire et Bellegarde. Le premier projet concerne le tronçon Port de Beaucaire à Pont de Charanconne.

Ce projet constitue un levier au développement touristique et de la pratique du vélo.

Le deuxième projet vise à réaliser le tronçon via rhona définitif de 14,6 kms le long du Rhône en empruntant et aménageant les digues réalisées par le symadrem, relier le port de Beaucaire au futur port à Fourques.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif :

B-B : 1 793 20 €

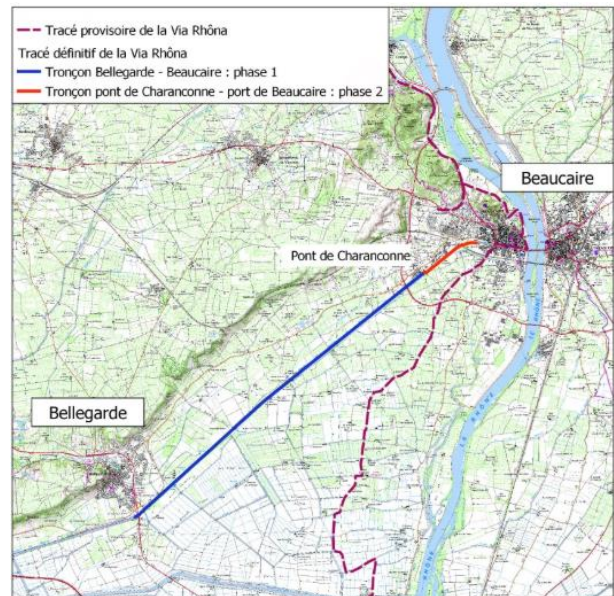
B - F : 2 100 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|-------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
|--|-------------------------------|

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
|-------------------------------|-------------------------------|

Accusé de réception en préfecture
030 243000505 20230705 23 074 CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Europe, Etat, Région (subventions votées 371 755€ en 2021 et 68 150 € en 2022), Département, VNF CNR, SYMADREM, BRL BRL EXPLOITATION, ASA CANAL IRRIGATION, VNF

Projet 2.1.4 : Mise en place d'équipements pour les vélos

Descriptif : La CCBTA ambitionne de "Faire de la Terre d'Argence, une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme", et notamment le vélotourisme. Egalement, la CCBTA souhaite développer la pratique du vélo au quotidien et le vélo-loisirs, en alternative à la voiture individuelle.

En complémentarité des investissements portés pour la réalisation de voies vertes structurantes (cf. ViaRhôna dont le tronçon entre Bellegarde et Beaucaire a déjà été réalisé), la CCBTA ambitionne de développer l'offre cyclable du territoire (réseau cyclable, signalétique, équipements type racks, bornes, espaces ombragés, etc) et le'offre de services adaptés à l'accueil du vélo. Pour aider les prestataires à obtenir le label Accueil Vélo, la CCBTA met en place des équipements type rack. En lien avec la Région, elle prévoit également d'élaborer un Plan vélo intercommunal (cf. projet Plan Vélo)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 10 000 €

Calendrier prévisionnel :

2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Banque des Territoires, Etat, ADEME, Département du Gard, communes



Axe 2	Fiche action 2.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 2 : Développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle et intermodalités</i>	Titre de l'action : <i>2.2 Amélioration des circulations entre Provence et Languedoc</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Depuis 2014 la commune de Beaucaire travaille à l'amélioration de la desserte ferroviaire de la ville et a obtenu de la région Occitanie le triplement du nombre de trains par jours qui desservent la gare.</p> <p>C'est dans l'optique de rendre mieux accessible et de rénover cette desserte que la municipalité a tout mis en œuvre pour voir aboutir le projet de réalisation d'un pôle d'échange multimodal essentiel pour l'attractivité économique de la ville.</p> <p>Par ailleurs, le Canal du Rhône à Sète a été construit pour relier le Rhône avec le Canal du Midi et allait de Beaucaire à Sète et à l'étang de Thau. A la suite de l'aménagement du barrage de Vallabrègues au cours du siècle dernier, l'écluse de Beaucaire a été fermée, condamnant ainsi son port, situé au cœur de la Ville, à n'être rien de moins qu'une impasse.</p> <p>La Mairie souhaite s'emparer de ce dossier pour préparer l'avenir économique et touristique de la commune.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Assurer l'accueil des voyageurs en gare de Beaucaire afin de permettre le développement économique et touristique.</p> <p>Développer le tourisme fluvial et rétablir Beaucaire dans sa position de carrefour sur le Rhône.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.2.1 : Réalisation d'un PEM - Pôle d'Echanges Multimodal

Descriptif : Le souhait de la ville est par un travail partenarial d'obtenir un réaménagement des abords de la halte SNCF, une meilleure accessibilité et de requalifier tout le secteur. L'abri voyageurs en béton et le muret recouvert de tags vont être démolis. Le chantier va se poursuivre par la pose d'un nouvel abri moins imposant et la mise en place d'un distributeur de billets. La seconde tranche prévoit la réfection de la voirie, la création d'escaliers métalliques pour accéder aux quais, d'ascenseurs, d'une ombrière métallique végétalisée. Les abords de la halte SNCF seront aussi réhabilités.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 3 159 472 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 Démarrage | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Travaux | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Région (37 000€ votés en 2019 – diagnostic de faisabilité et 1 529 417€ votés en 2021 pour les travaux), CCBTA, SNCF



Projet 2.2.2 : Réouverture de l'écluse reliant le Rhône au canal du Rhône à Sète (Projet partenarial)

Descriptif : Le Canal du Rhône à Sète a été construit pour relier le Rhône avec le Canal du Midi et allait de Beaucaire à Sète et à l'étang de Thau. A la suite de l'aménagement du barrage de Vallabrègues au cours du siècle dernier, l'écluse de Beaucaire a été fermée, condamnant ainsi son port, situé au cœur de la Ville, à n'être rien de moins qu'une impasse.

La Mairie a souhaité s'emparer de ce dossier pour préparer l'avenir économique et touristique de la commune.

Ainsi la commune s'est solennellement positionnée pour la réouverture de l'écluse, à travers quatre motivations :

- Le développement de l'attractivité touristique à Beaucaire, sur le canal du Rhône à Sète et le Canal du Midi à travers la diversification de l'offre
- L'enjeu économique pour les industries locales
- L'enjeu environnemental
- L'amélioration de l'image de marque du port de Beaucaire

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Préserver et développer des emplois de qualité

Document graphique

Permettant de resituer le projet dans son contexte

(à minima carte de localisation
et/ou

Tout autre élément utile à la compréhension du projet).

Maître d'ouvrage : À déterminer selon compétences (à défaut : ville de beaucaire)


Coût estimatif : (20 à 50 millions d'euros selon les hypothèses de travail)

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

*La Mairie sensibilise régulièrement l'État, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CCBTA (compétence ports) et les partenaires institutionnels sur cette question.
L'Europe est également concernée s'agissant d'un fleuve européen.*

Axe 3	Fiche action 3.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 3 : Développement économique et touristique</i>	Titre de l'action : <i>3.1 Développement des activités commerciales et du tourisme</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Beaucaire bénéficie d'un tissu commercial de centre-ville dynamique, sur les boulevards de ceinture, les quais, les places de la mairie et de la République, soutenu par de nombreux leviers mis en place par la commune de Beaucaire (évènementiel toute l'année, mesures du « Plan commerce Ambition », actions de renforcement des pôles générateurs de flux, etc.). A travers les actions menées, la commune s'engage dans le renforcement et la diversification de son offre commerciale de centre-ville, en complémentarité avec celle située en périphérie (La Moulinelle, zone des Millaires).</p> <p>S'agissant du développement du tourisme qui est une compétence de la CCBTA, l'ambition est de faire de la Terre d'Argence une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme. Un tourisme qui contribue à la préservation des richesses du territoire et répond aux aspirations nouvelles des voyageurs de décélérer, se ressourcer... La commune de Beaucaire dispose d'un véritable potentiel touristique à développer avec un patrimoine riche et diversifié (centre ville en SPR), la présence marquante de l'eau (fleuve Rhône, canal du Rhône à Sète, etc), de sites emblématiques (le château de Beaucaire, l'Abbaye de Saint Roman), etc. Par ailleurs, sa position stratégique au croisement de voies cyclables structurantes et en porte d'entrée de l'Occitanie à Vélo, constitue un atout majeur et une opportunité pour le développement du tourisme à vélo. Dans cette optique la CCBTA mène de nombreux projets : aménagement de la Via Rhôna, accompagnement pour le label Accueil Vélo, installation d'équipements vélo en centre-ville, etc. Elle vise également la montée en gamme de l'offre d'accueil des camping-caristes sur la Terre d'Argence, afin d'offrir des prestations qualitatives et capter des flux touristiques supplémentaires.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer une offre attractive relative aux modes doux (cf. Axe 2) - Préserver et faire vivre le patrimoine (cf. fiche Axe 3 action 3.2) - Assurer la montée en gamme et diversifier l'offre d'hébergement touristique pour consolider la capacité d'accueil et offrir aux voyageurs des conditions d'accueil de qualité 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.1.1 : <i>Création d'une aire de camping-car</i></p> <p>Descriptif : Le projet consiste à créer une véritable aire de camping cars à Beaucaire, en prenant appui sur un réseau national en plein essor, avec gestion commerciale des usagers, suivi, et optimisation des retombées économiques. Le développement du slow tourisme est un axe stratégique pour la Terre d'Argence et nous nous devons d'accueillir professionnellement cette clientèle en développement très fort, encore accentué par le Covid19. Le projet doit être consolidé pour une mise en oeuvre opérationnelle.</p> <p>Site de projet : friche ferroviaire - dans le prolongement du projet de salle de congrès et de spectacles.</p> <p>A noter le passage de la VIA RHONA à proximité du site de projet.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert :</p>	

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 110 000 €

Calendrier prévisionnel :

2022 2025

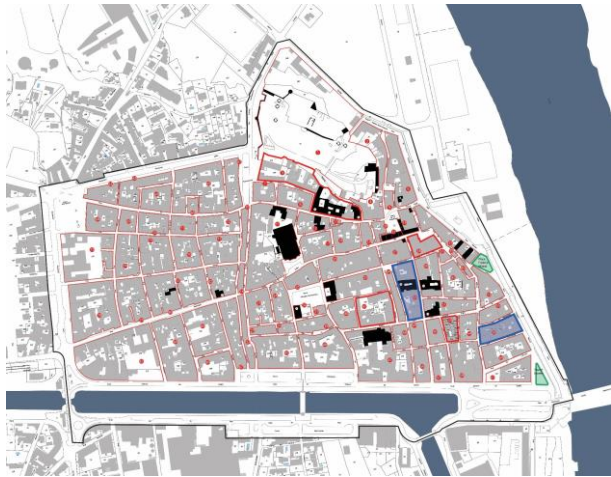
2023 2026

2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : CD30, Europe(Leader si projet innovant)

Axe 3	Fiche action 3.2						
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 3 : Développement économique et touristique</i>	Titre de l'action : <i>3.2 Mise en valeur du Patrimoine</i>						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La commune de Beaucaire a un riche patrimoine ayant besoin d'être mis en valeur continuellement. La compétence patrimoine a par ailleurs, en partie seulement, été transférée à la communauté de communes.</p>							
Objectifs stratégiques							
<p>Dans le cadre de la préservation de son patrimoine et de sa stratégie, notamment touristique, la commune souhaite poursuivre la mise en valeur ses richesses architecturales.</p> <p>Au-delà de l'aspect touristique, c'est aussi de l'attractivité et de l'image de la ville dont il est question.</p>							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 3.2.1 : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable</p> <p>Descriptif : Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable afin de rendre encore plus attractif le centre-ville (quartier prioritaire en SPR) et d'adapter son règlement d'urbanisme propre aux agents actuels</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire</p> <p>Coût estimatif : 350 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2022 En cours</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 En cours</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023 En cours</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2026 En cours</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques :</u></p> <p><u>Partenaires financiers :</u> DRAC, Etat, Département</p>	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 En cours	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 En cours	<input checked="" type="checkbox"/> 2023 En cours	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 En cours	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours	<input type="checkbox"/> 2027-2028	
<input checked="" type="checkbox"/> 2022 En cours	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 En cours						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 En cours	<input checked="" type="checkbox"/> 2026 En cours						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 En cours	<input type="checkbox"/> 2027-2028						

Projet 3.2.2 : *Mise en valeur de la Croix Couverte - Réhabilitation*

Descriptif : Édifiée à la fin du XIV^{ème}, la Croix Couverte de Beaucaire est un petit oratoire gothique qui a été bâti grâce aux dons de Jean de France, duc de Berry et gouverneur du Languedoc, et de sa femme Jeanne d'Armagnac. Il abritait une croix qui est aujourd'hui présentée au musée archéologique Auguste Jacquet. Afin de préserver l'aspect patrimonial et majestueux de ce Monument classé au titre des monuments historiques, l'ambition de la commune est :

- la réhabilitation et la mise hors d'eau du Monument (de nombreuses infiltrations ont été constatées sur site et existent depuis de nombreuses années) ;
- la réalisation d'une réplique de la croix originale exposée au musée de Beaucaire, pour mettre en place une réplique à l'intérieur du monument ;
- la réalisation d'un aménagement paysager, avec la mise en place d'un dispositif d'éclairage nocturne de qualité (déplacement des réseaux électriques aériens existants qui polluent visuellement le monument) ;
- la sécurisation du site avec la mise en place de caméras de vidéosurveillance ;
- le contrôle du stationnement anarchique des véhicules individuel

Phase 1 : restauration du monument de l'oratoire / étanchéité de la toiture terrasse, travaux sur la croix et son socle, aménagement paysager immédiat.

Phase 2 : modification du carrefour, création d'une piste cyclable si subvention.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 1 320 000 € TTC

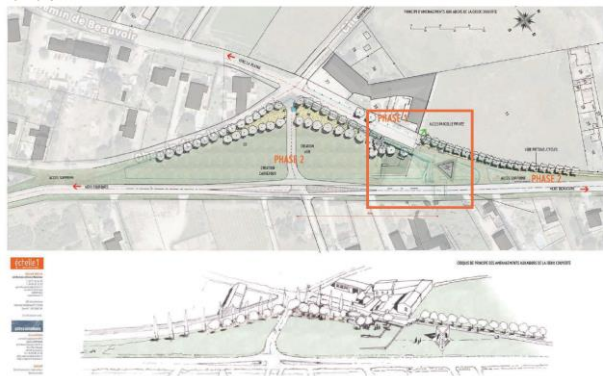
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Études | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Europe (Programme LEADER si projet innovant), DRAC, CCBTA, Département, Région



Projet 3.2.3 : Réfection escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville

Descriptif : Bâtiment classé.

Selon cahier des charges ABF, demandé par la commune, à venir.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Ville de Beaucaire

Coût estimatif : 200 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 Travaux |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 Travaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Études | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Département, Région, DRAC, LEADER (si projet innovant)



Projet 3.2.4 : Immeubles Aillaud - remobilisation d'une friche urbaine à haute valeur patrimoniale - Projet à vocation mixte, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourgs

Descriptif : Le site est localisé dans la partie nord du centre-ancien de Beaucaire, en SPR et Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, à proximité directe de la place Raymond VII, au pied de la Forteresse de Beaucaire. Site à haute valeur patrimoniale et à fort potentiel pour la revitalisation du centre-bourgs, la CCBTA souhaite remobiliser cet îlot pour un projet d'envergure à vocation multiple (accès Forteresse, salle de restauration, hébergement, pôle culturel et touristique, pôle d'entreprises, etc.).

> au préalable : mise hors d'eau, hors d'air + consolidation cheminée (patrimoine industriel) + propreté

> des études préalables (étude géomètre, étude patrimoniale et sanitaire du bâti, étude de programmation, étude structure, etc).

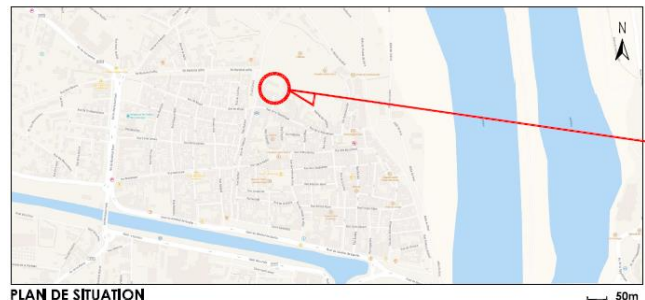
1) Consolidation cheminée + mise hors d'eau hors d'air : 373 620€ HT 2023

2) Etude de faisabilité et programmation nécessaire à la détermination des besoins et adaptation du produit aux attentes. 60 000€ HT 2023

3) Etude archéologique du bâti pour déterminer les affectations des bâtiments avec des préconisations patrimoniales à prendre en compte en fonction des projets. 31 000€ HT 2024

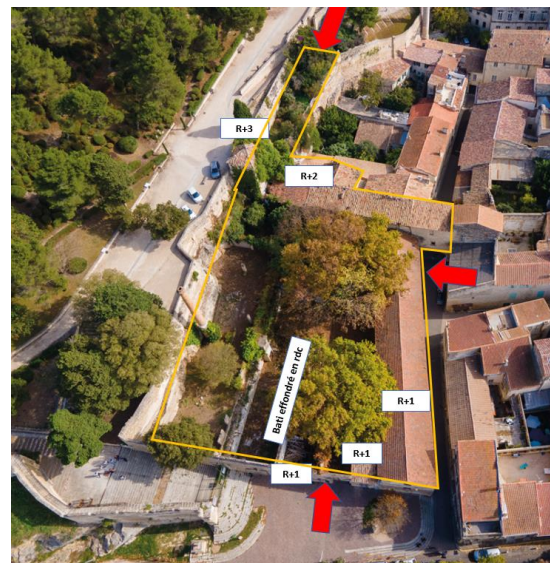
Projet à terme à 6-8 millions d'€ - avec un calendrier prévisionnel échelonné sur 6 ans.

Référentiel territorial du Pacte Vert :



PLAN DE SITUATION

50m



Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 373 620 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : DRAC, Etat, Région, Département, BDT, Europe

Projet 3.2.5 : Etude de programmation en vue de la valorisation, l'animation et l'accessibilité du site du Château

Descriptif : La forteresse de Beaucaire constitue non seulement une richesse patrimoniale remarquable et emblématique du territoire, attirant chaque année de nombreux touristes, mais également un élément identitaire marquant pour les beaucairois et les habitants de la Terre d'Argence. En cohérence avec les orientations du projet de territoire 2021-2030, la CCBTA souhaite valoriser, faire vivre et connaître le site du Château ; il doit être vivant et approprié par tous. Des actions d'aménagements et d'équipements seront nécessaires pour améliorer l'expérience (travaux d'accessibilité, aire de pique-nique, points d'eau, etc), permettre la réalisation d'événements en journée et soirée (ex: travaux électriques) et développer la médiation et l'animation culturelle (ex : QR code pour une visite facilitée, exposition d'œuvres monumentales, etc).

Ces actions participeront à la valorisation du patrimoine, au développement de l'attractivité touristique, au renforcement de l'identité commune, à faciliter l'accès à la culture et au patrimoine et au développement de lieux vecteurs de convivialité et de cohésion sociale. Elles s'inscriront dans la continuité des actions déjà déployées sur le site du château (Escape Game, apéro panoramas, etc.).

Une phase préalable d'étude est nécessaire pour définir la programmation des actions à mettre oeuvre et assurer leur complémentarité, au regard des ambitions pour le territoire, des potentialités et des contraintes du site.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
|-------------------------------|--|



- 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Région/Banque des territoires
(étude PVD – à étudier)

Projet 3.2.6 : Restauration Préservation Valorisation Abbaye de Saint Roman

Descriptif : Le projet répond à l'ambition de la CCBTA de valoriser et assurer le développement de ce site unique en Europe (abbaye troglodytique médiévale) tout en assurant sa préservation (site fragile qui ne peut supporter une forte fréquentation) et celle de son environnement. Le projet concentre des enjeux patrimoniaux, environnementaux, économiques en lien avec le développement du slow tourisme, mais aussi liés au vivre-ensemble. Le souhait de la CCBTA est d'aller vers un patrimoine préservé et vivant, qui s'inscrit dans la stratégie d'un développement touristique plus respectueux de l'environnement (échelle humaine, préservation et sensibilisation à l'environnement) et plus proche des habitants du territoire (médiation-animation-rencontres, en faveur de l'appropriation du patrimoine commun, la valorisation des producteurs locaux, etc.).

A l'issu du Programme Collectif de Recherches, recrutement d'une équipe pluridisciplinaire sous la direction d'un architecte du patrimoine.

Pour 2022 : diagnostic sécurité des cheminements. Sous la conduite d'un architecte du patrimoine, aménagement de mise en sécurité des circulations et consolidation de l'édifice. 160 000€ HT

Contribue à la préservation des espaces naturels et au développement des filières touristiques vecteurs d'emplois. Favorise l'accès à la culture et au patrimoine, valorise un site emblématique ainsi que la cohésion sociale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 160 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Experts en archéologie de l'histoire médiévale ; représentants de la Société d'histoire et d'archéologie de Beaucaire.

Partenaires financiers : Europe (Programme LEADER), Etat (DRAC), Région, Département.



Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : Amélioration du cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune					
ACTION 1.1 Réhabilitation des équipements publics	<i>Projet 1.1.1. : Mise en accessibilité Ecole Préfecture, stade P. Schneider et Hôtel de Ville</i>				4
	<i>Projet 1.1.2 : Rénovation énergétique de la Halle des Sports</i>				1-2
	<i>Projet 1.1.3 : Eclairage LED des services de la mairie et des équipements sportifs communaux</i>				1-2
	<i>Projet 1.1.4 : Complexe sportif Fernand Lamouroux : Transformation d'un terrain de football en stabilisé inutilisé aujourd'hui en terrain synthétique</i>				4-1
	<i>Projet 1.1.6 : Travaux mairie annexe : extension et réhabilitation énergétique dans le centre commercial La Moulinelle</i>				1-2
	<i>Projet 1.1.8 : Réhabilitation complète et amélioration fonctionnelle de l'ensemble de la piscine intercommunale</i>				1-4
	<i>Projet 1.1.9 : Rénovation de la salle associative Saint-Pierre-de-Rives en quartier prioritaire</i>				1-2
ACTION 1.2 Amélioration de l'accueil scolaire	<i>Projet 1.2.1 : Réhabilitation et extension de l'école Nationale et amélioration de l'empreinte énergétique</i>				1-2
ACTION 1.3 Requalification des espaces publics et du bâti ancien	<i>Projet 1.3.1 : Ravalement et valorisation des façades</i>				6
	<i>Projet 1.3.3 : Réhabilitation de la place du 8 mai 1945 et du parking du centre commercial de la Moulinelle situés en quartier prioritaire</i>				4-6
	<i>Projet 1.3.4 : Réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles en entrée de ville et création d'une piste cyclable</i>				
	<i>Projet 1.3.5 : Réhabilitation complète de la route de Nîmes en entrée de ville et création d'une piste cyclable</i>				6-4

	<i>Projet 1.3.7 : Etude relative à la rénovation du patrimoine immobilier du centre-ancien de Beaucaire, dans le respect des exigences liées à la préservation du patrimoine, aux normes d'habitabilité, et à la performance énergétique</i>							1-4
ACTION 1.4 Création d'équipements locaux ou structurants	<i>Projet 1.4.1 : Réalisation de deux padel tennis</i>							4
	<i>Projet 1.4.3 : Aménagement d'une aire de fitness composée d'agrs et d'équipements de musculation</i>							4
	<i>Projet 1.4.4 : Aménagement d'un ponton flottant sur le plan d'eau du Rhône</i>							4
	<i>Projet 1.4.6 : Création d'un deuxième terrain synthétique et modernisation des infrastructures sportives extérieures et de leurs annexes</i>							1-4
	<i>Projet 1.4.10 : Création d'une salle de spectacles et de congrès</i>							6
ACTION 1.5 Protection de la population	<i>Projet 1.5.1 : Extension du réseau de vidéoprotection et création d'un chenil</i>							4
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer les liaisons interurbaines et développer les nouvelles mobilités								
ACTION 2.1 Amélioration des circulations à l'échelle du territoire	<i>Projet 2.1.1 : Elaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables dans le cadre de l'élaboration d'un plan général de circulation et de déplacement</i>							6-4
	<i>Projet 2.1.2 : Etude Plan Vélo échelle CCBTA</i>							6
	<i>Projet 2.1.3 : Via Rhona Beaucaire Bellegarde et Beaucaire Fourques</i>							6-2
ACTION 2.2 Amélioration des circulations entre Provence et Languedoc	<i>Projet 2.2.1 : Réalisation d'un PEM - Pôle d'Echanges Multimodal</i>							6-2
AXE STRATEGIQUE 3 : Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale								
ACTION 3.2 Mise en valeur du Patrimoine	<i>Projet 3.2.2 : Mise en valeur de la Croix Couverte</i>							6-4
	<i>Projet 3.2.3 : Réfection escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville</i>							4-3
	<i>Projet 3.2.4 : Immeubles Aillaud - remobilisation d'une friche urbaine à haute valeur patrimoniale - Projet à vocation mixte, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourgs</i>							3-6
	<i>Projet 3.2.5 : Etude de programmation en vue de la valorisation, l'animation et l'accessibilité du site du Château</i>							6
	<i>Projet 3.2.6 : Restauration Préservation Valorisation Abbaye de Saint Roman</i>							6

Objectifs territoriaux du Pacte Vert	
1	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2	S'adapter au changement climatique
3	Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
5	Préserver et développer des emplois de qualité
6	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Objectif transversal	Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-072		
OBJET		
Bourg Centre Occitanie Avenant - Contrat 2^e génération 2022-2028 Bellegarde		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
31	0	0
CONVOCATION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : M et Mme : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : M et Mme : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON CLIMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/AP-MARS/14 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027 et à l'articulation et la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat ;

Vu la délibération n° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération n° 20-003 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence du 13 janvier 2020 approuvant le contrat-cadre Bourg Centre Occitanie de la commune de Bellegarde ;

Vu le contrat-cadre Bourg Centre Occitanie de la commune de Bellegarde signé le 13 mars 2020 ;

Vu la délibération n° 23-059 du 3 avril 2023 du conseil communautaire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 sur le territoire du PETR ;

Considérant

- **Qu'**un contrat-cadre Bourg Centre Occitanie de la commune de Bellegarde a été signé le 13 mars 2020,

- **Que** l'ensemble des partenaires signataires du contrat souhaitent conforter le contrat Bourg Centre Occitanie 1^{re} génération, notamment :
 - en mettant à jour les axes stratégiques et les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024
 - en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période 2022-2028.
- **Qu'il** convient de conclure un avenant – contrat 2^e génération qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et la Commune de Bellegarde,
- **Qu'il** s'inscrit en cohérence avec le projet de territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et en complémentarité du programme « Petites Villes de Demain » dont la commune de Bellegarde est lauréate.
- **Que** l'avenant-contrat 2^e génération a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en comité de pilotage du 26 juin dernier.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la conclusion d'un avenant – contrat 2^e génération 2022-2028 au contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de Bellegarde.



Article 2 : Précise que cet avenant – contrat 2^e génération prendra fin au 31 décembre 2028.

Article 3 : Autorise le Président à signer l'avenant – contrat 2^e génération et tous les documents complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT



Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Bellegarde

CC Beaucaire Terre d'Argence

PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Département du Gard

Avenant – Contrat 2^e génération

2022 / 2028



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, représenté par Rémi NICOLAS, son Président,

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, représentée par Juan MARTINEZ, son Président

La Commune de Bellegarde, représentée par Monsieur Juan MARTINEZ, son Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune Bellegarde, signé le 13 mars 2020.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de la Commune de Bellegarde en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Vu la délibération du PETR Garrigues et Costières de Nîmes en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1^{ère} génération, signé le 13 mars 2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20230705-23-072-CC Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Jonquières Saint Vincent, Bellegarde et Beaucaire.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la Commune de Bellegarde en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires, etc.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Bellegarde, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence 2022-2028 dont il est un sous-ensemble.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, en termes d'approche programmatique (Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation de la commune n'est globalement pas modifiée dans le cadre du présent avenant. Elle se décline selon les 3 axes stratégiques définis dans le contrat Bourg centre initial.

Cependant le projet de développement et de valorisation de la commune a été actualisé. Les éléments complétés apparaissent en gras.

Axe 1 : Améliorer le cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- 1.1 Renforcer l'offre d'équipements **et agir en faveur de la performance énergétique**
- 1.2 Requalifier les espaces publics et le bâti en centre ancien
- 1.3 Mettre en valeur les entrées de ville

Axe 2 : Renforcer les liaisons interurbaines et développer les nouvelles mobilités

- 2.1 Développer les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle

Axe 3 : Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale

- 3.1 Valoriser le patrimoine **et favoriser l'accès à l'art**
- 3.2 Soutenir l'artisanat, les implantations commerciales **et l'emploi**
- 3.3 Assurer le développement de l'offre de tourisme et de loisirs**

Ainsi dans l'axe 1, l'action « Renforcer l'offre d'équipements » a évolué pour pouvoir agir en faveur de la performance énergétique et accompagner les actions de transition écologique conformément aux préoccupations de la commune et en déclinaison des enjeux du PACTE Vert de la Région Occitanie.

Dans l'axe 3, la commune a fait le choix d'accompagner aussi des actions qui favorisent l'accès à l'art en plus de son travail de valorisation du patrimoine.

Par ailleurs, les projets portés par la commune à travers son soutien à l'artisanat et aux implantations commerciales visent avant tout à accompagner la création et le maintien d'emplois sur le territoire.

Enfin, une nouvelle action est identifiée pour assurer le développement de l'offre de tourisme et de loisirs. Cette création répond à une demande en croissance depuis quelques années, de diversifier l'offre d'hébergement touristique sur la commune et d'aménager des espaces adaptés au développement d'un tourisme vert et bleu.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

La CCBTA a récemment travaillé sur son « Projet de territoire », approuvé en 2021 et à horizon 2030. Ce projet partagé traduit une ambition politique définie à partir d'une démarche collective de co-construction du projet (ateliers avec les élus, plateforme de participation citoyenne, entretiens et ateliers avec les acteurs économiques...). Il s'inscrit dans une **démarche globale de développement durable** qui vise à assurer un développement économique et résidentiel tout en préservant l'environnement, la qualité du cadre de vie et le bien-vivre ensemble.

Il traduit la volonté de la CCBTA de relever plusieurs défis transversaux aux politiques publiques :

- **Le défi de la cohésion sociale** : Continuer d'être un territoire accueillant et solidaire ; participer à la réduction des inégalités et de l'isolement ; développer des projets pour tous qui favorisent le bien vivre ensemble et les liens intergénérationnels ; impliquer les citoyens en tant qu'acteur du développement de leur territoire ;
- **Le défi de l'attractivité, de l'image, et du dynamisme économique** : Maintenir et consolider le dynamisme existant ; créer de la valeur en s'appuyant sur l'identité et les forces du territoire et en développant une offre différenciante et innovante ; Favoriser l'emploi ;
- **Le défi de la transition écologique et énergétique** : Aller vers des projets économes en énergie et à faible impact environnemental ; s'adapter au changement climatique ; s'inscrire dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pratiques qui valorisent et respectent notre bien commun qu'est la Terre ;
- **Le défi lié aux transitions démographiques et sociétales** : Assurer un développement qui tient compte des enjeux liés au vieillissement de la population, à l'évolution des modes de vie et aspirations des ménages (pratiques de consommation, modes d'habiter, proximité avec la nature, etc) ;

Le projet de territoire se structure ainsi autour de **3 axes stratégiques thématiques** :

- **Axe 1** - Un cadre de vie agréable, durable et riche de sens (dans les domaines de l'habitat, de la transition écologique et énergétique, du patrimoine, de l'attractivité des centres-bourgs) ;
- **Axe 2** - Une offre de services et d'équipements accessible à tous et vectrice de cohésion sociale (enfants et jeunes, mobilités douces, soins et parcours de santé, personnes âgées et handicap, maintien et accès aux services publics, équipements, Tiers lieux) ;
- **Axe 3** - Une économie attractive et durable, créatrice d'emploi ancrée dans le développement durable (nouvelles filières durables, slow tourisme, agriculture et alimentation de qualité accessible aux habitants).

A travers l'orientation 4 de l'axe 1 de son projet de territoire, « **Agir pour des centres-bourgs vivants** », les élus de la CCBTA portent clairement l'ambition de **renforcer les centres-bourgs qui concentrent les fonctions urbaines et constituent des marqueurs forts de l'identité des communes et du territoire intercommunal.**

A travers son action aux côtés des communes, la CCBTA entend participer **au renforcement des centralités qui jouent un rôle structurant à l'échelle du bassin de vie** : Beaucaire, ville centre de la CCBTA et pôle d'équilibre, à l'échelle du SCOT Sud Gard ; Bellegarde, 2ème ville de la CCBTA et identifié en tant que pôle structurant de bassin.

Ainsi, les projets de développement et de valorisation objet du présent avenant, s'inscrivent en **totale cohérence avec les axes de développement de la CCBTA** dans le cadre de sa stratégie de territoire.

- Les projets de **qualification du cadre de vie** contribueront à l'« **Axe 1 – Orientation 3. Valoriser le Patrimoine et le faire vivre** ». La CCBTA est doté d'un patrimoine remarquable : des sites remarquables comme le château de Beaucaire, des éléments paysagers marquants (l'Eau), un patrimoine architectural de qualité dans les cœurs de ville. L'ambition est de renforcer

le rayonnement des cœurs de ville, développer leur attractivité touristique, créer une ambiance propice à la déambulation et favorable au commerce, allier patrimoine et convivialité, vecteur de cohésion sociale.

- Les projets liés au **renforcement de l'offre Habitat** contribueront à développer « **Un habitat durable et accessible à tous** » (Axe 1 - Orientation 1)
- Les projets liés au **développement économique et à la qualification de l'offre touristique** viendront « **Renforcer la dynamique de développement économique** » souhaitée (Axe 3 - Orientation 11) et participer à « **Faire de la Terre d'Argence, une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme** » (Axe 3 – Orientation 12), en s'appuyant sur les atouts du territoire : l'Eau, le Patrimoine architectural remarquable, la gastronomie, les voies vertes, etc.
- Les projets relatifs à **l'amélioration de l'offre de services à la population**, contribueront à « **Renforcer l'offre de services et d'équipements** » (Axe 2) : offre de santé, offre de mobilités, offre hybride « type tiers-Lieux » qui favorisent le faire-ensemble, offre d'équipements sportifs et culturels, etc pour renforcer les fonctions de pôle d'équilibre (Beaucaire) et pôle structurant de bassin de proximité (Bellegarde)
- **Les projets liés à la mobilité du quotidien**, contribueront à « **Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle** » (Orientation 6, Axe 2)

Enfin, tout comme la Région, la CCBTA porte le défi de la transition écologique, défi transversal aux politiques publiques, traduit dans son orientation 6 – Axe 2 : « **Agir pour la transition énergétique et écologique** ». Une ambition qui se concrétise notamment à travers la rénovation énergétique des logements, l'optimisation de l'éclairage public, et la prise en compte dans les projets portés la CC des enjeux environnementaux, etc.

- **du territoire de projet PETR Garrigues et Costières de Nîmes**

La stratégie territoriale portée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'est construite sur les bases des projets de territoire des deux EPCI qui le composent et en cohérence avec les stratégies régionales et européennes portées par le Pacte Vert.

L'ambition du territoire est d'offrir un cadre de vie attractif et solidaire tout en poursuivant un développement économique qui offre des opportunités à ses habitants, et particulièrement à sa jeunesse, le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver, d'autant que ce dernier subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels.

Ce développement, gage de réduction des fragilités socio-économiques du territoire, doit donc trouver des voies durables pour se matérialiser. Ces voies se traduisent à travers les 3 objectifs suivants :

- Objectif stratégique 1 : Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire
- Objectif stratégique 2 : Structurer un écosystème économique diversifié et durable
- Objectif stratégique 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

La commune de Bellegarde, ville de 7 000 habitants, pôle structurant de bassin de proximité à l'échelle du SCoT Sud Gard, doit faire face à différents enjeux de développement pour lesquels il convient d'identifier et structurer les réponses adéquates dans le cadre d'un projet global de développement et de valorisation. Les 3 axes de développement retenus par la commune contribuent à l'équilibre urbain/rural nécessaire sur le territoire :

- Améliorer le cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune
- Renforcer les liaisons interurbaines et développer les nouvelles mobilités
- **Accroître l'attractivité économique/touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale**

Ainsi, le projet de développement et de valorisation que souhaite mener la Commune de Bellegarde, contribue au projet de territoire du PETER Garrigues et Costières de Nîmes en apportant notamment un maillage pertinent de services, d'offres et d'équipements de proximité pour contribuer à un développement équilibré du territoire tout en développant les modes de transports respectueux de l'environnement. De plus, la commune s'attache à redynamiser son centre ancien afin de conforter son attractivité et son dynamisme à l'échelle de la Terre d'Argence et du Sud Gard.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

En cohérence avec les orientations définies dans le Projet de territoire et au titre de ses compétences, la CCBTA accompagne le développement des territoires à travers la mise en place de démarches et outils opérationnels sur les différents domaines, comme les aides à l'habitat (OPAH-RU, ravalement de façades, précarité énergétique, adaptation au vieillissement et au handicap), la petite enfance (le Lieu d'accueil Parents-enfants, le Relais Petite Enfance), le développement économique (aide à l'immobilier d'entreprise, le réseau fibre optique, parc d'activités...), la santé (les infrastructures et aides pour les étudiants en médecine afin de les inciter à s'installer sur le territoire...), le tourisme (avec la Maison du tourisme et du patrimoine par exemple), etc.

Également, elle intervient directement en soutien des communes, en tant que Maître d'Ouvrage d'opérations structurantes d'intérêt communautaire. Ces opérations d'ampleur, sont inscrites dans un Contrat Local d'Aménagement entre la CCBTA et chaque commune. Les opérations structurantes sont ainsi réalisées par la CCBTA au titre d'une volonté politique collective de dynamiser l'investissement public et d'accompagner les communes dans leur développement. La préparation des programmes se fait en étroite collaboration avec les communes.

Enfin, elle favorise la mise en œuvre et la coordination des démarches partenariales et contractuelles - Petites Villes de Demain et dispositif Bourg Centre Occitanie - en faveur de la revitalisation des cœurs de ville et le renforcement des centralités.

- **du territoire de projet PETER Garrigues et Costières de Nîmes**

- **A travers l'ingénierie de projet**

Véritable interface entre les maîtres d'ouvrages publics et privés et les partenaires techniques et financiers du territoire, le PETER Garrigues et Costières de Nîmes met à disposition, des communes et EPCI de son territoire, ses capacités d'ingénierie (montage de projet, recherche de partenaires et de financements, mise en réseau, appui à la communication...), à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en milieu rural et en complément du programme LEADER et du contrat de relance et de transition écologique.

Le rôle d'animation et de conseil mené par l'équipe du PETER Garrigues et Costières de Nîmes est indispensable sur un territoire avec de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une Communauté d'Agglomération grandissante et une Communauté de Communes de 5 communes, où la recherche de l'équilibre est la condition indispensable à la structuration du territoire.

De nombreuses communes sur le territoire présentent un caractère rural avec peu de moyens d'ingénierie (26 communes sur 44, soit 60% ont moins de 3 000 habitants). Ainsi, le PETER Garrigues

et Costières de Nîmes assure le relais pour connaître, comprendre et bénéficier des nouvelles politiques que la région Occitanie Pyrénées Méditerranée déploie en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes accompagne notamment la politique régionale en faveur du développement et de la valorisation des Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Plus spécifiquement sur le territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence, il accompagne les communes de ce territoire dans la réalisation de leurs dossiers de pré-candidature ou d'avenant aux contrats 2019-2021. Il met en réseau l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet.

- A travers l'ingénierie financière

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est la structure juridique porteuse du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes » et à ce titre, est animateur et gestionnaire d'une enveloppe de financements européens LEADER attribuée au territoire pour la période 2023-2027.

Au travers de l'animation des politiques contractuelles (Contrat de relance et de transition écologique ruralité, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée), le PETR Garrigues et Costières de Nîmes mobilise les partenaires financiers pour soutenir les projets structurants de son territoire.

- A travers la mise en réseau/coopération

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs.

Ainsi, il anime ou co-anime diverses démarches de structuration et de qualification de l'offre telles que le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, la Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes...

Il fédère également l'ensemble des acteurs et experts du patrimoine pour réaliser un inventaire du patrimoine en lien avec l'inventaire Général porté par la Région Occitanie.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain »

Pour la commune de Bellegarde et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département du Gard

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Bellegarde dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs territoriaux et 1 objectif transversal.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
 2. S'adapter à l'urgence climatique,
 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
 5. Préserver et développer des emplois de qualité,
 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- et un objectif transversal : Garantir une soutenabilité et une solidarité financière.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- **L'accompagnement des porteurs de projet** : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre-de Bellegarde
- la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence,
- le PETR Garrigues et Costières de Nîmes,
- la Région,
- le Département.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Bellegarde (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune de Bellegarde</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p>Le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>
<p>La Présidente du Département du Gard</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p style="text-align: center;">Signature</p>	

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2019 -2021

PROGRAMME PLURIANNUEL		Contrat 1 ^{ère} génération			Observations
		2019	2020	2021	
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer le cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune					
ACTION 1.1 : Améliorer l'offre d'équipements	Projet 1.1.1 : Création d'un pôle associatif et culturel	X	X	X	Achevé - Mis en service en novembre 2021
	Projet 1.1.2 : Réalisation d'un nouveau stade de foot				Reporté sur l'avenant
	Projet 1.1.3 : Réalisation d'une aire sportive et de loisirs	X			Achevé
	Projet 1.1.4 : Création d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance				Reporté sur avenant (nov. 2023)
	Projet 1.1.5 : Mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics				Revu et Reporté sur l'avenant (2027)
ACTION 1.2 Requalifier les espaces publics et le bâti en centre ancien	Projet 1.2.1 : Requalification du centre ancien				Reporté sur avenant (févr. 2023)
	Projet 1.2.2 : OPAH-RU communautaire sur le centre ancien	X	X	X	Achevé
	Projet 1.2.3 : Programme façades	X	X	X	Achevé (sans aides Région)
ACTION 1.3 Mettre en valeur les entrées de ville	Projet 1.3.1 : Requalification de la route départementale en future voie communale			X	Achevé
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer les liaisons interurbaines et développer les nouvelles mobilités					
ACTION 2.1 Développer les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle	Projet 2.1.1 : Requalification du chemin de la tour			X	Revu (Peinture mais enrobé abandonné)
	Projet 2.1.2 : Poursuite des projets de voies cyclables interurbaines Rue d'Arles : 2021, Rue de Nîmes : 2022, Rue de Beaucaire : 2024/2025			X	Réalisé en partie et reporté sur avenant
	Projet 2.1.3 : Réalisation d'une aire de covoiturage			X	Achevé
AXE STRATEGIQUE 3 : Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale					
ACTION 3.1 Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine	Projet 3.1.1 : Mise en place de la découverte du patrimoine, avec le projet « Mont-Michel »				Reporté sur avenant et achevé en 2022
	Projet 3.1.2 : Rénovation de l'Église			X	Achevé
ACTION 3.2 Soutenir l'artisanat et les implantations commerciales	Projet 3.2.1 : Installation d'une recyclerie communautaire				Reporté sur avenant - 2025/2026 Etude en cours
	Projet 3.2.2 : Aménagement d'un atelier relais				Reporté sur avenant et achevé en 2022

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur leur accompagnement financier.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Localisation des projets 2022-2028

AXE STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET RENFORCER LE RÔLE DE CENTRALITÉ DE LA COMMUNE

ACTION 1.1 Renforcer l'offre d'équipements et agir en faveur de la performance énergétique et de la transition écologique

- ★ 1.1.1 Installation d'une recyclerie communautaire
- 1.1.2 Stade de foot intercommunal
- 1.1.3 Travaux de remise à niveau de la Station d'épuration
- 1.1.4 Mettre en place des panneaux photovoltaïques (auto-consommation) sur des lieux stratégiques : Ecole B. Bonnet, Ecole H. Sement, Ecole Ph. LAMOUR, Pole associatif, STEP, AEP
- 1.1.5 Réfection du toit de la médiathèque et mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation
- 1.1.6 Création d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance sur le plateau du Coste Canet (crèche)
- 1.1.7 Création de halles de marché attenantes à la crèche
- 1.1.8 Création d'un complexe sportif
- 1.1.9 Création d'un centre supervision urbaine au sein des locaux actuels de la police municipale
- 1.1.10 Création d'un nouveau Centre Municipal Technique, relocalisé en zone inondable
- 1.1.11 Changement d'éclairage des équipements sportifs (terrains de tennis, 2 stades, gymnase)

ACTION 1.2 Requalifier les espaces publics et le bâti en centre ancien

- 1.2.1 Etude préalable à la mise en oeuvre d'une opération de coloration du coeur de ville
- 1.2.2 OPAH-RU 2023-2028
- 1.2.3 Etudes et lancement des travaux concernant la construction d'une station de dénitrification
- 1.2.4 Programme ravalement de façades et devantures commerciales et enseignes
- 1.2.5 Etude sur la vacance en vue de la mise en place d'outils et mesures spécifiques
- 1.2.6 Etude d'aménagement pour la remobilisation de l'immeuble Mont Michel
- 1.2.7 Aménagement de la plaine des jeux de Bellegarde
- 1.2.8 Rénovation, extension et mise en accessibilité des bâtiments de la Mairie

Projets à l'échelle du centre ville, communale, ou intercommunale

ACTION 1.3 Mettre en valeur les entrées de ville

- 1.3.1 Valorisation de la route de St Gilles et entrée de ville
- 1.3.2 Réfection du carrefour de l'entrée de ville via la Route de Beaucaire
- 1.3.3 Création d'une liaison avec la voie verte dans le cadre de la valorisation et de la réhabilitation de l'entrée de ville (Route de Beaucaire)

AXE STRATÉGIQUE 2 : RENFORCER LES LIAISONS INTERURBAINES ET DEVELOPPER LES NOUVELLES MOBILITES

ACTION 2.1 Développer les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle

- 2.1.1 Etude Plan Vélo échelle CCBTA
- 2.1.2 Etude sur les mobilités : connexions interquartiers notamment modes doux, connexions entre les pôles d'attractivités
- 2.1.3 Aménagement du tronçon de la Via Rhôna définitive Bellegarde/St Gilles
- 2.1.4 Aménagement modes doux de la rue de Beaucaire
- 2.1.5 Poursuite des projets de voies cyclables + équipements pour les vélos en centre-ville
- 2.1.6 Requalification du chemin de la tour

AXE STRATÉGIQUE 3 : ACCROITRE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET POURSUIVRE LA VALORISATION PATRIMONIALE

ACTION 3.1 Valoriser le patrimoine et favoriser l'accès à l'art



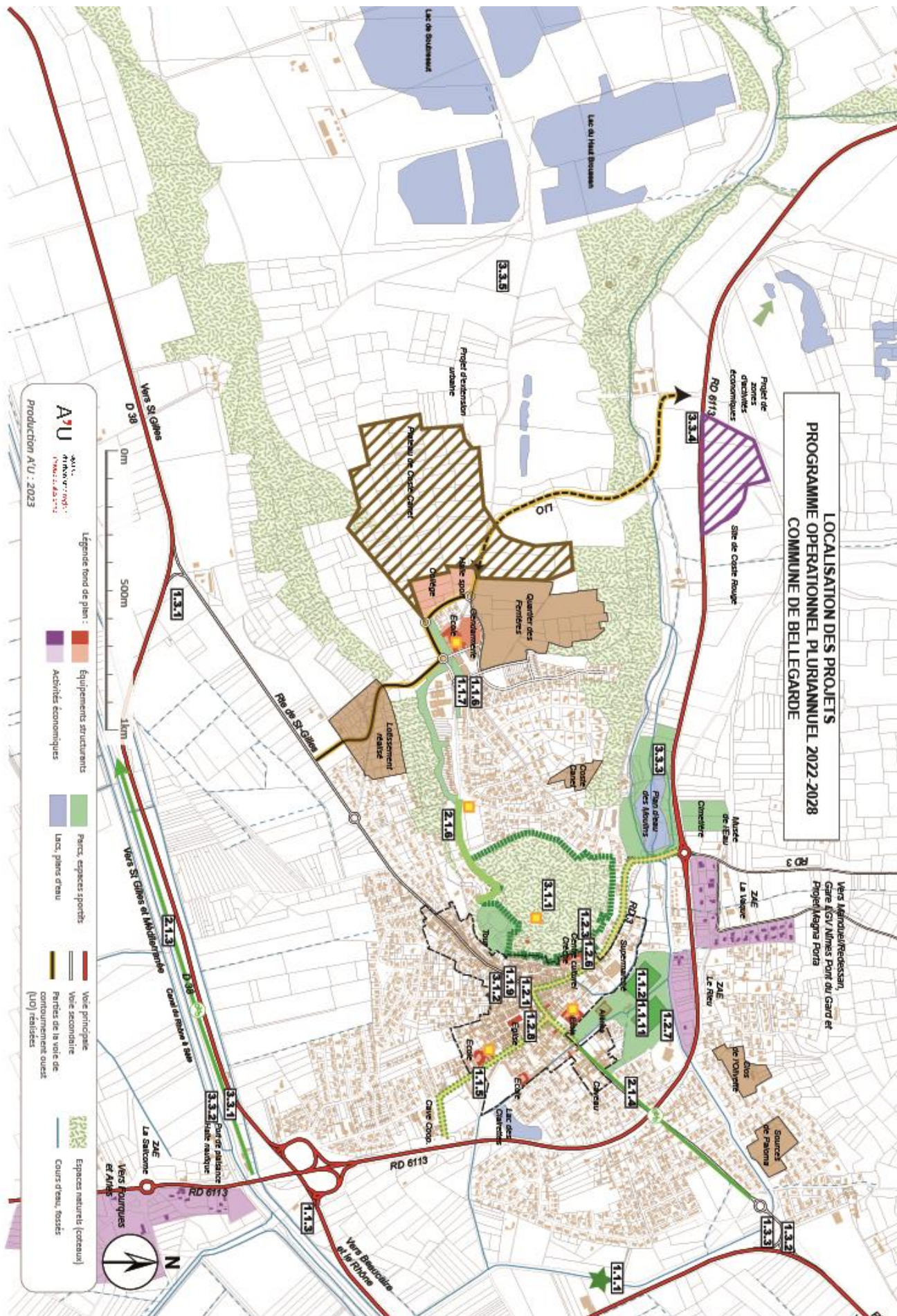
- 3.1.1 Aménagement, valorisation de la pinède du «Mont Michel» : Mise en place de la découverte du patrimoine
- 3.1.2 Création d'un parcours artistique à ciel ouvert, dans l'espace public, avec des oeuvres monumentales.

ACTION 3.2 Soutenir l'artisanat, les implantations commerciales et l'emploi

- 3.2.1 Réflexion en faveur du développement de l'offre de formations sur le territoire intercommunal, en lien avec le tissu économique du territoire, les savoir-faire, les innovations technologiques

ACTION 3.3 Assurer le développement de l'offre de tourisme et de loisirs

- 3.3.1 Aire de camping-car de Bellegarde
- 3.3.2 Agrandissement de la capacité d'accueil du Port de Bellegarde
- 3.3.3 Renforcement des berges du plan d'eau des Moulins
- 3.3.4 Réalisation d'un parcours d'accrobranche et sensoriel
- 3.3.5 Création d'un camping ou d'un village vacances en partenariat public/privé



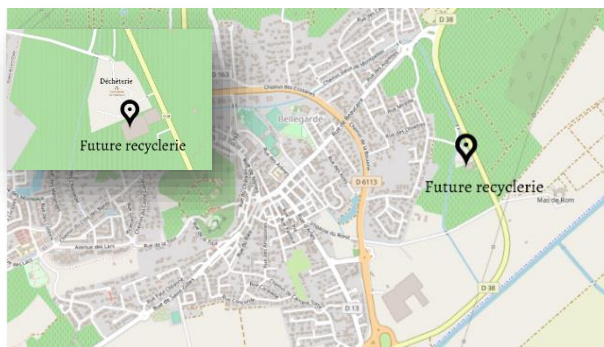
Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Axe 1	Fiche action 1.1						
Intitulé de l'axe stratégique <i>Amélioration du cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune</i>	Titre de l'action : <i>Renforcer l'offre d'équipements et agir en faveur de la performance énergétique</i>						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La commune s'est fixé une stratégie de développement d'ici 2035, élaborée notamment dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme qui devrait être approuvé mi-2023. Avec l'objectif de 10 000 habitants en 2035, la commune de Bellegarde souhaite préserver la qualité de son cadre de vie et ses paysages tout en proposant les équipements et services nécessaires à l'accueil de nouveaux résidents.</p> <p>Le confortement de la dynamique en matière d'accueil de population à Bellegarde est cohérent avec son rôle dans le territoire de la CCBTA. Par ailleurs, au sein du Scot Sud Gard, Bellegarde a un rôle de pôle structurant de bassin de proximité. Ainsi la ville doit renforcer son offre de services en direction de sa population et des habitants de son bassin de vie.</p>							
Objectifs stratégiques							
<p>La dynamique de redynamisation du centre-ville engagée par la commune est travaillée dans le cadre des programmes partenariaux Petite Ville de Demain et Bourg Centre Occitanie. Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les fonctions de centralité du centre-ville, • Améliorer la qualité des équipements publics • Prendre en compte l'enjeu transversal relatif à la transition écologique. 							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 1.1.1 : <i>Installation d'une recyclerie communautaire</i></p> <p>Descriptif : <i>L'objectif de cette recyclerie est de proposer différentes familles de produits (ameublement, vaisselle, produits culturels, etc.) dont le gisement serait par apport direct depuis la déchetterie mitoyenne, par collecte directe auprès des administrations, entreprises et particuliers sur RDV, et par reprise depuis le local réemploi créé sur le site de la déchetterie de Beaucaire depuis mi 2019. L'exploitation sera confiée à un tiers issu de l'ESS. L'étude de faisabilité est en cours. Elle est subventionnée à 35% par la Région (co-financement ADEME).</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CCBTA</p> <p>Coût estimatif : 48 000€ (étude) 145.000 € HT travaux</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table border="0"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2022 (étude de faisabilité)</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2025 (livraison)</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude de faisabilité)</td> <td><input type="checkbox"/> 2026</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux)</td> <td><input type="checkbox"/> 2027-2028</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> 2022 (étude de faisabilité)	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 (livraison)	<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude de faisabilité)	<input type="checkbox"/> 2026	<input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux)	<input type="checkbox"/> 2027-2028	 
<input checked="" type="checkbox"/> 2022 (étude de faisabilité)	<input checked="" type="checkbox"/> 2025 (livraison)						
<input checked="" type="checkbox"/> 2023 (étude de faisabilité)	<input type="checkbox"/> 2026						
<input checked="" type="checkbox"/> 2024 (travaux)	<input type="checkbox"/> 2027-2028						
<p>Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20230705-23-072-CC Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023</p>							

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Région, ADEME, Département



Projet 1.1.2 : *Stade de foot intercommunal*

Descriptif : Réaménagement en pelouse synthétique et amélioration, rénovation des vestiaires et sanitaires dont agrandissement de 20m². L'action permettra une pratique plus intense et sur une période de l'année plus longue (impact sur le milieu associatif : impact sociétal), pas besoin d'arrosage (économie ressource en eau); pas de tonte (pas de production de déchets verts, ni de déplacements pour acheminer les déchets verts, pas de nuisances sonores et pollution CO2). Vestiaires avec production ECS en solaire (avec complément électrique). Action qui participe à renforcer l'attractivité de Bellegarde, définie comme pôle structurant de bassin de proximité.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 930 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
- 2023 (fin travaux) 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers :

Etat (2022), Région (130 000 € votés en 2021),
Département (Contrat 2023)



Projet 1.1.3 : Travaux de remise à niveau de la Station d'épuration (STEP) :

Descriptif : Dans le cadre de la révision générale du PLU et du projet d'accueillir environ 10 000 habitants en 2035, une étude a été missionnée pour vérifier les capacités de la STEP à assurer sa fonction. Cette étude a démontré que la STEP est capable de poursuivre son fonctionnement sous couvert d'investissements de mise aux normes.

- Mise aux normes pour assurer un fonctionnement jusqu'en 2035 selon les conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux usées.
- Travaux pour réutiliser les eaux de la STEP pour le nettoyage des cuves, l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des véhicules communaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CD30

Partenaires financiers : Etat, Département, Agence de l'eau



Projet 1.1.4 : Mettre en place des panneaux photovoltaïques (autoconsommation) sur des lieux stratégiques : Ecole B. Bonnet, Ecole H. Serment, Pole associatif, STEP, AEP

Descriptif : Pour faire face aux enjeux liés à la transition énergétique, la CCBTA et la commune envisagent de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les lieux stratégiques de la commune de Bellegarde. Ces projets nécessitent la réalisation d'études énergétiques, de faisabilité, et de financements, avant la réalisation des travaux. (720 KWc).

Référentiel territorial du Pacte Vert : *S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde et CCBTA

Coût estimatif : 800 000 €

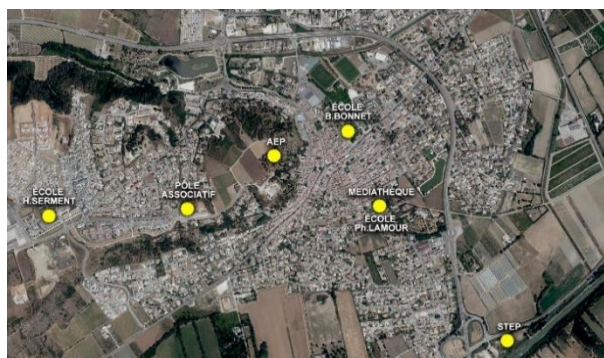
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CCBTA

Partenaires financiers : Europe (FEDER), Etat



Projet 1.1.5 : Réfection du toit de la médiathèque et de l'École Ph. LAMOUR et mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation

Descriptif : Pour faire face aux enjeux liés à la transition énergétique et assurer la montée en gamme de l'offre d'équipements de la commune, des travaux d'amélioration de la médiathèque sont prévus. Ces travaux intégreront la rénovation de la toiture dont son confortement et son isolation ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques qui permettront une autoconsommation pour la Médiathèque et l'école Ph. Lamour. Une étude thermique prévue en 2023 permettra de définir un programme global et performant.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

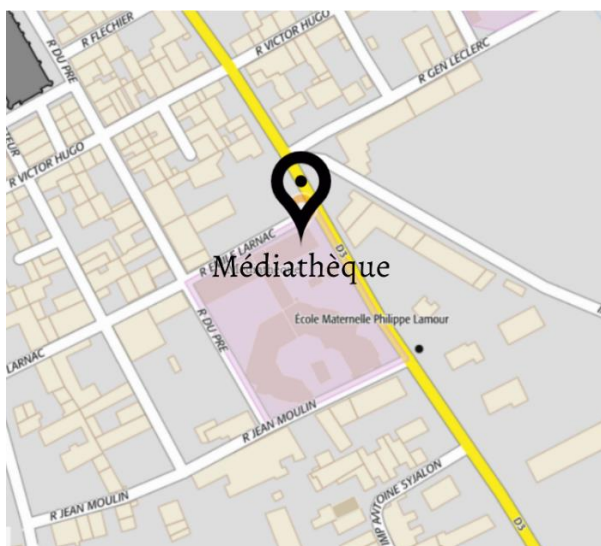
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CCBTA

Partenaires financiers : Europe (FEDER), Etat (Fonds Vert), Région (volet rénovation énergétique et si gain de 30% et atteinte classe C min)



Projet 1.1.6 : Création d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance sur le plateau du Coste Canet (crèche)

Descriptif : Pour faire face au développement de la Commune (entre 80 et 100 naissances chaque année pour 45 places actuelles de crèche) et permettre de réduire la liste d'attente enregistrée au sein du Multi accueil Li Pitchounet (environ 80 demandes), il est prévu de construire sur le plateau du Coste Canet une nouvelle structure d'accueil de 45 places.

Cet espace couvrirait 600 m² sur les 1000 m² disponible, le reliquat étant conservé pour des halles de marché.

Ce renforcement de l'offre d'équipements liés à la petite enfance, favorise la réussite éducative, l'attractivité du territoire et l'emploi, permettant aux parents de concilier vie familiale et professionnelle.

Normes RE 2020. Bâtiment incluant photovoltaïques en autoconsommation et système de pompe à chaleur.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : 2 052 206 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 (études de faisabilité) | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (APS : février, permis : mars, travaux : juin) | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (fin des travaux : novembre) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Département

Partenaires financiers : Etat, Département, CAF



Projet 1.1.7 : Création de halles de marché attenantes à la crèche (Plateau du Coste Canet)

Descriptif : Ce projet, attaché à la crèche, a pour objet de proposer une offre commerciale sur la ZAC des Ferrières par des halles de marché au bénéfice de marchands itinérants notamment alimentaires. Cette offre viendra en complément de commerces en proximité immédiate (boulangerie, supérette). Son positionnement est également stratégique pour plusieurs raisons : stationnements en proximité, équipements publics (Ecole élémentaire H.Serment, Maison en partage, Collège F.GARCIA LLORCA, Gendarmerie Nationale, ludo parc et la future crèche). Ces Halles permettront ainsi de connecter les habitants avec les producteurs locaux, pour une alimentation de qualité accessible aux habitants de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : 482 249 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SPL Terre d'Argence

Partenaires financiers : Région, Département



Projet 1.1.8 : *Création d'un complexe sportif (stade, vestiaires, piste athlétisme)*

Descriptif : Dans le cadre du développement du tissu urbain, la commune souhaite la création d'un équipement sportif sur le plateau du Coste Canet (quartier des Ferrières) : stade, vestiaires, piste d'athlétisme en proximité du collège federico GARCIA et de l'école primaire Henri SERMENT.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Etat, Département, Région

(Equipement sportif d'intérêt territorial- hors vestiaires)



Projet 1.1.9 : *Création d'un centre de supervision urbaine au sein des locaux actuels de la police municipale*

Descriptif : Ce projet fera suite à l'action réalisée en 2022 de rénovation des locaux de la police municipale. En effet, les locaux se sont agrandis avec la récupération de l'espace attribué à l'école de musique (transférée au pôle associatif Eddy Bataille sur les Ferrières). Ce gain d'espace sera l'occasion de développer un Centre de supervision urbaine. Il faudra au préalable définir les besoins et estimer le coût des équipements informatiques nécessaires pour cette nouvelle étape.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Etat (FIPD)



Projet 1.1.10 : *Création d'un nouveau Centre Municipal Technique, relocalisé en zone non inondable*

Descriptif : Les locaux actuels des services techniques sont localisés en zone inondable et ne répondent plus totalement aux besoins des services. Il est nécessaire de réaliser de nouveaux locaux. Deux lieux ont été identifiés.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SPL Terre d'Argence

Partenaires financiers : Etat, Département



Projet 1.1.11 : *Changement éclairage des équipements sportifs (4 terrains de tennis, 2 Stades, gymnase)*

Descriptif : Pour faire face aux enjeux liés à la transition écologique et limiter les dépenses de la commune, la Ville de Bellegarde souhaite changer l'éclairage de certains de ses équipements pour un éclairage plus performant et plus économe en énergie.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : 83 715 € HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : --

Partenaires financiers : Etat, Région



Axe 1	Fiche action 1.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>Amélioration du cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune</i>	Titre de l'action : <i>Requalifier les espaces publics et le bâti en centre ancien</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune de Bellegarde souhaite engager des actions d'aménagement du centre-ville pour rendre plus attractif son noyau historique, dynamiser ses commerces et renforcer l'offre touristique et de loisirs.</p> <p>Dotée d'un patrimoine historique et architectural remarquable, la commune souhaite continuer à le protéger et le valoriser tout en le faisant coexister avec une architecture contemporaine de qualité. La stratégie de valorisation du cœur de village envisagée implique ainsi une aération du centre-ville, la réhabilitation du bâti ancien, la requalification d'espaces publics comme le récent aménagement de la place de l'Hôtel de Ville réalisé en 2023 ou encore l'aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre de vie et plus particulièrement embellir le cœur de village en préservant son identité. • Réinvestir des secteurs déjà urbanisés et favoriser le renouvellement de locaux et d'habitats vacants. • Poursuivre des opérations de renouvellement urbain et d'amélioration de l'habitat (traitement de l'habitat dégradé, rénovation énergétique des logements, production de logements adaptés aux besoins des populations...) • Requalifier le bâti existant pour une accessibilité des services publics à tous les publics • Protéger la population par une adaptation du bâti au risque inondation et par la protection des captages d'eau potable. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1 : <i>Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération de coloration du cœur de ville</i></p> <p>Descriptif : A la faveur de la mise en couleur des façades de lieux stratégiques, il s'agit de susciter l'intérêt des passants tout en contribuant à embellir le cadre de vie du centre-bourg, dans le périmètre de l'OPAH-RU. L'étude vise à établir un guide de recommandations pour le ravalement des façades (préconisations couleur et travaux) et d'identifier les secteurs stratégiques et les actions spécifiques qui seront à mettre en œuvre. Ce projet s'inscrit en lien direct avec le programme ravalement de façades et l'OPAH-RU.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CCBTA</p> <p>Coût estimatif : 11 700 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques :</u> BE, CAUE</p> <p><u>Partenaires financiers :</u> Région/Banque des territoires</p> <p><i>(étude PVD – dossier voté CP 21/04/23)</i></p>	
<p>Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20230705-23-072-CC Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023</p>	

Projet 1.2.2 : OPAH-RU 2023-2028

Descriptif : Renouveau de l'OPAH-RU sur la période 2023-2028 pour poursuivre les efforts de remobilisation des logements vacants, de traitement de l'habitat dégradé, de valorisation du patrimoine architectural, de rénovation énergétique des logements, de production de logements adaptés aux besoins des populations (loyers maîtrisés, logement adapté à la perte d'autonomie et au handicap), et d'adaptation du bâti au risque inondation. L'OPAH-RU propose un accompagnement technique, administratif et financier des propriétaires et copropriétés pour les aider à rénover leur(s) logement(s)/immeuble(s).

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires signataires : Etat (Anah), CD30, ADHL, Action Logement, CCBTA.

Partenaires financiers : Etat (Anah), Département, CCBTA, Banque des Territoires



Projet 1.2.3 : Etudes et lancement des travaux concernant la construction d'une station de dénitrification

Descriptif : En partenariat avec l'EPTB Vistre Vistrenque, une démarche de protection des captages prioritaires est engagée depuis plusieurs années afin de sensibiliser tous les acteurs (agriculteurs, chambre de l'agriculture...) sur l'utilisation importante d'engrais sur les secteurs de protection des captages de l'eau potable de Bellegarde. Cette démarche doit être complétée par la mise en place d'une station de dénitrification pour faire diminuer très sensiblement le nitrate.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif :

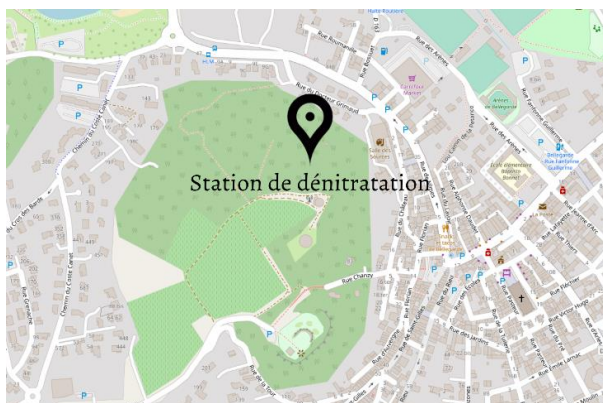
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Etat, Département, Ag. de l'Eau



Projet 1.2.4 : *Programme ravalement de façades et devantures commerciales et enseignes*

Descriptif : Le programme vise à contribuer à l'amélioration de la qualité du paysage urbain, de l'habitat, et à la valorisation du patrimoine bâti, dans le périmètre de l'OPAH-RU (cœurs de village), par la promotion du ravalement des façades visibles depuis l'espace public. Le programme offre un conseil et des aides aux travaux pour le ravalement des façades. Celles-ci sont renforcées sur des axes définis comme stratégiques.

Conformément au dispositif en faveur de la requalification des façades dans les communes Bourgs Centres, a été rédigé un règlement d'intervention définissant les modalités de sélection des projets de restauration des façades des centres anciens, de façon concertée avec la Région.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Région (jusqu'en 2024), CCBTA, commune, Anah (2023)



Projet 1.2.5 : *Etude sur la vacance en vue de la mise en place d'outils et mesures spécifiques*

Descriptif : La CCBTA souhaite favoriser la remobilisation du parc vacant au sein du périmètre de l'OPAH-RU. En 2021, la CCBTA a candidaté à l'AAP national pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants - candidature non retenue. En 2022, une enquête a été effectuée auprès de 323 propriétaires de logements vacants afin de mieux comprendre les raisons de la vacance et les inciter à la remobilisation de leur patrimoine immobilier. En 2023, l'objectif est la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 et d'une application SIG interactive. Cette action participe au renouvellement urbain des centres-villes, et ainsi, à la lutte contre l'artificialisation des sols.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : SO - Opération en régie



Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Non concerné

Projet 1.2.6 : Etude d'aménagement pour la remobilisation de l'immeuble Mont Michel

Descriptif : L'immeuble Mont Michel se situe en centre-ville, zone non inondable, en proximité immédiate de la rue du Docteur GRIMAUD et la rue du Château. Ce bâtiment est imbriqué avec la salle communale des Sources d'une capacité de 800m². A l'origine, ce site était une ancienne usine de textile (fabrication de bleus de travail et jeans). Après sa fermeture à la fin des années 1970, les locaux ont été repris par la commune pour en faire une salle communale (Salle des Sources), des locaux pour les associations (salle de gymnastique par exemple), pour les pompiers. Actuellement, les locaux sont occupés par la banque alimentaire et la vesti boutique dans l'attente de leur déménagement.

La commune ne souhaite pas laisser ces locaux vides au regard de leur positionnement stratégique et de leur état. Plusieurs pistes sont évoquées (logements, multi-activités...) et il serait nécessaire d'engager une étude pour remobiliser ce foncier.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Région/Banque des territoires (étude PVD – à étudier).



Projet 1.2.7 : Aménagements de la plaine des jeux de Bellegarde

Descriptif : L'objectif de ce projet est de valoriser cet espace ludique et public au cœur de la ville (sport, accueil de jeunesse, festivités...).

Les leviers de l'action sont les suivants :

- Rénover et mettre à niveau les espaces de loisir (city-parc)
- Valoriser les zones de cheminement existants (piedestres, cyclables,...)
- Mobiliser le foncier disponible pour de nouvelles activités

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Département

Partenaires financiers : Etat, Région (volet équipements sportifs de proximité), Département



Projet 1.2.8 : Rénovation, extension et mise en accessibilité des bâtiments de la Mairie

Descriptif : Le projet consiste en la rénovation et l'extension des bâtiments Mairie et CCAS, avec une mise en accessibilité, et une mise aux normes des bâtiments. Il vise surtout à répondre aux besoins actuels et futurs d'un bâtiment administratif. Dans un premier; il est nécessaire de lancer des études afin de disposer d'un APS.

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SPL Terre d'Argence

Partenaires financiers : Région (volet rénovation énergétique et mise en accessibilité), Etat (Fonds vert), ADEME



Axe 1

Fiche action 1.3

Intitulé de l'axe stratégique

Amélioration du cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune

Titre de l'action :

Mettre en valeur les entrées de ville

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune souhaite poursuivre ses actions de mise en valeur des entrées de ville et de sa traversée, en offrant une approche à la fois agréable d'un point de vue architectural mais également sécurisée pour l'ensemble des usagers, pour donner envie de venir et revenir sur la Commune et de la traverser de manière apaisée, en mêlant les usages (piétons, cyclistes, bus, voitures...) et en prenant en compte le besoin d'accessibilité.

Objectifs stratégiques

- Valoriser et sécuriser les entrées de ville
- Identifier les voies d'entrées et de traversées
- Permettre une cohabitation harmonieuse des usages
- Favoriser les visites extérieures

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.1 : Valorisation de la route de St Gilles et entrée de ville

Descriptif : Le projet vise la sécurisation et la valorisation de l'entrée de ville.

La commune a fait une proposition d'échangeur et de stationnement adapté pour les poids lourds avec des aménagements paysagers. La gestion serait communale. Une saisine du CD30 a été faite. La volonté communale de refaire cette voirie permettrait également d'imaginer un aménagement pour les déplacements doux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : Département (uniquement pour la réfection du carrefour et entrée de ville)

Coût estimatif : NC

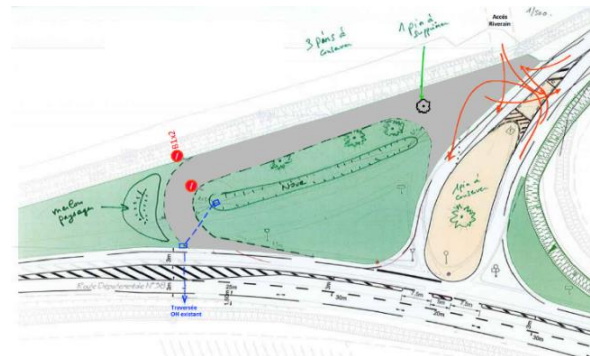
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Département

Partenaires financiers : Département



Projet 1.3.2 : Réfection du carrefour de l'entrée de ville via la Route de Beaucaire

Descriptif : Le projet vise la sécurisation de l'entrée de ville via la route de Beaucaire et notamment du giratoire. Ce projet est lié au suivant consistant en la valorisation et la réhabilitation de l'entrée de ville par la route de Beaucaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Département

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Département, CCBTA



Projet 1.3.3 : Création d'une liaison avec la voie verte dans le cadre de la valorisation et de la réhabilitation de l'entrée de ville (Route de Beaucaire)

Descriptif : Il est nécessaire de retravailler cette entrée de ville par la route de Beaucaire qui est un des accès aux principaux équipements de loisirs de la commune : création d'un parc ludique avec le Rieu à proximité, le canal du Rhône à Sète et la réalisation d'un équipement sportif (City Stade).

Ce projet consiste à réaliser une liaison avec la voie verte (format balade) en proposant un accès sécurisé.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde ou CCBTA

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |


Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Région, Département, ADEME,

Etat



Axe 2	Fiche action 2.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Renforcer les liaisons interurbaines et développer les nouvelles mobilités</i>	Titre de l'action : <i>Développer les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune souhaite résoudre certains problèmes de fonctionnement urbain et social en travaillant sur les déplacements. Avec la requalification de la traversée du centre-ville, les aménagements réalisés par la CCBTA (giratoire de desserte du port de plaisance, aire de camping-car aux abords du port, sécurisation du sentier intercommunal de randonnée), l'objectif de la commune et de la communauté de communes est double : faciliter la vie des habitants par une amélioration de tous les déplacements à pied, en vélo ou en automobile, tout en favorisant une meilleure découverte de la commune pour les visiteurs.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le plan de circulation de la commune et mieux organiser le stationnement • Faciliter l'accès piéton au cœur de ville et libérer le centre des trafics inter-urbains • Créer des liaisons inter-quartiers, connecter les espaces publics entre eux • Améliorer l'état de la voirie de certains secteurs de la commune en privilégiant les cheminements sécurisés et confortables pour les piétons et les cyclistes • Poursuivre les aménagements et équipements facilitant les mobilités douces pour les habitants et les clientèles touristiques 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1 : Etude Plan Vélo échelle CCBTA</p> <p>Descriptif : La CCBTA souhaite favoriser la pratique du vélo sur le territoire intercommunal, liée aux déplacements du quotidien, aux loisirs et au vélotourisme. S'appuyant sur les grands itinéraires tels que la ViaRhona et la Méditerranée à vélo et sur sa situation géographique en porte d'entrée de l'Occitanie à vélo, la CCBTA ambitionne de développer un réseau cyclable continu, sécurisé et confortable, ainsi que des services adaptés. Le plan vélo identifiera les actions à mettre en oeuvre.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CCBTA</p> <p>Coût estimatif : 40 000 € (prévisionnel)</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><i>Partenaires techniques : Département</i></p>	

Partenaires financiers : Etat, Région/Banque des territoires (études PVD à étudier)

Projet 2.1.2 : Etude sur les mobilités : connexions interquartiers notamment modes doux, connexions entre les pôles d'attractivités

Descriptif : Le territoire communal bénéficie d'une offre importante en faveur des alternatives à la voiture individuelle (aire de covoiturage, zone 30, itinéraires cyclables majeurs -Via Rhona, chaussidoux, chemin cyclable, etc. La commune souhaite bénéficier d'une ingénierie pour faire un état de l'offre globale existante et définir les actions à mettre en place pour développer les connexions entre différents pôles de déplacements et la pratique des modes doux en général (déplacements du quotidien, loisirs, vélo tourisme).

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Agence d'Urbanisme

Partenaires financiers : Etat, Région/Banque des territoires (étude PVD – à étudier)



Projet 2.1.3 : Aménagement du tronçon de la Via Rhôna définitive Bellegarde/St Gilles

Descriptif : La CCBTA mène des investissements pour l'aménagement sur le territoire de la Via Rhôna, itinéraire majeur reliant le lac Léman à la Méditerranée (Sète). Après la réalisation des tronçons Beaucaire-Fourques et Beaucaire-Bellegarde, projets soutenus par les différents partenaires financiers, le projet consiste à la réalisation du dernier tronçon qui relie le port de Bellegarde à la commune de Saint Gilles. Ce projet constitue un levier au développement touristique et de la pratique du vélo sur le territoire.

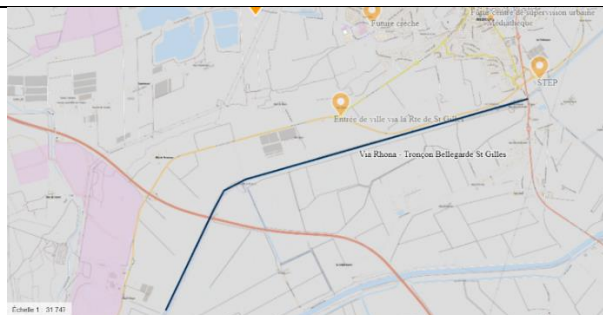
Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 2 827 168 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Département

Partenaires financiers : Europe, Etat, Région, Département, CNR, Ville de St Gilles

Projet 2.1.4 : Aménagement modes doux de la rue de Beaucaire

Descriptif : Dans le prolongement des travaux de voirie réalisés ces dernières années, la rue de Beaucaire est à refaire (requalification et sécurité). Ces travaux seront l'occasion de créer une voie douce sur la totalité du tronçon en sachant qu'une piste cyclable existe vers la fin de la rue de Beaucaire (vers la sortie du Village). Une des rues les plus importantes de la commune qui relie des pôles structurants de la commune

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

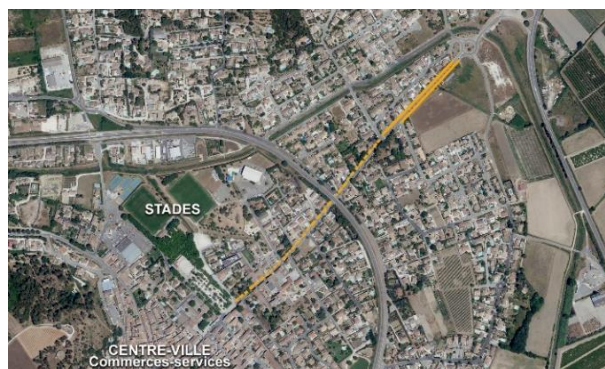
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Département

Partenaires financiers : Etat , Département, Région



Projet 2.1.5 : Poursuite des projets de voies cyclables + équipements pour le vélo en centre ville

Descriptif : En plus d'espaces de circulation sécurisés, ce projet comportera également la création d'espaces de stationnement pour les vélos en cœur de ville et en liaison notamment avec le projet de desserte via Rhôna (Piste cyclable pour relier la Via Rhôna - voie cyclable du Lac Léman à la Mer - en projet à l'échelle supra-communale) jusqu'au centre-ville. Evoqué dans le cadre PVD : un Chaussidoux (pas piste cyclable) - stratégie à mettre en place afin de faire de la multimodalité.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : 50 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 (études) | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 (travaux) | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Agence d'Urbanisme

Partenaires financiers : Etat, Département

Projet 2.1.6 : *Requalification du chemin de la tour*

Descriptif : Le chemin de la tour fait la connexion de la partie basse et de la partie haute de la commune - celui-ci est emprunté uniquement par les piétons.

Dans le cadre de la création du pôle associatif et culturel, du collège et de la nouvelle halle des sports de plus en plus de déplacements et notamment piétonniers sont constatés entre le bas et le haut de la commune.

Or le passage pour les piétons qui semble le plus aisé d'un point de vue géographique (moindre pente) doit être facilité. Des travaux ont été faits comme l'éclairage public sur une partie du tronçon. Mais il reste des aménagements à réaliser : peinture au sol, mise en place de nouveaux éclairages publics, refection parvis devant la Madonne.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat



Axe 3

Fiche action 3.1

Intitulé de l'axe stratégique

Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale

Titre de l'action :

Valoriser le patrimoine et favoriser l'accès à l'art

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune possède un potentiel patrimonial qui témoigne de l'histoire attestée depuis 17 000 ans, des activités et de l'appropriation d'un site par des populations successives. Ce riche patrimoine, vecteur d'identité pour la population Bellegardaïse, attire un tourisme de proximité.

Ainsi la commune, en partenariat avec l'intercommunalité œuvre pour développer l'attractivité touristique du territoire par la valorisation du patrimoine naturel, historique et du savoir-faire local.

Objectifs stratégiques

- Valoriser le patrimoine paysager et la nature en ville
- Favoriser le lien social par l'aménagement d'espaces de convivialité
- Faciliter l'accès à l'art et créer du lien entre art et paysages.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1 : *Aménagement, valorisation de la pinède du « Mont-Michel » : Mise en place de la découverte du patrimoine*

Descriptif : Connectée au site de la Tour, la pinède du Mont Michel possède de nombreux atouts (géologie, panorama, patrimoine, terroir). Ce site de nature, surplombe le vieux-village, et fait la jonction entre la partie haute (récente) et basse (vieux village). Le projet consiste à sécuriser le site, améliorer l'accueil du public et valoriser le parc et les essences, créer des zones de repos, proposer des jeux interactifs et une application numérique.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : 97 675 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : ONF

Partenaires financiers : Département et LEADER attribués

en 2022

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



Projet 3.1.2 : *Création d'un parcours artistique à ciel ouvert, dans l'espace public, avec des œuvres monumentales.*

Descriptif : Le projet vise à développer l'attractivité touristique de la commune et à faciliter l'accès à l'art. La ville souhaite créer un événement annuel culturel et touristique : un parcours d'exposition à ciel ouvert, constitué d'œuvres artistiques monumentales (cf. à ciel ouvert - Gap). Le projet contribue également à renforcer la qualité du paysage et encourage la pratique des modes doux en invitant à la déambulation à travers la ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Améliorer la santé et le bien-être des habitants*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DRAC, Département

Partenaires financiers :



Axe 3	Fiche action 3.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale</i>	Titre de l'action : <i>Soutenir l'artisanat, les implantations commerciales et l'emploi</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Bellegarde envisage le développement d'un tissu économique dynamique et varié. Dans ce domaine, le développement économique de la zone de Coste Rouge, réétudié dans le cadre de la révision du PLU, va permettre de mieux intégrer les contraintes environnementales, tirer parti de sa situation de carrefour et jouer sur l'effet de vitrine en entrée de ville. De plus, la commune encourage l'installation d'équipements ou d'entreprises privés et le développement d'une offre artisanale plus étoffée, plutôt que des commerces concurrentiels à ceux du centre-ville. Les actions envisagées, comme la recherche de porteurs de projets, s'inscrivent dans une logique d'anticipation et d'accompagnement positif du projet Magna Porta. Il s'agit d'articuler tous les projets de manière à favoriser l'accueil d'acteurs économiques et accélérer le développement touristique.</p> <p>Par ailleurs, la CCBTA poursuit son action en faveur d'un renforcement de l'appareil commercial du territoire intercommunal, de l'immobilier d'entreprises et du développement des circuits courts. Plusieurs aides de la CCBTA peuvent être sollicitées : aides aux entreprises de proximité pour la modernisation et la mise aux normes des commerces de centre-ville, aide à l'immobilier d'entreprise, aides aux entreprises de proximité (volet circuits courts).</p> <p>Enfin, la CCBTA souhaite poursuivre une réflexion avec la Région et les partenaires économiques locaux sur l'offre de formations. En effet, le territoire est marqué par une offre de formation qui semble se raréfier et des difficultés d'insertion chez les jeunes (21,5% des jeunes de 15-24 ans sont sans emploi ni formation ; contre 17,4% à l'échelle de l'Occitanie - Insee RP 2017).</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et développer les établissements actifs présents sur le territoire (agriculteurs, services, tourisme, ...) ▪ Développer des formations en lien avec le tissu économique pour mieux répondre aux besoins des entreprises locales. ▪ Optimiser la situation stratégique de la commune pour le développement des activités économiques 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.2.1 : *Réflexion en faveur du développement de l'offre de formations sur le territoire intercommunal, en lien avec le tissu économique du territoire, les savoir-faire, les innovations technologiques.*

Descriptif : Dans le cadre de son projet de territoire, la CCBTA ambitionne de favoriser l'accès à une offre de formation sur le territoire. En 2022, plusieurs acteurs de l'emploi et de la formation (Pôle emploi, Mission locale, structure de formation) ont été rencontrés afin d'identifier les problématiques ainsi que les leviers à mettre en place. La CCBTA souhaite poursuivre cette réflexion avec les partenaires dont la Région, et aboutir à l'augmentation de l'offre de formation sur son territoire. Cette réflexion s'articule avec celle menée sur la remobilisation des immeubles en friche du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Préserver et développer des emplois de qualité*

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :



- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Région

Partenaires financiers : Etat, Région



Axe 3	Fiche action 3.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale</i>	Titre de l'action : <i>Assurer le développement de l'offre de tourisme et de loisirs</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>En tant que pôle structurant de la CCBTA, la commune de Bellegarde se doit d'être un moteur dans l'attractivité touristique du territoire. Le développement du slow tourisme est un axe stratégique pour la Terre d'Agence, ainsi l'action vise à valoriser les principales unités touristiques existantes (les lacs de Sautebraut et de Balandran, le port, la voie verte de la Via Rhôna...) et à promouvoir les activités touristiques orientées vers la nature (randonnée, VTT, fluvial etc) dans le respect des principaux sites naturels de la commune.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les équipements et infrastructures touristiques fluviales • Diversifier l'offre d'hébergement touristique sur la commune • Aménager des espaces adaptés au développement d'un tourisme de nature 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.1 : Aire de camping car</p> <p>Descriptif : Le port de Bellegarde (labellisé Pavillon bleu) a été doté d'une aire technique pour les campings cars il y a environ 10 ans afin d'offrir une prestation aux quelques pratiquants. Ces dernières années, la fréquentation s'est développée sans qu'il n'y ait de véritable gestion commerciale et promotionnelle de ce segment de clientèle. Le projet consiste à créer une véritable aire de camping cars en prenant appui sur un réseau national en plein essor, avec gestion commerciale des usagers, suivi, et optimisation des retombées économiques afin d'accueillir professionnellement cette clientèle en développement très fort, encore accentué par le Covid19. A noter le passage de la VIA RHONA aux bords de ce site.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : CCBTA</p> <p>Coût estimatif : 110 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p><u>Partenaires techniques :</u> -</p> <p><u>Partenaires financiers :</u> Département et LEADER attribués en 2022</p>	 

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Projet 3.3.2 : *Agrandissement de la capacité d'accueil du Port de Bellegarde*

Descriptif : Les ports de plaisance de la CCBTA sont des points importants pour le tourisme local. Afin de développer le tourisme fluvial le long du canal du Rhône à Sète et faire face à la demande croissante, la CCBTA a le projet de créer 30 anneaux supplémentaires pour accueillir de nouveaux visiteurs.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 1 000 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : VNF – CD30

Partenaires financiers : Etat, Région, Département



Projet 3.3.3 : *Renforcement des berges du plan d'eau des Moulins*

Descriptif : La réalisation du plan d'eau artificiel des Moulins date de 2002. Les protections des berges se désagrègent au fil du temps : effondrement des berges, perte de surface engazonnée, affaiblissement de l'île. La commune est confrontée à l'érosion.

Ce bassin (plan d'eau dans lequel la pêche est autorisée) permet notamment de récupérer les eaux du Rieu (rôle de régulateur / bassin de rétention)

Ce lieu est également équipé en parcours santé / loisirs.

Réalisation des travaux en 2 phases le cas échéant.

La commune sera assistée par un AMO pour solliciter la déclaration de projet au titre de la loi sur l'eau. Les travaux seront réalisés par une entreprise

L'action nécessite à ce que le lac soit vidé/ nécessite un contournement de l'eau / Les travaux ne peuvent avoir lieu que durant l'été.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif : 120 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DDTM

Partenaires financiers : Etat, Région (sous réserve dispositif en matière de tourisme en cours de révision)

Projet 3.3.4 : Réalisation d'un parcours d'accrobranche et sensoriel

Descriptif : Proposer une offre ludique le long de la RD6113. Il s'agit d'une offre saisonnière. Projet en cours d'étude

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Préserver et développer des emplois de qualité*

Maître d'ouvrage : Ville de Bellegarde

Coût estimatif :

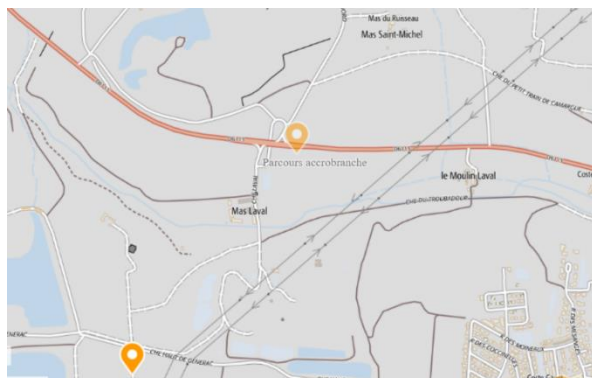
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Région (sous réserve dispositif en matière de tourisme en révision), Département



Projet 3.3.5 : Création d'un camping ou d'un village vacances en partenariat public/privé

Descriptif : Ce projet de camping est ciblé sur le PLU projeté. Il se situe en proximité du lac de Sautebraut (plateau des ferrières)

Ce terrain disposera à terme du raccordement de l'eau potable / traitement des eaux usées.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Maître d'ouvrage : PPP

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : -

Partenaires financiers : Etat



Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 nd e génération			Objectif Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer le cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune					
ACTION 1.1 Renforcer l'offre d'équipements et agir en faveur de la performance énergétique	<i>Projet 1.1.1 : Installation d'une recyclerie communautaire</i>				1
	<i>Projet 1.1.2 : Stade de foot intercommunal</i>				4
	<i>Projet 1.1.5 : Réfection du toit de la médiathèque et mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation</i>				2
	<i>Projet 1.1.7 : Création de halles de marché attenantes à la crèche (Plateau du Coste Canet)</i>				6
	<i>Projet 1.1.11 : Changement éclairage des équipements sportifs (4 terrains de tennis, 2 Stades, gymnase)</i>				2
ACTION 1.2 Requalifier les espaces publics et le bâti en centre ancien	<i>Projet 1.2.1 : Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération de coloration du cœur de ville</i>				6
	<i>Projet 1.2.4 : Programme ravalement de façades et devantures commerciales et enseignes</i>				6
	<i>Projet 1.2.6 : Etude d'aménagement pour la remobilisation de l'immeuble Mont Michel</i>				6
AXE STRATEGIQUE 2 : Renforcer les liaisons interurbaines et développer les nouvelles mobilités					
ACTION 2.1 Développer les modes doux et les alternatives à la voiture individuelle	<i>Projet 2.1.1 : Etude Plan Vélo échelle CCBTA</i>				6
	<i>Projet 2.1.2 : Etude sur les mobilités : connexions inter-quartiers notamment modes doux, connexions entre les pôles d'attractivités</i>				6
	<i>Projet 2.1.3 : Aménagement du tronçon de la Via Rhôna définitive Bellegarde/St Gilles</i>				6
	<i>Projet 2.1.4 : Aménagement modes doux de la rue de Beaucaire</i>				6
AXE STRATEGIQUE 3 : Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale					
ACTION 3.2 Soutenir l'artisanat, les implantations commerciales et l'emploi	<i>Projet 3.2.1 : Réflexion en faveur du développement de l'offre de formations sur le territoire intercommunal, en lien avec le tissu économique du territoire, les savoir-faire, les innovations technologiques.</i>				5

Objectifs territoriaux du Pacte Vert	
1	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2	S'adapter au changement climatique
3	Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
5	Préserver et développer des emplois de qualité
6	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Objectif transversal	Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-072-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-073		
OBJET		
<p>■ ■</p> <p>■ ■ Bourg Centre Occitanie</p> <p>■ ■ Avenant - Contrat</p> <p>■ ■ 2^e génération 2022-2028</p> <p>■ ■ Jonquières-Saint-Vincent</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p> <p>■ ■</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
31	0	0
CONVOCACTION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		
■ ■		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : M et Mme : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOUASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : M et Mme : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON CLIMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/AP-MARS/14 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027 et à l'articulation et la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat ;

Vu la délibération n° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération n° 19-104 du Conseil communautaire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence du 1 juillet 2019 approuvant le contrat-cadre Bourg Centre Occitanie de la commune de Jonquières-Saint-Vincent,

Vu le contrat-cadre Bourg Centre Occitanie de la Commune de Jonquières-Saint-Vincent signé le 13 mars 2020 ;

Vu la délibération n° 23-059 du 3 avril 2023 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence approuvant le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 sur le territoire du PETR ;

Considérant

- **Qu'**un contrat-cadre Bourg Centre Occitanie de la commune de Jonquières-Saint-Vincent a été signé le 13 mars 2020,

- **Que** l'ensemble des partenaires signataires du contrat souhaitent conforter le contrat Bourg Centre Occitanie 1^{re} génération, notamment :
 - en mettant à jour les axes stratégiques et les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024
 - en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période 2022-2028.
- **Qu'il** convient de conclure un avenant – contrat 2^e génération qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le PETER Garrigues et Costières de Nîmes et la Commune de Jonquières-Saint-Vincent,
- **Qu'il** s'inscrit en cohérence avec le projet de territoire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence.
- **Que** l'avenant-contrat 2^e génération a fait l'objet d'une présentation et d'une validation en comité de pilotage du 26 juin dernier.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la conclusion d'un avenant – contrat 2^e génération 2022-2028 au contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de Jonquières-Saint-Vincent.

Article 2 : Précise que cet avenant – contrat 2^{ème} génération prendra fin au 31 décembre 2028.

Article 3 : Autorise le Président à signer l'avenant – contrat 2^e génération et tous les documents complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président
Juan MARTINEZ



Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-073-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de JONQUIERES SAINT VINCENT

CC Beaucaire Terre d'Argence

PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Département du Gard

Avenant – Contrat 2^e génération

2022 / 2028



PETR
GARRIGUES
ET COSTIÈRES
DE NÎMES



Ville de Jonquières
Saint Vincent 

Service de la Préfecture en préfecture
Pyrenees Occitanie 920230705-23-073-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, représenté par Rémi NICOLAS, son Président,

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, représentée par Juan MARTINEZ, son Président

La Commune de Jonquières Saint Vincent, représentée par Jean-Marie FOURNIER, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune Jonquières Saint Vincent, signé le 13 mars 2020.

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de la Commune de Jonquières Saint Vincent en date du XXX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération du PETR Garrigues et Costières de Nîmes en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant au Contrat Bourg-Centre pour la période 2022-2028,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, signé le 13 mars 2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de : Jonquières Saint Vincent, Bellegarde et Beaucaire.
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la Commune de Jonquières Saint Vincent en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires, etc.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Jonquières Saint Vincent, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence 2022-2028 dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, en termes d'approche programmatique (Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation de la commune n'est globalement pas modifiée dans le cadre du présent avenant. Elle se décline selon les 3 axes stratégiques définis dans le contrat Bourg Centre initial.

Cependant le projet de développement et de valorisation de la commune a été actualisé. Les éléments complétés apparaissent en gras.

Axe 1 : Amélioration du cadre de vie

1.1 Requalification des espaces publics **et du bâti**

1.2 Développement des équipements publics

1.3 Déploiement de nouveaux services à la personne et **amélioration de l'accueil scolaire et périscolaire**

Axe 2 : Apaisement des déplacements et renforcement de la mobilité

2.1 Création ou requalification d'axes structurants

2.2 Aménagement de nouvelles aires de stationnement

2.3 Amélioration et sécurisation de la mobilité urbaine

Axe 3 : Attractivité économique et culturelle

3.1 Développement **de l'emploi** et de l'activité commerciale et artisanale

3.2 Promotion de l'activité agricole

3.3 Mise en valeur du patrimoine

Ainsi dans l'axe 1, l'action 1.1 « requalification des espaces publics » a évolué pour inclure la requalification des bâtiments. En effet, la commune souhaite également agir pour la mise en accessibilité de ses bâtiments et la réduction de leur empreinte énergétique.

L'action 1.3 mentionne plus particulièrement l'ambition d'améliorer l'accueil des enfants (scolaire, périscolaire et petite enfance) avec des projets phares portés par la commune sur cette période de contractualisation.

Dans l'axe 3, l'action 3.1 « développement de l'activité commerciale et artisanale » a connu une évolution pour inclure le développement de l'emploi dans une suite logique de l'action initialement créée.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes/Nîmes Métropole/Beaucaire Terre d'Argence, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

La CCBTA a récemment travaillé sur son « Projet de territoire », approuvé en 2021 et à horizon 2030. Ce projet partagé traduit une ambition politique définie à partir d'une démarche collective de co-construction du projet (ateliers avec les élus, plateforme de participation citoyenne, entretiens et ateliers avec les acteurs économiques...). Il s'inscrit dans une **démarche globale de développement durable** qui vise à assurer un développement économique et résidentiel tout en préservant l'environnement, la qualité du cadre de vie et le bien-vivre ensemble.

Il traduit la volonté de la CCBTA de relever plusieurs défis transversaux aux politiques publiques :

- **Le défi de la cohésion sociale** : Continuer d'être un territoire accueillant et solidaire ; participer à la réduction des inégalités et de l'isolement ; développer des projets pour tous qui favorisent le bien vivre ensemble et les liens intergénérationnels ; impliquer les citoyens en tant qu'acteur du développement de leur territoire ;
- **Le défi de l'attractivité, de l'image, et du dynamisme économique** : Maintenir et consolider le dynamisme existant ; créer de la valeur en s'appuyant sur l'identité et les forces du territoire et en développant une offre différenciante et innovante ; Favoriser l'emploi ;
- **Le défi de la transition écologique et énergétique** : Aller vers des projets économes en énergie et à faible impact environnemental ; s'adapter au changement climatique ; s'inscrire dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pratiques qui valorisent et respectent notre bien commun qu'est la Terre ;
- **Le défi lié aux transitions démographiques et sociétales** : Assurer un développement qui tient compte des enjeux liés au vieillissement de la population, à l'évolution des modes de vie et aspirations des ménages (pratiques de consommation, modes d'habiter, proximité avec la nature, etc) ;

Le projet de territoire se structure ainsi autour de **3 axes stratégiques thématiques** :

- **Axe 1** - Un cadre de vie agréable, durable et riche de sens (dans les domaines de l'habitat, de la transition écologique et énergétique, du patrimoine, de l'attractivité des centres-bourgs) ;
- **Axe 2** - Une offre de services et d'équipements accessible à tous et vectrice de cohésion sociale (enfants et jeunes, mobilités douces, soins et parcours de santé, personnes âgées et handicap, maintien et accès aux services publics, équipements, Tiers lieux) ;
- **Axe 3** - Une économie attractive et durable, créatrice d'emploi ancrée dans le développement durable (nouvelles filières durables, slow tourisme, agriculture et alimentation de qualité accessible aux habitants).

A travers l'orientation 4 de l'axe 1 de son projet de territoire, « **Agir pour des centres-bourgs vivants** », les élus de la CCBTA portent clairement l'ambition de **renforcer les centres-bourgs qui concentrent les fonctions urbaines et constituent des marqueurs forts de l'identité des communes et du territoire intercommunal.**

A travers son action aux côtés des communes, la CCBTA entend participer **au renforcement des centralités qui jouent un rôle structurant à l'échelle du bassin de vie** : Beaucaire, ville centre de la CCBTA et pôle d'équilibre, à l'échelle du SCOT Sud Gard ; Bellegarde, 2ème ville de la CCBTA et identifié en tant que pôle structurant de bassin.

Ainsi, les projets de développement et de valorisation objet du présent avenant, s'inscrivent en **totale cohérence avec les axes de développement de la CCBTA** dans le cadre de sa stratégie de territoire.

- Les projets de **qualification du cadre de vie** contribueront à l' « **Axe 1 – Orientation 3. Valoriser le Patrimoine et le faire vivre** ». La CCBTA est dotée d'un patrimoine remarquable : des sites remarquables comme le château de Beaucaire, des éléments paysagers marquants (l'Eau), un patrimoine architectural de qualité dans les cœurs de ville. L'ambition est de renforcer le rayonnement des cœurs de ville, développer leur attractivité touristique, créer une ambiance propice à la déambulation et favorable au commerce, allier patrimoine et convivialité, vecteur de cohésion sociale.
- Les projets liés au **renforcement de l'offre Habitat** contribueront à développer « **Un habitat durable et accessible à tous** » (Axe 1 - Orientation 1)
- Les projets liés au **développement économique et à la qualification de l'offre touristique** viendront « **Renforcer la dynamique de développement économique** » souhaitée (Axe 3 - Orientation 11) et participer à « **Faire de la Terre d'Argence, une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme** » (Axe 3 – Orientation 12), en s'appuyant sur les atouts du territoire : l'Eau, le Patrimoine architectural remarquable, la gastronomie, les voies vertes, etc.
- Les projets relatifs à **l'amélioration de l'offre de services à la population**, contribueront à « **Renforcer l'offre de services et d'équipements** » (Axe 2) : offre de santé, offre de mobilités, offre hybride « type tiers-Lieux » qui favorisent le faire-ensemble, offre d'équipements sportifs et culturels, etc. pour renforcer les fonctions de pôle d'équilibre (Beaucaire) et pôle structurant de bassin de proximité (Bellegarde)
- **Les projets liés à la mobilité du quotidien**, contribueront à « **Développer des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle** » (Orientation 6, Axe 2)

Enfin, tout comme la Région, la CCBTA porte le défi de la transition écologique, défi transversal aux politiques publiques, traduit dans son orientation 6 – Axe 2 : « **Agir pour la transition énergétique et écologique** ». Une ambition qui se concrétise notamment à travers la rénovation énergétique des logements, l'optimisation de l'éclairage public, et la prise en compte dans les projets portés la CC des enjeux environnementaux, etc.

- **du territoire de projet PETR Garrigues et Costières de Nîmes**

La stratégie territoriale portée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'est construite sur les bases des projets de territoire des deux EPCI qui le composent et en cohérence avec les stratégies régionales et européennes portées par le Pacte Vert.

L'ambition du territoire est d'offrir un cadre de vie attractif et solidaire tout en poursuivant un développement économique qui offre des opportunités à ses habitants, et particulièrement à sa jeunesse, le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver, d'autant que ce dernier subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels.

Ce développement, gage de réduction des fragilités socio-économiques du territoire, doit donc trouver des voies durables pour se matérialiser. Ces voies se traduisent à travers les 3 objectifs suivants :

- Objectif stratégique 1 : Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire
- Objectif stratégique 2 : Structurer un écosystème économique diversifié et durable
- Objectif stratégique 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

La commune de JONQUIERES SAINT VINCENT, ville de 3.800 habitants, située de part et d'autre d'un axe majeur (RD 999) entre Nîmes (à 17km) et Beaucaire (7 km), est une commune identifiée par le SCOT comme ville support de développement. La Gare TGV Nîmes Pont du Gard située à seulement 4 km

et le futur Pôle Magna Porta représentent des enjeux importants pour la commune de JONQUIERES SAINT VINCENT qui a su les intégrer dans le cadre d'un projet global de développement et de valorisation.

Les 3 axes de développement retenus par la commune contribuent à l'équilibre urbain/rural nécessaire sur le territoire :

- Amélioration du cadre de vie des populations
- Apaisement des déplacements et renforcement de la mobilité
- Développement de l'attractivité économique et culturelle de la commune

Ainsi, le projet de développement et de valorisation que souhaite mener la Commune de JONQUIERES SAINT VINCENT contribue au projet de territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes notamment en termes de qualification du cadre de vie et de structuration d'un équilibre urbain/rural.

En effet, les projets d'aménagement des espaces publics, la requalification des axes structurants, l'embellissement du centre ancien, la construction d'équipements structurants, le développement de nouveaux services à la personne, les solutions déployées pour renforcer les alternatives en matière de mobilité contribueront à un développement équilibré et renforceront l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, la commune s'attache à développer une dynamique économique notamment par la valorisation de ses richesses patrimoniales et agricoles, dont les enjeux rejoignent la stratégie LEADER définie sur le territoire

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence**

En cohérence avec les orientations définies dans le Projet de territoire et au titre de ses compétences, la CCBTA accompagne le développement des territoires à travers la mise en place de démarches et outils opérationnels sur les différents domaines, comme les aides à l'habitat (OPAH-RU, ravalement de façades, précarité énergétique, adaptation au vieillissement et au handicap), la petite enfance (le Lieu d'accueil Parents-enfants, le Relais Petite Enfance), le développement économique (aide à l'immobilier d'entreprise, le réseau fibre optique, parc d'activités...), la santé (les infrastructures et aides pour les étudiants en médecine afin de les inciter à s'installer sur le territoire...), le tourisme (avec la Maison du tourisme et du patrimoine par exemple), etc.

Également, elle intervient directement en soutien des communes, en tant que Maître d'Ouvrage d'opérations structurantes d'intérêt communautaire. Ces opérations d'ampleur, sont inscrites dans un Contrat Local d'Aménagement entre la CCBTA et chaque commune. Les opérations structurantes sont ainsi réalisées par la CCBTA au titre d'une volonté politique collective de dynamiser l'investissement public et d'accompagner les communes dans leur développement. La préparation des programmes se fait en étroite collaboration avec les communes.

Enfin, elle favorise la mise en œuvre et la coordination des démarches partenariales et contractuelles - Petites Villes de Demain et dispositif Bourg Centre Occitanie - en faveur de la revitalisation des cœurs de ville et le renforcement des centralités.

- **du territoire de projet PETR Garrigues et Costières de Nîmes**

- **A travers l'ingénierie de projet**

Véritable interface entre les maîtres d'ouvrages publics et privés et les partenaires techniques et financiers du territoire, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes met à disposition, des communes et EPCI de son territoire, ses capacités d'ingénierie (montage de projet, recherche de partenaires et de financements, mise en réseau, appui à la communication...), à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en milieu rural et en complément du programme LEADER et du contrat de relance et de transition écologique.

Le rôle d'animation et de conseil mené par l'équipe du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est indispensable sur un territoire avec de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une Communauté d'Agglomération grandissante et une Communauté de Communes de 5 communes, où la recherche de l'équilibre est la condition indispensable à la structuration du territoire.

De nombreuses communes sur le territoire présentent un caractère rural avec peu de moyens d'ingénierie (26 communes sur 44, soit 60% ont moins de 3 000 habitants). Ainsi, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes assure le relais pour connaître, comprendre et bénéficier des nouvelles politiques que la région Occitanie Pyrénées Méditerranée déploie en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes accompagne notamment la politique régionale en faveur du développement et de la valorisation des Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Plus spécifiquement sur le territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence, il accompagne les communes de ce territoire dans la réalisation de leurs dossiers de pré-candidature ou d'avenant aux contrats 2019-2021. Il met en réseau l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet.

- **A travers l'ingénierie financière**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est la structure juridique porteuse du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes » et à ce titre, est animateur et gestionnaire d'une enveloppe de financements européens LEADER attribuée au territoire pour la période 2023-2027.

Au travers de l'animation des politiques contractuelles (Contrat de relance et de transition écologique ruralité, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée), le PETR Garrigues et Costières de Nîmes mobilise les partenaires financiers pour soutenir les projets structurants de son territoire.

- **A travers la mise en réseau/coopération**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs.

Ainsi, il anime ou coanime diverses démarches de structuration et de qualification de l'offre telles que le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, la Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes...

Il fédère également l'ensemble des acteurs et experts du patrimoine pour réaliser un inventaire du patrimoine en lien avec l'inventaire Général porté par la Région Occitanie.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département du Gard

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Jonquières Saint Vincent dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat, ...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs territoriaux et 1 objectif transversal.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie ;

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre-de Jonquières Saint Vincent
- la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence,
- le PETR Garrigues et Costières de Nîmes,
- la Région,
- le Département.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Bellegarde (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



Le Maire de la Commune de Jonquières Saint Vincent Signature	Le Président de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence Signature	Le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes Signature
La Présidente du Département du Gard Signature	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Signature	

Annexe 1 : BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2019-2021

PROGRAMME PLURIANNUEL		Contrat 1 ^{ère} génération			Observations
		2019	2020	2021	
AXE STRATEGIQUE 1 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE					
ACTION 1.1 Requalification des espaces publics	<i>Projet 1-1-1 : Aménagement de la Place du 11 novembre 1918</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 1-1-2 : Aide au ravalement des façades</i>				Réalisé et reconduit (sans subventions)
ACTION 1.2 Développement des équipements publics	<i>Projet 1-2-1 : Construction d'une halle des sports</i>	CCBTA			Réalisé
	<i>Projet 1-2-2 : Mise aux normes d'accessibilité ERP Centre socioculturel</i>				Revu
	<i>Autres équipements</i>				Reporté sur l'avenant
ACTION 1.3 Déploiement de nouveaux services à la personne	<i>Projet 1-3-1 : Construction d'une « maison en partage »</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 1-3-2 : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 1-3-3 : Construction d'un groupe scolaire</i>				Reporté sur l'avenant
AXE STRATEGIQUE 2 : APAISEMENT DES DEPLACEMENTS ET RENFORCEMENT DE LA MOBILITE					
ACTION 2.1 Création ou requalification d'axes structurants	<i>Projet 2-1-1 : Création d'une voie de liaison Sud-Est</i>				Achevée
	<i>Projet 2-1-2 : Création d'une voie de liaison Sud-Nord (Peire Fioc)</i>				Achevée
ACTION 2.2 Aménagement de nouvelles aires de stationnement	<i>Projet 2-2-1 : Aménagement et sécurisation de la Place du Marché</i>				Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 2-2-2 : Aménagement et sécurisation du parking Rambert</i>				Annulé
ACTION 2.3 Amélioration et sécurisation de la mobilité urbaine	<i>Projet 2-3-1 : Création de deux arrêts de bus sécurisés sur la RD999</i>				Achevé
	<i>Projet 2-3-2 : Aménagement d'une aire de covoiturage</i>	CCBTA			Achevé
AXE STRATEGIQUE 3 : ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET CULTURELLE					
ACTION 3.1 Développement de l'activité commerciale et artisanale	<i>Projet 3-1-1 : Prémption commerciale dans le secteur sauvegardé</i>				Reporté sur l'avenant
ACTION 3.2 Promotion de l'activité agricole	<i>Projet 3-2-1 : Aménagement de l'accès au Caveau Pierre Feu</i>				Achevé
ACTION 3.3 Mise en valeur du patrimoine	<i>Projet 3-3-1 : Restauration des œuvres d'art de l'église Saint Michel</i>				Reporté sur l'avenant

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur leur accompagnement financier.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Localisation des projets 2022-2028 :

AXE STRATÉGIQUE 1 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

ACTION 1.1 Requalification des espaces publics et du bâti

- 1.1.1 Aménagement de la Place Saint Vincent et rue des Costières
- 1.1.2 Aménagement de la Place du 11 novembre 1918
- 1.1.3 Création de l' «Ilot de la Cure»
- 1.1.4 Programme ravalement de façades et devantures commerciales et enseignes
- 1.1.5 Etude préalable à la mise en oeuvre d'une opération de coloration du coeur de ville
- 1.1.6 OPAH-RU 2023-2028
- 1.1.7 Mise aux normes d'accessibilité Tranche 3 : Eglises, poste de police et club House
- 1.1.8 Isolation thermique et remplacement du chauffage du centre socioculturel
- 1.1.9 Rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville

ACTION 1.2 Développement des équipements publics

- 1.2.1 Extension du boulodrome
- 1.2.2 Création d'un parcours de santé et déplacement du city-parc
- 1.2.3 Création d'un skate park
- 1.2.4 Rénovation court de tennis n°3
- 1.2.5 Déplacement du Stade Marcel Pierre
- 1.2.6 Construction de nouveaux ateliers municipaux
- 1.2.7 Construction d'une nouvelle station d'épuration

ACTION 1.3 Déploiement de nouveaux services à la personne et amélioration de l'accueil scolaire, périscolaire et petite enfance

- 1.3.1 Construction d'une «maison en partage»
- 1.3.2 Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire
- 1.3.3 Construction d'un groupe scolaire élémentaire
- 1.3.4 Création d'une cuisine Centrale
- 1.3.5 Extension du groupe scolaire avec la construction d'une nouvelle école maternelle
- 1.3.6 Construction d'une nouvelle crèche

Projets à l'échelle du centre ville, communale, ou intercommunale

AXE STRATÉGIQUE 2 : APAISEMENT DES DÉPLACEMENTS ET RENFORCEMENT DE LA MOBILITÉ

ACTION 2.1 Création ou requalification d'axes structurants

- 2.1.1 Aménagement de la rue de l'Eglise et de la Place du 8 mai 1945
- 2.1.2 Rénovation de la rue Pieu Redon

ACTION 2.2 Aménagement de nouvelles aires de stationnement

- 2.2.1 Création d'une aire de stationnement Sud et d'une voie de liaison Sud-Est (+voie cyclable)
- 2.2.2 Aménagement et sécurisation

ACTION 2.3 Amélioration et sécurisation de la mobilité urbaine

- 2.3.1 Création d'une liaison douce vers le nouveau quartier de Peire Fioç
- 2.3.2 Elaboration d'un plan de circulation
- 2.3.3 Etude Plan Vélo échelle CCBTA

AXE STRATÉGIQUE 3 : ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET CULTURELLE

ACTION 3.1 Développement de l'emploi et de l'activité commerciale et artisanale

- 3.1.1 Alimentation électrique esplanade du centre socio-culturel
- 3.1.2 Extension de la zone d'activités économiques de la Broue (3ème phase) + construction ateliers relais
- 3.1.3 Aménagement commercial du terrain Rambert
- 3.1.4 Réflexion en faveur du développement de l'offre de formations sur le territoire intercommunal, en lien avec le tissu économique du territoire, les savoir-faire, les innovations technologiques

ACTION 3.2 Promotion de l'activité agricole

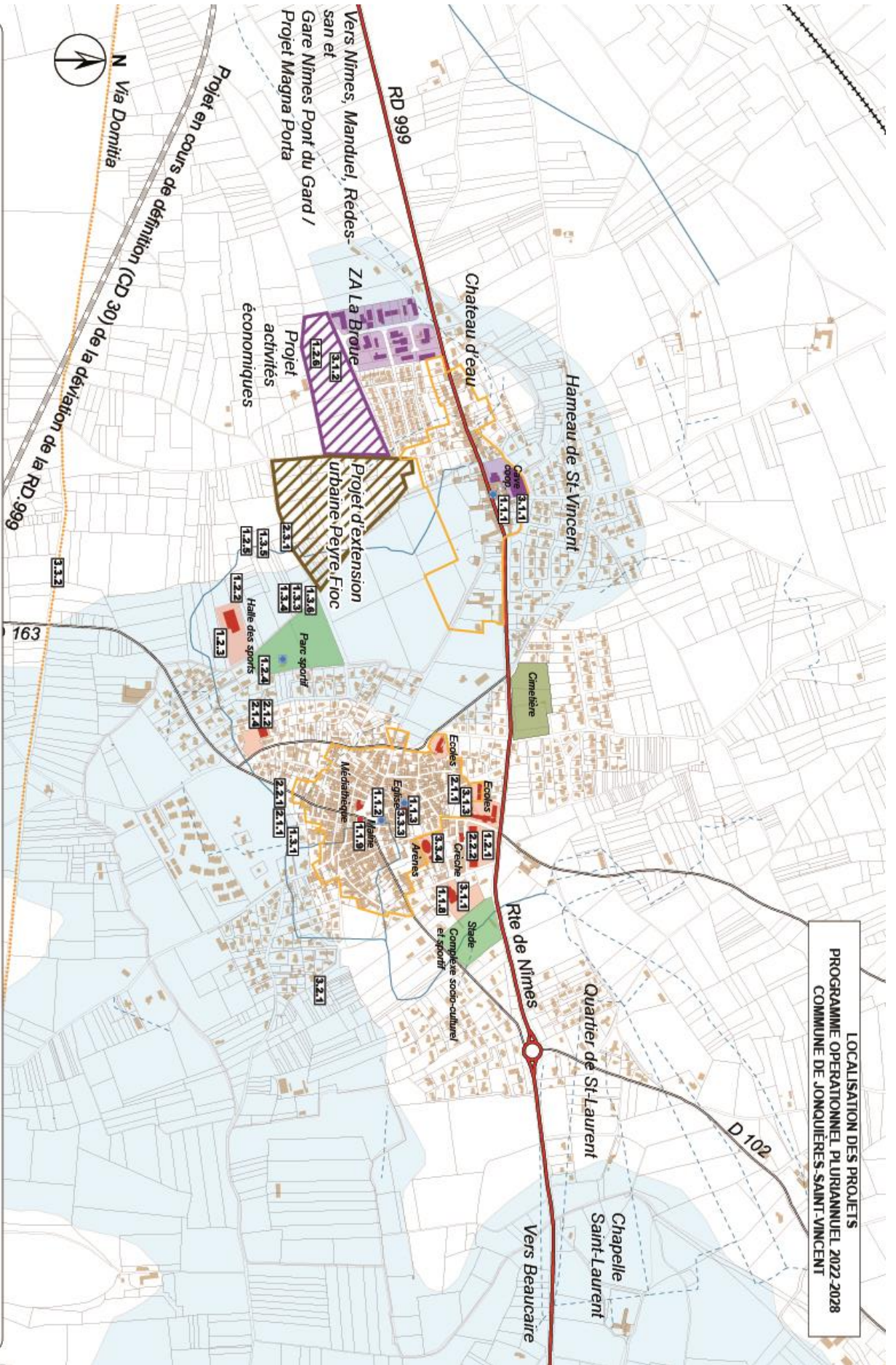
- 3.2.1 Création de jardins familiaux

ACTION 3.3 Mise en valeur du patrimoine

- 3.3.1 Equipement culturel sur le thème de l'eau
- 3.3.2 Aménagement de la Via Domitia
- 3.3.3 Restauration des œuvres d'art de l'église Saint Michel
- 3.3.4 Rénovation des arènes municipales

Localisation à définir

LOCALISATION DES PROJETS
 PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL 2022-2028
 COMMUNE DE JONQUIERES-SAINT-VINCENT



- Légende fond de plan :
- Equipements structurants
 - Parcs, espaces sportifs
 - Activités économiques
 - Voie principale
 - Voie secondaire
 - Déviation en projet
 - Aléas inondation (cf : ppi)
 - Cours d'eau, fossés

AU
 MAIRIE
 COMMUNE DE JONQUIERES-SAINT-VINCENT
 Production AU - Mai 2023

Accusé de réception en préfecture
 030-243000585-20230705-23-073-CC
 Date de télétransmission : 05/07/2023
 Date de réception préfecture : 05/07/2023

Axe 1	Fiche action 1.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 1 : Amélioration du cadre de vie</i>	Titre de l'action : <i>1.1 Requalification des espaces publics et du bâti</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le diagnostic du territoire communal a montré l'absence d'espaces publics structurants et de qualité, sur les deux pôles de centralité de Jonquières et de Saint Vincent.</p> <p>Plusieurs opérations d'envergure ont été réalisées ces dernières années, et notamment le réaménagement complet de la Place de la Mairie, au cœur du centre-bourg de Jonquières, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCBTA. Mais d'autres espaces publics doivent être requalifiés pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie et à la redynamisation du bourg-centre : la Place du 11 novembre 1918 et l'îlot de la Cure, au niveau du centre-bourg de Jonquières ; la Place Saint Vincent et la rue des Costières, au niveau du quartier de Saint Vincent.</p> <p>Par ailleurs, la CCBTA souhaite favoriser la remobilisation du parc vacant au sein du périmètre de l'OPAH-RU. En 2022, une enquête a été effectuée auprès des 323 propriétaires de logements vacants afin de mieux comprendre les raisons de la vacance et inciter à la remobilisation du parc. En 2023, l'objectif est la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 et d'une application SIG interactive. Cette action participera au renouvellement urbain des centres-villes, et ainsi, à la lutte contre l'artificialisation des sols.</p> <p>Enfin, parmi les faiblesses du territoire communal ont été observés le défaut d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'une partie des bâtiments et équipements ouverts au public. Une rénovation indispensable de certains bâtiments permettra de s'adapter aux changements climatiques et d'agir en faveur de l'environnement tout en réduisant à terme la facture énergétique de la commune.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Redonner de la cohérence aux quartiers urbains, notamment en centre-bourg. • Structurer l'agglomération urbaine autour de ses espaces publics. • Organiser la cohabitation des cheminements doux et de la circulation automobile. • Créer des espaces de vie, lieux de rencontres et de détente pour les populations riveraines. • Améliorer l'accès aux services et aux commerces. • Embellir le cadre de vie. • Améliorer l'accueil et le confort des personnes à mobilité réduite • Agir en faveur de la performance énergétique. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1: Aménagement de la Place Saint Vincent et rue des Costières

Descriptif :

Démolition d'un immeuble insalubre pour le réaménagement et la sécurisation de la rue des Costières, axe pénétrant Nord, avec création d'une aire de stationnement automobile à proximité des commerces.

Le programme comporte également la création d'un espace public dédié à la détente des usagers (aire de jeux pour enfants, espaces verts, exposition culturelle).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 335 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre, entreprises

Partenaires financiers : Région (dispositif espaces publics résilients hors parking, voirie et réseaux secs et humides et sous réserve d'une ambition au niveau environnemental – désimperméabilisation, végétalisation, création d'îlot de fraîcheur, etc.)



Projet 1.1.2: Aménagement de la Place du 11 novembre 1918

Descriptif : Requalification de l'espace public au niveau de la circulation automobile et piétonne (sécurisation) de la rue du Grand Mas, et du stationnement sur la Place du 11 novembre 1918, à proximité immédiate d'une zone de commerces et de services, et de la détente des riverains (espaces verts).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 300 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre, entreprises

Partenaires financiers : Région (dispositifs espaces publics résilients hors parking, voirie et réseaux secs et humides et sous réserve d'une ambition au niveau environnemental – désimperméabilisation, végétalisation, création d'îlot de fraîcheur, etc.)



Projet 1.1.3: Création de l'« Ilot de la Cure »

Descriptif : Opération couplée avec l'aménagement de la rue de l'Eglise (2.1.2), identifiée lors de l'OPAH-RU 2019-2022, permettant d'assurer une liaison douce entre la rue de l'Eglise et la rue des Arènes, de créer une nouvelle aire de stationnement et un espace de détente pour les riverains (espaces verts).

Cet îlot présente un bâti dense peu qualifié et destructuré, avec des logements vacants ou inadaptés et des habitats non conformes : son aménagement favoriserait les projets de rénovation de logements pour pouvoir notamment y faire de la location.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-073-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CCBTA (OPAH)

Partenaires financiers : Etat, Département, Région
(dispositif espaces publics résilients hors parking, voirie et réseaux secs et humides et sous réserve d'une ambition au niveau environnemental – désimperméabilisation, végétalisation, création d'îlot de fraîcheur, etc.)



Projet 1.1.4: Programme ravalement de façades et devantures commerciales et enseignes

Descriptif : Contribution à l'amélioration de la qualité du paysage urbain, de l'habitat, et valorisation du patrimoine bâti, dans le périmètre de l'OPAH-RU (cœurs de village), par la promotion du ravalement des façades visibles depuis l'espace public. Le programme offre un conseil et des aides aux travaux pour le ravalement des façades. Celles-ci sont renforcées sur des axes définis comme stratégiques.

Conformément au dispositif en faveur de la requalification des façades dans les communes Bourgs Centres, a été rédigé un règlement d'intervention définissant les modalités de sélection des projets de restauration des façades des centres anciens, de façon concertée avec la Région.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCBTA / Commune

Coût estimatif : 10 000€/an JSV ; 30 000€/an CCBTA, pour le territoire de JSV.

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Anah, Région (jusqu'en 2024), CCBTA, commune



Projet 1.1.5: Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération de coloration du cœur de ville

Descriptif : A la faveur de la mise en couleur des façades de lieux stratégiques, il s'agit de susciter l'intérêt des passants tout en contribuant à embellir le cadre de vie du centre-ville, dans le périmètre de l'OPAH-RU. L'étude vise à établir un guide de recommandations pour le ravalement des façades (préconisations couleur et travaux) et d'identifier les secteurs stratégiques et les actions spécifiques qui seront à mettre en œuvre. Ce projet s'inscrit en lien direct avec le programme ravalement de façades (Région/CCBTA./Communes) et l'OPAH-RU.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 11 700 €

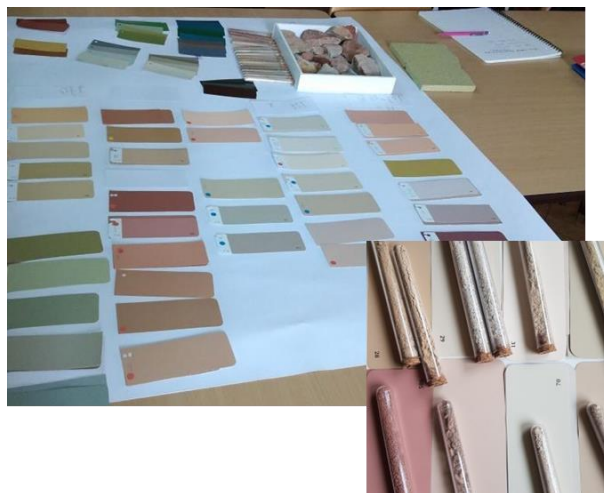
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Architecte coloriste / OPAH

Partenaires financiers : Région/Banque des territoires
(étude PVD – dossier voté CP 21/04/23)



Principes généraux

LES MODENATURES: Les modénatures et chaînages d'angle sont liés au type d'architecture.

RECOMMANDATION			
Il ne faut pas systématiser les effets par des encadrements de largeur identique. Il faut se référer au style du bâtiment, à son environnement.			
<p>Pas d'encadrement. Cas le plus fréquent</p>	<p>Encadrement peint ou enduit lissé</p>	<p>Encadrement en relief</p>	<p>La pierre jaune et le calcaire à gryphes doivent être protégés par l'enduit ou un badigeon de chaux.</p>
<p>Encadrement pierre apparente si relief</p>	<p>Encadrement à moulure</p>	<p>Encadrement Brique décorative</p>	<p>Encadrement en relief le mur doit être enduit ainsi que la pierre bouchardée</p>
			<p>L'encadrement ne suivra pas de forme aléatoire, mais respectera l'angle droit et la ligne.</p>

Nuancier et aide de la couleur - Commune d'ECULLY.

Projet 1.1.6: OPAH-RU 2023-2028

Descriptif : Renouvellement de l'OPAH-RU sur la période 2023-2028 pour poursuivre les efforts de remobilisation des logements vacants, de lutte contre l'habitat dégradé, de valorisation du patrimoine architectural, de rénovation énergétique des logements, et de production de logements adaptés aux besoins des populations.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : NR

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :



Partenaires financiers : Etat (Anah), CCBTA, CD30, Banque des Territoires

Projet 1.1.7: Mise aux normes d'accessibilité Tranche 3 : Eglises, poste de police et Club House

Descriptif : Poursuite des travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, dans le cadre de l'agenda programmé d'accessibilité (ADAP), et suivant une planification pluriannuelle.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 197 337 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Fédération sportive, Région (dispositifs rénovation énergétique et accessibilité uniquement sur ERP)



Projet 1.1.8: Isolation thermique et remplacement du chauffage du centre socioculturel

Descriptif : La pompe à chaleur réversible du centre socioculturel date de plus de 20 ans, et est tombée en panne définitive à l'entrée de l'hiver ; son remplacement permettra des économies d'énergie et la substitution d'un gaz moins polluant. Dans un second temps est projeté l'isolation thermique du bâtiment au niveau des menuiseries extérieures.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Améliorer la santé et le bien-être des habitants
S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 40 000 € chauffage - Isolation non défini

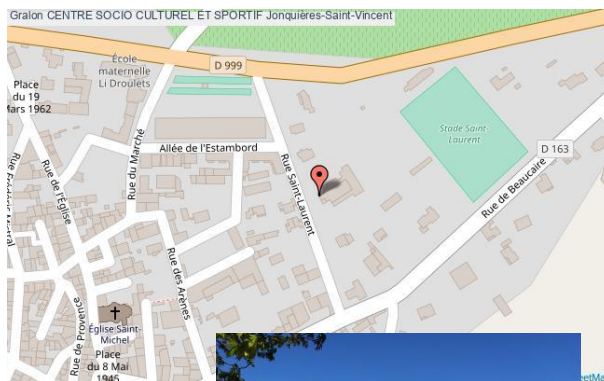
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 (chauffage) | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 (isolation) | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Entreprises

Partenaires financiers : Région (volet rénovation énergétique si gain de 30% et atteinte classe C min), ADEME



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-073-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Projet 1.1.9: *Rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville*

Descriptif : Remplacement des menuiseries extérieures vétustes par un équipement de meilleure qualité d'isolation thermique, afin de réduire la déperdition de l'Hôtel de Ville, la dépense de chauffage, et l'impact environnemental de cette surconsommation énergétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 50 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Région (volet rénovation énergétique si gain de 30% et atteinte classe C min), ADEME



Axe 1	Fiche action 1.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 1 : Amélioration du cadre de vie</i>	Titre de l'action : 1.2 Développement des équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune est dotée d'équipements publics variés : administratifs, scolaires et périscolaires, sportifs, culturels et de loisirs.</p> <p>Cependant, la croissance démographique sur la commune rend indispensable le développement de nouveaux équipements ou le redimensionnement d'équipements existants, notamment les installations sportives.</p> <p>Afin de garantir la diversification de ses équipements et répondre à l'augmentation de la fréquentation, la commune planifie de développer des infrastructures regroupées par thématique. Elle s'investit également dans la gestion durable de la ressource en eau pour le bien-être de ses habitants.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Développer de véritables pôles thématiques ponctuant le territoire communal : sports, loisirs, écoles...</i> • <i>Offrir des équipements publics modernisés et en adéquation avec les attentes de la population.</i> • <i>Créer une nouvelle attractivité notamment à l'échelle du territoire communautaire.</i> 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1: <i>Extension du boulodrome</i></p> <p>Descriptif : Face à l'augmentation de la pratique sportive et de la fréquentation du boulodrome, il s'agit d'agrandir le local technico-administratif, incluant une buvette et des sanitaires publics, dans le respect des normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Association</p> <p>Coût estimatif : 45 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : Maître d'œuvre, entreprises</i> <i>Partenaires financiers : Fédération sportive</i></p>	 

Projet 1.2.2: *Création d'un parcours de santé et déplacement du cityparc*

Descriptif : Poursuite du déploiement des équipements sportifs autour de la nouvelle halle des sports avec l'aménagement d'un "combo", parcours de santé, et le déplacement du cityparc vétuste et mal implanté aux abords d'habitations sur le parc communal.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 127 600 €

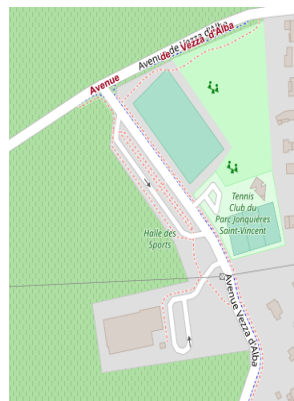
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Entreprise spécialisée

Partenaires financiers : Fédération sportive, Région, Département



Projet 1.2.3: *Création d'un skate park*

Descriptif : Même logique de regroupement et de développement des équipements sportifs dans le quartier de Peire Fioc, mais souci également d'offrir de nouveaux espaces d'activités aux jeunes Jonquiérois, avec la création d'un skate parc aux abords de la halle des sports.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 54 636 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Entreprise spécialisée

Partenaires financiers : Fédération sportive, Région, Département



Projet 1.2.4: *Rénovation court de tennis n°3*

Descriptif : Réfection du revêtement et des clôtures du court de tennis, avec pose d'un revêtement synthétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 22 850 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Entreprise spécialisée

Partenaires financiers : Fédération sportive



Projet 1.2.5: *Déplacement du Stade Marcel Pierre*

Descriptif : Délocalisation de l'équipement actuellement implanté en zone urbaine et très consommateur d'eau, et regroupement des équipements sportifs vers le quartier de Peire Fioc, avec un terrain en gazon synthétique et une couverture photovoltaïque des vestiaires pour l'autoconsommation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions*

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre, entreprise spécialisée

Partenaires financiers : Fédération sportive, Région, Département



Projet 1.2.6: *Construction de nouveaux ateliers municipaux*

Descriptif : Délocalisation des actuels ateliers municipaux, sous-dimensionnés, mal proportionnés, mal isolés thermiquement et phonétiquement, au profit d'un espace dédié de 4000m² au sein de la ZAE de la Broue, avec prise en compte de l'impact environnemental.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre spécialisé, entreprises

Partenaires financiers : Etat, ADEME, Département



Projet 1.2.7: *Construction d'une nouvelle station d'épuration*

Descriptif : Afin de faire face à la croissance démographique prévue dans le cadre de la révision du PLU, la construction et l'augmentation de capacité de la STEP est indispensable, dans le respect des normes environnementales d'épuration et de rejet.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 3 380 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre spécialisé, entreprise spécialisée

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Département.



Axe 1	Fiche action 1.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 1 : Amélioration du cadre de vie</i>	Titre de l'action : 1.3 Déploiement de nouveaux services à la personne et amélioration de l'accueil scolaire, périscolaire et de la petite enfance
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La forte croissance démographique au cours des dix dernières années a d'une part fait apparaître la nécessité de nouveaux services pour les populations arrivantes, et d'autre part saturé les services existants.</p> <p>Des problématiques nouvelles sont ainsi apparues pour la commune : l'accueil spécifique des personnes âgées, l'insuffisance du parc de logements sociaux, la saturation complète des trois établissements scolaires et des services d'accueil périscolaires tels que la cantine, l'insuffisance de l'offre de soins.</p> <p>La commune doit donc mettre en adéquation son offre de services avec les besoins nouveaux de la population.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants. • Améliorer l'accueil, le confort et la sécurité des élèves du cycle primaire. • Diversifier le parc de logements. • Répondre aux besoins sanitaires de la population. • Développer les services administratifs de proximité, notamment au profit des publics en difficulté. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.3.1: <i>Construction d'une « maison en partage »</i></p> <p>Descriptif : Programme de logements dédiés aux personnes âgées ou aux personnes à mobilité réduite en perte progressive d'autonomie, comportant un espace de vie commun et un programme d'animation, pour favoriser le maintien à domicile.</p> <p>Le programme abritera des logements locatifs sociaux de type T2 ou T3.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i> <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Bailleur social</p> <p>Coût estimatif : NC</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques :</i> Bailleur social <i>Partenaires financiers :</i> Département, Région</p>	<p style="text-align: center;">Insertion dans le site</p>  
<p>Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20230705-23-073-CC Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023</p>	

Projet 1.3.2: Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle

Descriptif : Antenne du centre de santé projeté par la CCBTA à Beaucaire dans le cadre du GIP régional, afin de lutter contre la pénurie d'offres de soins sur la commune, inscrite en zone d'intervention prioritaire par l'ARS, avec l'accueil de médecins généralistes et spécialistes

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Améliorer la santé et le bien-être des habitants
Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Porteurs de projet privés ou maîtrise d'ouvrage publique en cours de définition

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : ARS, CCBTA

Partenaires financiers : CCBTA, Région

La Région n'intervient financièrement que sur le volet immobilier en complémentarité de l'action du GIP.



Projet 1.3.3: Construction d'un groupe scolaire élémentaire

Descriptif : Face aux perspectives de croissance démographique de la commune, construction d'un groupe scolaire de 16 classes et d'une Unité Autisme, incluant un espace d'accueil périscolaire. Le projet intègre une préoccupation environnementale de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

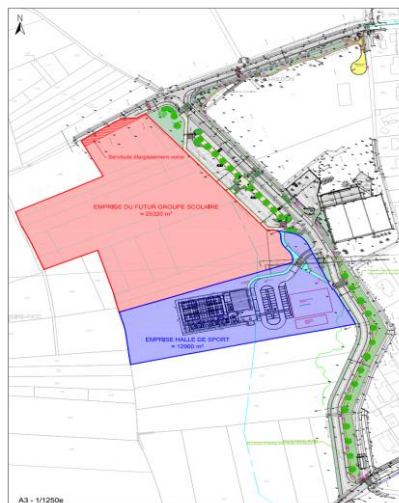
Coût estimatif : 6 469 122 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 (septembre) |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'oeuvre



Partenaires financiers : Etat, Département, ADEME, aménageur ZAC, CAF

Projet 1.3.4: *Création d'une cuisine Centrale*

Descriptif : Equipement de restauration scolaire et de portage de repas intégré au projet de construction du groupe scolaire, avec l'objectif d'une confection sur site, d'approvisionnement local, d'éducation au goût, d'équilibre alimentaire, et de réduction de l'impact environnemental,

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Améliorer la santé et le bien-être des habitants
S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

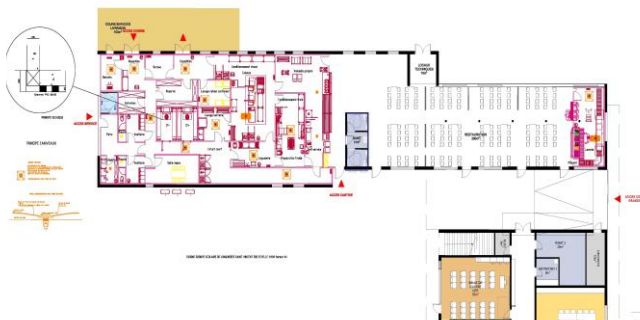
Coût estimatif : 1 070 168 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre spécialisé
Partenaires financiers : Etat, Région, Département, aménageur ZAC, CAF



Projet 1.3.5: *Extension du groupe scolaire avec la construction d'une nouvelle école maternelle*

Descriptif : Délocalisation de l'école maternelle actuelle et doublement du nombre de salles de classe (14) compte tenu des perspectives de croissance démographique de la commune, incluant un espace d'accueil périscolaire et intégrant la même préoccupation environnementale que le groupe scolaire élémentaire dont elle constituera une extension.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

*Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
S'adapter au changement climatique*

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : (1700 € le m²)

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre, entreprises
Partenaires financiers : Etat, Département, ADEME, CAF



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-073-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Projet 1.3.6: *Construction d'une nouvelle crèche*

Descriptif : Délocalisation et extension de la capacité d'accueil de la crèche actuelle de 20 berceaux, sous-dimensionnée, pour améliorer l'offre d'accueil des enfants auprès des jeunes ménages, dans le cadre d'une DSP par concession.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : DSP

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre spécialisé, entreprises

Partenaires financiers : Etat, CAF



Axe 2	Fiche action 2.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 2 : Apaisement des déplacements et renforcement de la mobilité</i>	Titre de l'action : 2.1 Création ou requalification d'axes structurants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Qu'il s'agisse de la bipolarité même de l'agglomération villageoise, de la répartition territoriale des équipements publics, ou de l'organisation urbaine de la commune, Jonquières Saint Vincent subit les contraintes de déplacements d'une trame urbaine dense et saturée en centre-bourg, et d'un déficit de liaisons entre les quartiers périphériques résidentiels, tandis que les modes de cheminements doux ont rarement été pensés en termes de mobilité.</p> <p>Parallèlement, les grands axes routiers ne répondent plus aux fonctionnalités structurantes que l'on en attend : la RD.999 coupe l'agglomération et rend aujourd'hui impossible la requalification de la route en boulevard urbain, tant que sa déviation ne sera pas effective ; la RD.163, au Sud (route de Bellegarde) et à l'Est (avenue de Beaucaire), converge vers le centre-bourg de Jonquières et contribue donc encore à la saturation du trafic ; seule la RD.163A (rue des Moulins) a fait l'objet d'une opération de réaménagement et de sécurisation, qui a en outre permis, à la faveur de la création d'une nouvelle voie de liaison Sud-Ouest (quartier de la broue), de dévier le transit de poids lourds dans le sens Nord-Sud.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le maillage urbain notamment du Nord au Sud et d'Est en Ouest. • Développer les déplacements piétons et cyclistes dans le confort et la sécurité. • Anticiper la requalification de la traversée de ville dans la perspective de la déviation de la RD999. • Contribuer, en agissant sur les déplacements et la mobilité, à améliorer le cadre de vie de la population (axe 1), à embellir l'environnement urbain, et à l'attractivité économique et culturelle du territoire communal (axe 3). 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1: Aménagement de la rue de l'Eglise et de la Place du 8 mai 1945

Descriptif : Opération couplée avec les objectifs de l'axe 3 (attractivité économique) pour rénover, sécuriser, et proposer un cheminement doux sur la rue de l'Eglise, axe structurant et desserte majeure du centre-bourg et de ses commerces. Opération connectée également avec l'aménagement de l'îlot de la Cure.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 300 000 €

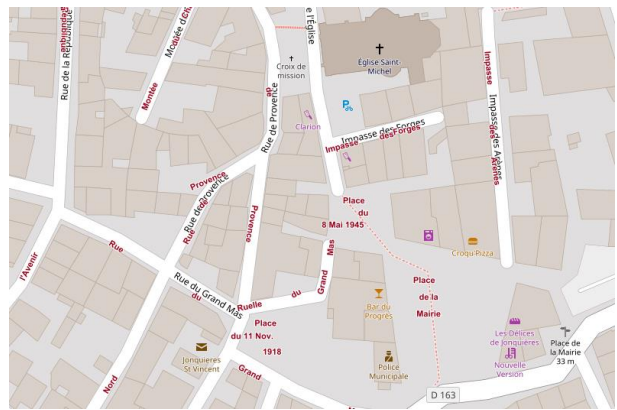
Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre, entreprises, Département

Partenaires financiers : Etat, Région (dispositif espaces publics résilients hors parking, voirie et réseaux secs et humides et sous réserve d'une ambition au niveau environnemental : désimperméabilisation, végétalisation, création d'îlot de fraîcheur, etc.)



Projet 2.1.2: Rénovation de la rue Pieu Redon

Descriptif : Au terme des travaux de rénovation des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs, il sera nécessaire de rénover totalement la voirie (chaussée et trottoirs) de la rue Pieu Redon, par sécurité pour les riverains et les usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif :

Réseaux secs : 165 803 €, Réseaux humides : 865 000 €
 Voirie : NC

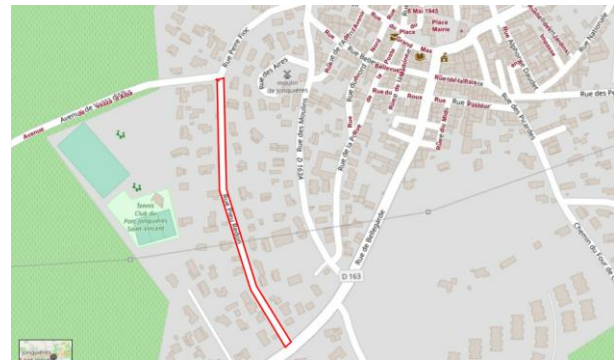
Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : SMEG, entreprises

Partenaires financiers : Etat, Département, SMEG



Axe 2	Fiche action 2.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 2 : Apaisement des déplacements et renforcement de la mobilité</i>	Titre de l'action : 2.2 Aménagement de nouvelles aires de stationnement
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'offre en stationnement est pauvre en centre-ville de Jonquières.</p> <p>Deux opérations de démolition et de réaménagement d'espaces publics ont permis, en 2012-2013, de créer deux nouvelles aires de stationnement à proximité immédiate du cœur de village (rue de Beaucaire et rue Nationale). Mais, maillé de petites rues à double sens, le noyau ancien ne peut plus accueillir de nouvelles possibilités de stationnement, tandis que l'attractivité du centre-bourg génère un stationnement « anarchique » des véhicules, et donc une insécurité pour les piétons.</p> <p>Pourtant, le secteur du marché couvert (rue du Marché et Place du Marché Couvert), à quelques 300 mètres de la Place centrale de la Mairie, présente un potentiel important d'environ 200 emplacements de stationnement. Or, ce parc est sous-utilisé.</p> <p>L'aménagement de cet espace en aires de stationnement matérialisé, sécurisé, balisé, devrait contribuer à une meilleure utilisation.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Définir un principe lisible et cohérent de stationnement pour lutter contre le stationnement désorganisé, dévalorisant et finalement dangereux pour les piétons et pour les véhicules. • Améliorer l'accès piéton immédiat aux établissements scolaires (école maternelle, école élémentaire Fontcouverte), à la crèche, et aux cabinets médicaux. • Promouvoir l'accès piéton vers les commerces et les administrations publiques du centre-bourg (mairie, médiathèque, poste...). • Eviter la pénétration des véhicules dans le cœur du centre-bourg. • Connecter les aires de stationnement avec la RD.999. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.2.1: *Création d'une aire de stationnement Sud et d'une voie de liaison Sud-Est (+ voie cyclable)*

Descriptif : Le contournement Sud-Est de la commune est une opération indispensable pour contribuer à délester le centre-bourg d'une circulation automobile excessive et polluante, à la faveur d'une nouvelle voie qui apaisera les déplacements et renforcera le mode doux.

Le programme inclut la création d'une aire de stationnement de 26 places à proximité immédiate des commerces et services du centre-bourg de Jonquières.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : NC

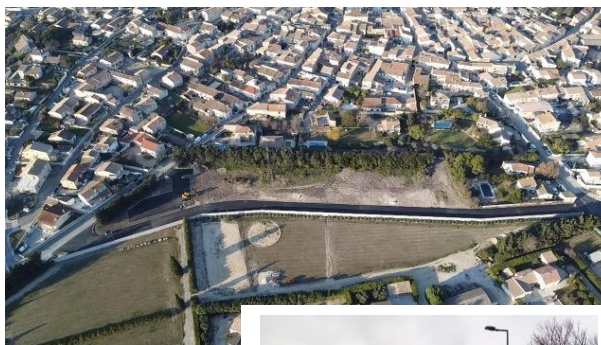
Calendrier prévisionnel :

2022

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Département



Projet 2.2.2: *Aménagement et sécurisation de la Place du Marché Couvert*

Descriptif : Définition matérialisée de deux aires de stationnement, l'une découverte de 70 places, l'autre sous les halles de 52 places, dont 4 PMR, auxquelles s'ajouteront 38 places le long des halles sur l'Allée de l'Estrambord, dans un souci de sécurisation et de cheminement doux vers le coeur de village. L'essentiel des places de stationnement seront perméables pour permettre l'infiltration naturelle des eaux pluviales et éviter le « tout enrobé ».

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 180 016 €

Calendrier prévisionnel :

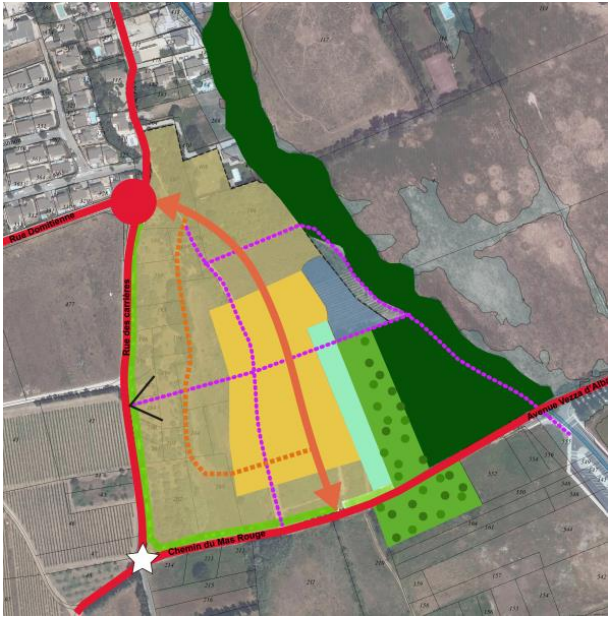

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre, entreprises

Partenaires financiers : Etat, Département



Axe 2	Fiche action 2.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 2 : Apaisement des déplacements et renforcement de la mobilité</i>	Titre de l'action : <i>2.3 Amélioration et sécurisation de la mobilité urbaine</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Les problématiques de mobilité urbaine atteignent aussi aujourd'hui les collectivités rurales et périurbaines, qu'il s'agisse de promouvoir les transports collectifs afin de réduire l'utilisation individuelle de la voiture, ou de développer les modes de déplacements doux, dans un souci écologique et de bien-être.</p> <p>La commune subit la dangerosité de la RD.999 à grande circulation, qui peut constituer un frein à l'utilisation des transports en commun, tandis que les bassins d'emplois les plus proches, Beaucaire et Nîmes, impliquent le plus souvent le recours aux déplacements individuels.</p> <p>Parallèlement, le territoire offre aujourd'hui peu de liaisons douces aménagées, mais le potentiel existe grâce à la densité d'un réseau de chemins transitant par les deux pôles de centralité, et susceptibles d'offrir de nouveaux modes de déplacements piétons et cyclistes.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>A l'échelle de la commune, l'action d'amélioration et de sécurisation de la mobilité urbaine visera la mise en œuvre d'un plan de circulation à l'échelle de l'agglomération, la promotion du transport collectif et du covoiturage ; et le développement, à terme, de liaisons douces inter-quartiers ou vers le pôle d'échanges et d'activités de Magna Porta.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.3.1: <i>Création d'une liaison douce vers le nouveau quartier de Peire Fioc</i></p> <p>Descriptif : Opération également annexe à l'aménagement du quartier d'habitat de Peire Fioc dans le cadre d'une ZAC, pour permettre la connection du quartier avec le cœur de Saint Vincent au Nord, et le cœur de Jonquières à l'Est, via des cheminements piétons et cyclistes.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Aménageur</p> <p>Coût estimatif : NC</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : Entreprises paysagères, Département</i> <i>Partenaires financiers :</i></p>	 
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; font-size: small;"> <p>Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20230705-23-073-CC Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023</p> </div>	

Projet 2.3.2: *Elaboration d'un plan de circulation*

Descriptif : Rationalisation de la circulation automobile, après la création des deux voies nouvelles de liaison Nord-Sud et Sud-Est et l'aménagement de nouvelles aires de stationnement en périphérie des centres-bourgs, pour réduire les nuisances automobiles et la pollution.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : NC

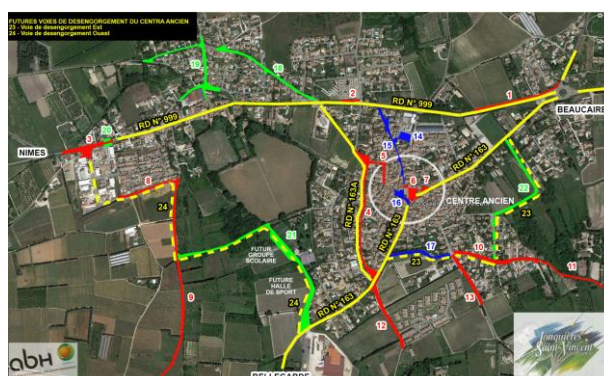
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Bureau d'étude spécialisé

Partenaires financiers : Etat, Région (étude BCO)



Projet 2.3.3: *Etude Plan Vélo échelle CCBTA*

Descriptif : La CCBTA souhaite favoriser la pratique du vélo sur le territoire intercommunal, liée aux déplacements du quotidien, aux loisirs et au vélotourisme. S'appuyant sur les grands itinéraires tels que la ViaRhona et la Méditerranée à vélo et sur sa situation géographique en porte d'entrée de l'Occitanie à vélo, la CCBTA ambitionne de développer un réseau cyclable continu, sécurisé et confortable, ainsi que des services adaptés. Le plan vélo identifiera les actions à mettre en oeuvre sur le territoire intercommunal.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : 40 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Région/Banque des territoires



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-073-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Axe 3	Fiche action 3.1
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 3 : Attractivité économique et culturelle</i>	Titre de l'action : <i>3.1 Développement de l'emploi et de l'activité commerciale et artisanale</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La dynamisation économique du centre-bourg et de la zone d'activités économiques de la Broue impliquent un effort de développement de l'activité commerciale et artisanale.</p> <p>Le tissu économique est essentiellement porté par la sphère résidentielle, mais on relève que la polarité constituée autour de la place centrale du village ne bénéficie pas de cette dynamique positive. La captation des flux de transit est complexe, en dépit ou à cause de la traversée de la commune par la RD.999. La commune ne dispose pas de grandes surfaces alimentaires ni de grande surface spécialisée de plus de 300m², et ne sont implantés à Jonquières Saint Vincent que des commerces traditionnels de petite taille.</p> <p>Depuis plusieurs années, le niveau d'offre commerciale s'est globalement maintenu, les fermetures étant compensées par les créations ; mais le niveau d'activités demeure fragile et nécessite la mise en œuvre d'actions de soutien, de renforcement et de renouvellement.</p> <p>La CCBTA poursuit son action en faveur du renforcement de l'appareil commercial du territoire intercommunal. Plusieurs aides CCBTA peuvent être sollicitées : aides aux entreprises de proximité pour la modernisation et la mise aux normes des commerces de centre-ville, aide à l'immobilier d'entreprise, aides aux entreprises de proximité - volet circuits courts.</p> <p>Enfin, la CCBTA souhaite poursuivre une réflexion avec la Région et les partenaires économiques locaux sur l'offre de formations. En effet, le territoire est marqué par une offre de formation qui semble se raréfier et des difficultés d'insertion chez les jeunes (21,5% des jeunes de 15-24 ans sont sans emploi ni formation ; contre 17,4% à l'échelle de l'Occitanie - Insee RP 2017).</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir une offre commerciale et artisanale de proximité pour répondre aux besoins courants de la population. • Diversifier cette offre pour pérenniser l'activité économique sur la commune. • Lutter contre le mitage commercial et la fermeture des commerces en centre-bourg. • Développer des formations en lien avec le tissu économique pour mieux répondre aux besoins des entreprises locales. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 3.1.1: Alimentation électrique esplanade du centre socioculturel

Descriptif : Création d'un réseau et de coffrets de raccordements électriques des commerces ambulants et des activités foraines, à l'occasion des grandes manifestations festives organisées par la commune dans l'enceinte close et sécurisée du centre socioculturel.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 50 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Entreprises

Partenaires financiers : SMEG



Projet 3.1.2: Extension de la zone d'activités économiques de la Broue (3ème phase) + construction ateliers relais

Descriptif : Perspective d'extension de 3,3 hectares au Sud de la zone actuelle, conformément à la stratégie de développement économique de la CCBTA et en réponse à la forte demande de terrains à vocation artisanale, mais également industrielle et commerciale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques :

Partenaires financiers : Etat, Région (sous réserve nouveau dispositif à venir)



Schéma d'illustration de l'FOAP du secteur 1AU de la Broue



Projet 3.1.3: Aménagement commercial du terrain Rambert

Descriptif : Dans le respect des disposition du SCOT Sud Gard, la commune peut accueillir une moyenne surface commerciale de 300m² sur ce terrain de 1400m² à proximité du centre-bourg de Jonquières et de la rue de Nîmes (RD.999), voie traversante de l'agglomération.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : Partenaire commercial

Coût estimatif : NC

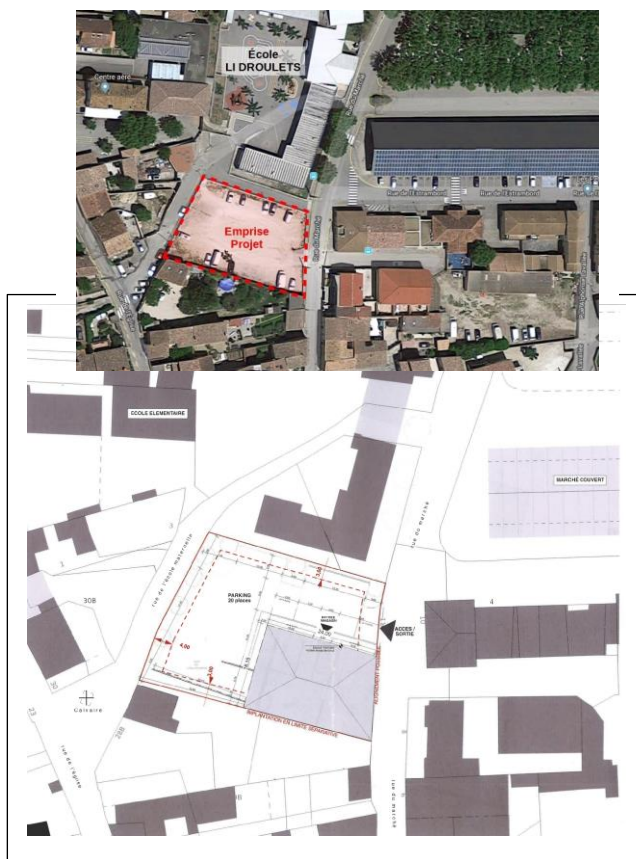
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Groupe grande distribution

Partenaires financiers : partenaire privé



Projet 3.1.4: Réflexion en faveur du développement de l'offre de formations sur le territoire intercommunal, en lien avec le tissu économique du territoire, les savoir-faires, les innovations technologiques.

Descriptif : Dans le cadre de son projet de territoire, la CCBTA ambitionne de favoriser l'accès à une offre de formation sur le territoire. En 2022, plusieurs acteurs de l'emploi et de la formation (Pôle emploi, Mission locale, structure de formation) ont été rencontrés afin d'identifier les problématiques ainsi que les leviers à mettre en place. La CCBTA souhaite poursuivre cette réflexion avec les partenaires dont la Région, et aboutir à l'augmentation de l'offre de formation sur son territoire. Cette réflexion s'articule avec celle menée sur la remobilisation des immeubles en friche du territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Préserver et développer des emplois de qualité

Maître d'ouvrage : CCBTA

Coût estimatif : Réflexion portée en régie, en lien avec les partenaires de l'emploi et de la formation

Calendrier prévisionnel :

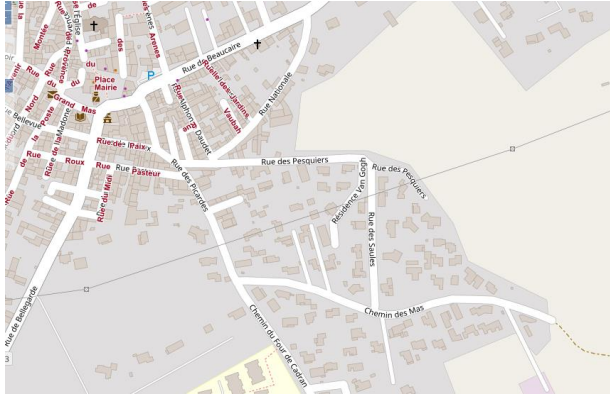

- 2024

Partenaires potentiellement concernés :



Partenaires techniques : Etat, Région, acteurs de l'emploi

Partenaires financiers : Etat, Région



Axe 3	Fiche action 3.2
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 3 : Attractivité économique et culturelle</i>	Titre de l'action : <i>3.2 Promotion de l'activité agricole</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Parmi les atouts du territoire communal, l'empreinte agricole a été soulignée : elle marque encore aujourd'hui l'identité du terroir, à la faveur de cultures maraichères et viticoles en regain. Des caves privées ont disparu au cours des précédentes décennies, mais le Domaine de Boissières s'est investi dans la production d'un vin de qualité à partir de vendanges manuelles, et, plus récemment, le Domaine Pierre-Feu, implanté depuis 1898, a délocalisé son activité et bonifié lui aussi ses cuvées d'AOC Costières de Nîmes et d'IGP Coteaux du Pont du Gard.</p> <p>La commune souhaite donc préserver son espace agricole et son espace naturel, et l'ouvrir à de nouvelles activités d'exploitation ou de production.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Ces nouvelles activités sont perçues comme des leviers pour la mise en œuvre d'orientations municipales en termes de développement durable et de respect de l'environnement : elles doivent avoir à la fois une fonction sociale, culturelle, économique et environnementale, et permettre la participation active des citoyens, et pas seulement des agriculteurs, à la conservation du patrimoine vert, à la préservation de l'environnement ou à la création de liens sociaux.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1: <i>Création de jardins familiaux</i></p> <p>Descriptif : Réouverture du chemin rural des Pesquiers et aménagement de jardins familiaux, clos, irrigués, et équipés d'un réseau d'assainissement pluvial, pour une mise à disposition des familles jonquiéroises. Il s'agit de répondre, au moins partiellement, aux préoccupations actuelles de production locale et familiale de fruits et de légumes, notamment à destination des populations à faibles revenus, contribuant ainsi, en outre, à recréer du lien social sur nos territoires ruraux ou périurbains</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i> <i>Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent</p> <p>Coût estimatif : 40 554 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2023</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques :</i> FD CIVAM <i>Partenaires financiers :</i> Région (dispositif espaces publics résilients), Département, CAF</p>	 

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-073-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Axe 3	Fiche action 3.3
Intitulé de l'axe stratégique <i>Axe 3 : Attractivité économique et culturelle</i>	Titre de l'action : <i>3.3 Mise en valeur du patrimoine</i>
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le petit patrimoine rural de Jonquières Saint Vincent est incontestablement un atout pour le développement et l'attractivité de son territoire. Le patrimoine « monumental » a fait l'objet d'importantes opérations de rénovation et de mise en valeur au cours des dernières années, à l'initiative de la CCBTA (chapelle Saint Laurent et Moulins des Aires) dans le cadre de sa compétence transférée en 2009, et à l'initiative de la commune (lavoire de Saint Vincent, mazet des Fèreignes, halles couvertes, Monument aux Morts...). Le patrimoine paysager a également fait l'objet d'une valorisation à travers le tracé de sentiers de petites randonnées, sous maîtrise d'ouvrage de la CCBTA, et le patrimoine culturel s'est enrichi d'un ouvrage de mémoire collective réalisé par la commune en 2013. D'autres projets sont à mettre en œuvre, tels que la valorisation de la Via Domitia, la création d'une Maison de l'Eau pour valoriser le patrimoine aquifère de la commune, ou encore la rénovation des arènes municipales, symbole des traditions taurines respectées par la population jonquiéroise, et, plus immédiatement, la rénovation du patrimoine mobilier culturel.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> • Donner une attractivité touristique à la commune. • Bénéficier de la proximité de la future gare TGV Nîmes Pont du Gard pour proposer un espace de découvertes patrimoniales et culturelles. • Protéger le patrimoine communal. • Développer des actions pédagogiques, notamment à destination des jeunes publics, dont le public scolaire, autour du patrimoine jonquiérois. 	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.3.1: <i>Equipement culturel sur le thème de l'eau</i></p> <p>Descriptif : Dans le cadre de l'aménagement du quartier de Saint Vincent (1.1.1), création d'un espace d'exposition pédagogique (panneaux muraux sur l'histoire et le patrimoine de l'eau à Jonquières Saint Vincent ; fresque murale thématique) ; balisage d'un circuit de petite randonnée pédestre et cycliste autour des sites jonquiérois liés à l'eau ; aménagement d'une aire de jeux pour enfants sur le thème de l'eau.</p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : <i>Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables</i> <i>Améliorer la santé et le bien-être des habitants</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent</p> <p>Coût estimatif : 15 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : <input checked="" type="checkbox"/> 2023 <input checked="" type="checkbox"/> 2024</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : <i>Partenaires techniques : CCBTA, PETR, artistes</i> <i>Partenaires financiers : mécénat, Département (PAVT)</i></p>	 

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-073-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Projet 3.3.2: Aménagement de la Via Domitia

Descriptif : Aménagement de l'antique voie romaine en mode de cheminement doux, piéton et cycliste, pour connecter la Voie verte et la Via Rhona à l'Est, et le futur site Magna Porta et la gare Nîmes Pont du gard à l'Ouest, avec valorisation des bornes milliaires (classées au titre des monuments historiques) et panneaux pédagogiques.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : A définir

Coût estimatif : NC

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Association Via Domitia
Partenaires financiers : Région, Département, mécénat



Projet 3.3.3: Restauration des oeuvres d'art de l'église Saint Michel

Descriptif : Face au mauvais état de conservation de trois tableaux inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, souhait de restauration pluriannuelle et de mise en valeur dans l'enceinte de l'église paroissiale Saint Michel.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 57 534 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input checked="" type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : DRAC, artistes restaurateurs
Partenaires financiers : Région, Europe



RELEVÉ GRAPHIQUE DES ALTERATIONS



Projet 3.3.4: *Rénovation des arènes municipales*

Descriptif : Affirmation des traditions taurines et de la culture camarguaise à la faveur de la réhabilitation et de la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité des arènes municipales.

Référentiel territorial du Pacte Vert : *Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables*

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Jonquières Saint Vincent

Coût estimatif : 655 577 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input checked="" type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Maître d'œuvre, entreprises

Partenaires financiers : Fédération sportive, Région, Département



Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 nd e génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : Amélioration du cadre de vie et renforcer le rôle de centralité de la commune					
ACTION 1.1 Requalification des espaces publics et du bâti	<i>Projet 1.1.1: Aménagement de la Place Saint Vincent et rue des Costières</i>				4-6
	<i>Projet 1.1.2 : Aménagement de la Place du 11 novembre 1918</i>				4-6
	<i>Projet 1.1.4: Programme ravalement de façades et devantures commerciales et enseignes</i>				4
	<i>Projet 1.1.5: Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération de coloration du cœur de ville</i>				4-6
	<i>Projet 1.1.8 : Isolation thermique et remplacement du chauffage du centre socioculturel</i>				4-2
	<i>Projet 1.1.9 : Rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville</i>				2
ACTION 1.2 Développement des équipements publics	<i>Projet 1.2.2: Création d'un parcours de santé et déplacement du city-parc</i>				4
	<i>Projet 1.2.3: Création d'un skate park</i>				4
ACTION 1.3 Déploiement de nouveaux services à la personne et amélioration de l'accueil scolaire, périscolaire et de la petite enfance	<i>Projet 1.3.1: Construction d'une « maison en partage »</i>				4-6
	<i>Projet 1.3.4: Création d'une cuisine Centrale</i>				4-2
AXE STRATEGIQUE 3 : Accroître l'attractivité économique et touristique et poursuivre la valorisation patrimoniale					
ACTION 3.1 Développement de l'emploi et de l'activité commerciale et artisanale	<i>Projet 3.1.2: Extension de la zone d'activités économiques de la Broue (3ème phase) + construction ateliers relais</i>				6-5
	<i>Projet 3.1.4 : Réflexion en faveur du développement de l'offre de formations sur le territoire intercommunal, en lien avec le tissu économique du territoire, les savoir-faire, les innovations technologiques.</i>				5
ACTION 3.2 Promotion de l'activité agricole	<i>Projet 3.2.1: Création de jardins familiaux</i>				4-3

Objectifs territoriaux du Pacte Vert	
1	Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
2	S'adapter au changement climatique
3	Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4	Améliorer la santé et le bien-être des habitants
5	Préserver et développer des emplois de qualité
6	Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
Objectif transversal	Garantir une soutenabilité et une solidarité financière

Séance du 3 juillet 2023
8.4 Aménagement du Territoire

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
26	14	19
QUESTION N°		
23-074		
OBJET		
Rapport annuel du Conseil d'Administration et rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société Publique locale Terre d'Argence - Exercice 2022		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst.
19	0	0
CONVOCACTION		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS.

Étaient présents : M et Mme : Sylviane BOYER, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOUASSE, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL

Étaient absents : M et Mme : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL, Judith FLORENT, Frédéric MARTIN, Aurélie MUNOZ, Delphine POIRIER

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Claudine SEGERS

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L225-102 et L232-1 ;

Vu les statuts de la SPL Terre d'Argence ;

Vu le CGCT, notamment les articles L 1524-1 et suivants relatifs au contrôle exercé sur les SPL ;

Considérant

- **Que** l'article L1524-5 alinéa 11 du CGCT dispose que « les élus locaux agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales ou de leurs groupements au sein du conseil d'administration ...des sociétés d'économie mixte locales et exerçant les fonctions de membre ou de président du conseil d'administration, de président-directeur général ...ne sont pas considérés, de ce seul fait, comme étant intéressés à l'affaire, au sens de l'article L. 2131-11 du présent code, de l'article 432-12 du code pénal ou du I de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque la collectivité ou le groupement délibère sur ses relations avec la société d'économie mixte locale.
- **Que** l'article L1531-1 du CGCT qui dispose en son alinéa 6 que les sociétés publiques locales sont soumises aux dispositions du titre II du livre II du code de commerce (donc soumises aux règles des sociétés d'économie mixte, visées par l'article L 1524-5 du CGCT sus visé)

En application de l'article L1524-5 du CGCT, Mmes et MM. Catherine Marie CHARDON CLIMENT, Jean-Marie FOURNIER, Myriam NESTI, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET et Alberto CAMAIONE quittent la salle pour éviter tout risque de conflit d'intérêt, en qualité de représentants de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence au sein du Conseil d'Administration de la SPL Terre d'Argence. Le quorum est calculé en tenant compte de ce départ. Monsieur Gilles DUMAS prend la présidence de la séance.

Monsieur le Président expose que /

- conformément aux articles L225-102 et L232-1 du Code de Commerce, et aux statuts de la Société Publique Locale Terre d'Argence, le conseil d'administration doit établir le rapport annuel du conseil d'administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPL Terre d'Argence (anciennement appelé rapport de gestion) pour rendre compte de l'activité au cours de l'année écoulée à l'assemblée générale ordinaire.
- Les représentants des collectivités territoriales ou de groupement des collectivités territoriales actionnaires doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités dont ils sont mandataires un rapport écrit sur la situation de la société.
- C'est pourquoi le rapport annuel du conseil d'administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPL Terre d'Argence (Exercice 2022), approuvés par le conseil d'administration du 22 mai 2023, et par l'assemblée générale du 26 juin 2023, vous sont présentés.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

☛ **Approuve** le rapport annuel du Conseil d'Administration et le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la SPL Terre d'Argence (Exercice 2022) tels que présentés en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023



Le Président,

Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance,

Claudine SEGERS

Certifié exécutoire.
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

DROIT DES SOCIETES

SPL Terre d'Argence

Exercice 2022

Entrée en vigueur : le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022, transposé à L'article D.1524-7 (rapport mentionné au quatorzième alinéa de l'article L. 1524-5) du CGCT, définit le contenu du rapport à compter du 1^{er} janvier 2023. Le 1^{er} rapport réformé devra être présenté à l'assemblée délibérante, dans les trois mois après l'approbation des comptes de l'exercice 2022.

REPRESENTANTS AUX CA et AG DE LA SPL TERRE D'ARGENCE

Collectivité	Prénom	Nom	Représentants au CA (administrateurs)	Représentants aux AG	Durée
	Alberto	CAMAIONE	CCBTA		Mandat électif
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence	Catherine Marie	CHARDON CLIMENT			
	Jean-Marie	FOURNIER			
	Juan	MARTINEZ		Juan MARTINEZ	
	Christophe	GIBERT		Christophe GIBERT	
	Maurice	MOURET			
	Jean-Marie	GILLES		Jean-Marie GILLES	
	Myriam	NESTI			
Beaucaire	Gilles	DONADA	Beaucaire	Gilles DONADA	
	Julien	SANCHEZ			
	Marie-France	PERIGNON			
Bellegarde	Olivier	RIGAL	Bellegarde		
	Stéphanie	MARMIER			
Jonquières Saint Vincent	Frédéric	MARTIN	Jonquières	Samuel MICHELON	
Fourques	Robert	HEBRARD	Fourques	Robert HEBRARD	
Vallabrègues	Jean-Claude	PESTOUR	Vallabrègues		

Exercice 2022

Contexte :

Conformément à l'article L. 1524-5¹ du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant l'assemblée délibérante par les membres *du conseil d'administration* de la société représentant la collectivité au sein de la Société Publique Locale Terre d'Argence.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres de l'organe délibérant une information complète sur l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

¹ L'article L. 1524-5 alinéa 14 du CGCT rappelle : « les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires ».
Accusé de réception en préfecture
N° 24-00005 de 2023-07-04
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

SOMMAIRE

I. Présentation de l'Epl	6
I.1 - Informations générales	6
I.2 - Historique	6
I.3 - Objet social	7
I.4 - Répartition du capital social.....	8
I.5 - gouvernance.....	9
II. Principales activités, opérations de l'année écoulée et situation financière de l'Epl	9
II.1 - Principales activités et opérations de l'année	9
II.2 - Situation financière de l'Epl.....	11
II.3 - Présentation du chiffre d'affaires.....	12
a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité.....	12
II.4 - Perspectives de développement.....	12
III. Etat des relations entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'Epl	13
III.1 - Contrats signés entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'Epl.....	13
III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl	13
III.3 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl	14
III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique	14
III.5 - Autres concours financier consentis par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl.....	14
IV. Etat des prises de participation - Situation du groupe	15
V. Evolutions statutaires et de l'actionariat intervenues dans l'année	15
V.1 - Evolutions statutaires.....	15
a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année	15
b - Historique des 5 dernières années.....	15
V.2 - Evolutions de l'actionariat.....	15
a - Composition de l'actionariat et évolution au cours de l'année	15
b - Opérations ayant modifié l'actionariat au cours de l'année	16
c - Historique des 5 dernières années.....	16
VI. Bilan de gouvernance	16
VI.1 - Réunions du conseil d'administration/de surveillance	16
VI.2 - Réunions de l'assemblée spéciale (<i>le cas échéant</i>).....	17
VI.3 - Réunions de l'assemblée générale.....	17
VI.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux.....	17
VI.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société	18
a - Principaux risques et incertitudes.....	18
b - Contrôle interne	18
c - Contrôles externes	19
VI.6 - Contrôle analogue (pour les Spl uniquement)	19

Commentaires :

L'article D.1524-7 du CGCT prévoit que les informations demandées au titre du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément aux articles L.225-37 (conseil d'administration) et L.225-92 (conseil de surveillance/directoire) du code de commerce, les administrateurs ou les membres du conseil de surveillance et membres du directoire sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

I. PRÉSENTATION DE L'EPL

I.1 - Informations générales

DENOMINATION	SPL TERRE D'ARGENCE
DATE DE CREATION	28 juin 2012
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	1 Avenue de la Croix Blanche – 30 300 BEAUCAIRE
ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	Société à conseil d'administration
NOM DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION / PDG / PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	M. Juan MARTINEZ
NOM DU DIRECTEUR GENERAL / DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / PRESIDENT DU DIRECTOIRE / MEMBRE DU DIRECTOIRE	M. Juan MARTINEZ
NOMBRE DE SALARIES	∅

MISSION D'APPUI AUPRES DE LA SPL

Pour répondre aux besoins des actionnaires, elle a lancé un marché unique pour une mission d'assistance opérationnelle, technique, administrative, financière et comptable. Elle a confié à compter du 1er juin 2019 au groupement SEGARD / SEMAPHORES EXPERTISE ce contrat.

Le contrat a été conclu à prix unitaire et forfaitaire à compter du 1er juin 2019 pour une durée d'un an renouvelable trois fois. La SPL, au fur et à mesure de ses besoins, notifie à la SEGARD, mandataire, un ordre de service comprenant la mission à mener et son montant.

I.2 - Historique

Grandes dates et faits marquants

Après la création de la société, celle-ci s'est vu confier quelques opérations qui ont contribué à sa montée en puissance. La décision du conseil de communauté de mettre en place un contrat local en date du 13 juin 2016 a permis d'asseoir l'activité de la SPL et de rétablir progressivement le résultat jusqu'à arriver à une quasi-reconstitution du capital à fin 2018.

Le contrat local est venu renforcer l'impact des autres missions confiées à la SPL.

Les exercices 2019, 2020 et 2021 ont vu la situation se dégrader en raison d'opérations plus longues à se finaliser, de charges administratives assez lourdes et d'une relative faiblesse des honoraires SPL sur l'ensemble des opérations.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

L'avancée du projet de port à Fourques, et les nouveaux projets des actionnaires depuis 2021 permettront l'amélioration de la situation.

Une expérimentation a été lancée au 1^{er} juin 2022 qui a porté ses fruits, avec en parallèle une meilleure appréciation et valorisation des coûts induits au travers des honoraires de la société.

Elle a consisté en une mise à disposition à l'essai de moyens de la Communauté de Communes à la SPL pour réduire les charges administratives, et accroître le contrôle analogue sur la société.

Le second aspect a été une plus juste évaluation des honoraires intégrant la gestion comptable de la société, le temps effectif et le coût global des opérations.

Bilan à fin 2022 : le résultat d'exploitation est positif, avec inversion de la tendance et début de reconstitution du capital social.

Cette stratégie couplée à l'attribution, à la société, de plus nombreuses missions s'est poursuivie début 2023 et se poursuivra désormais.

Elle permettra d'atteindre fin 2023 un nouveau résultat positif avec pour objectif un capital reconstitué à fin 2025 maximum.

I.3 - Objet social – Domaines d'activité

OBJET SOCIAL :

La société a pour objet :

- De réaliser pour le compte de ses actionnaires : toute action ou opération d'aménagement définie à l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme :
- mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat ;
- organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ;
- favoriser le développement des loisirs et du tourisme ;
- réaliser les équipements collectifs ;
- lutter contre l'insalubrité ;
- permettre le renouvellement urbain ;
- sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels

Outre la réalisation de toute opération d'aménagement au sens du Code de l'Urbanisme de :

- réaliser des études préalables aux opérations d'aménagement ;
- procéder à toute acquisition et cession d'immeubles en vue de la réalisation des actions ou opérations d'aménagement destinées à mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels ;
- ~~procéder à toute opération de construction ou de réhabilitation immobilière en vue de la réalisation des~~

Accusé de réception en préfecture
0304440840
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- procéder à toute acquisition et cession de baux commerciaux, de fonds de commerce ou de fonds artisanaux à l'intérieur d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, délimité par un conseil municipal en application de l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

I.4 - Répartition du capital social

Il n'y a pas eu de changement en 2022 concernant le capital, les actionnaires, et les modalités de gouvernance sont rappelées ci-dessous.

1. Les actionnaires et la répartition du capital

Actionnaire	Capital en €
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence	115 000
Commune de Beaucaire	43 100
Commune de Bellegarde	28 800
Commune de Fourques	14 400
Commune de Vallabrègues	14 400
Commune de Jonquières-Saint-Vincent	14 300
Total	230 000

I.5 - La gouvernance

Composition du conseil d'administration et représentants à l'assemblée générale des actionnaires (date de nomination : Délibération n° 1 du 16 juillet 2020) :

Selon l'article L. 225-17 du Code de commerce, le conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et de 18 au maximum. Les statuts fixent librement le nombre d'administrateurs à condition de respecter les plafonds prévus. Selon l'article L. 1524-5 alinéa 1^{er} du Code général des collectivités territoriales, « Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée générale délibérante. ». Le nombre de sièges d'administrateurs a été fixé à l'article 13 des statuts à 16. Les actionnaires répartissent ces sièges en proportion du capital qu'ils détiennent respectivement.

Cf. supra (page 2) « Tableau des représentants aux CA et AG de la SPL Terre d'Argence ».

II. PRINCIPALES ACTIVITÉS, OPÉRATIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'EPL

Commentaire : la présentation des principales activités et opérations en cours est l'occasion pour l'Epl de valoriser ses missions sur le territoire et ses impacts positifs tant pour la collectivité territoriale que pour le territoire (entreprises, utilisateurs, citoyens, etc...).

Il est conseillé de mettre en lumière l'action de la société dans cette partie.

II.1 - Principales activités et opérations de l'année 2022

Il convient de préciser les principales activités et opérations de l'année écoulée en identifiant celles qui concernent la collectivité territoriale ou le groupement actionnaire.

Beaucaire :

- *Approbation du traité de concession d'aménagement avec la ville de Beaucaire pour l'opération de la ZAC « Ville Sud Canal » (Délibération du CA du 14/12/2020 visée Préfecture le 17/12/2020 – Montant = 6 630 085 € HT (tableau financier)) ;*
- *Convention de mandat pour l'extension et la réhabilitation de l'école garrigues planes (Délibération du CA du 04/05/2018 visée Préfecture le 24/05/2018 – Montant = 4 164 233 € HT) ;*
- *Mission de mandat de maîtrise d'ouvrage Pour la réhabilitation et l'agrandissement de la base nautique (Délibération du CA du 16/07/2020 visée Préfecture le 23/07/2020 – Montant = 6 520 000 € HT) ;*
- *Mission de mandat de maîtrise d'ouvrage Pour la réhabilitation et l'extension de l'école nationale à Beaucaire (Délibération du CA du 23/09/2019 visée Préfecture le 02/10/2019 – Montant = 5 680 250 € HT) ;*

Accuse de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- Convention de mandat pour la réalisation d'un pôle d'échange multimodal sur la commune de Beaucaire (Délibération du CA du 14/12/2020 visée Préfecture le 17/12/2020 – Montant = 2 343 173 € HT) ;
- Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de deux terrains synthétiques à Beaucaire (Délibération du CA du 14/12/2020 visée Préfecture le 17/12/2020 – Montant = 1 748 128 € HT).

Bellegarde :

- Convention de mandat pour la création d'un pôle d'équipement comprenant une crèche de 45 berceaux et de locaux commerciaux (Délibération du CA du 31/01/2022 visée Préfecture le 04/02/2022 – Montant = 1 884 162, 89 € HT) ;
- Convention de mandat pour le réaménagement de la traversée de la commune de Bellegarde (RD3) (Délibération du CA du 11/12/2013 visée Préfecture le 24/12/2013 – Montant = 5 982 114 € HT).

Jonquières-Saint-Vincent :

- Néant.

Vallabrègues :

- Néant.

Fourques :

- Néant.

CCBTA :

- Convention de mandat pour la construction d'une salle de spectacles et de congrès entre la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence et la SPL (Délibération du CA du 14/03/2022 visée Préfecture le 16/03/2022 – Montant = 5 796 246, 73 € HT) ;
- Convention de mandat d'études préalables à une opération d'aménagement de la zone industrielle de Broussan à Bellegarde (Délibération du CA du 03/10/2016 visée Préfecture le 27/10/2016 – Montant = 92 000 € HT) ;
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du presbytère à Vallabrègues avec la SPL Terre d'Argence (Délibération du CA du 26/09/2022 visée Préfecture le 27/09/2022 – Montant = 35 650 € HT) ;
- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'immeuble Aillaud à Beaucaire avec la SPL Terre d'Argence (Délibération du CA du 26/09/2022 visée Préfecture le 27/09/2022 – Montant = 38 650 € HT) ;
- Convention de mandat Port à Fourques (Délibération du CA du 30/11/2015 visée Préfecture le 15/12/2015 – Montant = 9 520 600 € HT).

II.2 - Situation financière de l'Epl

Commentaire : l'article D.1524-7 du CGCT précise que le présent rapport doit mentionner la situation financière de la société, **le cas échéant consolidée**, rappelant le montant du chiffre d'affaires, des produits et charges d'exploitation, dont les charges salariales, du bénéfice ou des pertes de l'exercice, des capitaux propres, du bilan, de la situation de trésorerie et du niveau d'endettement.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Nous vous proposons deux options de présentation :

- **Option 1 : présentation du bilan simplifié et du compte de résultat simplifié reprenant l'ensemble des informations demandées.**
- Option 2 : présentation synthétique des informations demandées avec en annexe le bilan simplifié et le compte de résultat simplifié.

Nous vous présentons ci-dessous les données financières demandées selon l'option retenue.

Si l'EPL le souhaite elle peut, le cas échéant, présenter les informations suivantes sur les 3 derniers exercices.

Bilan simplifié

ACTIF	2022	2021	2020
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	0	0	0
STOCKS NETS			
ACTIFS D'EXPLOITATION	5 052 608	4 571 680	3 384 719
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES			
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	5 052 608	4 571 680	3 384 719
TOTAL ACTIF	5 052 608	4 571 680	3 384 719

PASSIF	2022	2021	2020
RESSOURCES PROPRES ET QUASI-FONDS PROPRE	172 705	131 382	166 249
RESSOURCES D'EMPRUNT			
TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS			
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	4 864 742	4 436 206	3 218 470
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION ET A COURT TERME	4 864 742	4 436 206	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	15 161	4 092	
TOTAL PASSIF	5 052 608	4 571 680	3 384 719

Compte de résultat simplifié

PRODUITS	2022	2021	2020	CHARGES	2022	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 427 038	644 910	149 587	CHARGES D'EXPLOITATION	1 385 770	681 827	197 597
<i>DONT CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>908 930</i>	<i>482 932</i>	<i>149 587</i>	<i>DONT CHARGES SALARIALES</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
PRODUITS FINANCIERS	7 206	2 050	2 974	CHARGES FINANCIERES	7 152	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	15 000	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	7 500
				PARTICIPATION DES SALARIES	0	0	0
				IMPOT SUR LES BENEFICES	0	0	0
				RESULTAT DE L'EXERCICE	41 323	-34 867	-37 535

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Le montant des bénéfices s'élèvent à 41 323 euros.

	Résultat année	Cumul
2013	-14 731,00 €	-14 731,00 €
2014	-5 841,00 €	-20 572,00 €
2015	-14 568,00 €	-35 140,00 €
2016	7 762,00 €	-27 378,00 €
2017	7 523,00 €	-19 855,00 €
2018	16 557,00 €	-3 298,00 €
2019	-22 919,00 €	-26 217,00 €
2020	-37 535,00 €	-63 752,00 €
2021	-34 867,00 €	-98 619,00 €
2022	41 323,00 €	-57 296,00 €

II.3 - Présentation du chiffre d'affaires

a - Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Commentaire : il convient de présenter le chiffre d'affaires par activité et s'il est disponible, le résultat net selon les mêmes modalités.

La SPL Terre d'Argence a une seule activité = Aménagement du territoire.

II.4 - Perspectives de développement

Accroître le nombre d'opérations attribuées à la SPL, maîtriser les coûts de fonctionnement de la société, ajuster les honoraires de gestion et de suivi pour reconstituer et sécuriser le capital de la société.

III. ETAT DES RELATIONS ENTRE LA COLLECTIVITÉ OU LE GROUPEMENT ACTIONNAIRE ET L'EPL

Commentaire : cette liste ne concerne que les contrats conclus avec la collectivité ou le groupement actionnaire auprès duquel le rapport est présenté.

Le cas échéant, par souci de simplification, l'Epl peut présenter l'ensemble des contrats conclus avec toutes les collectivités ou groupements actionnaires. Elle pourra également présenter les impacts positifs pour le territoire des contrats qui lui sont attribués.

III.1 - Contrats signés entre la collectivité ou le groupement actionnaire et l'Epl

OBJET	
MONTANT	
DATE	
LE CAS ECHEANT, SECTEUR D'ACTIVITE	

Cf. « II.1 Principales activités et opérations de l'année 2022, avec détail date de signature et montant des contrats signés »

III.2 - Avances en compte courant consenties par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl

Sans objet.

III.3 - Garanties d'emprunt consenties par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl

OBJET	Concession Beaucaire Sud Canal
MONTANT	1 240 000
DATE	29/10/2021

Délibération de la ville de Beaucaire n° 21-124 du 29 octobre 2021 (80% d'un prêt de 1 550 000 € aux taux de 0,50% durée 6 ans).

III.4 - Aides octroyées au titre du développement économique

Sans objet.

III.5 - Autres concours financier consentis par la collectivité ou le groupement actionnaire à l'Epl

Sans objet.

IV. ETAT DES PRISES DE PARTICIPATION - SITUATION DU GROUPE

Sans objet.

Commentaire : conformément à l'article D.1524-7 CGCT 5°, le présent rapport fait état de l'ensemble des participations de la société, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-4 du code de commerce, au capital d'autres sociétés ou groupements d'intérêt économique, mentionnant le montant de la participation, la part de capital détenue, le domaine d'activité de la société faisant l'objet de la prise de participation, le motif de cette prise de participation et l'identification des représentants de la société d'économie mixte au conseil d'administration ou de surveillance de cette société.

Aux termes de l'article L.233-4 du code de commerce, toute participation au capital même inférieure à 10 % détenue par une société contrôlée est considérée comme détenue indirectement par la société qui contrôle cette société.

V. EVOLUTIONS STATUTAIRES ET DE L'ACTIONNARIAT INTERVENUES DANS L'ANNÉE

V.1 - Evolutions statutaires

a - Présentation des modifications statutaires intervenues dans l'année

Sans objet.

b - Historique des 5 dernières années

Sans objet.

V.2 - Evolutions de l'actionnariat

a - Composition de l'actionnariat et évolution au cours de l'année

Sans objet.

b - Opérations ayant modifié l'actionnariat au cours de l'année

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Sans objet.

c - Historique des 5 dernières années

Sans objet.

VI. BILAN DE GOUVERNANCE

Commentaire : en introduction, il est possible pour le Président du conseil d'administration ou du conseil de surveillance d'introduire politiquement cette partie par quelques lignes.

VI.1 - Réunions du conseil d'administration

NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE OU DU GROUPEMENT
1	31/01/2022	10 présents/2 procurations/4 absents
2	14/03/2022	10 présents/4 procurations/2 absents
3	21/06/2022	9 présents/4 procurations/3 absents
4	26/09/2022	11 présents/2 procurations/3 absents
TOTAL	4 CA en 2022	

VI.2 - Réunions de l'assemblée spéciale (le cas échéant)

Sans objet.

VI.3 - Réunions de l'assemblée générale

NOMBRE DE REUNIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE	DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE	TAUX DE PRESENCE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE OU DU GROUPEMENT
1	25/07/2022	4 présents/1 procuration/1 absent
TOTAL	1 AG en 2022	

VI.4 - Informations sur la rémunération des représentants de la collectivité ou du groupement actionnaire, mandataires sociaux

Sans objet.

Commentaire : l'article D.1524-7 CGCT précise : « le rapport mentionné au quatorzième alinéa de l'article L. 1524-5 du présent code comprend les informations suivantes : [...]

Les éléments de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux » [...].

Par mandataires sociaux, on entend : administrateurs, membres du conseil de surveillance, Président du conseil d'administration ou de surveillance et PDG, membres du directoire, Président du directoire, Directeur général, Directeurs généraux délégués.

Les rémunérations perçues par les personnes concernées ci-dessus au titre d'un contrat de travail ne sont donc pas visées.

VI.5 - Principaux risques et contrôles dont fait l'objet la société

a - Principaux risques et incertitudes

Il convient de décrire les principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique, conjoncturel auxquels l'Epl est confrontée.

Il convient également de décrire, *le cas échéant*, des solutions proposées pour leur traitement.

Sans objet. Suivi strict des risques de conflits éventuels.

b - Contrôle interne

Application au 1^{er} septembre 2022 de la Loi 2022-217 du 21/02/2022 dite Loi 3DS qui modifie l'article L 1524-5 du CGCT.

Commentaire : Aux termes des articles 17 de la loi « Sapin 2 » n°2016-1691 du 9 décembre 2016, toutes les sociétés dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros sont tenues de prendre les mesures destinées à prévenir et à détecter la commission, en France ou à de faits de corruption ou de trafic d'influence.

L'article 3 de la même loi prévoit en outre, le cas échéant, un contrôle de l'Agence française anticorruption (AFA). A ce titre, le 3^e de l'article 3 précise que l'AFA contrôle, de sa propre initiative, la qualité et l'efficacité des procédures mises en œuvre au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique pour prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Elle contrôle également le respect des mesures mentionnées **au II de l'article 17**.

Dans le cadre de la mission de contrôle, les agents de l'Agence française anticorruption peuvent être habilités, par décret en Conseil d'Etat, à se faire communiquer par les représentants de l'entité contrôlée tout document professionnel, quel qu'en soit le support, ou toute information utile. Le cas échéant, ils peuvent en faire une copie.

Ils peuvent également procéder sur place à toute vérification de l'exactitude des informations fournies. Ils peuvent s'entretenir, dans des conditions assurant la confidentialité de leurs échanges, avec toute personne dont le concours leur paraît nécessaire.

Dès lors, même si l'Epl n'est pas concernée directement par les dispositions de la loi « Sapin 2 », il est recommandé de mettre en place des mécanismes et dispositifs permettant de lutter contre la corruption (charte déontologique, règlement intérieur, etc...). Il est fortement recommandé de mettre en place des mécanismes permettant de lutter contre la corruption.

c - Contrôles externes

Le tableau récapitule les contrôles exercés au cours de l'exercice écoulé : Néant.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

CONTROLE	DATE	REMARQUES FORMULEES
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES		
SERVICES FISCAUX		
INSPECTION GENERALE DES FINANCES		
MISSION INTERMINISTERIELLE D'INSPECTION DU LOGEMENT SOCIAL		
URSSAF		
AUTRES : ...		

VI.6 - Contrôle analogue (pour les Spl uniquement)

Il convient d'indiquer les modalités du contrôle analogue mises en place par les statuts, le règlement intérieur, la charte ou le pacte de contrôle analogue et, le cas échéant, les clauses relatives au contrôle analogue dans les contrats conclus entre la société et la collectivité ou le groupement actionnaire.

Commentaire : pour le nombre de réunions du conseil d'administration, nous vous recommandons de vous référer au bilan de gouvernance (VI).

Articles 5 et 6 du Règlement Intérieur du 31 mai 2021.

« Article 5 - Modalités de mise en œuvre du contrôle sur les opérations »

Dans tous les cas, chaque contrat entre les collectivités actionnaires et la SPL Terre d'Argence est passé selon son cadre juridique propre (concession, mandat, prestations, DSP) et fait l'objet des dispositifs et contrôles définis par le règlement intérieur.

Les collectivités territoriales actionnaires cocontractantes exerceront un contrôle rigoureux sur chacune des opérations qu'elles auront respectivement confiées à la Spl selon les dispositifs qui figureront dans chacun des contrats de prestations intégrées.

Les contrats de prestations intégrées devront intégrer a minima les dispositifs de contrôle suivant :

Pour les contrats de type mandat d'études ou de réalisation d'ouvrage public,

la collectivité mandante devra :

- *au moment de la signature du mandat, approuver un programme et un budget prévisionnel ;*
- *approuver un échéancier prévisionnel ;*
- *obtenir au moment des demandes de remboursement de l'ensemble des débours l'ensemble des justificatifs nécessaire ;*
- *obtenir des comptes rendus d'activité réguliers ;*

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

- être associée à toutes les opérations de remise d'ouvrage et donner son accord avant toute réception des ouvrages auprès des entreprises ;
- obtenir le Dossier des Ouvrages Exécutés [DOE] ;
- obtenir la reddition des comptes de l'opération après le parfait achèvement.

Pour les contrats de type concession d'aménagement,

la collectivité concédante devra :

- Au moment de la signature de la concession, approuver un projet de programme d'équipements publics, un projet de programme de constructions et le bilan financier prévisionnel correspondant ;
- Approuver expressément le montant total des éventuelles participations publiques ;
- Approuver le dossier de réalisation de la ZAC ;
- Approuver les avant projets techniques avant tout début d'exécution ;
- Participer à la commission d'achats de la Spl pour le choix des prestataires et entreprises ;
- Dans l'hypothèse où la Spl ferait l'usage de prérogatives de puissance publique, obtenir une information des acquisitions réalisées au cours de l'exercice et des conditions auxquelles elles ont été effectuées ;
- Donner son agrément sur toutes les conditions de chaque cession ;
- Etre associée à toute consultation de promoteurs ;
- Obtenir dans les délais y figurant les CRAC ;
- Etre associée à toutes les opérations de réception et de remise d'ouvrages ;
- Obtenir le Dossier des Ouvrages Exécutés [DOE] ;
- Obtenir une reddition des comptes à l'achèvement de l'opération.

Pour les délégations de service public

- La collectivité délégante validera le budget prévisionnel.
- La Spl fournira, 5 mois au maximum après la clôture de l'exercice, un rapport annuel à la collectivité qui intégrera toutes les données utiles afin de permettre à celle-ci le contrôle de l'activité déléguée.
- Tous les trimestres, un rapport financier sera fourni à la collectivité afin de lui présenter un état des dépenses et des recettes.
- Au mois de Septembre, un budget prévisionnel N+1 sera fourni à la collectivité afin de lui permettre de préparer le budget de l'année concernée N+1.
- Au mois de Novembre, la SPL soumettra et fera approuver à la collectivité une proposition tarifaire sur les activités déléguées.
- la SPL informera le délégant du résultat des appels d'offres et des procédures retenues.
- Un comité de suivi spécifique à la DSP sera constitué.

Article 6 – Dispositif de contrôle : le comité de suivi et d'engagement

Pour rendre le contrôle efficient, le conseil d'administration décide de la création d'un comité de suivi et d'engagement chargé d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen et dans les conditions mentionnées ci-dessous.

6.1 Composition

Le Comité d'engagement et de suivi se compose, à titre de membres permanents :

- de représentants des actionnaires et d'un représentant de la collectivité concernée par le dossier ;
- de représentants de la société (Président, Directeur Général, directeur administratif et financier).

Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20230705-23-074-CC Date de télétransmission : 05/07/2023 Date de réception préfecture : 05/07/2023

Il pourra comprendre également, en fonction des dossiers qui y seront examinés, les directeurs de pôles opérationnels et fonctionnels des collectivités concernées.

Les actionnaires qui désignent leurs représentants s'engagent :

- à demander à ceux-ci la plus grande assiduité aux réunions du Comité ;*
- à désigner des personnes garantissant un suivi efficace et pérenne des dossiers ;*
- à les remplacer immédiatement en cas de départ, pour quelque cause que ce soit.*

6.2 Modalités de fonctionnement du Comité de suivi et d'engagement

Réunion et ordre du jour :

Il se réunit aussi souvent que nécessaire, sur convocation du PDG ou du directeur général de la société.

Le Comité est présidé par le PDG ou son représentant, ou le directeur général. Si les dossiers examinés concernent la société elle-même, la présidence du comité sera assurée par la collectivité actionnaire majoritaire.

Si l'urgence le nécessite, le Comité pourra se réunir par visioconférence, ou conférence téléphonique.

L'ordre du jour et la date de chaque réunion seront proposés par la direction de la société en recherchant l'accord des Collectivités.

Les éléments préparatoires aux réunions du Comité devront être transmis à ses membres 5 jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence.

La voie électronique sera privilégiée.

Quorum et majorité :

Le Comité d'engagement et de suivi se réunit sans condition de quorum.

Si les avis nécessitent un vote, elles sont prises à la majorité des membres présents.

Chaque membre dispose d'une voix.

Si l'avis sur la nouvelle opération n'est pas pris au cours de la réunion du Comité d'Engagement, ses membres disposent d'un délai maximal de vingt (20) jours calendaires pour se prononcer par écrit. Au-delà de ce délai de vingt (20) jours calendaires, toute absence de réponse d'un membre du Comité d'Engagement vaut accord de ce membre.

Transmission des avis :

Les avis devront obligatoirement être communiqués au conseil d'administration lorsque ce dernier sera saisi du projet sauf lorsque l'avis est unanime. Le vote de chacun des membres sera communiqué au Conseil d'Administration, et sera le cas échéant, si un des membres du Comité l'aura estimé nécessaire, accompagné de ses commentaires.

6.3 Le rôle du comité

Le Comité d'Engagement et de suivi examinera toute nouvelle opération susceptible d'être confiée à la Spl par l'un de ses membres.

Il émettra un avis technique, juridique et financier motivé sur la pertinence de l'opération au regard des moyens humains et matériels de la Spl ainsi que de son domaine d'intervention.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Il lui sera présenté dans le détail les risques et contraintes de la nouvelle opération (financière et technique).

Il suivra l'évolution des opérations engagées par la Spl par rapport au plan prévisionnel des opérations approuvé par le conseil d'administration,

Il alertera le conseil d'administration sur toute modification ou évolution pouvant avoir des conséquences sur le dit plan ou le budget de la Spl ».

VII. RÉOLUTIONS AG

Le Conseil d'Administration est invité à

- ◆ Décider de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire
- ◆ Arrêter les termes du rapport sur le gouvernement d'entreprise et celui du Conseil d'administration qui seront présentés à l'assemblée et charge son Président Directeur Général à apporter à ce rapport toutes retouches ou compléments qui s'avèreraient nécessaires et d'organiser matériellement la réunion.
- ◆ Arrêter l'ordre du jour suivant :
 - Approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
 - Approbation du rapport annuel du Conseil d'Administration ;
 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
 - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées articles L225-38 et L 225-86 du Code de Commerce, approbation des dites conventions ;
 - Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux administrateurs ;
 - Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;
 - Propositions de résolutions ;
 - Formalités légales.
- ◆ Arrête le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale ordinaire comme suit :

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports (sur le gouvernement d'entreprise et du Conseil d'Administration), du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport sur le gouvernement d'entreprise, le rapport annuel du Conseil d'Administration et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 soit 41 323€ au compte report à nouveau.

L'Assemblée rappelle, conformément à la loi, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre du dernier exercice.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la convention réglementée (à titre de phase test sur l'exercice 2022) intervenue entre les administrateurs et la Société. Une convention de mise à disposition de moyens administratifs sera mise en place en juin 2023 (date de démarrage du contrat du futur lauréat du marché de prestations). La phase test sera commencée en juin 2022, pour une durée d'un an.

Accusé de réception
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes publicités, formalités de droit et dépôt qu'il appartiendra.



SPL TERRE D'ARGENCE – 1 avenue de la Croix Blanche – 30300 BEUCAIRE
Capital : 230 000 €

***RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE TERRE D'ARGENCE
Exercice 2022***

Nous vous présentons les informations sur le gouvernement d'entreprise jointes au rapport annuel du Conseil d'administration

Ces informations ont été élaborées par votre Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, prise en application de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'économie dite « Sapin 2 ».

Ces informations sur le gouvernement d'entreprise sont les suivantes :

1. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (ARTICLES L. 225-51-1 ET R. 225-102 AL. 1)

Conformément à la possibilité offerte par l'article L. 225-51-1 du code de commerce et à ses statuts, le conseil d'administration a opté pour l'unification des fonctions de président et de directeur général.

Suite aux dernières élections municipales, le Conseil d'Administration a renouvelé Monsieur Juan MARTINEZ en qualité de Président Directeur Général lors de la séance du 16 juillet 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le président Juan MARTINEZ prend toutes les décisions d'exécution concernant la société et aucune limitation de pouvoirs est inscrite.

2. ÉTAT DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Sans objet.

3. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L. 225-102-1 AL. 1,2 ET 3)

Nous vous précisons qu'aucune rémunération n'est versée.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception en préfecture : 05/07/2023

4. LA LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Selon le code de commerce et plus précisément de l'article L.225-21 du code de commerce, il découle ce qui suit :

- Une personne physique ne peut pas détenir plus de 5 mandats de président du conseil d'administration, d'administrateur et/ou de membre du conseil de surveillance.
- Une personne physique ne peut pas exercer plus d'un mandat de directeur général. Un deuxième mandat est toutefois possible s'il est exercé dans une filiale contrôlée, et un autre mandat est possible dans une autre SA non cotée

Les SEM et SPL revêtent la forme juridique d'une société anonyme. Il est à préciser qu'il n'existe aucun texte interdisant ou réglementant le cumul de mandats dans les SAS, les SNC, les SARL ou les sociétés en commandite. Le mandat ou la fonction exercés au sein de ce type de sociétés n'entrent pas dans les règles de calcul du cumul des mandats.

Nous présentons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2022.

Collectivité	Prénom	Nom	Mandats et fonctions
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence	Catherine Marie	CHARDON CLIMENT	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
	Jean-Marie	FOURNIER	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
	Juan	MARTINEZ	Président Directeur Général de la SPL Terre d'Argence et Représentant de l'actionnaire CCBTA aux assemblées.
	Christophe	GIBERT	Administrateur de la SPL Terre d'Argence et Représentant de l'actionnaire commune de Bellegarde aux assemblées.
	Alberto	CAMAIONE	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
	Maurice	MOURET	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
	Jean-Marie	GILLES	Administrateur de la SPL Terre d'Argence et Représentant de l'actionnaire commune de Vallabrègues aux assemblées.
	Myriam	NESTI	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
Beaucaire	Gilles	DONADA	Administrateur de la SPL Terre d'Argence et Représentant de l'actionnaire commune de Beaucaire aux assemblées.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception en préfecture : 05/07/2023

	Julien	SANCHEZ	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
	Marie-France	PERIGNON	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
Bellegarde	Olivier	RIGAL	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
	Stéphanie	MARMIER	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
Jonquières Saint Vincent	Frédéric	MARTIN	Administrateur de la SPL Terre d'Argence
	Samuel	MICHELON	Représentant de l'actionnaire commune de Jonquières Saint Vincent aux assemblées.
Fourques	Robert	HEBRARD	Administrateur de la SPL Terre d'Argence et Représentant de l'actionnaire commune de Fourques aux assemblées.
Vallabrègues	Jean-Claude	PESTOUR	Administrateur de la SPL Terre d'Argence

Cette liste et les informations qui y sont retranscrites tiennent compte des informations fournies par les personnes concernées suite à la demande faite par la société.

5. LES CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE, D'UNE PART L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % D'UNE SOCIÉTÉ ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA PREMIÈRE POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL, À L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Dès la création de la SPL, il avait été opté de qualifier de convention réglementée, tous les contrats passés entre la SPL et une collectivité actionnaire. Cependant, après discussion avec les commissaires aux comptes, ces conventions portent sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Convention réglementée :

Une convention de mise à disposition de moyens administratifs sera mise en place en juin 2023 (date de démarrage du contrat du futur lauréat du marché de prestations). La phase test a commencé en juin 2022, pour une durée d'un an.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-074-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception en préfecture : 05/07/2023

6. BENEFICIAIRE ACTIF

En application des dispositions de l'article R561-1 du Code Monétaire et Financier et en pratique, sont considérées « bénéficiaires effectifs » d'une société les personnes physiques qui :

- soit détiennent, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société,
- soit exercent, par tout autre moyen, un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'Assemblée Générale de ses associés.

Il est précisé que pour satisfaire aux dispositions des articles L561-46 et R561-55 et suivants du code monétaire et financier, la SPL Terre d'Argence a procédé, le 24 Novembre 2020 auprès du greffe du tribunal de commerce de Nîmes au dépôt d'un document relatif à son « bénéficiaire effectif » désignant Juan MARTINEZ en cette qualité.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-075		
OBJET		
Modification du règlement du fonctionnement de la commission d'appel d'offres		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
31	0	0
CONVOCATION		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : M et Mme : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOUGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : M et Mme : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON CLIMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1414-2, L1414-4 et L1411-5 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 21-029 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2021 relative à la commission d'appel d'offres ;

Vu le projet de règlement de la commission d'appel d'offres ci-annexé ;

Considérant :

- **Que** depuis l'entrée en vigueur des dispositions issues de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, il incombe à l'assemblée délibérante de déterminer celles des règles de fonctionnement de la commission d'appel d'offres qui n'ont pas été prévues par le législateur ;
- **Que** par la délibération susvisée du 12 avril 2021, le Conseil communautaire a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et a adopté son règlement ;
- **Qu'il** convient de modifier ce règlement afin de le structurer davantage et d'accroître l'efficacité de la commande publique ;

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

Article 1 : Approuve le règlement de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération.

Article 2 : Précise que les dispositions des articles 3, 4 et 5 de la délibération n° 21-029 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2021 relative à la commission d'appel d'offres sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président

Le secrétaire de séance

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le


Juan MARTINEZ

Catherine CHARDON-CLIMENT



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-075-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Règlement de la commission d'appel d'offres

Article 1^{er} : Attributions

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, la commission d'appel d'offres (ci-après « la commission ») procède à l'ouverture des plis et au choix du titulaire.

Pour les marchés allotis dont le montant total est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée, le choix du titulaire ne relève pas des attributions de la commission :

- S'agissant des lots pour lesquels une procédure adaptée a été mise en œuvre dans les conditions prévues à l'article R. 2123-1 du code de la commande publique (procédure dite « petits lots ») ;
- S'agissant des lots pour lesquels une procédure sans publicité ni mise en concurrence a été mise en œuvre dans les conditions prévues à l'article R. 2122-1 (urgence impérieuse) et R. 2122-2 du code de la commande publique (infructuosité).

Lorsqu'un marché lui a été soumis, la commission rend un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5 %.

Article 2 : Composition

La commission est composée du président de la Communauté de communes ou de son représentant, président de la commission, et de cinq membres élus par le conseil communautaire en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, membres titulaires de la commission.

Les suppléants, qui sont en nombre égal à celui des membres titulaires, sont élus selon les mêmes modalités.

Le comptable public et un représentant du ministre chargé de la concurrence sont invités à participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission.

Peuvent également participer aux réunions de la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la Communauté de communes désignés par le directeur général des services en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Article 3 : Conditions d'exercice des attributions

3.1 Ouverture des plis

L'ouverture des plis est effectuée en présence du président ou d'un membre titulaire de la commission, du directeur général des services et d'un ou plusieurs agents de la Communauté de communes désignés par le directeur général des services.

La date de l'ouverture des plis est indiquée par courrier électronique par le responsable du service commande publique ou, en cas d'empêchement, par l'agent de la Communauté de communes désigné par le directeur général des services.

Un procès-verbal de l'ouverture des plis est établi par le responsable du service commande publique ou, en cas d'empêchement, par l'agent de la Communauté de communes désigné par le directeur général des services.

3.2 Choix du titulaire du marché

Pour le choix du titulaire du marché, les membres de la commission sont convoqués au plus tard cinq jours francs avant la tenue de la réunion de la commission par voie électronique permettant d'attester de la régularité de la convocation.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

En cas d'absence de membres titulaires, les membres suppléants présents sont appelés à prendre part aux débats avec voix délibérative suivant l'ordre de la liste fixée par la délibération relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Lorsque la commission est au complet, les membres suppléants peuvent prendre part aux débats avec voix consultative.

En cas de partage des voix des membres ayant voix délibérative, celle du président de la commission est prépondérante.

A l'issue de la réunion de la commission, un procès-verbal de cette réunion est établi par le responsable de la commande publique ou, en cas d'empêchement, par l'agent de la Communauté de communes désigné par le directeur général des services.

Les observations du comptable public et du représentant du ministre chargé de la commande publique sont consignées au procès-verbal ainsi que celles des autres membres ayant voix consultative, si ces derniers le demandent.

Le procès-verbal est signé par l'ensemble des personnes présentes lors de la réunion, avec indication de leur nom et de la qualité en laquelle ils ont pris part à la réunion.

Une copie de ce procès-verbal est adressée à ceux des membres de la commission qui en font la demande.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-076		
OBJET		
Classement de parcelles et de bâtiments dans le domaine public		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
31	0	0
CONVOCAION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : M et Mme : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOUASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : M et Mme : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON CLIMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu la délibération n° 16-085 du Conseil communautaire en date du 24 octobre 2016 relative à la fixation des redevances d'occupation des ateliers relais de la ZI Domitia et portant approbation des conventions d'occupation ;
Vu la délibération n° B21-051 du 29 novembre 2021 relative à la fixation de la redevance d'occupation de l'atelier relais de la ZA du Rieu à Bellegarde ;

Considérant :

- **Que** dans le cadre de sa compétence développement économique, la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence mène une politique volontariste de soutien aux entreprises qui passe par l'aménagement et la mise à disposition d'ateliers-relais à des entreprises en phase de démarrage ou de développement ;
- **Que** les ateliers-relais participent du développement économique et font l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution de ce service public ;
- **Qu'**afin de concilier le souhait de pérenniser le développement d'entreprises avec les impératifs de gestion du domaine de la Communauté de communes, il convient de classer les ateliers-relais et les parcelles sur lesquelles ils sont implantés dans le domaine public ;

Article 1 : Décide de procéder au classement dans le domaine public des parcelles et bâtiments suivants :

Adresse des biens	Références cadastrales des parcelles	Contenance cadastrale	Surface des bâtiments
85 avenue Georges Besse 30 300 Beaucaire (ZI Domitia)	BS 178 + BS 189 (parcelle de bassin de rétention)	3 401 mètres carrés 376 mètres carrés	801 mètres carrés au total
48 impasse des artisans d'Occitanie 30 127 Bellegarde (ZAE Rieu)	B 2321	1 006 mètres carrés	185,57 mètres carrés

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président
Juan MARTINEZ



Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT

A blue ink signature of Catherine Chardon-Climent.

Certifié exécutoire.
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-076-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	21	31
QUESTION N°		
23-077		
OBJET		
Conventions Petites Villes de Demain et d'Opération de Revitalisation de Territoire		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
31	0	0
CONVOCAATION		
27/06/2023		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le trois juillet deux mille vingt-trois le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » étant assemblé en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ.

Étaient présents : *M et Mme* : Sylviane BOYER, Alberto CAMAIONE, Catherine CHARDON CLIMENT, Hélène DEYDIER, Gilles DONADA, Gilles DUMAS, Mireille FOGASSE, Jean-Marie FOURNIER, Christophe GIBERT, Juan MARTINEZ, Maurice MOURET, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Dominique PIERRE, Roger ROLLAND, Yvette ROUVIER, Julien SANCHEZ, Claudine SEGERS, Max SOULIER, Marie-Pierre THIEULOY, Stéphane VIDAL.

Étaient absents : *M et Mme* : Eric MAYOL, Jean-Paul GRANIER, Lucie ROUSSEL

Procurations : d'Audrey CIMINO à Julien SANCHEZ, de Judith FLORENT à Myriam NESTI, de Jean-Marie GILLES à Christophe GIBERT, de Stéphanie MARMIER à Gilles DUMAS, de Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, de Aurélie MUNOZ à Juan MARTINEZ, de Pascale NOAILLES-DUPLISSY à Dominique PIERRE, de Jean-Pierre PERIGNON à Marie-France PERIGNON, de Delphine POIRIER à Catherine CHARDON CLIMENT, d'Olivier RIGAL à Claudine SEGERS.

Conformément à l'article L5211-1 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Madame Catherine CHARDON CLIMENT.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la construction et de l'habitat ;
Vu le programme national Petites Villes de Demain piloté par l'ANCT,
Vu les statuts de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace ;
Vu la convention d'adhésion Petites Villes de Demain de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence signée le 20 juillet 2021 ;
Vu le projet de convention cadre Petites Villes de Demain de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et des communes de Beaucaire et de Bellegarde ;
Vu le projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et des communes de Beaucaire et de Bellegarde ;

Considérant

- **Qu'**une convention d'adhésion Petites Villes de Demain a été signée le 20 juillet 2021, à travers laquelle les collectivités se sont engagées, aux côtés des partenaires, à formaliser un projet de territoire intégrant une stratégie de revitalisation de territoire ;
- **Qu'**un projet de territoire a été élaboré avec l'ensemble des partenaires et précise notamment :

- Les enjeux du territoire, à l'échelle de l'intercommunalité et des communes,
- La stratégie territoriale par commune, déclinée en orientations stratégiques, objectifs, plan d'actions pluriannuel, fiches-action et maquettes financières,
- Les secteurs d'intervention prioritaires.
- **Qu'il** convient de conclure :
 - Une convention cadre Petites Villes de Demain dont la durée est liée à celle du programme national Petites Villes de Demain qui court jusqu'en 2026.
 - Une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire qui traduit la stratégie territoriale des communes et qui a vocation à perdurer au delà du programme Petites Villes de Demain,
- **Que** le projet de territoire s'inscrit en cohérence avec la politique de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et en complémentarité des dispositifs Bourg Centre Occitanie dont les communes de Bellegarde et de Beaucaire sont bénéficiaires.
- **Que** ces conventions cadre Petites Villes de Demain et d'Opération de Revitalisation de Territoire ont fait l'objet d'une présentation et d'une validation en comité de pilotage du 26 juin dernier.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

Article 1 : Approuve la conclusion de la convention cadre Petites Villes de Demain de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et des communes de Beaucaire et de Bellegarde et précise qu'elle prendra fin en mars 2026.

Article 2 : Approuve la conclusion de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et des communes de Beaucaire et de Bellegarde et précise qu'elle prendra fin dans un délai de cinq ans à compter de son entrée en vigueur.

Article 4 : Autorise le Président à signer la convention Petites Villes de Demain et la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire ainsi que tous les documents complémentaires nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Le Président de la Communauté de Communes « Beaucaire Terre d'Argence » et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération. Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire. Cet acte peut également faire l'objet d'un recours déposé via l'application www.telerecours.fr

Fait à Beaucaire, le 05/07/2023

Le Président
Juan MARTINEZ

Le secrétaire de séance
Catherine CHARDON-CLIMENT

Certifie exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le



Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA)
et des communes de Beaucaire et de Bellegarde



Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

ENTRE

La commune de Beaucaire, représentée par son Maire, Monsieur Julien SANCHEZ autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La commune de Bellegarde, représentée par son Maire, Monsieur Juan MARTINEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, représentée par son Président, Monsieur Juan MARTINEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

D'une part,

ET

L'État, représenté par Madame Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du (date),
Ci-après désignée par « la Région »

Le Département du GARD, représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération en date du (date),
Ci-après désignée par « le Département »

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, représenté par Monsieur Rémi NICOLAS
Ci-après désigné par « le PETR »

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction la Banque des Territoires, représentée par Madame Annabelle VIOLLET
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Les communes de Beaucaire et de Bellegarde ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 20 juillet 2021.

La présentation du territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et des communes de Beaucaire et Bellegarde est détaillée à l'article 4 de la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) annexée à la présente convention.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 - Les ambitions du territoire, orientations stratégiques et plan d'actions

Les ambitions de la communauté de communes et des communes de Beaucaire et Bellegarde, les orientations stratégiques et le plan d'actions sont détaillées aux articles 5 à 7 ainsi que dans les fiches actions de la convention d'ORT annexée à la présente convention.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant

de la présente convention.

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action et ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. Les actions prêtes, validées en comité de pilotage PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la convention, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 3 - Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, PETR Garrigues et Costières de Nîmes, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation de la convention) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan de la convention. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 4 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à cette convention.

4.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Beaucaire et de Bellegarde assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes et l'intercommunalité signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes et l'intercommunalité signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires de la convention (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage

Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre et de la convention d'ORT, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

4.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées dans les fiches actions de l'ORT.

4.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier

Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

4.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

4.6. Engagements du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

- A travers l'ingénierie de projet

Véritable interface entre les maîtres d'ouvrages publics et privés et les partenaires techniques et financiers du territoire, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes met à disposition, des communes et EPCI de son territoire, ses capacités d'ingénierie (montage de projet, recherche de partenaires et de financements, mise en réseau, appui à la communication...), à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en milieu rural et en complément du programme LEADER et du contrat de relance et de transition écologique.

Le rôle d'animation et de conseil mené par l'équipe du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est indispensable sur un territoire avec de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une Communauté d'Agglomération grandissante et une Communauté de Communes de 5 communes, où la recherche de l'équilibre est la

condition indispensable à la structuration du territoire.

De nombreuses communes sur le territoire présentent un caractère rural avec peu de moyens d'ingénierie (26 communes sur 44, soit 60% ont moins de 3 000 habitants). Ainsi, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes assure le relais pour connaître, comprendre et bénéficier des nouvelles politiques que la région Occitanie Pyrénées Méditerranée déploie en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes accompagne notamment la politique régionale en faveur du développement et de la valorisation des Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Plus spécifiquement sur le territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence, il accompagne les communes de ce territoire dans la réalisation de leurs dossiers de pré-candidature ou d'avenant aux contrats 2019-2021. Il met en réseau l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet.

- **A travers l'ingénierie financière**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est la structure juridique porteuse du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes » et à ce titre, est animateur et gestionnaire d'une enveloppe de financements européens LEADER attribuée au territoire pour la période 2023-2027.

Au travers de l'animation des politiques contractuelles (Contrat de relance et de transition écologique ruralité, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée), le PETR Garrigues et Costières de Nîmes mobilise les partenaires financiers pour soutenir les projets structurants de son territoire.

- **A travers la mise en réseau/coopération**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs.

Ainsi, il anime ou coanime diverses démarches de structuration et de qualification de l'offre telles que le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, la Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes...

Il fédère également l'ensemble des acteurs et experts du patrimoine pour réaliser un inventaire du patrimoine en lien avec l'inventaire Général porté par la Région Occitanie.

4.7. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

4-7-1. La Banque des territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du Programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain

de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

4.8. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

4.9. Maquette financière

La maquette est annexée à la présente convention. Elle récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 5 - Complémentarité entre le programme Petites villes de demain et la politique de contractualisation « Bourgs Centres Occitanie »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » **et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs** (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage :

Un seul comité de pilotage, a minima à l'échelle de l'EPCI, assure le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de Petites Villes de Demain et du Contrat Bourg Centre, et propose les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition du Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ce Comité associe en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de relance et de transition écologique et du Contrat territorial Occitanie

Article 6 - Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts - Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des orientations ou actions stratégiques ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 7 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord

Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 8 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe.

Article 9 - Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente pour toute la durée de la convention afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 10 - Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature de la présente convention, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Elle sera publiée au registre des délibérations et au registre des actes de l'exécutif des communes de Beaucaire et de Bellegarde, et au registre des délibérations et au registre des actes de l'exécutif de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à des fins de conservation et d'information du public.

Article 11 - Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des axes, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 12 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

être mis fin à la présente convention.

Article 13 - Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nîmes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du tribunal administratif de Nîmes.

Sommaire des annexes

Annexe 1 - Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et des communes de Beaucaire et de Bellegarde

Annexe 2 - Recueil des fiches actions pour la commune de Beaucaire

Annexe 3 - Recueil des fiches actions pour la commune de Bellegarde

Annexe 4 - Maquettes financières

Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Signé à le

par :

L'État, représenté par la préfète du Gard, Madame Marie-Françoise LECAILLON	La Région, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA
Le Département, représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT	La Banque des Territoires, représentée par sa Directrice régionale Occitanie, Madame Annabelle VIOLLET
Le PETR Garrigues Costières de Nîmes, représenté par son Président, Monsieur Rémi NICOLAS	La commune de Beaucaire, représentée par son maire, Monsieur Julien SANCHEZ
La commune de Bellegarde, représentée par son maire, Monsieur Juan MARTINEZ	La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, représentée par son président, Monsieur Juan MARTINEZ

Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Annexe 1 à la convention cadre Petites villes de demain
de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et des communes de Beaucaire et de
Bellegarde



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA)
et des communes de Beaucaire et de Bellegarde



Table des matières

Préambule	4
Article 1 : Objet de la convention et durée	4
Article 2 : Organisation des collectivités et gouvernance.....	4
Article 3 : Engagement général des parties.....	5
Article 4 : Dynamiques locales engagées en amont de l'ORT, synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation.....	5
4.1 Dynamiques locales engagées en amont de l'ORT	5
Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)	5
Le SCOT Sud Gard	6
Le projet de territoire de la CCBTA	7
Le PCAET	8
Le CRTE	8
Le Contrat Territorial Occitanie (CTO).....	8
Les contrats « Bourg Centre Occitanie »	9
La Convention d'adhésion Petites Villes de Demain	9
4.2 Synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation.....	11
AXE 1 Habitat et logement.....	12
A. Principaux constats à l'échelle de la CCBTA.....	12
B. Eléments d'analyse a l'échelle de Beaucaire	2
C. Eléments d'analyse a l'échelle de Bellegarde.....	9
AXE 2 Commerce, économie, tourisme et emploi.....	3
A. Principaux constats à l'échelle de la CCBTA.....	3
B. Eléments d'analyse a l'échelle de Beaucaire	5
C. Eléments d'analyse a l'échelle de Bellegarde.....	9
AXE 3 Mobilités	11
A. Les principaux constats à l'échelle de la CCBTA.....	11
B. Eléments d'analyse a l'échelle de Beaucaire	12
C. Eléments d'analyse a l'échelle de Bellegarde.....	14
AXE 4 Equipements et services.....	17
A. Principaux constats à l'échelle de la CCBTA.....	17
B. Eléments d'analyse a l'échelle de Beaucaire	18
C. Eléments d'analyse à l'échelle de Bellegarde.....	21
AXE 5 Espaces publics, patrimoine et paysage.....	24
A. Principaux constats à l'échelle de la CCBTA.....	24
B. Eléments d'analyse a l'échelle de Beaucaire	25
C. Eléments d'analyse à l'échelle de Bellegarde.....	28
Article 5 : Stratégie territoriale de revitalisation, plan d'actions et calendrier prévisionnel	30
5.1 Stratégie territoriale de Beaucaire	31
A. Rappel des enjeux, axes stratégiques et objectifs.....	31
B. Plan d'actions et calendrier prévisionnel.....	37
5.2 Stratégie territoriale de la commune de Bellegarde.....	38

A. Rappel des enjeux, axes stratégiques et objectifs.....	38
B. Plan d'actions et calendrier prévisionnel 2023-2028.....	43
Article 6 : Délimitation des secteurs d'intervention de l'ORT et des actions retenues.....	44
6.1 Secteur d'intervention ORT de Beaucaire	45
6.2 Plan de localisation des actions - commune de Beaucaire.....	46
6.3 Secteur d'intervention ORT de Bellegarde.....	47
6.4 Plan de localisation des actions - commune de Bellegarde	48
Article 7 : Autres dispositions applicables.....	49
Article 8 : Suivi et évaluation.....	49
Article 9 : Publication et traitement des litiges.....	49

ENTRE

La commune de Beaucaire, représentée par son Maire, Monsieur Julien SANCHEZ autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La commune de Bellegarde, représentée par son Maire, Monsieur Juan MARTINEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, représentée par son Président, Monsieur Juan MARTINEZ, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

D'une part,

ET

L'État, représenté par Madame Marie-Françoise LECAILLON, préfète du Gard,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA,
dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération de la commission permanente en date du (date),
Ci-après désignée par « la Région »

Le Département du Gard, représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération en date du (date),
Ci-après désignée par « le Département »

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, représenté par son président, Monsieur Rémi NICOLAS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),
Ci-après désigné par « le PETR »

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction la Banque des Territoires, représentée par Madame Annabelle VIOLLET
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

Les collectivités signataires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de région le 21 décembre 2020. Elles ont signé la convention d'adhésion au programme le 20/07/2021.

L'opération de revitalisation de territoire (ORT), définie par l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH), est un outil au service des territoires dont les élus peuvent se saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leurs centres-villes qui vise à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est un cadre partenarial intégrateur visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes :

- une approche intercommunale permettant de penser la répartition des fonctions urbaines (habitat, commerce, services...) de façon harmonieuse et non-contradictoire entre le/les centres et leurs périphéries ;
- un projet d'intervention coordonné et formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie...) bénéficiant d'une visibilité auprès de la population, des partenaires financeurs et des investisseurs.

Les communes de Beaucaire et de Bellegarde appellent une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués afin de mettre en œuvre les projets de revitalisation adoptés.

Afin que toutes les dispositions constitutives de l'ORT soient aisément identifiables, et en particulier le projet global de revitalisation, la présente convention d'ORT est disjointe de la convention cadre PVD et en constitue une annexe à part entière. Cette formalisation a pour objectif de rendre le projet et la stratégie de revitalisation plus visibles et compréhensibles tant pour les partenaires financeurs du programme PVD, que pour les investisseurs, les acteurs économiques et la population.

Article 1 : Objet de la convention et durée

La présente convention a vocation à énoncer l'ensemble des éléments constitutifs de l'ORT tels que prévus par l'article L.303-2 du CCH et en particulier le projet urbain, économique et social de revitalisation des communes de Beaucaire et Bellegarde, le(s) secteur(s) d'intervention et le(s) plan(s) d'action qui en découlent.

Elle s'inscrit dans le programme PVD en tant qu'outil opérationnel de sa mise en œuvre et s'articule avec le contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La durée de la présente convention d'ORT est de 5 ans (cinq ans) à compter de sa date de signature.

Article 2 : Organisation des collectivités et gouvernance

Pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de l'ORT, il est créé un **comité local de l'ORT**.

Il est composé a minima des collectivités et partenaires signataires de la présente convention. D'autres partenaires, organismes, établissement, collectivités pourront être invités en tant que de besoin.

La co-présidence est assurée par le Président de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et par les Maires des communes de Beaucaire et Bellegarde.

Il se réunit a minima une fois par an pour :

- valider le bilan annuel de l'ORT et l'évaluation quinquennale prévus par l'article L.303-2 CCH sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution de l'ORT en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Autant que possible, le comité local de l'ORT est mutualisé avec celui du dispositif Bourg-centre Occitanie porté par le Conseil régional.

Toutefois, tant que le programme Petites villes de demain est en vigueur, le comité local (pilotage) de l'ORT est intégré à la gouvernance mise en place pour ce programme, c'est-à-dire au comité de pilotage défini aux articles 5 et 6 de la convention cadre PVD.

Le comité local de l'ORT est complété par un **comité technique** dont la composition peut varier en tant que de besoin, mais réunit a minima un représentant de la (ou des) commune(s) signataire(s), un représentant de l'EPCI signataire, un représentant de l'État (DDTM).

Il pourra se réunir aussi souvent que nécessaire afin de faire avancer les actions identifiées dans le programme et faciliter la mise en œuvre du projet de revitalisation du territoire.

Dans le cadre de l'ORT, le chef de projet a pour principales missions la coordination, l'animation, le suivi administratif et l'évaluation de l'ORT et de ses projets. En lien permanent avec les élus concernés et les services de l'État, il agit comme un ensemblier afin d'assurer cohésion de toutes les actions.

Article 3 : Engagement général des parties

L'engagement général des parties, collectivités et partenaires de l'ORT est celui tel que formulé à l'article 4 de la convention cadre PVD. Cet engagement général ne vaut que pour les communes et EPCI signataires de la convention cadre PVD.

Article 4 : Dynamiques locales engagées en amont de l'ORT, synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation

4.1 Dynamiques locales engagées en amont de l'ORT

L'ORT s'est construite sur les bases des **stratégies de développement et projets** portés à différentes échelles de territoire, parmi lesquels :

- le SRADDET Occitanie 2040,
- le SCOT Sud Gard,
- le CRTE,
- le Pacte pour les gardois du Conseil Départemental du Gard,
- le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 (CTO) du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, et les contrats Bourgs-Centres Occitanie,
- le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du PETR Garrigues et Costières de Nîmes,
- le Projet de territoire de la CCBTA 2021-2030,
- le PCAET,
- le PLH,
- le PLU des communes, etc.

LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) qui incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040 a été adopté le 30 juin 2022. Il dessine un cadre de vie pour les générations futures, pour un avenir plus durable et solidaire.

Ainsi, le SRADDET fixe les priorités régionales en termes :

- d'équilibre et d'égalité des territoires,
- de désenclavement des territoires ruraux,
- d'habitat,
- de gestion économe de l'espace,
- d'implantation des infrastructures d'intérêt régional,
- d'intermodalité et développement des transports,
- de maîtrise et valorisation de l'énergie,
- de lutte contre le changement climatique,
- de pollution de l'air,
- de prévention et restauration de la biodiversité,
- et de prévention et gestion des déchets.

Le SRADDET a été adopté par l'Assemblée régionale le 30 juin 2022 puis approuvé par le Préfet de région le 14 septembre 2022. Une procédure de modification permet d'intégrer les nouveautés réglementaires et notamment les dispositions de la Loi climat et Résilience.

Le SRADDET est un schéma intégrateur. A ce titre il intègre cinq schémas régionaux préexistants :

- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE),
- Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE),
- Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT),
- Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI),
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

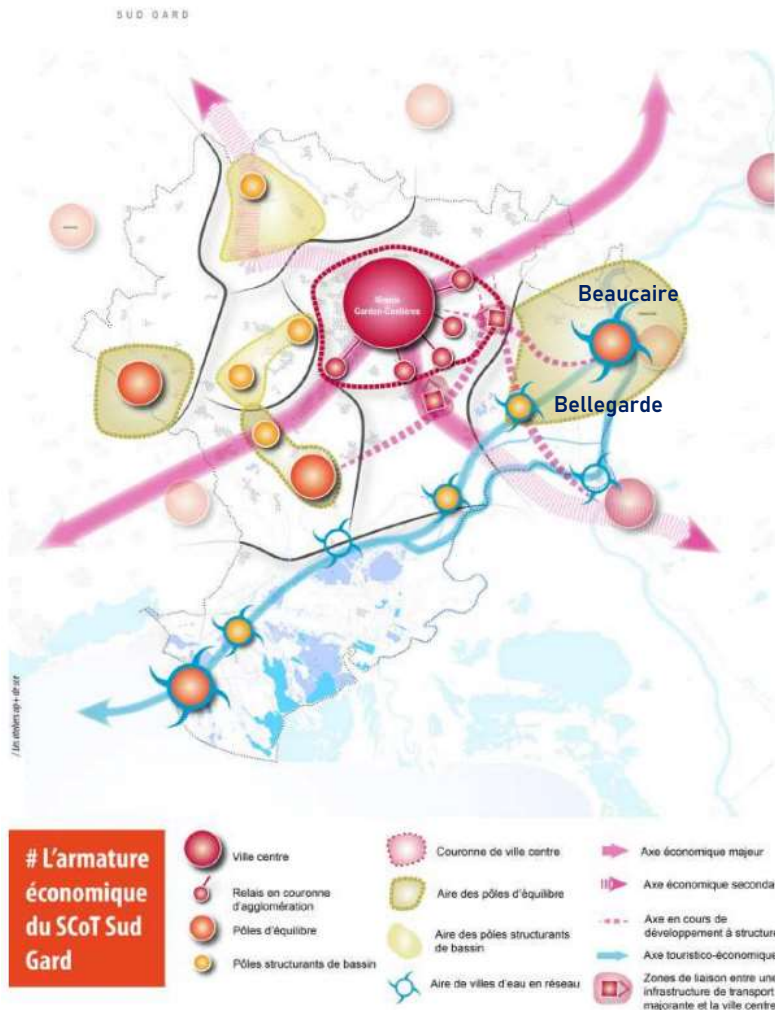
Il prescrit des règles en lien avec les 11 domaines obligatoires énoncés ci-dessus qui s'imposent aux documents de planification infrarégionaux. Ainsi, les documents suivants doivent au moment de leur élaboration ou de leur révision, prendre en compte les objectifs et être compatibles avec les règles du SRADDET : Les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), ou en l'absence de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), les Plans locaux d'urbanisme (PLU), et les Cartes communales, les Plans de déplacements urbains (PDU), les Plans climat/air/énergie territoriaux (PCAET), et les Chartes des parcs naturels régionaux.

LE SCOT SUD GARD

Le SCoT Sud Gard tient une place majeure dans le contexte régional : 6 EPCI, 80 communes, une situation stratégique au croisement au cœur de 2 grandes Régions (PACA et Occitanie), à la croisée du couloir languedocien et du couloir Rhodanien ; 4ème pôle urbain (en nombre d'habitants) et 3ème pôle économique (en nombre d'emplois) de la Grande Région Languedoc-Roussillon / Midi-Pyrénées.

Les principales orientations de développement reprises de manière transversale dans l'ORT se déclinent comme suit :

- **Un territoire de ressources à préserver et à valoriser** et notamment : Préserver et valoriser les vecteurs paysagers du territoire, promouvoir la sobriété énergétique, anticiper la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, rendre le territoire et ses habitants moins vulnérables aux risques et aux nuisances.
- **Un territoire organisé et solidaire** et notamment : Favoriser une politique d'implantation d'équipements au plus près des habitants, changer les modes de construction sur le territoire pour favoriser des projets d'excellence urbain ; Des cœurs de ville à protéger, revaloriser, repeupler, réactiver ; Une limitation de la consommation foncière par mobilisation des ressources des tissus urbains existants et des projets d'extensions économes en espace ; Diversifier l'offre en logements sur le territoire
- **Un territoire actif à dynamiser** : Avoir une stratégie commerciale conforme aux grands principes du PADD et aux enjeux identifiés dans le DAAC, Mettre en place une véritable stratégie de développement touristique..
- **Un territoire en réseaux à relier** : Vers le développement d'une offre en transport en commun performante ; Accompagner et valoriser l'offre portuaire maritime et fluviale du territoire, Promouvoir et faciliter les modes de déplacements alternatifs au sein des bassins ; Mettre en place les conditions nécessaires à une nouvelle pratique du territoire



Beaucaire et Bellegarde sont identifiées dans l'armature territoriale définie dans le SCOT. L'armature territoriale permet de garantir un fonctionnement général cohérent du territoire, notamment en termes de déplacement et d'accès aux commerces et services. Elle précise les fonctions économiques attendues pour chaque niveau de polarité défini dans l'armature urbaine.

Ainsi, en complémentarité de Nîmes, ville Centre du SCOT Sud Gard,

Beaucaire est identifiée en tant que « **Pôle d'équilibre** ». Selon les prescriptions du DOO, elle doit bénéficier d'une offre commerciale « d'équilibre », pour pouvoir répondre aux besoins du bassin de population et des communes voisines qui ne disposeraient pas d'une offre assez développée.

Bellegarde est identifiée en tant que **Pôle structurant de bassin de proximité**. Bellegarde doit atteindre un niveau d'offre pour permettre l'accueil des populations, avec un développement des commerces en périphérie de ville limitée.

LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA CCBTA

Le projet de territoire constitue la feuille de route de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à l'horizon 2030. Constituée par les communes de Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Jonquières Saint-Vincent et Vallabrègues, et avec ses 31 293 habitants en 2019, son territoire s'étend sur une superficie de 205,37 km², pour une densité d'environ 152 habitants/km². Malgré sa petite taille, la communauté de communes est assez hétéroclite du fait des caractéristiques et de la position de ses villes et villages. En même temps, le territoire est fédéré autour de son patrimoine architectural d'exception (Beaucaire, ville d'Art & d'Histoire, avec ses hôtels particuliers, sa forteresse médiévale, l'abbaye de Saint-Roman...), de ses cours d'eau (le Rhône et le canal du Rhône à Sète la traversent), de ses paysages naturels préservés et de ses terres agricoles (on y produit des légumes et fruits du soleil, miel, huile d'olive, vins...).

Ce projet partagé traduit une ambition politique définie à partir d'une démarche collective de co-construction du projet (ateliers avec les élus, plateforme de participation citoyenne, entretiens et ateliers avec les acteurs économiques...). Il s'inscrit dans une démarche globale de développement durable qui vise à assurer un développement économique et résidentiel tout en préservant l'environnement, la qualité du cadre de vie et le bien-vivre ensemble.

Le projet de territoire se structure en effet autour de **3 axes stratégiques entrelacés** :

- **Axe 1 - Un cadre de vie agréable, durable et riche de sens** (dans les domaines de l'habitat, de la transition écologique et énergétique, du patrimoine, de l'attractivité des centres-bourgs) ;
- **Axe 2 - Une offre de services et d'équipements accessible à tous** et vectrice de cohésion sociale (enfants et jeunes, mobilités douces, soins et parcours de santé, personnes âgées et handicapées, maintien et accès aux services publics, équipements, Tiers lieux) ;
- **Axe 3 - Une économie attractive et durable, créatrice d'emploi** (nouvelles filières durables, slow tourisme, agriculture et alimentation de qualité accessible aux habitants).

Ces axes stratégiques et orientations déclinent aussi dans le territoire les orientations des documents cadres structurants tels que :

- Le SCoT Sud Gard, approuvé en 2019 ;
- Le deuxième Programme local de l'habitat (PLH), approuvé fin 2022 pour la période 2022-2027.

Le Projet de territoire s'appuie sur des démarches et outils opérationnels sur les différents domaines, comme les aides à l'habitat (OPAH-RU, ravalement de façades, précarité énergétique, adaptation au vieillissement et au handicap), la petite enfance (le Lieu d'accueil Parents-enfants, le Relais Petite Enfance), le développement économique (aide à l'immobilier d'entreprise, le réseau fibre optique, parc d'activités...), la santé (les infrastructures et aides pour les étudiants en médecine afin de les inciter à s'installer sur le territoire...), le tourisme (avec la Maison du tourisme et du patrimoine par exemple), etc.

LE PCAET

La CCBTA s'est engagée en faveur de la transition énergétique et écologique, afin de proposer aux habitants de vivre un territoire résilient, responsable et attractif. Elle a souhaité se doter d'un Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025 (PCAET) approuvé le 21/10/ 2019 et qui décline la stratégie de la CCBTA sur la période 2020 -2025. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été réalisées : rénovation de l'éclairage public et passage en LED à 100%, création d'un bâtiment Nowatt, aide aux particuliers pour lutter contre la précarité énergétique dans le cadre de l'OPAH-RU, mise en place de deux plateformes de broyage de déchets verts, soutien à l'accroissement de capacité d'une unité de compostage sur le territoire, etc. A travers l'ORT, la CCBTA poursuit cette dynamique. Elle fait de la transition écologique et énergétique une orientation transversale qui guide son action, afin que les projets menés aient un impact faible sur l'environnement et des effets positifs sur la qualité de vie des habitants.

Le projet de revitalisation reprend les principaux objectifs portés par le territoire :

- Réduire et valoriser les déchets,
- Encourager la rénovation énergétique des logements, à travers la poursuite et le renforcement des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat,
- Agir en faveur des modes alternatifs à la voiture individuelle,
- Tendre vers des bâtiments publics économes en énergie,
- Soutenir une agriculture saine et de proximité,
- Améliorer la gestion de l'éclairage public et privé, etc.

LE CRTE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé en décembre 2021, formalise les engagements du territoire en faveur de la relance économique, la transition écologique et de la cohésion des territoires, à l'échelle du territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes qui réunit Nîmes Métropole et la CCBTA. Il s'organise autour de 3 orientations :

- **Orientation 1 : Déployer un modèle de développement favorisant l'équilibre territorial et la cohésion sociale :** Aménager durablement le territoire, améliorer le cadre de vie et renforcer les polarités secondaires et les centres bourgs, Développer et améliorer les équipements et services structurants et de proximité, Créer une offre de logements adaptée à l'armature territoriale, Adapter la mobilité en favorisant la décarbonation de la mobilité, etc.
- **Orientation 2 : Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable :** Développer les filières d'excellence et les activités stratégiques et innovantes, créer des emplois et des formations adaptés aux personnes privées d'emploi, en particulier les jeunes ; Faire rayonner le tourisme en s'appuyant sur le patrimoine historique et le tourisme vert et bleu, etc.
- **Orientation 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée :** Renforcer l'efficacité énergétique, Construire la résilience aux risques naturels et au changement climatique, etc.

Le programme Petites Villes de Demain constitue le volet « petites centralités » des CRTE. A ce titre, le projet PVD et de l'ORT intègre, de manière transversale, les orientations du CRTE.

Le CRTE est un outil intégrateur et de dialogue entre l'Etat et les territoires et permet le suivi des actions du territoire. A ce titre, les actions inscrites dans l'ORT seront inscrites dans le tableau de suivi du CRTE.

LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE (CTO)

Le CTO traduit le projet de territoire à l'échelle du PETR Garrigues et Costières de Nîmes et les priorités stratégiques régionales. La première génération de Contrat Territorial Occitanie (CTO) a pris fin en 2021 et a permis d'accompagner les investissements du territoire et la réalisation de 287 opérations à l'échelle du PETR. Le nouveau CTO 2ème génération couvre la période 2022-2028 et a pour objectif global d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

Il s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale portée conjointement par la Région, le Département du Gard, le PETR, Nîmes Métropole, et la CCBTA. il se décompose en 3 objectifs stratégiques :

- Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire
- Structurer un écosystème économique intégré, diversifié et durable
- Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

LES CONTRATS « BOURG CENTRE OCCITANIE »

Les communes de Beaucaire et Bellegarde, lauréates du programme PVD, s'inscrivent également dans le dispositif Bourgs-Centres Occitanie de la Région.

Les contrats « Bourgs Centre Occitanie », sous-ensemble du CTO, visent à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des communes à l'échelle du bassin de vie, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants. Ainsi, ils portent des ambitions communes avec le programme « Petites Villes de Demain » en faveur de la revitalisation des centres-villes et du rayonnement des territoires. Sur le territoire de la CCBTA, Beaucaire et Bellegarde ont pu bénéficier du dispositif sur la période 2019-2021, au même titre que Jonquières-Saint-Vincent. La signature d'un avenant au contrat initial permettra de poursuivre cette démarche de revitalisation aux côtés de la Région sur la période 2022-2028.

La bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle, avec l'objectif commun de faciliter la mise en œuvre des projets de territoire des deux communes. Autant que possible, un processus de complémentarité et de simplification est ainsi recherché, avec notamment la capitalisation des études et réflexions, l'élaboration de programmes opérationnels uniques, ou encore, la mise en place d'une gouvernance commune. Ainsi, la quasi-totalité des actions sont inscrites dans les 2 dispositifs, selon la logique suivante : un projet unique de revitalisation et de développement du territoire ; deux dispositifs aux ambitions communes, pour accompagner la mise en œuvre du projet de la commune.

Enfin, dans ce cadre, la direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits affectés aux Petites Villes de Demain relatifs à l'accompagnement d'études visant à enrichir les projets de revitalisation des communes.

LA CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

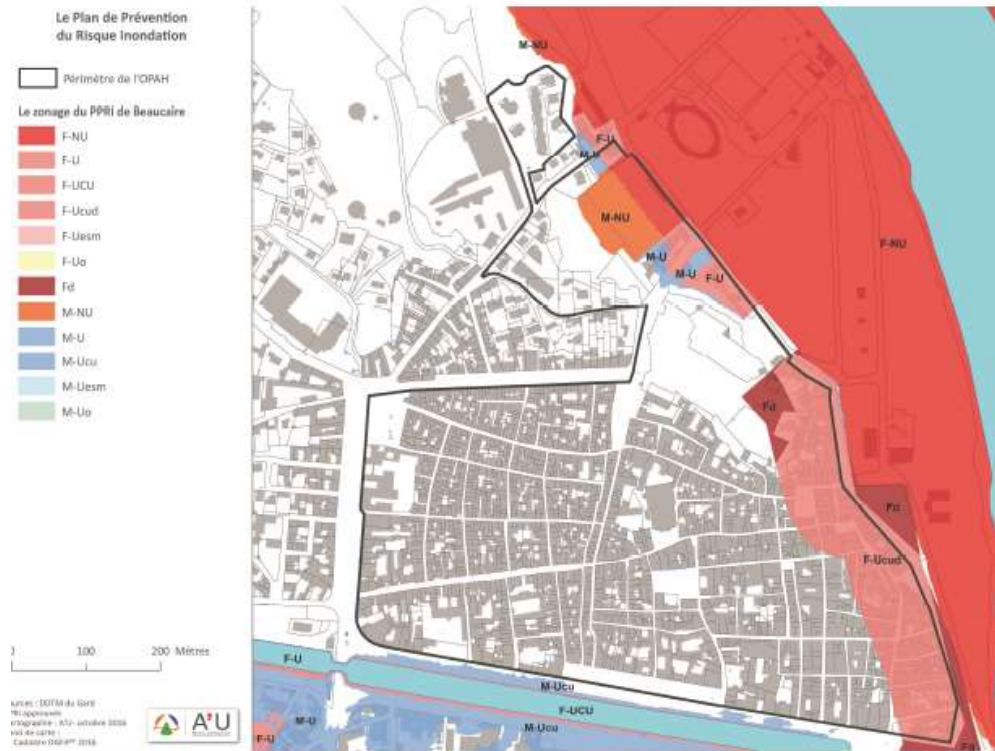
La convention d'ORT s'inscrit en cohérence avec les engagements pris dans le cadre de la convention d'adhésion PVD pour le territoire de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et les communes lauréates de Beaucaire et de Bellegarde qui a été signée le 20 juillet 2021.

La convention d'adhésion sera caduque et remplacée par la convention cadre lors de sa signature.

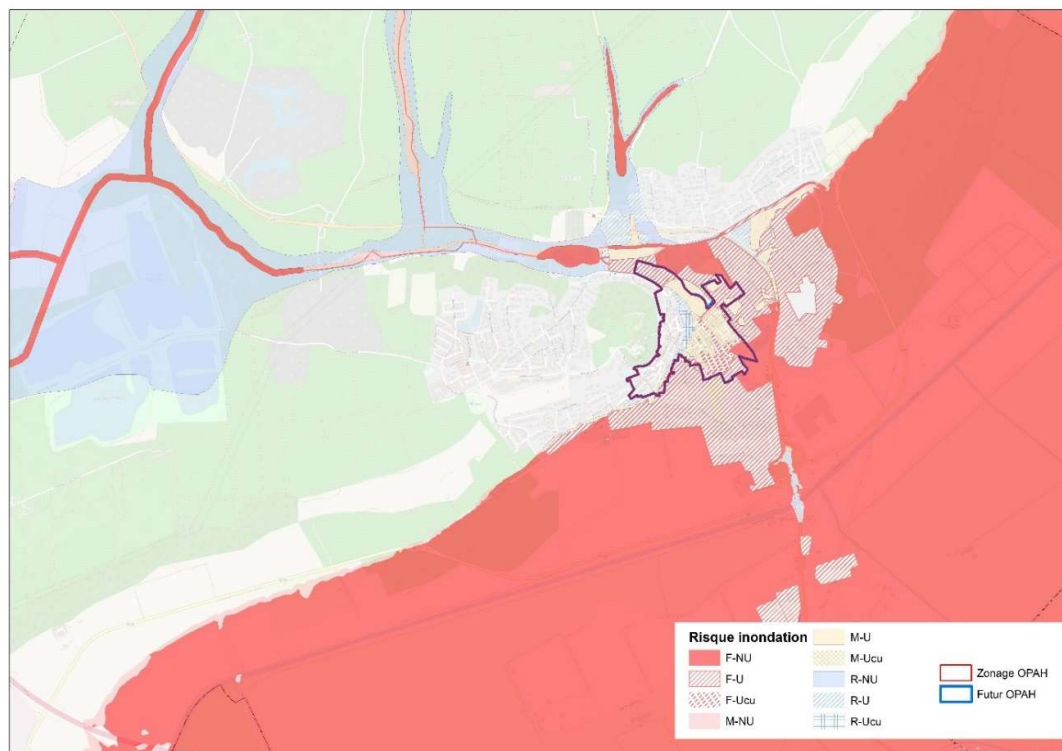
Par ailleurs, l'ORT prend en compte les **contraintes du territoire**, et notamment les Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) des communes.

Carte PPRi de Beaucaire

Et ancien périmètre d'OPAH-RU



Carte PPRi de Bellegarde



Accusé de réception en préfecture
 030-243000585-20230705-23-077-CC
 Date de télétransmission : 05/07/2023
 Date de réception préfecture : 05/07/2023

4.2 Synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation

Le diagnostic *ci-après* résume les principales caractéristiques du territoire et les enjeux auxquels le programme Petites villes de demain et l'ORT peuvent répondre. Il vise aussi à identifier les processus localement à l'œuvre et les leviers d'action. Ce document analyse chaque territoire et poursuit l'objectif d'en identifier les forces, les faiblesses, les potentialités, la géographie de ses acteurs locaux, le potentiel économique, ainsi que les dépendances, les menaces et les vulnérabilités.

Le diagnostic s'appuie tout d'abord sur les documents d'urbanisme et de planification déjà existants tels que le SCoT, le Projet de territoire, les PLU, le PLH, les études préalables d'OPAH-RU, les projets Bourg Centre Occitanie... l'objectif étant de faire le lien avec ces différentes démarches et actions en cours. Les données ont été actualisées et complétées par les contributions issues des ateliers de travail sur les enjeux de revitalisation des cœurs de ville. Enfin, ce diagnostic vient également appuyer les choix des deux périmètres d'ORT de Beaucaire et Bellegarde, ainsi que leur stratégie de développement définie à travers 5 axes d'orientations qui seront ensuite déclinées en actions précises.

A. PRINCIPAUX CONSTATS A L'ECHELLE DE LA CCBTA

L'évolution de la population : des variations entre les territoires

Au 1er janvier 2019, la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence compte **31 293 habitants** (INSEE), soit une **croissance moyenne de +0,5%/an** entre 2013 et 2019 (Gard : +0,34%). Par rapport à la période 2008-2013 (+1% en moyenne par an), on constate une baisse du taux de croissance démographique due à un solde migratoire négatif (-0,1%/an, soit une différence entre les entrants et les sortants de - 45 habitants).

Des différences marquées existent toutefois entre les différentes communes de la Terre d'Argence :

- Sur la période 2013-2019, la croissance démographique est portée par les communes de Bellegarde (+1,9%/an), Jonquières-Saint-Vincent (+1,2%/an) et en moindre mesure par Vallabrègues (+0,3%/an), en lien avec les rythmes de construction neuve. Ces trois communes ont accueilli 1080 nouveaux habitants en 6 ans (2013-2019),
- Les partants sont plus nombreux que les nouveaux arrivants à Beaucaire (-4,5%/an) - constat à nuancer avec une croissance démographique attendue au regard des projets de construction ; Fourques (-1,6%/an) et Vallabrègues (-0,8%/an), tandis que ce solde migratoire est positif à Bellegarde (+0,7%/an) et à Jonquières-Saint-Vincent (+0,4%/an).

La composition des ménages : réduction de la taille des ménages et population vieillissante

La part des jeunes âgés de moins de 25 ans est toujours plus élevée que dans le département, mais on constate un phénomène de **vieillesse de la population** (+5% entre 2012 et 2017, contre +2% dans le Gard sur la même période) qui se répercute directement sur la **question de l'adaptation des résidences principales à la perte d'autonomie**. En Terre d'Argence :

- La taille moyenne des ménages est de **2,3 personnes**, plus élevée qu'à l'échelle du Gard (2,2).
- Les **ménages sont de plus en plus petits**, étant donné qu'en 2013 leur taille moyenne était de 2,5 personnes par ménage. Cette tendance affecte de la même manière les 5 communes
- **Les familles monoparentales représentent 16% du total des ménages** (en 2019) et présentent des fragilités économiques par rapport aux autres ménages du territoire (cf. diagnostic du PLH).

BEUCAIRE

15 906 habitants en 2019 et une évolution de la population en moyenne annuelle légèrement négative (-0,14%) entre 2013 et 2019.
15 800 habitants au 1/01/2023

130 résidants en moins dans la commune entre 2013 et 2019.

Le solde migratoire est négatif sur la commune, avec -588 habitants entre 2013 et 2019

2,3 personnes par ménage en moyenne et 33,8 % de ménages composés d'une personne en 2019.

4 800 habitants environ dans son centre ancien et une moyenne de 2,2 personnes par ménage. 54% des ménages sont propriétaires occupants, 46% sont locataires.

BELLEGARDE

7 353 habitants en 2019 et une évolution de la population en moyenne annuelle très positive (+1,9%) entre 2013 et 2019.
7624 habitants au 1/01/2023

+ 794 résidants dans la commune entre 2013 et 2019.

Le solde migratoire est positif sur la commune, avec + 579 habitants entre 2013 et 2019

2,4 personnes par ménage en moyenne et 33,8 % de ménages composés d'une personne en 2019.

1 550 habitants environ dans son centre ancien et une moyenne de 2,2 personnes par ménage.

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE EN FAVEUR DE L'HABITAT

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Renouvellement urbain (RU)

L'OPAH-RU portée par la CCBTA favorise la dynamique de rénovation du centre-ville, apporte des solutions et un accompagnement pour traiter l'habitat dégradé grâce à la mobilisation des partenaires. Son objectif quantitatif de réhabilitation est l'amélioration de 331 logements en 5 ans (2018-2022).

L'OPAH-RU a poursuivi différents objectifs complémentaires :

- ✓ Le traitement des logements occupés non décents, dégradés et insalubres
- ✓ Le traitement de copropriétés dégradées à Beaucaire.
- ✓ Le maintien et l'adaptation des logements des personnes âgées et à mobilité réduite,
- ✓ L'amélioration des consommations d'énergie des logements réhabilités.

Le dispositif, arrivé à son terme fin 2022, a permis la **réhabilitation de 244 logements**, soit près de **11M€ de travaux et plus de 4,3M€ de subventions accordées**.

La **nouvelle OPAH-RU portera sur la période 2023-2028** et l'enjeu sera notamment de renforcer l'intervention publique pour lutter contre l'habitat dégradé, avec l'objectif d'aller davantage au devant des situations : cibler les immeubles dégradés et stratégiques (monopropriété ou copropriété), définir une stratégie partenariale de redressement, mobiliser la palette d'outils combinant outils incitatifs, coercitifs et de maîtrise foncière.

Le Permis de Louer

Le Permis de louer a été mis en place par la CCBTA, avec délégation de la mise en œuvre et du suivi à la mairie de Beaucaire. Il concerne le secteur du site patrimonial remarquable (centre ancien) de Beaucaire. La Mairie est chargée de l'application de ce dispositif et de visiter les différents logements en vue d'autoriser ou non leur location en fonction de critères précis. Ce dispositif envoie **un message fort en faveur de la Lutte contre l'Habitat Indigne**, assure aux candidats locataires l'accès à un logement décent et permet une meilleure connaissance de l'état du parc locatif. **Le dispositif pourra être renforcé, en vue d'appréhender davantage les propriétaires peu scrupuleux, avec notamment la mise en place de partenariats.**

PIG Habiter Mieux

La CCBTA est engagée dans l'amélioration du parc de logements privés avec **le PIG «Habiter Mieux»**. La fin de la première OPAH d'une part, et l'ouverture du programme « Habiter mieux » d'autre part, ont conduit la CCBTA à demander à intégrer ce programme d'intérêt général départemental, à savoir, adhérer au programme conçu en partenariat avec les services de l'Etat, l'Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété, (UES-AP), et pour le compte des Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'accession à la Propriété (SACICAP), l'ANAH et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

Le programme « Ravalement des façades »

Des aides des communes et de la CCBTA, ainsi que de la Région sur la commune de Beaucaire, dans le cadre du contrat Bourg Centre Occitanie 2019-2021, sont mobilisables pour le ravalement des façades dans les centres villes. Sur Beaucaire, des injonctions sont adressées aux propriétaires sur certains axes stratégiques, pour les obliger à rénover leur(s) façade(s), dans le respect des prescriptions du PSMV. Cette action vise à améliorer le cadre de vie et l'attractivité des centres anciens des villes et villages de la communauté de communes, ainsi que d'aider financièrement les propriétaires occupants ou bailleurs qui entreprennent des travaux de ravalement de leur façade dans le but précis d'améliorer l'image de la rue et des centres anciens. La commune de Beaucaire a un dispositif relativement attractif, parmi les plus généreux de la région. **Une réflexion est actuellement en cours entre la CCBTA, les communes et la Région en vue d'uniformiser et de renforcer le dispositif d'aide au ravalement de façades, notamment à travers des aides et un accompagnement renforcé et la définition d'axes stratégiques** au titre de la revitalisation des centres-villes.

Information et accompagnement

L'ADIL 30 effectue des permanences sur la commune de Beaucaire. Animées par une équipe de juristes, les permanences **facilitent l'accès aux droits et devoirs des locataires**, des copropriétés et des propriétaires, relatifs au logement (indécence, impayés locatifs, accession à la propriété, etc.). A noter que si les permanences se font sur la commune de Beaucaire, l'ensemble des propriétaires de la Terre d'Argence peuvent être conseillés.

B. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BEUCAIRE

Les caractéristiques du parc de logements

Avec 15 906 habitants en 2019, Beaucaire est la **4^{ème} ville du Gard** en nombre d'habitants. Sa situation géographique est favorable, à **moins de 30 minutes en voiture des pôles majeurs d'Arles-Nîmes-Avignon**. Pôle d'équilibre du bassin de vie dans le SCOT Sud Gard, sa **dynamique démographique est en légère baisse** (-130 habitants en 6 ans) mais les projections prévoient une augmentation importante de population en raison de l'attractivité de la commune, du projet de nouveau quartier dit « Sud Canal » et des efforts importants pour rénover, conjointement avec des investisseurs, de rénover l'habitat en centre-ville.

Le **parc de logements** de Beaucaire est quantitativement **le plus important de la CCBTA**, avec 7 824 logements en 2019 dont 3 454 appartements (44%) et 4 348 maisons individuelles (56%). Ces dernières peuvent être « pavillonnaires », le plus souvent situées en dehors du centre-ancien, ou « de ville », le plus souvent localisées en centre ancien. **Les maisons de ville** sont généralement organisées **sur plusieurs niveaux**, avec des problématiques telles que **l'étroitesse des espaces, une faible luminosité**, la présence de barrières architecturales telles que des escaliers, des marches, etc.

87% de ce parc est occupé à titre de résidence principale, dont :

- la moitié (50%) occupé par un propriétaire,
- 32,8% par un locataire du parc privé
- 15% par un locataire du parc HLM.

La part des locataires est largement supérieure à Beaucaire par rapport aux autres communes de la CCBTA, et on constate que ce parc se concentre au sein du centre ancien, où l'on observe une **dichotomie marquée entre le secteur Ouest à dominante « propriétaire occupant » (PO) et un secteur Est à dominante « propriétaire Bailleur » (PB)**.

A Beaucaire, 1 471 logements relèvent du **parc social**, soit **environ 20%** de son parc de résidences principales. Le parc des résidences principales est principalement constitué de T3 et plus (87%), avec une part significative de T4 (28%). Les petits logements (studios et T2) représentent 13% du parc des RP, mais la particularité est qu'ils se concentrent notamment au sein du centre ancien.

En matière d'ancienneté du parc, environ 32% a été construit avant 1946, soit 2 500 logements. Les logements plus récents (30 dernières années) sont au nombre de 1 760, soit 22% du parc.

Le marché immobilier de l'ancien dans le centre-ville : des prix qui restent attractifs

Le **marché immobilier** du centre-ville de Beaucaire représente **40% des mutations immobilières** de la commune. Le marché des appartements se concentre notamment au sein du centre ancien de Beaucaire. En 2021, le prix médian des appartements est de 1026€/m², en hausse par rapport à 2019 (+24%), soit une augmentation des prix qui suit la tendance de la commune (+16%) et qui démontre l'attractivité et la vitalité de la commune. Toujours en 2021, le prix médian des maisons individuelles s'élève à 1097€/m² (2196€/m² à l'échelle de la commune), en baisse par rapport à 2019 (-16%). **Ces prix peuvent varier sensiblement selon le secteur : plus faibles dans la partie Est du centre ancien, supérieures dans la partie Ouest de la commune.**

Une **croissance de l'intérêt des investisseurs pour le cœur de ville de Beaucaire** a été constatée par les relais locaux. L'opérateur de l'OPAH-RU constate une mobilisation importante des propriétaires bailleurs, en comparaison avec d'autres territoires couverts par une OPAH. Les investisseurs semblent être **attirés par les biens d'exception et les rentabilités locatives offertes** par les immeubles du centre ancien. En 2017, on constatait des loyers privés entre 7 et 9€/m² avec de bonnes rentabilités locatives (8 à 11%).

A noter que les **marchés immobiliers voisins** (pôles



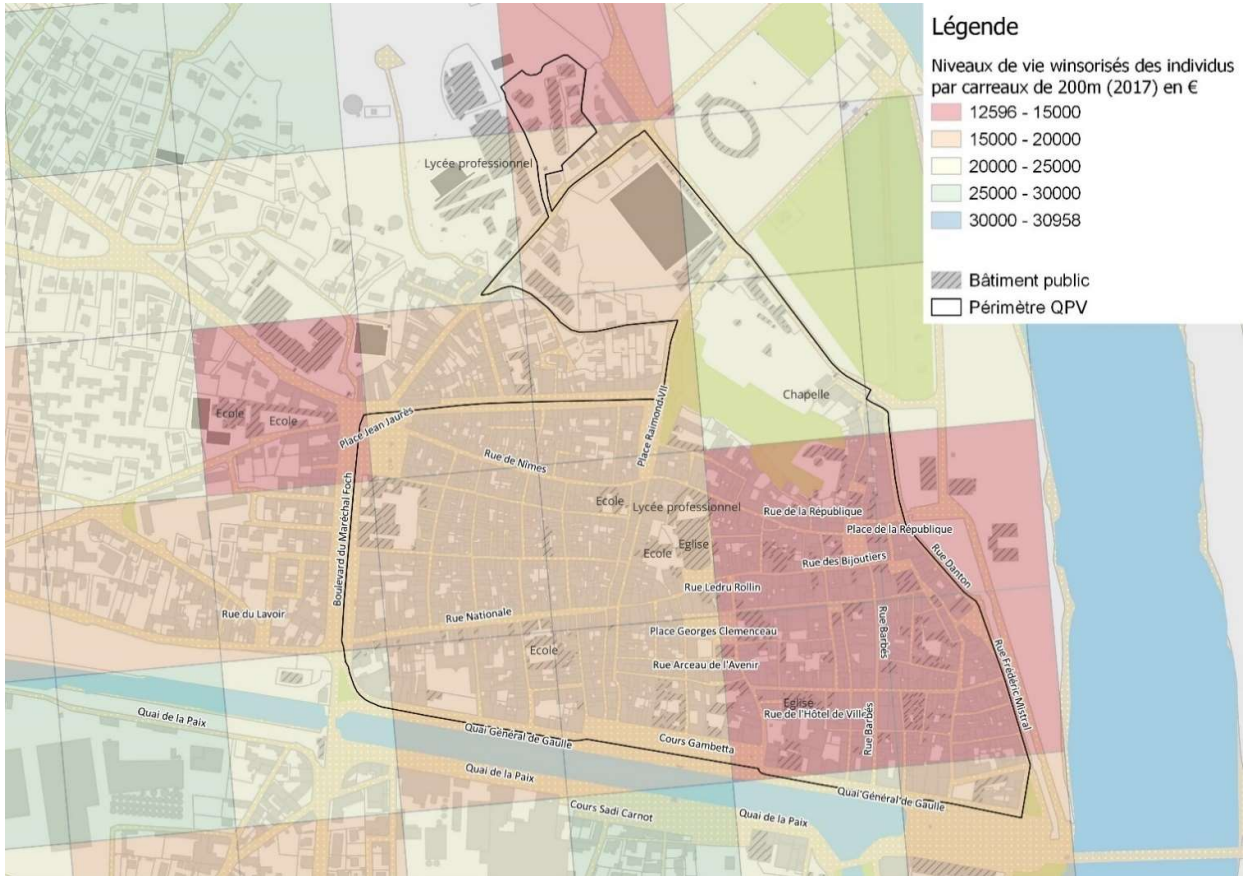
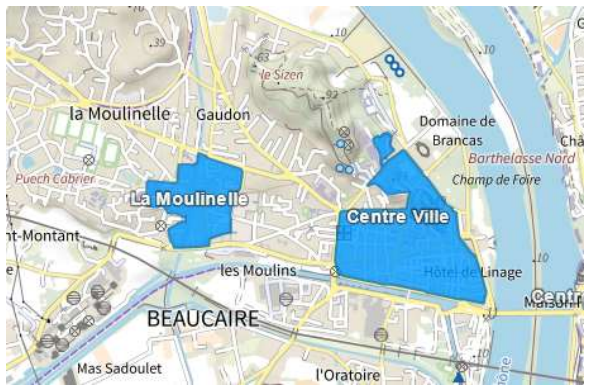
urbains d'Arles et Nîmes) **sont de plus en plus tendus**, cela pouvant constituer une opportunité pour le territoire. Les ménages arlésiens, par exemple, ont de plus en plus de difficultés pour se loger à un prix accessible, compte tenu du développement exponentiel de l'offre de locations saisonnières, des résidences secondaires et de la montée des prix immobiliers. **Le marché immobilier beaucairois constitue dès lors un marché de report, c'est-à-dire, une opportunité pour les classes moyennes souhaitant devenir propriétaires tout en restant à proximité des agglomérations.**

Un territoire caractérisé par des fragilités socio-économiques

- A l'échelle de la commune (INSEE, 2019), on observe :
- un **taux de pauvreté de 28%**, contre 19,6% à l'échelle du Gard.
 - Un **revenu médian faible** qui s'élève à **17 420 €** (Gard : 20 240€).
 - 57% des ménages fiscaux ne sont pas imposés (50% dans le Gard),
 - le **taux de chômage** des 15-64 ans est de **22,8%** (16,8% - échelle Gard).

Le secteur de l'OPAH-RU de Beaucaire rassemble **4800**

habitants, soit 15% des habitants de la CCBTA. Le profil de sa population se caractérise par des **fragilités socio-économiques et par une paupérisation des ménages, plus importantes que sur le reste de la commune.** Le centre ancien fait ainsi partie des 2 **Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville** (QPV du centre-ville et de la Moulinelle), avec près d'**1 habitant sur 2 qui vit sous le seuil de pauvreté** (taux de pauvreté à l'échelle du QPV = 43,8%, contre 22,3%, à l'échelle EPCI). La carte ci-après met en exergue des **niveaux de vie plus faibles dans la partie Est** du centre ancien, à mettre en corrélation avec l'état de dégradation plus important du bâti sur ce secteur, et **donc un potentiel plus important de situations d'habitat indigne.**



Accusé de réception en préfecture
 030-24300585-20230705-23-077-CC
 Date de télétransmission : 05/07/2023
 Date de réception préfecture : 05/07/2023

En centre-ville, le déploiement d'une OPAH-RU a mis en lumière des situations sociales et financières très lourdes et complexes, qui nécessitent la mise en place d'une intervention à plusieurs niveaux : insertion économique, qualité du logement, santé.

Un autre enjeu lié à l'habitat porte sur la **nécessité d'attirer des ménages au pouvoir d'achat plus important** pour contribuer au renforcement du dynamisme de l'appareil commercial de centre-ville, **ce que vise la municipalité notamment à travers la création du futur quartier Sud Canal** situé à deux pas du centre-ville.

Dans le cœur de ville, un bâti de grande qualité patrimoniale avec des besoins importants de rénovation

Malgré la grande qualité patrimoniale du bâti qui s'est traduite par la mise en place d'un PSMV en centre-ville, la concentration d'immeubles dégradés participe à la dévalorisation immobilière du secteur et génère des situations de mal logement. Le **Parc Privé Potentiellement Indigne représente 16,8%** à l'échelle de la commune. **Un taux 2 fois plus important qu'à l'échelle de l'Occitanie (8%)** (PPPI Filocom 2013). Beaucaire compte **442 logements médiocres**, dont **157 loués et 197 vacants**.

En centre ancien, les logements de qualité médiocre sont présents de manière diffuse sur l'ensemble du centre ancien, avec toutefois une **concentration relativement plus importante dans la partie Est. Les immeubles comportant plus de 2 logements médiocres semblent se concentrer sur ce même secteur**.

Périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR)



Des copropriétés à accompagner

Concernant les copropriétés, on compte environ **257 copropriétés pour 1100 logements**. Ces copropriétés sont **pour la plupart de petite taille** (moins de 10 logements), soit 92 % du total (pour 798 logements, soit 73 %). Au sein du parc de logements en copropriété de Beaucaire, on recense **112 logements potentiellement dégradés** (logements médiocres), soit 10% environ. Les copropriétés constituent **une cible d'intervention complexe et prioritaire** pour laquelle les moyens et les compétences devront être renforcés pour permettre leur redressement.

De manière générale, le traitement de l'habitat dégradé nécessite d'avoir une vision détaillée et globale des raisons de la dégradation et des problématiques à traiter pour trouver la bonne stratégie de redressement (état d'occupation, structure foncière, stratégie patrimoniale, état de dégradation, etc). Dans le cadre de la future OPAH-RU l'ingénierie sera renforcée pour repérer et diagnostiquer les immeubles dégradés qu'il s'agisse d'une copropriété ou d'une monopropriété.

Par ailleurs, **l'offre de logements ne suit pas l'évolution des attentes des ménages** (envie d'espaces extérieurs, proximité avec la nature, de locaux collectifs et de garage). La CCBTA met en place dans le cadre de la future OPAH-RU, une aide expérimentale en faveur de la création de locaux collectifs (élément important que réclamait la municipalité au lancement de l'OPAH en 2014).

Conjuguer enjeux énergétiques et préservation du patrimoine

Enfin, le bâti ancien beaucairois possède de grandes qualités à préserver (patrimoniales, techniques liées au confort d'été, etc). Pour autant, **les exigences croissantes liées aux normes d'habitabilité et à la performance énergétique des logements impliquent une évolution du bâti et la réalisation de travaux**. La mise en œuvre de l'OPAH-RU a révélé des difficultés pour les particuliers de mener à bien des projets de réhabilitation qui concilient les exigences liées à la performance énergétique, aux normes d'habitabilité, aux contraintes patrimoniales fortes tout en préservant l'équilibre financier du projet (cf. bilans de l'OPAH-RU). La CCBTA a le **projet de mener une réflexion** afin de mieux comprendre les atouts et faiblesses du bâti beaucairois et identifier des solutions techniques et leviers pour favoriser des rénovations performantes et durables des logements. Ce sujet est d'autant plus important que la performance énergétique devient un critère de décence des logements et que le centre-ville

accueille une population particulièrement modeste avec des problématiques de précarité énergétique.

La vacance du parc, un véritable problème à résoudre en priorité

Face à la sous-production de logements neufs à Beaucaire ces dernières années, **le réinvestissement du parc ancien vacant représente une priorité pour la commune et la CCBTA**. Selon les fichiers fonciers, on

compte **588 logements inoccupés** depuis plus de 2 ans en 2021. A l'échelle de la commune, le taux de vacance est de 10,6%. Selon les données Lovac, le taux de logements vacants de 2 ans et plus s'élève à 6,3% ; 3,5% pour les 5 ans et plus. Les logements vacants **se concentrent notamment dans le secteur Est du centre ancien**, où l'on retrouve souvent des bâtiments résidentiels entièrement vacants.

AXE 1 | Habitat, Logement # BEUCAIRE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• 15 906 habitants en 2019, 4^{ème} ville du Gard en nb d'habitants,• Secteur CV = 4800 habitants = 15% des habitants de la CCBTA.• Une situation géographique à proximité de grands pôles urbains Avignon-Nîmes-Arles, connectés à Beaucaire,• Un environnement paysager de grande qualité,• La présence d'un SPR qui reflète la très grande valeur patrimoniale du bâti de centre-ville.• Des prix immobiliers relativement accessibles, de bonnes rentabilités locatives et une évolution qui attire les investisseurs	<ul style="list-style-type: none">• Une dynamique démographique en légère baisse (-0,14% 2019-2013). Un constat à nuancer, avec une évolution positive attendue, au regard des projets habitat réalisés/à venir (Sud Canal).• Grandes fragilités socio-économiques des habitants ; CV = QPV• La vocation locative. A rééquilibrer en faveur de la propriété occupante.• Besoins de rénovation des logements notamment énergétique• Des projets de rénovation du bâti ancien complexes, longs à aboutir, et coûteux, compte tenu des fortes contraintes patrimoniales, avec la difficulté de conjuguer préservation du patrimoine, confort, performance énergétique et équilibre financier.
<p>Dispositifs / Projets</p> <ul style="list-style-type: none">• Une politique volontariste en faveur de l'habitat et du cadre de vie (Opah-RU, Permis de louer, Comité LHI, Programme façades, permanences Adil30, etc).• De nombreux projets structurants favorables à l'attractivité résidentielle (Sud canal, équipements structurants et de proximité cf. Autres axes)	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Un potentiel marché immobilier de report, avec : des tensions sur les marchés immobilier voisins (Arles-Nîmes), des prix immobiliers relativement accessibles, des biens à valeur patrimoniale, de bonnes rentabilités locatives, des loyers proches du loyer conventionnés Anah...• Un intérêt croissant des investisseurs pour le cœur de ville, constatés par les relais locaux• Un gisement de logements vacants pouvant être mobilisés pour développer un parc de logements de qualité• Des partenaires mobilisables pour accroître la capacité financière des ménages et faciliter la sortie d'opérations.	<ul style="list-style-type: none">• Risque de ralentissement de la dynamique de rénovation du centre-ville et des résultats OPAH-RU 2023-2028 en deçà des objectifs, si des leviers ne sont pas trouvés pour faciliter et accélérer le parcours de rénovation complexe et coûteux des porteurs de projets en Site Patrimonial Remarquable.• Une offre de logement pavillonnaire concurrentielle : des ménages qui aspirent à des espaces extérieurs végétalisés, du stationnement et des aménités urbaines => Nécessité de développer la qualité résidentielle du centre-ville.• Persistance des points durs si l'on ne renforce pas les moyens d'intervention et le partenariat en faveur de la lutte contre l'habitat dégradé.• Risque inondation réduit, à accompagner néanmoins par des mesures d'adaptation.

LES ENJEUX :

1. Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville de Beaucaire
2. Développer une offre de logements accessible à tous
3. Favoriser la rénovation du bâti pour un habitat confortable, performant et à valeur patrimoniale
4. Assurer le réinvestissement du secteur Est du centre-ville

C. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BELLEGARDE

Contexte à l'échelle communale

Avec **7 624 habitants** en 2020, Bellegarde est la deuxième commune de la CCBTA en nombre d'habitants. La ville est située sur l'axe Nîmes-Arles, à **moins de 30 minutes en voiture de ces deux villes**, ainsi qu'à 15/20 minutes de Beaucaire. **Pôle structurant de bassin de proximité, dans le SCOT Sud Gard, sa dynamique démographique est positive**, avec une croissance moyenne annuelle de la population de 1,92% entre 2013 et 2019, pour 800 nouveaux habitants environ. Les soldes naturel et migratoire sont positifs.

Le parc de logements de Bellegarde est celui qui a le plus évolué ces dernières années au sein de la CCBTA, avec notamment la réalisation de différentes tranches du nouveau quartier des Ferrières, situé à l'Ouest du centre ancien. Le parc de logements de Bellegarde compte 3 358 logements en 2019, soit une augmentation de 17% de son volume par rapport à 2013. La commune compte 556 appartements (16%) et 2 802 maisons individuelles (84%).

La particularité de Bellegarde porte sur :

- la forte présence de **maisons de ville au sein de son centre ancien** (80% du total des logements au sein de ce secteur). Celles-ci sont généralement organisées **en R+1 et parfois en R+2**, avec des problématiques liées à leur adaptation et adaptabilité aux modes de vie actuels et aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap.
- une part des propriétaires largement supérieure par rapport à Beaucaire, et similaire aux autres communes de la CCBTA. 89% du

parc de logements est occupé à titre de résidence principale, dont :

- o 69% est occupé par un propriétaire,
 - o 27% par un locataire du parc privé,
 - o 5% par un locataire du parc HLM.
- La concentration de l'offre locative en centre ancien, **au pied de la colline du Mont Michel**.

Le parc des résidences principales est principalement constitué de T4 et plus (70%), avec seulement 27% de T3 et moins. **Les petits logements** (studios et T2) représentent 10/11% du parc des RP, mais la particularité est qu'ils **se concentrent notamment au sein du centre ancien**.

A l'échelle de la commune, le **parc de logements est relativement jeune**, avec seulement 16% ayant été construit avant 1946, soit 520 logements. Les logements plus récents (30 dernières années) sont au nombre de 1 366, soit 45% du parc.

Un environnement urbain attractif et recherché

La commune de Bellegarde fait partie de ces territoires « où il fait bon vivre ». La ville est prisée notamment par les familles avec enfants qui recherchent un cadre urbain de qualité doté de services, un appareil commercial dynamique, de nombreux équipements tout en se situant à proximité de Nîmes et Arles.

Parmi les atouts du cœur de ville, on peut citer la qualité architecturale du bâti, caractéristique de l'identité locale, et des espaces publics de qualité apaisés, typiques des centres anciens.

Un autre atout est représenté par la présence d'espaces naturels aménagés au profit de la population. La colline du Mont Michel en est un exemple et a fait l'objet d'un



projet de valorisation et d'animation. Il s'agit d'un véritable poumon vert qui contribue à créer un cadre de vie agréable pour les habitants du centre-ville, et le trait d'union avec le quartier récent des Ferrières. Toujours à proximité, le parc du Lac des Moulins répond aux mêmes besoins. Ces espaces de proximité rendent le parc de logements « dense » du centre ancien plus agréable du fait de leur accessibilité immédiate à pieds ou à vélo.

Malgré les nombreuses qualités du centre ancien de Bellegarde, une attention doit être portée pour offrir davantage de qualité résidentielle et pouvoir faire face à la concurrence d'une offre de logements dotée de plus de confort (parking, extérieur, accessibilité...). Cela passe nécessairement par la poursuite des actions sur les façades, espaces publics, stationnement, action de végétalisation, etc.

Un centre ancien marqué par le risque inondation

Le centre ancien est fortement impacté par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (partie Est). 502 logements du périmètre de l'OPAH actuelle sont situés en zone inondable, soit plus de la moitié. Dans le cadre de la future OPAH-RU, la CCBTA souhaite renforcer l'accompagnement et le soutien pour la réalisation de travaux de prévention du risque d'inondation.

Des besoins liés au vieillissement de la population

A l'échelle de Bellegarde, le revenu médian s'élève à 19 240€ (20 240€ à l'échelle du Gard) en 2019, avec **des difficultés sociales et de logement assez limitées et concentrées au sein de son tissu urbain ancien notamment**. En effet, au sein du périmètre OPAH-RU, 260 ménages (soit 30%) ont un revenu fiscal par UC en dessous du seuil de bas revenu.

La population est vieillissante dans le centre-ville. En 2018 :

- la part des « 75 ans et plus » représente 6,6% de la population bellegardaïse.
- 181 personnes de « 75 ans et plus » vivent

seules.

Au sein d'OPAH-RU, on estime que les 65 ans représente 22% de la population et sont potentiellement concernés par des mesures de maintien à domicile. Ce phénomène est à mettre en corrélation avec les caractéristiques des logements du centre-ville qui sont rarement de plain-pied.

Une part encore importante de logements de qualité médiocre

Malgré les dispositifs incitatifs en place, on note un **gisement encore important de logements à réhabiliter**. Les chiffres révèlent que la part des logements dits « médiocres » représente encore 25% du parc de logements du cœur de ville, ce qui a conduit la CCBTA à vouloir poursuivre l'OPAH-RU sur le périmètre du centre ancien. **A noter que sur ce secteur, le mal logement est très corrélé à la zone inondable et les problèmes d'humidité, notamment le long de la route de Saint Gilles, aux pieds de colline où la rue est étroite.**

Sur l'ensemble de ses centres anciens, le territoire encourage les rénovations favorisant la performance énergétique du bâti ancien, la préservation du patrimoine et l'amélioration du confort.

Pas de problématique lourde de vacance, un gisement néanmoins à remobiliser

A l'échelle de la commune, le taux de vacance selon l'INSEE s'élève à 8,3%. Selon Lovac, le taux de logements vacants depuis 2 ans et plus s'élève à 2,5%. Selon les fichiers fonciers, en 2021 on compte 105 logements inoccupés, répartis sur le périmètre de l'actuelle OPAH. La vacance dite « structurelle » (de plus de 2 ans) est relativement faible (30% des logements vacants), soit un gisement présumé d'une trentaine de logements. Des actions spécifiques pourront être menées dans le cadre de la future OPAH-RU afin de remobiliser le parc vacant, dans un secteur où le développement urbain est fortement contraint par le risque inondation.

AXE 1 | Habitat, Logement # BELLEGARDE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Une situation géographique favorable à proximité de pôles urbains majeurs• Dynamique démographique positive et des difficultés sociales limitées• Environnement attractif et recherché, avec une offre d'équipements qualitative, et la qualité architecturale du bâti• En centre ancien, une majorité de propriétaires occupants (69% des logements occupés par un propriétaire)• Un faible niveau de vacance structurelle >2ans (108 dont 55 dans OPAH-RU) <p>Dispositifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Un politique Habitat volontariste et efficace (PLH, OPAH-RU, PIG Habiter mieux)• Un PLU en cours de révision.	<ul style="list-style-type: none">• En centre ancien, gisement de logements de qualité médiocre (225 logements), avec une concentration marquée route de Saint Gilles (secteur à fort enjeu), corrélée aux problèmes d'humidité.• Maison de ville, principalement à étages, peu adaptés pour les personnes âgées et en situation de handicap : Au sein d'OPAH-RU, on estime que les 65 ans et + représentent 22% de la population et sont potentiellement concernés par des mesures d'adaptation du logement pour le maintien à domicile.• Besoins de rénovation des logements notamment énergétique (avant 1^{ere} RT), à concilier avec respect du patrimoine et qualité de l'espace public.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Un gisement de logements vacants mobilisable pour développer un parc de qualité• Un traitement de l'espace public à « soigner » pour apporter une plus grande qualité résidentielle aux logements du centre-ville (façades, offre de stationnement, offre d'équipements, attractivité de l'espace public, etc) <p>Dispositifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Des partenaires mobilisables pour accroître la capacité financière des ménages et faciliter la sortie d'opérations (SACICAP, Action Logement, etc)• Des dispositifs complémentaires en faveur du patrimoine et de la qualité de l'espace public (Programme ravalement façades, étude coloration, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Centre ancien marqué par le risque inondation =>mesures nécessaires d'adaptation des logements + possibilités de construction réduites. <p>Dispositifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Persistance des points durs si l'on ne renforce pas les moyens d'intervention et le partenariat en faveur de la lutte contre l'habitat dégradé.

LES ENJEUX :

1. Conforter l'attractivité résidentielle de Bellegarde
2. Développer une offre de logements accessible à tous
3. Favoriser la rénovation du bâti pour un habitat confortable, performant et à valeur patrimoniale
4. Adapter les logements au risque inondation
5. Assurer le réinvestissement du secteur situé autour de la route de Saint Gilles, au pied de la colline Mont Michel

AXE 2 | Commerce, économie, tourisme et emploi

A. PRINCIPAUX CONSTATS A L'ECHELLE DE LA CCBTA

La population active

En 2019, la CCBTA compte **11 311 actifs âgés de 15 à 64 ans**, soit un taux d'activité de **72,2%** (Gard : 71,1%). Ce taux est en augmentation de 0,3% par an depuis 2013, tandis que ce dernier stagne à l'échelle du Gard. Parmi ces actifs, 59,1% sont des actifs ayant un emploi. Ce taux croit au même rythme que la population depuis 2013 (+0,8% d'actifs pour la CCBTA, contre +0,1%/an pour le Gard). Par opposition, 13,1% de la population active est constituée d'actifs au chômage, pour un taux d'évolution moins élevé (+0,4%/an d'actifs en situation de chômage pour la CCBTA).

Beaucaire Terre d'Argence compte en 2019 26,4% d'employés, 26,8% d'ouvriers, soit 8 points de plus qu'à l'échelle du Gard, ce qui constitue donc une spécificité pour la CCBTA. Également, l'intercommunalité compte 22% de professions intermédiaires (4 points de moins qu'au sein du Gard), 11,8% d'artisans, et 8,2% de cadres (4,7 points de moins qu'au sein du Gard).

L'emploi

Beaucaire Terre d'Argence offre **7 637 emplois sur son territoire**. L'indicateur de concentration d'emploi (66,3 en 2019¹) met en avant qu'une grande partie des habitants de la CCBTA hors Beaucaire travaillent en dehors de l'EPCI ce qui va de pair avec une augmentation des distances domiciles-travail et un risque de fragilité économique plus important (notamment le coût des déplacements). De plus, les chiffres montrent une **augmentation de la part d'actifs travaillant hors territoire de la CCBTA**. En Terre d'Argence, 80% des emplois sont salariés (82% à l'échelle du Gard), et 20% des emplois non-salariés (18% à l'échelle du Gard). Ces taux sont stables depuis 2013. Enfin, 82% des actifs de BTA sont en temps plein, et 18% en temps partiel.

Le tissu économique

En 2018, 62% des actifs travaillent dans la sphère présentielle, soit les activités visant à répondre aux besoins des populations locales (commerces, services...), contre 71% à l'échelle du Gard. Beaucaire Terre d'Argence présente donc une plus grande diversité d'activités qu'au sein du Gard. En 2018, les principaux secteurs employeurs sont les services non marchands (28,3%), les services marchands (23,9%), le commerce (16,4%) et l'industrie (14,4%). La spécificité de la CCBTA est le secteur agricole (9,4% d'actifs pour la CCBTA, contre 3,5% pour le Gard) et industriel (14,4% d'actifs pour la CCBTA, contre 10,6% pour le Gard) employant plus d'actifs que le département. Le territoire se caractérise par son fort potentiel agricole local et une grande qualité (AOP/AOC) : un territoire riche de saveurs avec des productions agricoles d'une grande diversité en lien avec la diversité de ses terroirs (vignes, vergers d'oliviers, pêchers, abricotiers, cerisiers, cultures céréalières, maraichères, ainsi que de l'élevage, volaille, ovins et bovins viandes). Il constitue également, à l'échelle du département, un des premiers territoires à avoir développé une agriculture raisonnée et biologique.

Les commerces

En Terre d'Argence, l'INSEE recense 1 298 emplois du commerce, ce qui représente 17% du total des emplois. Cette part est supérieure de 3 points par rapport au département et est en augmentation depuis 2008 (+,0,5%). Le commerce de détail représente un total de 109 activités et une typologie variée avec une majorité de commerces alimentaires de proximité (43%), d'autres commerces de proximité (31%) et de commerces d'habillement (15,6%).

¹ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

UN ACCOMPAGNEMENT DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU COMMERCE

Un cadre d'action commun défini dans le Projet de territoire de la CCBTA

Le Projet de territoire de la CCBTA donne des orientations en matière de développement économique et tourisme. **La priorité est donnée au développement du « Slow Tourisme » et notamment le cyclotourisme.** Avec le développement de voies vertes structurantes sur le territoire (ViaRhôna et la Méditerranée à vélo), Beaucaire et la Terre d'Argence deviennent la porte orientale de l'Occitanie à vélo. Dans le cadre de la stratégie de revitalisation du centre-ville, le territoire et notamment le centre-ville doivent actionner des leviers pour **capter davantage les flux liés au cyclotourisme, pour leur donner envie, et la possibilité de venir se restaurer en centre-ville, consommer, séjourner, etc.** Aujourd'hui, même si les cyclotouristes sont nombreux à s'arrêter, des idées sont à trouver et déployer (maillage du réseau cyclable, offre de stationnement, casiers vélos, stand de réparation, communication, lieu totem dédié au Vélo, etc.). La CCBTA, grâce au soutien de la Banque des Territoires, s'est dotée d'une solution numérique pour faciliter les achats de prestations en ligne. **Le territoire souhaite également renforcer le tissu économique existant.** Cela passe notamment par l'accompagnement des entrepreneurs et le développement d'action de formation sur le territoire. La CCBTA aide également les entreprises de proximité en Centre-Ville, pour la **modernisation et mise aux normes des commerces** : vitrines et enseignes, façades, accessibilité des personnes à mobilité réduite (40% de la dépense, aide plafonnée à 6000€).

A Beaucaire, des aides dans le cadre de son plan « Commerce Ambition »

Le territoire bénéficie d'ores et déjà de nombreuses actions mises en œuvre par la Ville qu'il s'agira de renforcer. On peut notamment citer :

- Le **manager de commerce**, recruté en octobre 2020,
- La mise en place du **Droit de préemption sur les baux commerciaux**,
- La politique volontariste d'acquisition foncière,
- La mise en place d'une **aide de la commune à l'installation de nouveaux commerces** (remise de 30% sur les loyers les 2 premières années),
- Des **aides au mobilier de terrasse en centre-ville** (plafonnées à 5000€ par période de 5 ans), **aides enseignes et devantures** commerciales (30% des dépenses dans la limite de

l'enveloppe disponible).

- La mise en place d'un marketplace **« achetonsabeaucaire.fr »** : vente en ligne, click and collect, qui favorise la fréquentation physique ; disponible pour les agriculteurs.
- La définition d'axes commerciaux prioritaires, notamment pour **l'attribution des aides aux commerces.**
- L'habillage de certaines vitrines de commerces vacants (à renouveler).

D'autres actions qui participent à améliorer les flux en centre-ville :

- Aides au ravalement de façade (CCBTA, Communes, Région) en faveur de la déambulation du chaland.
- Aménagement de l'espace public : propice au stationnement, cheminement piétons, etc.
- Initiatives de fleurissement et décoration (exemple : place Vieille)
- Création d'une maison médicale (CCBTA), à proximité immédiate du cœur de ville vectrice de flux.
- Des jeux concours organisés avec bon à gagner pour augmenter la fréquentation;
- Un programme d'animations riche en centre-ville, en partenariat avec l'UCIA (Association de commerçants) : organisation des événements en centre-ville pour drainer le public et des clients.

Des projets d'aménagement structurants qui participent à développer les flux en centre-ville (cf autres Axes)

- Quartier Sud canal : opération d'aménagement ambitieuse, à proximité immédiate du centre-ville, qui apportera plus de flux de consommateurs pour le commerce de proximité.
- Aménagement de la future salle de spectacles et de congrès par la CCBTA. Cet équipement structurant pour le territoire, permettra de drainer un flux supplémentaire en centre-ville.
- Rénovation et extension de l'Ecole Nationale : une opération structurante menée par la commune, vectrice de flux et située sur un axe commerçant qui cumule de nombreuses problématiques.
- Un partenariat avec le commerce de grande distribution afin de ne pas opposer le commerce de proximité et le commerce de grande distribution

B. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BEUCAIRE

Une bonne dynamique dans la création d'entreprises avec néanmoins des difficultés à l'emploi

A Beaucaire, on peut parler actuellement d'une dynamique positive quant à la création d'entreprises. En effet, les données Insee (Répertoire des Entreprises et Etablissements 2019) font état de 1361 entreprises implantées sur la commune de Beaucaire. Parmi ces dernières, 177 ont été créées en 2019, soit un **taux de création de 16,4%** (contre 14,8% à l'échelle du Gard).

Quant à la population active en recherche d'emploi, on observe :

- un **taux de chômage de 15,6%** à l'échelle de la commune (Insee 2018), contre 12% à l'échelle du Département.

- Ce taux passe à 34,7% en QPV centre-ville (estimation Insee 2017), ce qui montre des évidentes difficultés d'accès à l'emploi de la population du centre ancien.

L'absence d'une offre en formation affecte le marché du travail

Sur le territoire, on note une **absence d'offre d'enseignement supérieur**. La part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés est nettement inférieur au chiffre du Département (Beucaire : 17% contre 27,5% à l'échelle du Gard). En 2018, **25% des jeunes de 15-24 sont déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion** ; une proportion plus forte qu'à l'échelle du Gard (20,1%) (INSEE RP 2017) ; un taux passant à **32,5% à l'échelle du QPV Centre-Ville** selon une estimation de 2017.

Malgré un taux de chômage supérieur aux moyennes, des **secteurs économiques sont en tension**, avec des difficultés à recruter. Ces difficultés s'expliquent en partie par des besoins en formation dans les secteurs suivants : logistique, aide à Domicile, BTP, hôtellerie-restauration. Sur le territoire, aux dires des acteurs de l'emploi, **l'offre de formation se raréfie d'année en année**, ce qui renforce les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. Les partenaires mettent également en avant **la faible mobilité et les difficultés liées à la maîtrise de la langue française** qui constituent des freins supplémentaires à l'accès à la formation et à l'emploi. **Pour cette raison, le CCAS de la Ville de Beaucaire a lancé son propre dispositif d'apprentissage de la langue française**, à destination de la population sud-américaine. Dans le même temps, **certains organismes de formation font remonter des difficultés pour s'implanter sur le territoire, eu égard à l'offre de locaux disponibles qui semble inadaptée à la**

pratique de la formation : vétusté, problèmes d'accessibilité, loyer trop élevé, besoin de locaux avec coin cuisine pour limiter les frais de l'apprenant, etc. Face à ce constat, la CCBTA engage une réflexion pour développer la formation sur le territoire.

Un potentiel touristique à développer

La richesse du **patrimoine** beaucairois constitue un atout incontestable pour le développement du tourisme sur le territoire. Pourtant, la **fréquentation touristique reste limitée**, le territoire a du mal à capter les flux touristiques et garder la clientèle sur une longue durée.

Cela s'explique notamment par **un territoire qui a du mal à exister dans un paysage fortement concurrentiel, avec des sites touristiques à proximité très attractifs** : Arles, Avignon, Nîmes ou encore le Pont du Gard.

Également, les professionnels du tourisme rappellent la **faiblesse de l'offre hôtelière**, qui est composée de 3 hôtels avec une capacité d'accueil globale de 96 chambres, soit 192 lits. La faiblesse de l'offre **ne permet pas aux touristes de séjourner en cœur de ville. La municipalité travaille à améliorer l'offre d'hébergement et 2 gros projets sont en cours (un hôtel de catégorie 3 étoiles au sien du quartier « Sud Canal » et un hôtel 4 étoiles dans le bâtiment remarquable des Doctrinaires).**

Les qualités intrinsèques du territoire à valoriser sont nombreuses : patrimoine urbain en centre-ville riche ; qualité paysagère autour du canal du Rhône à Sète, potentiel de développement d'un tourisme fluvial qui pourrait être plus important (le port, de 230 anneaux, permet l'accueil de nombreux touristes) ; musées, éléments patrimoniaux porteurs de l'histoire régionale (abbaye de Saint-Roman site unique en Europe, mas Gallo-Romain des Tourelles) ; des secteurs agricoles (costières ou plaine camarguaise) générateurs d'un « tourisme vert » coopérant avec le tourisme fluvial ; une culture camarguaise génératrice de plusieurs événements, attirant « aficionados » ou curieux en période estivale. **Les principaux lieux de fréquentation touristiques** sont le Château de Beaucaire, le centre historique, le port du canal du Rhône à Sète, etc.), l'Office du tourisme, le musée Auguste Jacquet, le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine).

Par ailleurs, **avec le déploiement de 2 voies**

cyclables majeures (ViaRhôna et la Méditerranée à vélo) Beaucaire et la Terre d'Argence deviennent « **la porte d'entrée orientale de l'Occitanie à vélos** ». Cela constitue une opportunité majeure pour développer le cyclotourisme et aller plus largement vers une offre de tourisme et de loisirs en faveur des mobilités douces et proche de la nature. La CCBTA souhaite se saisir de cette opportunité pour développer le vélotourisme et la pratique du vélo en général. Un plan Vélo sera lancé prochainement.

A noter enfin, la présence d'une **aire de camping-car** gérée par la CCBTA, située à proximité immédiate du centre-ville. **Des besoins de requalification**, voire de relocalisation, sont à prendre en compte pour attirer davantage de camping-caristes (accessibilité, espace arboré et qualitatif, qualité des équipements, offre de services, etc).

Un potentiel de développement interne du chiffre d'affaire des commerces locaux

Selon le diagnostic du SCOT Sud Gard, Beaucaire joue un rôle de pôle commercial majeur sur le territoire SCOT Sud Gard. Il est identifié comme un **pôle d'équilibre du territoire en complémentarité avec le pôle de Nîmes**. Une des particularités porte sur sa proximité avec Arles et Tarascon (13), qui induit des logiques commerciales extérieures au département du Gard.

Le secteur de Beaucaire constitue le 2^{ème} secteur du SCOT Sud Gard en nombre de ménages (7586 ménages), avec un potentiel de consommation des habitants du secteur qui s'élève à 107M€. Sur ces 107 M€ de potentiel de dépenses, les ménages du secteur de Beaucaire en consomment 47 M€ en dehors, soit une évasion commerciale de 44%, qualifiée de « limitée » selon le diagnostic issu du SCOT Sud Gard. L'évasion est plus importante dans les commerces non alimentaire (33,5 M€) alors que l'évasion commerciale en alimentaire est de 13,3 M€.

Les commerces du centre-ville :

339 activités commerciales sont réparties sur la ville et classées par catégorie de famille comme suit :

- Alimentaire : 53
- Bar, cafés et restauration : 43
- Artisans et artisanat : 36
- Services : 115
- Magasins de détail : 44
- Forme et Beauté : 41

L'offre commerciale de centre-ville se concentre principalement le long des boulevards qui

ceinturent le centre-ville, sur les quais, ainsi qu'en cœur de ville (rue Nationale, rue Ledru Rollin, place de la République).

L'appareil commercial est relativement dynamique sur les boulevards et les quais. Les **fragilités portent sur la rue Nationale et la rue Ledru Rollin**, plus éloignés des flux naturels et du stationnement.

L'évolution de l'offre commerciale est réellement positive, même si l'on note la faible représentation d'enseignes nationales. Elle est variée, la plupart des services sont concentrés en centre-ville, 150 commerces et services y sont situés, soit la moitié. Les enseignes nationales sont davantage présentes dans ZAC des Milliaires et les galeries marchandes.

Ces dernières années, la municipalité a lancé de nombreuses actions avec succès, expliquant un nombre important d'ouvertures de commerces.

Ainsi, le Plan commerce Ambition de la Ville de Beaucaire, détaillant toutes les mesures (réductions de loyers, subventions,...), **a clairement amélioré la situation**. La commune dispose d'une stratégie à court, moyen et long terme.

L'analyse de **l'offre concurrentielle** en périphérie permet d'appréhender l'armature commerciale dans laquelle s'inscrit le commerce de centre-ville. Sur Beaucaire, la **zone commerciale des Milliaires** se caractérise par une offre commerciale diversifiée et attractive, elle concentre presque un quart des commerces de la ville qui fait partie des habitudes d'achat des Beaucairois et constitue à ce titre une offre concurrentielle à celle du cœur de ville. L'enjeu consiste à **limiter l'évasion commerciale en périphérie et assurer la complémentarité entre l'offre de centre-ville et celle de la zone des Milliaires**. Il pourra s'agir notamment de trouver des solutions pour valoriser les atouts du commerce de centre-ville, singulariser l'offre, apporter une plus-value pour donner davantage envie au consommateur, etc. Au-delà du territoire de Beaucaire, les zones commerciales situées à Nîmes, et les Bouches du Rhône participent à l'évasion du commerce non alimentaire.

S'agissant des devantures commerciales, leur qualité est disparate, avec quelques établissements très qualitatifs, notamment Place de la République et sur les boulevards. A l'inverse, la rue Ledru Rollin prolongée par la rue Nationale, concentre un nombre important de devantures peu qualitatives, avec des enseignes parfois surdimensionnées qui affectent le paysage ainsi que des vitrines vides. Une qualité des devantures et enseignes doit être retrouvée pour être à la

hauteur du patrimoine architectural exceptionnel du centre-ville. **A cet effet, la commune dispose d'un dispositif d'aides financières pour les professionnels et a lancé un accompagnement personnalisé.** Également, la commune a décidé de lancer son propre règlement local de publicité (RLP) qui lui permettra d'enclencher elle-même les procédures contre les commerces ayant des devantures et enseignes disgracieuses.

Un centre-ville générateur de flux

Les **générateurs de flux sont relativement nombreux** en centre-ville ou à proximité immédiate. On peut les « classer » selon leur fréquentation quotidienne, hebdomadaire ou ponctuelle.

Parmi **les équipements du quotidien**, différentes structures d'enseignement se situent en centre-ville et un projet d'extension de l'école Nationale est actuellement en cours, ce qui pourra générer des externalités positives dans son secteur. De plus, la halte ferroviaire va prochainement devenir un **Pôle d'Echange Multimodal**, et participera à améliorer l'accessibilité. A noter, l'enjeu qui consiste à favoriser le lien avec le centre-ville et orienter les usagers vers les commerces.

Le champ de foire, grand espace de loisirs situé sur les berges du Rhône, à quelques minutes à pieds du centre-historique, est utilisé par les familles et offre des dimensions confortables, des espaces végétalisés, ainsi qu'un potentiel lié à la vue sur le Rhône. L'enjeu consiste à **développer l'attractivité du site et orienter les flux vers le centre-ville, ce que la municipalité a entamé avec de nombreux aménagements et la réhabilitation de la base nautique municipale.**

Parmi les **autres équipements de fréquentation**

hebdomadaire, un marché se tient 2 fois par semaine (Jeudi et Dimanche matin). Il s'étend du quai Gambetta à la place de la Mairie, en passant par la rue de l'Hôtel de Ville. Le marché bénéficie d'une bonne visibilité depuis l'axe structurant Général de Gaulle et génère du flux important, notamment pour les cafés et restaurants situés à proximité.

Enfin, les animations : **le centre-ville bénéficie d'un programme d'animations municipales** très dense tout au long de l'année, bénéfique au commerce de centre-ville, à conforter.

Par ces actions le taux de vacance des espaces commerciaux a baissé de 40% en 2014 à 20% en 2023.

Favoriser le maintien et le développement des équipements et services publics en centre-ville

Le centre-ville est doté **d'autres services et équipements**, parmi lesquels la bibliothèque, un Casino, la Poste, la Mairie, une maison médicale (projet porté par la CCBTA dont l'ouverture s'est faite en 2021), un Hôpital, etc. Au fur et à mesure des années, le cœur de ville a été néanmoins vidé de nombreuses administrations importantes comme le Pôle emploi, la CAF, et la CPAM, dans le cadre des politiques de restructuration des services publics, ce que regrette la municipalité. Même si elles ont pu être maintenues en périphérie de centre-ville, **ces départs successifs participent à la fragilisation de la centralité du cœur de ville de Beaucaire.**

L'enjeu consiste à **favoriser le maintien et le développement des équipements et services publics en centre-ville, qui sont des bons vecteurs de flux.**

AXE 2 | Commerce, économie, tourisme et emploi # BEUCAIRE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Pole d'équilibre à l'échelle du bassin de vie <p><u>Commerce de centre-ville</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Un tissu commercial relativement dynamique sur les boulevards de ceinture du cv, les quais, les places de la mairie et de la république. En cv, une offre de 150 commerces et services.• Des pôles et évènements générateurs de flux en cv : un programme de festivités dense tout au long de l'année, des équipements présents et en projet,• De nouvelles installations de commerces de qualité (offre, devantures, etc)• Des aides et un accompagnement renforcé en faveur du commerce dans le cadre du « Plan Commerce Ambition » de la commune et des aides CCBTA => taux de vacance des espaces commerciaux a baissé de 40% en 2014 à 20% en 2023 et une évolution positive de l'offre.• Le futur quartier Sud Canal : de nouveaux habitants, futurs consommateurs du cv. <p><u>Economie, tourisme, emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Bonne dynamique dans la création d'entreprises (16,4% contre 14,8% à l'échelle du Gard en 2019)• Présence d'atouts patrimoniaux forts (SPR, eau, etc) et de voies cyclables structurantes aménagées par la CCBTA, favorables au développement du « Slow Tourisme » et notamment du cyclotourisme.	<p><u>Commerce de centre-ville</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Faible représentation d'enseignes nationales (présentes sur la zone des Milliaires)• rues Nationale et Ledru Rollin, un secteur à enjeux, malgré les actions engagées par la municipalité : un axe commerçant situé en cœur de ville, plus éloigné des flux et du stationnement, des devantures commerciales peu qualitatives dans une ville à forte valeur patrimoniale, des locaux vacants et/ou dégradés à fort impact visuel qui créent des ruptures sur le linéaire commercial ; une offre davantage tournée vers les habitants du centre-ville compte tenu des contraintes.• Des ménages à faibles ressources en centre-ville (QPV), avec un pouvoir d'achat limité.• Des administrations d'Etat qui ont quitté le centre-ville (cf. Axe Equipements et services), générant une perte de flux nécessaires au commerce de cv. <p><u>Economie, tourisme, emploi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accès à l'emploi difficile, Taux de chômage important (15,6% contre 12% à l'échelle du Gard et 34,7% en QPV centre-ville)• Part des jeunes de 15-24 déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion importante : 25% ; 32,5% en QPV ; manque d'offre de formation, absence de lycée d'enseignement général dans une ville de 16 000 habitants. <p><u>Tourisme</u> : Faiblesse de l'offre hôtelière (projets en cours)</p>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• De nombreuses cellules et immeubles vacants : une opportunité pour diversifier et monter en gamme l'offre du centre-ville,• Des partenaires potentiels à mobiliser pour le portage de cellules commerciales.• Aillaud, une friche urbaine au pied du Château, à remobiliser en faveur du développement touristique et économique. Cf. Axe Patrimoine.• Potentiel touristique à développer :<ul style="list-style-type: none">• Qualités du territoire à valoriser (patrimoine exceptionnel, présence de l'eau...)• Des flux touristiques à capter davantage : cyclotouristes et camping-caristes. Beaucaire, porte d'entrée Est de l'Occitanie à vélo => une offre à développer en lien avec les besoins et aspirations des cyclotouristes.	<p><u>Commerce de centre-ville</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Offre commerciale concurrentielle en périphérie du centre-ville.• La proximité des pôles d'emploi et commerciaux (Nîmes - Arles) est une chance mais peut constituer aussi une menace du fait de l'évasion commerciale non alimentaire, qui peut freiner le développement d'une offre interne de qualité et des longs déplacements domicile-travail (trafic routier, villes dortoir, etc.) cf. Axe Mobilité. <p><u>Economie, tourisme, emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Un contexte touristique fortement concurrentiel dans lequel la Terre d'Argence peine à exister : concurrence des sites touristiques à proximité et nécessité de singulariser l'offre du territoire pour capter les touristes.

ENJEUX

1. Renforcer et diversifier l'appareil commercial de centre-ville,
2. Assurer la complémentarité de l'offre en périphérie et limiter les concurrences,
3. Accueillir de nouveaux habitants en centre-ville, futurs consommateurs du commerce de centre-ville (cf. Axe Habitat)
4. Maintenir et renforcer les pôles générateurs de flux en centre-ville (festivités, équipements, administrations, etc)
5. Affirmer Beaucaire en tant que pôle touristique et économique et notamment, développer le cyclotourisme
Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation

C. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BELLEGARDE

A l'échelle de la commune, un tissu économique dynamique

En 2017, la commune recense **1437 emplois**, un chiffre **en augmentation de 10%** par rapport à 2012 (1282 emplois). Les 2/3 des actifs travaillent hors de la communes (68,8%) ce qui induit de nombreux déplacements. Le taux de chômage (11,2%) a légèrement augmenté de 2013 et 2019 (+0,3 %) mais demeure inférieur par rapport à ceux du département (12%) et de la CCBTA (13,1%). Le tissu économique compte 626 entreprises, un nombre d'entreprises en constante augmentation.

La commune dispose de **3 pôles économiques et artisanaux majeurs** : le centre-ville et 3 zones artisanales (Zone de la Vaque ; zone artisanale du Rieu et la zone artisanale de la Salicorne). Le secteur de l'artisanat représente 276 établissements, 126 chefs d'entreprises titulaire de la qualité d'artisan, et 348 actifs. Le potentiel de transmission dans les 10 ans s'élève à 60 entreprises avec des besoins potentiels d'accompagnement vers la transmission : 9 dans le secteur de l'alimentation, 23 dans le secteur du bâtiment, 10 dans le secteur de la Fabrication ; 18 dans les services. Un autre pôle d'origine industriel joue un rôle économique majeur sur la commune, celui de Pichegu avec le site SARPI, VEOLIA, Ciment Calcia, BRL Exploitation, la SAUR, etc.

A l'échelle du territoire de la CCBTA, l'ambition est de développer l'offre de formation sur le territoire, notamment autour des métiers en tension.

Enfin, la commune compte des structures d'accueil pour le tourisme : 3 hôtels, une résidence de tourisme et 2 chambres d'hôtes ainsi qu'**une aire de camping-car qui vient tout juste d'être requalifiée** par la CCBTA, et située sur le port de plaisance.

A noter également, **le port de Bellegarde** qui constitue un atout touristique du territoire. **Les demandes d'anneaux sont constantes** et ne peuvent être satisfaites eu égard au nombre de places existantes.

Une offre commerciale dynamique et diversifiée en centre-ville, grâce à une politique affirmée

La ville de Bellegarde rayonne à l'échelle de son bassin de vie, en appui du pôle d'équilibre de Beaucaire et constitue un **pôle structurant de bassin de proximité au sein du territoire du SCOT Sud Gard.**

Les commerces et artisans du centre-ville se retrouvent principalement **le long de la rue la République, la rue de Saint-Gilles, la rue d'Arles, et autour de la place de l'Eglise.** L'appareil commercial du centre-ville propose une offre diversifiée et de qualité, appréciée par les

habitants. **La vacance commerciale est nulle dans le secteur.**

En alimentation, ce n'est pas moins d'une quinzaine d'enseignes et la restauration est bien représentée (dizaine de lieux). On compte plusieurs salons de coiffure ou d'esthétique, boutique de cadeaux, habits, décoration, fleuriste...

En complément de l'offre de centre-ville les habitants peuvent consommer au **Carrefour Market**, situé à côté de la gare routière. Il est précisé que **ce supermarché ne nuit pas aux commerces de centre-ville et s'inscrit en complémentarité.**

Depuis peu, la ville s'est étendue sur le plateau du Coste Canet. Une nouvelle offre y a vu le jour. **Celle-ci est volontairement restreinte** et complémentaire, pour ne pas entrer en concurrence avec l'offre du centre-ville. **Cela traduit la stratégie affirmée de la commune de maintenir la centralité commerciale du centre-ville et de ne pas développer l'offre commerciale en périphérie.**

Un environnement favorable au commerce de centre-ville, avec des marges d'amélioration identifiées

Le centre de ville de Bellegarde offre un environnement qualitatif pour le chaland (cf. axes Espaces Publics et Patrimoine, Mobilités) : offre importante d'équipements et de services, offre de stationnement située à proximité immédiate des commerces, cadre urbain attractif...

Les nombreux équipements et services, concentrés dans le cœur de ville participent à la vitalité du tissu commercial du cœur de ville. A noter que **depuis 2020-2021, la Maison France Services** et une maison médicale (projet réalisé par la CCBTA) participent à développer les flux nécessaires aux commerces de centre-ville. Les **nombreuses festivités organisées** en centre-ville et à proximité immédiate favorise également le dynamisme du tissu commercial.

Enfin la navette cœur de ville permet de desservir le centre-ville et une réflexion est en cours pour améliorer la desserte.

Les devantures commerciales sont globalement de qualité, certaines mériteraient néanmoins d'être rénovées, en traitant la problématique des réseaux apparents et aériens. Également, si de nombreuses façades ont d'ores et déjà bénéficié de travaux de ravalement, la dynamique devra être poursuivie notamment sur les axes marchands et les pénétrantes, ainsi que les lieux de centralité. **L'enjeu est bien de renforcer la qualité de l'espace public en faveur d'une ambiance agréable pour le chaland.**

AXE 2 | Commerce, économie, tourisme et emploi # BELLEGARDE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Bellegarde, pôle structurant de bassin de proximité• Tissu économique dynamique, avec des emplois en hausse (+10% entre 2012 et 2017)• Stratégie communale affirmée en faveur du maintien de la centralité commerciale de cœur de ville• Offre commerciale diversifiée et attractive pour les habitants, concentrée sur le cœur de ville, avec des commerces de qualité ;• Vacance commerciale nulle• Offre commerciale en périphérie complémentaire (Ferrières, Carrefour Market..)• Environnement favorable au commerce de centre-ville, des pôles générateurs de flux et un programme de festivités dense, vecteurs de flux en centre-ville <p><u>Dispositif :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Des aides CCBTA en faveur du commerce	<ul style="list-style-type: none">• Certaines façades et devantures à améliorer,• Des difficultés d'accès à la formation à l'échelle de la CCBTA
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• A l'échelle du territoire de la CCBTA, l'ambition de développer l'offre de formation sur le territoire, accompagner l'installation d'entreprises innovantes, de favoriser le bien manger, de développer le cyclotourisme.• Des flux cyclotouristes grâce à la présence de voies cyclables majeures, à capter (en lien avec Axe 2 + Axe 5 #Art dans l'espace public)• Port fluvial qui bénéficie d'un bon taux d'occupation 100% (+10 demandes/mois) avec un potentiel de développement + connecté à la ViaRhôna.	<ul style="list-style-type: none">• Un contexte touristique fortement concurrentiel dans lequel la Terre d'Argence peine à exister.• La proximité des pôles d'emploi et commerciaux est une chance mais peut constituer aussi une menace du fait des longs déplacements domicile-travail et de l'évasion commerciale non alimentaire, qui peut freiner le développement d'une offre interne de qualité.• Le manque de foncier disponible pour développer ou asseoir l'activité économique

ENJEUX

1. Affirmer Bellegarde en tant que pôle structurant de bassin de proximité, et ainsi, développer son rayonnement,
2. Renforcer la fonction commerciale et préserver la diversité de l'appareil commercial,
3. Maintenir un environnement urbain attractif favorable au commerce
4. Favoriser l'emploi, la formation, et le développement de la filière touristique

AXE 3 | Mobilités

A. LES PRINCIPAUX CONSTATS A L'ECHELLE DE LA CCBTA

Flux domicile-travail

En 2017, 7 000 actifs sortent de la CCBTA pour travailler, lorsque 2 960 actifs entrent sur le territoire, et 4 480 actifs y restent. Ainsi, **48% des actifs du territoire travaillent hors de la commune**. La CA de Nîmes Métropole et la CC Arles Crau Camargue Montagnette accueillent la majorité des actifs sortants de la CCBTA, avec respectivement 27 et 39% des actifs.

Avec 86% de part modale, la voiture est le principal mode de déplacement utilisé pour les navettes domicile-travail. La marche à pied, les transports en commun, et les deux roues représentent 5%, 2% et 3% des déplacements.

Réseau routier et voirie

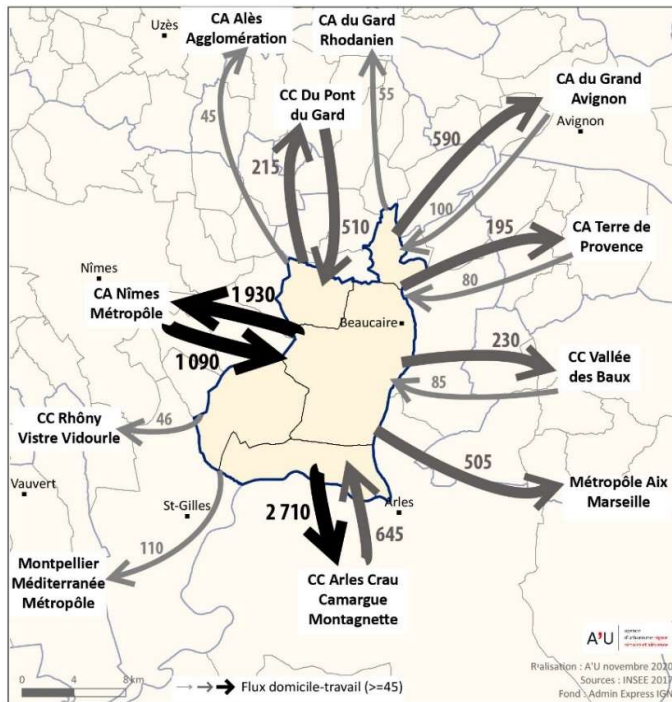
47% des ménages au sein de la CCBTA possèdent une voiture, et 40% en possèdent deux. Beaucaire Terre d'Argence est assez fréquenté, puisqu'on y recense 12 095 véhicules par jour (croisement de la D90 et de la D15) et 18 495 véhicules par jour sur la D15 en limite des Bouches-du-Rhône. Réseaux régionaux interurbain et TER Beaucaire Terre d'Argence est desservi par **3 lignes du réseau de bus Lio** : Nîmes-Avignon, Beaucaire-Aramon-

Avignon, et Arles-Nîmes. La gare de Beaucaire est actuellement une halte locale, qui ne dispose pas de services en gare. Avec ses 12 trains par jour en semaine, sa fréquentation est estimée à environ 8000 voyageurs par an. La gare de Beaucaire est reliée à Nîmes, Avignon et Marseille. Afin de s'inscrire dans la stratégie du SCoT Sud du Gard qui vise le développement d'interfaces multimodales, le **PEM de Beaucaire est en cours de réalisation**. De niveau 2 (régional et local), tel que défini par le SCoT, il devra assurer un rôle d'interconnexion avec les territoires voisins et verra son offre renforcée.

Eco-mobilité

Le territoire compte une voie verte reliant Beaucaire et Uzès en passant par le Pont du Gard et une boucle cyclo découverte reliant Beaucaire à Saint-Gilles en passant par Fourques. La portion Beaucaire-Bellegarde de la ViaRhôna a été inaugurée en juin 2022. Beaucaire Terre d'Argence compte une « zone 30 » à Beaucaire (Quai Général de Gaulle, rue de la Révolution et rue du Champ de Foire) et une zone de rencontre à Bellegarde (Rue du Rieu, rue de Saint-Gilles) qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires cyclables (sans marquage). La création de la voie verte Beaucaire-Fourques est en cours de préparation (étude Maitrise d'œuvre).

CC Beaucaire Terre d'Argence - Flux externes domicile-travail en 2017



B. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BEAUCAIRE

Conditions d'accessibilité, de transport et de stationnement

Le territoire communal beaucairois est desservi par un réseau de voies départementales de bonne facture. L'armature principale est constituée par la RD 999, l'artère principale de la ville, ainsi que par la RD 90, à savoir la voie de contournement du centre de la commune depuis la traversée du Rhône au sud, à la RD 986L menant à Comps au nord. L'avenue de la Plaine et la Route de Fourques, continués par la RD 15 défilent vers le sud jusqu'à Arles. La RD 38 mène à Bellegarde.

Le centre ancien est encadré par deux voies structurantes : le quai Général de Gaulle, axe Tarascon - Saint-Gilles, bordé de linéaires denses de stationnement ; le boulevard du Maréchal Foch, qui marque la limite ouest du centre ancien pour rejoindre l'avenue de Farciennes (route de Nîmes). Au nord du centre, le bouclage se fait par le bd Maréchal Joffre. Cette voie contourne le château pour desservir l'esplanade des arènes, les bords du Rhône.

Un service de transport en commun facilite l'accès des habitants au centre-ville: **le Drac**, service municipal dessert notamment ses axes commerçants.

En centre-ville de Beaucaire, **l'offre de stationnement pour automobiles est importante**. En effet, au dernier recensement du stationnement, on comptait environ **1000 places**, dont environ 250 réglementées par une zone bleue. Ainsi, seulement 30% de l'offre en centre-ville est réglementée. Pourtant **le sujet du stationnement fait partie des sujets fréquemment évoqués comme un point de difficulté à l'attractivité commerciale et résidentielle du centre-ville. La commune prévoit ainsi de nouvelles places entre le centre-ville et la future salle de spectacles et de congrès.**

Des enjeux liés aux entrées de ville

La commune porte plusieurs projets de requalification d'axes structurants et entrées de ville (route de St Gilles, route de Nîmes, etc) **pour améliorer la qualité de l'espace public, l'attractivité, sécuriser et faciliter les déplacements, tout en intégrant les modes doux.**

Un environnement urbain à améliorer pour faciliter les cheminements piétons vers et dans le centre-ville

Dans le centre ancien, **le piéton a largement sa place dans les ruelles étroites**. Pour autant, des solutions sont à trouver pour améliorer l'expérience du piéton, notamment sur les axes stratégiques commerciaux et touristiques. Parmi les axes structurants les plus attractifs, notamment grâce aux aménagements qualitatifs : le quai Charles de Gaulle, boulevard Foch, la rue de l'Hôtel de ville. Les marges d'amélioration portent prioritairement sur les axes structurants les moins attractifs :

- *La rue Nationale* : rue commerçante étroite du centre,

en sens unique. Les espaces pour le piéton sont présents mais plutôt restreints. Si le traitement de la rue est relativement récent (sous l'ancien maire), elle n'a pas été réfléchie et l'expérience pour le piéton pourrait être améliorée (devantures commerciales peu qualitatives à améliorer, vitrines fermées à habiller, façades dégradées à rénover, etc.)

- *La rue Ledru-Rollin*, située dans la continuité de la rue Nationale, est étroite et offre une expérience peu agréable liée notamment à l'étroitesse des rues ainsi que la hauteur du bâti et au conflit d'usage entre voiture et piétons.

Enfin, le territoire communal accueille des projets structurants en centre-ville : opération Sud Canal, construction d'une salle de spectacles et de congrès, Pôle d'Echange Multimodal, halte nautique, etc. **Une attention particulière est à porter pour assurer leur connexion avec le cœur de ville, pour faciliter les flux et notamment les modes actifs.** Le projet de requalification de la route de Saint Gilles s'inscrit dans cette optique (accès Salle de spectacles et de congrès).

Un environnement favorable au vélo à créer

Le développement d'un environnement urbain favorable au vélo est un enjeu fort pour la commune de Beaucaire à double titre :

- **Au titre du développement du cyclotourisme** : Beaucaire est située sur le tronçon de la ViaRhôna, itinéraire européen Eurovélo 17, qui, a terme, devra relier le lac Léman à la Méditerranée (au Grau du Roi), en longeant le Rhône. De plus, la commune se situe sur l'itinéraire cyclable européen Eurovélo 8 « La Méditerranée à vélo » qui relie l'Espagne (Cadix) à la Grèce (Athènes). Cet itinéraire se superpose à la ViaRhôna au Sud du centre-ville, puis rejoint les Bouches-du-Rhône en franchissant le Rhône à Beaucaire-Tarascon. L'enjeu consiste à capter les flux liés aux cyclotourismes.
- **Au titre des déplacements du quotidien**. Des solutions sont à trouver pour favoriser les pratiques cyclistes au quotidien et notamment faciliter l'accès au centre-ville, tout en intégrant les contraintes de site.

L'offre de stationnement pour cycles est peu développée à Beaucaire, et la création d'emplacements adaptés est nécessaire afin de favoriser les mobilités douces et améliorer l'accueil des cyclotouristes, en accord avec les contraintes patrimoniales liées au SPR.

Afin de mieux appréhender les enjeux du territoire en matière de mobilité et mettre en œuvre des solutions adaptées dans le temps, **la commune de Beaucaire souhaite lancer une étude relative à la mobilité à l'échelle de la commune. La CCBTA souhaite se doter d'un Plan Vélo, à l'échelle intercommunale.**

AXE 3 | Mobilités # BEUCAIRE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Bonne connexion routière et ferroviaire aux pôles urbains voisins,▪ Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal, permettant une meilleure connexion avec les pôles urbains voisins et développant les flux vers le centre-ville ; des aménagements à prévoir dans une tranche ultérieure, relatifs à l'accessibilité des voies ferroviaires.▪ Un centre-ville accessible par des voies structurantes,▪ Offre de stationnement pour automobiles importante + zone bleue.▪ Services de transports en commun et navette municipale (DRAC)▪ Présence de pistes cyclables structurantes qualitatives liées au tourisme à partir desquelles développer un maillage de cheminement doux.	<ul style="list-style-type: none">▪ Forte présence de la voiture. Modes de déplacement doux à développer notamment l'utilisation du vélo.▪ En centre-ville, des voiries étroites rendant difficile le partage sécurisé de la voirie.▪ Des entrées de ville à requalifier, en facilitant les modes actifs
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ De nombreux projets structurants en cours ou à venir à connecter avec le cœur de ville, notamment en favorisant les liaisons douces.▪ Des flux cyclotouristes à capter au profit du commerce de centre-ville et du tourisme : des aménagements et services à développer, tout en prenant en compte les coûts liés à leur entretien futur.▪ Des solutions expérimentées par de nombreux territoires, aux retombées positives, pour favoriser la déambulation en cv : végétalisation (permis de végétaliser), renforcer la décoration urbaine, habillage des vitrines vacantes, etc ;▪ Souhait de mener une étude globale sur la mobilité▪ Souhait de la CCBTA de mener un plan Vélo	<ul style="list-style-type: none">▪ Des contraintes patrimoniales à prendre en compte dans le cadre des aménagements cyclables à développer.▪ L'éloignement des lieux de travail et de consommation non alimentaire ne favorisent pas le développement des modes actifs.▪ La réticence d'abandonner la voiture pour les déplacements internes à la commune du quotidien

LES ENJEUX

1. Développer l'accessibilité du centre-ville et les connexions
2. Développer un territoire favorable à la pratique des modes doux et au développement du cyclotourisme

C. ÉLÉMENTS D'ANALYSE A L'ÉCHELLE DE BELLEGARDE

Un territoire connecté aux pôles urbains et une bonne accessibilité du centre-ville

Bellegarde bénéficie d'une **bonne connexion routière aux pôles urbains voisins** (Nîmes, Arles, Beaucaire, Avignon). L'accès au centre-ville se fait principalement par 4 voies structurantes : la route de Nîmes, la route de Beaucaire, la route de St Gilles et la route d'Arles.

Les lignes départementales LiO permettent de relier Bellegarde avec Nîmes, Arles, Saint Gilles et Beaucaire. A noter, la présence d'une gare routière située en centre-ville qui accueille ces lignes.

Des travaux de requalification réalisés par la commune

Afin de rendre la traversée en centre-ville plus agréable, la commune a engagé la requalification de ses axes structurants, avec **des aménagements qualitatifs** qui apaisent la circulation, valorisent l'espace public et sécurisent les modes doux.

L'ambition de faciliter les modes actifs

Si le centre-ville est encore fortement marqué par la présence de la voiture, les circulations modes doux sont rendues possibles grâce à l'existence de cheminements piétons et cyclistes et des voies partagées. La commune souhaite poursuivre les efforts pour intensifier la pratique des modes doux : traiter les points de rupture, réaménager les cheminements piétons existants, compléter la signalétique, développer l'offre de stationnement pour les vélos en centre-ville, favoriser le partage sécurisé de la voirie, etc.

Parmi les points de difficulté, en centre-ancien : les voiries relativement étroites et qui ne facilitent pas le partage sécurisée de la voirie. Également, la **topographie est une contrainte** de la commune à intégrer dans le développement des mobilités, en lien avec le développement urbain récent de la ville sur le plateau dit du Coste Canet. Une nouvelle offre de logements y a été construite et de nombreux équipements et services ont vu le jour (Pôle associatif, collège, LudoPark, épicerie-boulangerie et la future crèche), générant un trafic important entre la partie haute et basse. Les déplacements à vélo, le long des voies, sont difficiles compte tenu du dénivelé et du trafic important de voitures aux heures de pointe. Un cheminement piéton existe à travers le Mont Michel, mais le fort dénivelé rend sa pratique difficile. La commune souhaite trouver des solutions pour faciliter les déplacements à vélo ou à pieds entre le

secteur Coste Canet et le centre-ville.

Des atouts en faveur du développement des modes doux : la ViaRhôna et les cours d'eau

Le territoire de Bellegarde accueille depuis peu le **ViaRhôna**, dont le premier tronçon a été aménagé récemment par la CCBTA et qui relie les ports de Beaucaire et de Bellegarde, en longeant le canal du Rhône à Sète. Cette voie structurante constitue un levier au développement de la pratique du vélo sur le territoire, et un ancrage potentiel pour le développement d'un réseau cyclable. La CCBTA travaille actuellement sur le projet de prolonger la ViaRhôna jusqu'à St Gilles. A noter également la **présence d'atouts patrimoniaux et paysagers que sont le Rieu et les lacs** qui peuvent constituer des supports pour développer des cheminements doux. On observe d'ores et déjà des pratiques, qu'il s'agit d'accompagner, avec des travaux d'aménagement et de balisages.

Une offre de transport qui relie les quartiers de la ville

Concernant les déplacements urbains internes, une **navette gratuite** fonctionne sur la commune depuis décembre 2019. Depuis mars 2023, cette **navette est écologique** fonctionnant au bioéthanol. Le bus réalise des allers et retours toutes les 60 minutes à partir de 6h47 et jusqu'à 18h47, du lundi au samedi. Avec ses 14 arrêts, la ligne assure une liaison efficace entre ses divers services et structures d'activités (pôle associatif, maison médicale, maison des jeunes, collège, Ludo Park, etc), les commerces de centre-ville, et la gare routière avec une correspondance avec les cars LiO pour Arles et Nîmes. **La navette est une réponse au risque d'isolement soulevé par les seniors installés sur le plateau et au besoin de pérenniser la fréquentation des commerces en ville, sans surcharger la circulation et le stationnement.**

Dans le cadre d'une étude mobilité à lancer, le déploiement de la navette à une plus large échelle pourra être envisagé, avec éventuellement des nouveaux points de desserte, une nouvelle ligne (vers la gare TGV Manduel ?) etc.

Une aire de covoiturage en cohérence avec les enjeux environnementaux

En 2016, les flux domicile-travail se font principalement vers Nîmes (605), suivent Arles (380),

Beaucaire (155) et Tarascon (115). Les flux domicile-études se font quant à eux, vers Nîmes (490), Beaucaire (120) et Arles (105).

Afin de favoriser des déplacements pendulaires plus économes en énergie, la CCBTA avec le soutien des partenaires, a aménagé une aire de covoiturage située au Nord de la Ville. Cet équipement permet d'offrir aux habitants **une alternative à la voiture individuelle**. Il traduit l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique conformément aux engagements pris dans le PCAET et participe au développement de l'attractivité de la commune. A noter, le bon taux d'occupation de l'aire, signe d'une pratique qui se développe. A terme, la CCBTA envisage de mener une réflexion pour y diversifier l'offre de services et développer l'intermodalité.

Une offre de stationnement relativement développée

La commune dispose d'une **quinzaine de parkings**, représentant environ **650 places**, réparties sur le territoire communal. Les commerces, les services et l'habitat du centre-ville bénéficient d'une **offre de stationnement située à proximité immédiate du centre-ville** (plusieurs petits parkings proches des commerces et le grand parking Batisto Bonnet). A noter :

- Des actions de démolition d'immeubles réalisées pour aérer le centre-ville et renforcer l'offre en réponse aux besoins.
- Des actions de requalification de certains parkings sont prévues pour maintenir leur fonctionnalité et participer à l'embellissement du cœur de ville.

Des entrées de ville à requalifier

Les entrées de ville matérialisent le premier contact de l'utilisateur avec la ville. Elles donnent la première impression de la ville, participent à l'attractivité du territoire et méritent à ce titre un traitement particulier pour donner envie de venir visiter, consommer, voire habiter. Certaines **entrées de ville nécessitent d'être sécurisées et ou valorisées** :

- L'entrée située au Nord-Est de la zone agglomérée, au bout de la rue de Beaucaire,
- L'entrée située au Sud de la zone agglomérée, au bout la rue de Saint Gilles.

Aux côtés du Département et de la CCBTA, la commune souhaite intervenir sur ces espaces avec des travaux de réaménagement pour notamment en **améliorer la sécurité, la qualité paysagère et créer de nouveaux usages** (route de Beaucaire).

La volonté de se doter d'une vision stratégique en faveur du développement des mobilités

La commune bénéficie de nombreux aménagements et mesures en faveur des mobilités et de l'intermodalité.

Elle identifie le besoin de se doter d'une stratégie en faveur des mobilités et engagera une étude en 2023 pour notamment : mettre à plat l'ensemble des leviers existants et identifier ceux à mettre en place en complémentarité, notamment pour développer la pratique des modes actifs (développer le maillage de cheminements doux, mieux équiper le centre-ville pour le vélo, réfléchir au développement d'un système de vélo en libre service, etc).

A l'échelle de l'intercommunalité, la CCBTA souhaite quant à elle, se doter d'une stratégie pour faciliter les déplacements à vélo intercommunaux et développer le vélotourisme.

AXE 3 | Mobilités # BELLEGARDE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Bonne connexion routière aux pôles urbains voisins + présence de lignes départementales de TC + gare routière.▪ Aménagements qualitatifs qui apaisent la circulation, valorisent l'espace public et sécurisent les modes doux▪ Navette gratuite et écologique, avec néanmoins nécessité de mieux marquer les arrêts▪ Une offre de stationnement relativement développée + des projets de restructuration du centre-ville en faveur d'une offre nouvelle, sur des secteurs stratégiques.▪ Présence d'une aire de covoiturage▪ Volonté de se doter d'une stratégie mobilités	<ul style="list-style-type: none">▪ Forte présence de la voiture en centre-ville, avec un partage de la voie voiture/piéton/vélo parfois difficile (rues relativement étroites ou voiries à sécuriser)▪ Des cheminements en modes doux peu évidents entre les quartiers, notamment dû à la topographie.▪ Des infrastructures vélo qui restent encore à développer pour les déplacements du quotidien et le cyclotourisme (pistes, racks à vélos, etc)▪ Entrées de ville accidentogènes et à requalifier, valoriser, sécuriser.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ Présence d'une piste cyclable structurante qualitative (ViaRhôna) à vocation touristique, à partir desquelles développer un maillage de cheminement doux▪ Présence d'espaces naturels aménagés (Rieu, lacs), supports potentiels de développement des modes doux▪ Etude globale sur la mobilité souhaitant être menée + Plan Vélo souhaité par la CCBTA à l'échelle de l'intercommunalité▪ L'art dans la ville, comme un moyen de donner envie de déambuler en centre-ville (cf. Axe 5 Espace public, Patrimoine et Paysage)	<ul style="list-style-type: none">▪ L'éloignement des lieux de travail et de consommation non alimentaire ne favorisent pas le développement des modes actifs

LES ENJEUX

1. Maintenir et conforter l'offre globale de mobilités et de stationnement
2. Favoriser la pratique des modes doux
3. Sécuriser, restructurer et requalifier les entrées de ville

AXE 4 | Equipements et services

Les équipements et services sont essentiels à l'attractivité résidentielle et commerciale du centre-ville. Les habitants souhaitent trouver à proximité de chez eux, des lieux pour se former, se divertir, se cultiver, etc. Les équipements et services constituent également des pôles générateurs de flux indispensables pour les commerces de centre-ville. Ce diagnostic reprend les éléments d'analyse du SCoT Sud Gard pour le cadre général, ainsi que des conventions Bourgs Centres Occitanie dont les deux communes de Beaucaire et Bellegarde sont lauréates.

A. PRINCIPAUX CONSTATS A L'ECHELLE DE LA CCBTA

Un bon niveau d'équipement

Le niveau d'équipement général du territoire est très bon car toute la population du territoire habite à moins de 7 minutes par voie routière à des équipements de proximité. Toutes les catégories d'équipements de proximité (soit 28 selon l'INSEE) sont représentées. Ce constat découle de l'analyse des données issues de la base permanente des équipements (BPE), mise à disposition par l'INSEE qui fournit le niveau d'équipements et de services rendus à la population sur le territoire. Son champ recouvre 7 grands domaines : services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture ; tourisme.

La santé : l'accès aux soins

Le nombre et la densité d'équipements de la santé sur le territoire témoignent d'une bonne accessibilité générale aux soins de santé de proximité (par exemple : nombre de médecins généralistes, services de santé de proximité). Toutefois, **une chute de la densité médicale et une diminution de médecins en activité (60% des médecins généralistes ayant plus de 60 ans), couplés avec une augmentation de la population sont toutefois des tendances en cours dans la région et en France.** Pour lutter contre le risque de désertification médicale, la CCBTA :

- incite les jeunes médecins à s'installer sur son territoire à travers la mise en place de conventions pour assurer un soutien financier à de jeunes étudiants en médecine, à partir de la sixième année.
- Elle a aussi été **retenue par la Région Occitanie dans le dispositif qui permet de salarier des médecins généralistes** en Terre d'Argence. Celui-ci s'engage en contrepartie à s'installer sur le territoire pendant une durée égale à la perception de l'aide.
- De plus, **deux maisons médicales** ont vu le jour à Beaucaire et Bellegarde, chacune dotée d'une dizaine de locaux dont plusieurs réservés à des médecins, sont proposés aux professionnels de santé : dentistes, infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, ostéopathes, podologues, psychologues...

La petite enfance, les personnes âgées

Concernant la petite enfance, le territoire dispose d'un bon niveau d'équipements scolaires (de la maternelle au lycée). Le territoire dispose aussi d'un Relais Petite Enfance (RPE), soit un lieu gratuit d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les gardes à domicile, les parents et leurs enfants, ainsi que d'un lieu d'accueil Parents-enfants, soit un lieu de paroles, d'échanges, de jeux libre et gratuit, où les parents peuvent se rencontrer et échanger avec d'autres parents sur les thématiques de la parentalité, accueillis par des professionnels. **Dans un territoire attractif pour les familles, l'enjeu sera de maintenir et conforter ce niveau de services pour la population.**

Le nombre croissant de personnes de 65 ans et plus sur Beaucaire Terre d'Argence renvoie à un fort enjeu d'adaptation des logements au vieillissement. Le territoire dispose de 2 structures spécialisées publiques (pour 160 lits) mais le nombre et la part de personnes âgées continue de progresser. Des solutions « intermédiaires » sont favorisées et développées sur le territoire (travaux aidés pour le maintien à domicile, maison en partage, résidences senior privées, maison d'accueil spécialisée), ce qui permet de répondre aux multiples besoins.

L'aménagement numérique

En 2018, afin de répondre à la demande des entreprises du territoire, **la CCBTA a déployé un réseau très haut débit fibre optique dédiée aux professionnels du territoire.** Ce réseau permet aux entreprises de se recentrer sur leur cœur de métier, d'utiliser des outils performants et de gagner en compétitivité.

B. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BEAUCAIRE

Une offre d'équipements et de services diversifiée

La commune de Beaucaire offre un maillage complet d'équipements scolaires, de santé, sociaux et sportifs. En centre-ville, on peut citer plusieurs types d'équipements selon leur fréquentation et leurs principaux usagers :

Les équipements du quotidien :

- L'enseignement : écoles, collèges et lycées (Eugène Vigne, Institut d'Alzon, Lycée professionnel Paul Langevin, etc), bien qu'un lycée public d'enseignement général soit manquant et réclamé par les élus et les habitants.
- La halte ferroviaire, qui va prochainement devenir un Pôle d'Echange Multimodal, et participera à améliorer l'accessibilité de Beaucaire. L'enjeu consiste à favoriser le lien avec le centre-ville et orienter les usagers vers les commerces.
- Le champ de foire, grand espace de loisirs situé sur les berges du Rhône, à quelques minutes à pieds du centre-historique. Il est utilisé par les familles et offre des dimensions confortables, des espaces végétalisés, et un potentiel lié à la vue sur le patrimoine fleuve Rhône. L'enjeu consiste à développer l'attractivité du site et orienter les flux vers le centre-ville.

Les équipements de fréquentation hebdomadaire et/ou plus ponctuelle :

- Un marché bihebdomadaire (jeudi et dimanche matin). Il s'étend du quai Gambetta à la place de la Mairie, en passant par la rue de l'Hôtel de Ville. Le marché bénéficie d'une bonne visibilité depuis l'axe structurant Général de Gaulle et génère du flux important notamment pour les cafés et restaurants situés à proximité.
- Des équipements, parmi lesquels : Bibliothèque, Casino, La Poste, la Mairie, un Hôpital, etc.
- Une maison médicale, un projet réalisé par la CCBTA dont l'ouverture s'est faite en 2021.

Des lieux de fréquentation touristiques :

Le Château de Beaucaire, le centre historique, le port du canal du Rhône à Sète, etc), l'Office du tourisme, le musée Auguste Jaquet, le CEVA (Centre d'Etude pour la Ville et l'Architecture).

Les animations :

Le centre-ville bénéficie d'un programme

d'animation très dense, bénéfique au commerce de centre-ville, à conforter.

Des besoins liés à la consolidation de l'offre d'équipements structurants et de proximité du territoire

En tant que ville centre de la communauté de communes et pôle d'équilibre du Scot Sud Gard, Beaucaire doit pouvoir disposer d'équipements de qualité, permettant le rayonnement croissant du territoire et l'adéquation avec les besoins des habitants.

A ce titre, la commune de Beaucaire et la CCBTA portent des projets importants pour assurer la montée en gamme de l'offre d'équipements, renforcer les fonctions de centralité du cœur de ville, et répondre aux besoins des habitants, parmi lesquels :

- Le **projet d'extension de l'école Nationale**, située dans la rue commerçante à forts enjeux. Actuellement en cours, ce projet portée par la commune, aura pour effet d'améliorer l'offre d'équipements du centre-ville. Il aura par ailleurs pour effet d'accroître les effectifs scolaires et générera des flux supplémentaires en centre-ville.
- **La création d'une salle de congrès et de spectacles.** Le projet porte sur une friche ferroviaire, située à proximité immédiate du centre ancien, abandonnée depuis plusieurs années et qui appartient aujourd'hui à la ville. La maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCBTA permettra de créer un équipement structurant pour la ville et la Terre d'Argence (cf. photo)

La nécessaire prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique

Par ailleurs, la **rénovation énergétique des équipements publics** constitue un enjeu fort pour favoriser les économies d'énergie et limiter l'impact sur l'environnement. Elle permet également l'amélioration de l'offre d'équipements du territoire et de son attractivité. Plusieurs équipements nécessitent des petits ou gros travaux de rénovation énergétique.

Un point de vigilance relatif au départ de certaines administrations

Au fur et à mesure des années, **le cœur de ville a été vidé de nombreuses administrations importantes** comme le Pôle emploi, la CAF, et la CPAM, dans le cadre des politiques de restructuration des services publics. Même si elles ont pu être maintenues en périphérie de centre-

ville, ces départs successifs participent à la fragilisation de la centralité du cœur de ville de Beaucaire. L'enjeu consiste donc à **favoriser le maintien et le développement des équipements et services publics en centre-ville, qui sont des vecteurs de flux essentiels.**

La présence de friches en centre-ville : une opportunité pour renforcer l'offre de services et d'équipements sur le territoire

Les diagnostics habitat du PLH et de l'OPAH-RU ont mis en exergue la présence d'immeubles partiellement ou totalement vacants en centre-ville, et de friches urbaines. La CCBTA et la commune mènent de nombreuses actions en faveur de l'optimisation du foncier en centre-ville : actions de remise sur le marché de logements, mise en place d'un observatoire de la vacance, etc. Également, de nombreux espaces en friche sont en cours de remobilisation en lien avec l'ambition de faire rayonner davantage le territoire et favoriser la mixité fonctionnelle du centre-ville : **friche ferroviaire** situé au S-E du centre-ville qui accueillera le **centre de spectacles et de congrès**

(cf. photo ci-après), espace délaissé au sud du centre-ville qui accueillera l'opération Sud Canal, etc.

Dans cette même logique de remobilisation des friches, une réflexion est actuellement en cours sur le devenir de la « **friche dite Aillaud** » située au pied du château et abandonnée depuis plusieurs années. La CCBTA, propriétaire du site, a lancé une **consultation citoyenne** dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, pour donner la possibilité aux habitants et acteurs du territoire de faire des propositions sur le devenir de ce site. Les potentialités sont nombreuses. Les premières contributions citoyennes tournent autour de la création d'un nouveau lieu d'attractivité du territoire de la Terre d'Argence en lien avec le site du Château : Pole Vélo et services associés pour les cyclotouristes, Pole économique pour accueillir des entrepreneurs, Pôle culturel et touristique (Accueil du château, office du tourisme, parcours artistique et culturel, etc), espace de restauration et salles modulables, au service des différents pôles.



AXE 4 | Equipements et services # BEUCAIRE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Pole d'équilibre Scot Sud Gard▪ Offre diversifiée d'équipements (scolaire, santé, sportifs...) du quotidien, de fréquentation hebdomadaire et/ou plus ponctuelle (marché, maison médicale...)▪ Obtention du Label Terre de jeux 2024 : Base nautique sélectionnée pour être centre de préparation pour les Jeux Olympiques de 2024. Une véritable fabrique de champions, puisque les médailles et titres prestigieux sont désormais réguliers, notamment en aviron.▪ Projets de rénovation et de création d'équipements structurants en cours : l'école Nationale, salle de congrès et spectacles, PEM, base nautique, etc.▪ Politique CCBTA active en faveur de la santé	<ul style="list-style-type: none">▪ Certains équipements vieillissants et/ou inadaptés aux besoins d'une commune de 16 000 habitants ou aux « besoins métiers ».▪ Des besoins en travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité▪ Besoin de consolidation de l'offre d'équipements structurants du territoire pour accroître le rayonnement et l'attractivité et améliorer le cadre de vie▪ Une offre de praticiens insuffisante et des départs à la retraite attendus▪ Départ de nombreuses administrations d'Etat du centre-ville (Pôle emploi, CAF, CPAM...) => impact sur les flux, le commerce et l'habitat.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ Présence de friches/immeubles vacants en centre-ville constituant des opportunités pour renforcer l'offre de services et d'équipements	<ul style="list-style-type: none">▪ Risque d'une désertification médicale, malgré la politique active.

LES ENJEUX

1. Développer le rayonnement de Beaucaire, pôle d'équilibre du bassin de vie
2. Renforcer l'offre d'équipements en lien avec l'évolution démographique et les attentes des habitants
3. Prendre en compte les enjeux de transition énergétique et d'accessibilité
4. Eviter le départ des services à l'extérieur du centre-ville
5. Favoriser l'accès à une offre de soins diversifiée

C. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BELLEGARDE

En centre-ville, une offre d'équipements et de services diversifiée

La commune de Bellegarde compte de **nombreux équipements et de services**. Le secteur du centre-ville élargi concentre une bonne part des équipements administratifs et scolaires. Le centre-ville bénéficie notamment, depuis janvier 2021, de la présence d'une **Maison France Services** (projet CCBTA). Elle vise à simplifier la relation des usagers aux services publics, et s'inscrit dans une politique de rapprochement entre les administrations et les citoyens. Sont principalement concernés les domaines administratifs comme l'accès à Pôle Emploi, à la Caf, aux impôts, à la caisse d'assurance maladie, la caisse d'assurance vieillesse, la Mutualité Sociale Agricole, la numérisation des dossiers d'urbanisme... Cette nouvelle offre de services participe en outre à générer des flux en centre-ville nécessaires à l'activité commerciale.



A noter un certain **nombre de services dans le domaine de l'aide sociale et de la socialité**. Ainsi sont mis à disposition un service de transport par mini bus gratuit pour les personnes âgées, des logements d'urgence, une vesti-boutique et une banque alimentaire. Des animations spécifiques sont organisées : semaine bleue, téléthon, etc., grâce à la mobilisation des services communaux et du tissu associatif.

Afin de garantir une offre d'équipements attractive en phase avec les besoins des habitants et le développement démographique de la commune, un **nouveau pôle associatif** a été aménagé sur le plateau Coste Canet. **Le stade de foot est quant à lui en cours de réaménagement**, avec de nouveaux vestiaires et une pelouse synthétique.

Des besoins en rénovation des équipements dont énergétique

Le renforcement de l'offre d'équipements du territoire doit se poursuivre, notamment à travers des actions

de réaménagement et de rénovation des bâtiments existants qui intègrent des travaux de performance énergétique et limitent les dépenses énergétiques (Police municipale, écoles, médiathèque, équipements sportifs).

Enfin, pour répondre aux enjeux liés à la **qualité de vie et à la sécurité en centre-ville**, la commune s'est dotée d'un **dispositif de vidéo-protection** dans un secteur restreint du centre-ville. A ce jour, la commune dispose de **50 caméras** qui sont positionnées sur toute la commune (et pas seulement en centre-ville) La ville a en **projet d'ajouter 27 caméras** supplémentaires pour compléter ce dispositif et a le projet de créer un **Centre de Supervision Urbaine** pour la fin du mandat.

Des besoins liés au renforcement du nombre de praticiens pour faciliter l'accès aux soins

La commune dispose de plusieurs médecins, infirmiers, dentistes, kinésithérapeutes...mais doit anticiper le départ prochain à la retraite de la majorité des praticiens. La construction récente de la maison médicale qui est un projet réalisé par la CCBTA (bâtiment NoWatt), vise à créer des conditions favorables au maintien des praticiens sur le territoire et à l'arrivée de nouveaux. La santé est une priorité forte de la CCBTA, d'autres actions complémentaires sont portées par la CCBTA pour attirer de nouveaux médecins généralistes, parmi lesquelles on peut citer : la mise en place d'un dispositif d'aides aux étudiants en médecine et la participation au dispositif régional en faveur du recrutement des médecins et infirmiers salariés dans les déserts médicaux.

La nécessité d'aller vers des projets favorables à la transition énergétique et écologique

Conformément aux objectifs fixés dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023 (PLPDMA) et le Plan Climat-Air-Energie Territoire (PCAET) 2019-2025, la CCBTA prévoit la mise en place d'une recyclerie communautaire sur le territoire. Une étude est actuellement en cours pour étudier le gisement et la faisabilité.

Cette action favorise le développement souhaité par la CCBTA en faveur de l'économie circulaire. La recyclerie permettra de donner une seconde vie aux produits en suivant le principe des « 3R » :

- Réduire la consommation de ressources et la quantité de produits en fin de vie.
- Réutiliser les produits ou certaines de leurs parties qui deviennent autrement des déchets.

- Recycler les matières premières.
- Les impacts positifs attendus du projet de recyclerie :
- Environnemental : réduction des déchets collectés en porte à porte ou traités en déchèteries, taux de réemploi, sensibilisation à la consommation responsable ;
 - Social : opportunité de création d'offre d'emplois en insertion, gain potentiel de pouvoir d'achat, lieu d'échanges et de convivialité ;
 - Economique : création d'emplois pérennes, réduction des coûts liés à la gestion de

déchets, formation à des métiers d'avenir (valoristes).

Ce projet permettra de renforcer la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Des synergies pourront également être recherchées pour accompagner le développement de l'attractivité du territoire : réutilisation de rebus pour créer des œuvres artistiques à exposer dans l'espace public, réparation de vélos pour développer les modes doux, etc.

Focus sur l'immeuble dit « Mont Michel », à Bellegarde : un équipement à remobiliser

La présence d'immeuble vacant en centre-ville constitue une opportunité pour développer une offre nouvelle et renforcer la centralité du cœur de ville.

Situé rue du château, sur la colline du Mont Michel et à proximité immédiate de l'axe structurant de la rue Nîmes, cet immeuble est aujourd'hui vacant.

L'enjeu des prochaines années consistera à assurer la réaffectation de ce site en friche. Ce site détient de nombreux atouts, en lien avec : la surface disponible, la vue qu'il offre depuis les étages sur le village et au-delà, sa situation hors de la zone inondable, sa proximité directe avec la colline Mont Michel, site paysager marquant du territoire et objet d'un projet de valorisation, etc.

La commune souhaite engager une étude en vue de sa remobilisation.



Axe 4 | Equipements et services # BELLEGARDE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Diversité et qualité des équipements et services (dont présence d'une Maison France Services ouverte début 2021, Pole associatif, stade)• Services dans le domaine de l'aide sociale : service de transport par mini bus gratuit pour les personnes âgées, banque alimentaire, logements d'urgence, vesti-boutique• La question de l'accès au soin portée par le territoire (création maison médicale, partenariat avec la Région, etc)• PCAET 2020-2025 porté à l'échelle de la CCBTA, avec des actions majeures déjà réalisées en faveur de la transition écologique.• Un projet fort : recyclerie communautaire porté par la CCBTA	<ul style="list-style-type: none">▪ Certains équipements sont vieillissants et/ou en inadéquation avec : les besoins métiers et ceux liés à l'accueil de la population => Projets prévus.▪ Des locaux et équipements consommateurs d'énergie à rénover d'un point de vue énergétique ; des travaux coûteux, des démarches de diagnostics à engager.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ Le plateau Coste Canet situé hors des zones inondables, pour accueillir de nouveaux projets▪ Des financements dédiés à la transition écologique en faveur de amélioration des performances énergétiques▪ Présence d'un immeuble en friche à fort potentiel pour renforcer l'offre en équipements. Ex : Mont Michel, hors zone inondable.	<ul style="list-style-type: none">• Le développement démographique rapide de la ville qui nécessite de conforter et renouveler l'offre d'équipements et de services.• Risque de problèmes d'accès aux soins à accompagner.• Risques de pollution lié aux nitrates à prévenir pour préserver la santé des habitants

LES ENJEUX

1. Renforcer l'offre d'équipements et de services, en faveur du rayonnement de Bellegarde en tant que pole structurant du bassin de vie et du maintien de la qualité de vie
2. Agir en faveur de la rénovation énergétique des équipements et de la transition écologique
3. Favoriser l'accès à une offre de soins diversifiée

AXE 5 | Espaces publics, patrimoine et paysage

L'espace public, le patrimoine, le paysage sont les éléments fondamentaux au travers desquels les habitants comme les visiteurs vivent et découvrent le territoire, ses particularités, ses traditions, son histoire. Leur valorisation va dans le sens de l'attractivité du territoire et de sa qualité de vie. Ce chapitre du diagnostic s'attache à comprendre les atouts et les faiblesses du territoire en ce domaine afin de dégager des enjeux communs ainsi que spécifiques aux deux communes, tout en veillant à la cohérence avec le projet de territoire et les projets inscrits dans la démarche « Bourg centre Occitanie ».

A. PRINCIPAUX CONSTATS A L'ECHELLE DE LA CCBTA

Un patrimoine riche et diversifié

Le territoire de Beaucaire et de la Terre d'Argence présente un patrimoine riche et diversifié, composé :

- De **55 monuments, 1 site et 300 objets mobiliers classés ou inscrits** sur la liste des Monuments historiques. A noter, la présence d'ensembles patrimoniaux de grande valeur : l'Abbaye rupestre de Saint-Roman-de-l'Aiguille et le **château médiéval de Beaucaire**.
- Des centres anciens de Beaucaire et Fourques, à forte dimension patrimoniale, dotés d'un **Site Patrimonial Remarquable (SPR)** ;
- D'un **petit patrimoine rural riche** (moulins, chapelles et lavoirs, etc.) révélé et valorisé depuis 2009 par un plan patrimoine ;
- D'un élément identitaire fort du territoire, **l'eau** : Fleuve Rhône et le Petit Rhône, canal de Rhône à Sète, canaux d'irrigation, etc
- D'entités paysagères façonnées par les **productions agricoles et viticoles**,
- De **sites techniques et des musées** qui complètent l'offre de découverte du territoire, de ses traditions et savoir-faire : musée de France Auguste Jacquet, Vieux mas et Mas gallo-romain des Tourelles à Beaucaire ; musée de la vannerie à Vallabrègues ; musée de l'eau à Bellegarde ; ateliers d'artisans des métiers d'art...),
- **D'équipements culturels** (Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, Casino municipal et Conservatoire à rayonnement local - musique, théâtre et danse - à Beaucaire ; auditorium de Fourques ; le pôle associatif et culturel de Bellegarde,
- De **traditions provençales et camarguaises** qui viennent compléter l'offre en matière culturelle à travers un programme de manifestations (férias, fête de la Madeleine, « Rencontres équestres », foire aux chevaux, festival européen de la vannerie).

Malgré les richesses du patrimoine, le territoire de la Terre d'Argence a du mal à exister dans un environnement touristique fortement concurrentiel (cf. Partie 2 Economie, Emploi et commerce).

Un territoire qui s'engage dans le développement de la politique culturelle autour de l'architecture et du patrimoine

Depuis 2001, le territoire de Beaucaire bénéficie du Label Ville d'Art et d'Histoire, label de qualité qui a engagé la Ville, puis l'EPCI depuis la prise de compétence Patrimoine en 2012, dans une politique culturelle dynamique de connaissance, de conservation, et de médiation du patrimoine.

Cet engagement répond aux enjeux que représentent l'appropriation du patrimoine par les habitants et la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective. Cette politique vise 4 objectifs :

- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère,
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale,
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine,
- Proposer au public local et touristique des visites de qualité.

Dans ce cadre, ont notamment été mis en place : un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, un service d'animation de l'architecture et du patrimoine composé d'un personnel qualifié, des actions de formation à l'intention des personnels territoriaux, des médiateurs touristiques et sociaux, des associations, et une communication active sur l'architecture et le patrimoine.

B. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BEUCAIRE

Une ville d'art et d'histoire

Ville romaine, médiévale, classique et enfin moderne, Beaucaire a connu de nombreux événements historiques. Embellie au cours du XVIII^e siècle, organisée pour les besoins du commerce liés à la foire, le centre-ville est constitué de hautes maisons et de ruelles étroites. Son centre historique compte un grand nombre de monuments historiques et est classé **site patrimonial remarquable**.

La **qualité architecturale exceptionnelle du patrimoine bâti beaucairois est un levier essentiel à la dynamique de revitalisation et de développement du centre-ville**.

Les enjeux portent principalement sur :

- **La rénovation des immeubles dégradés.** Malgré la dynamique de rénovation soutenue notamment par les opérations façades et l'OPAH-RU, beaucoup d'immeubles restent à rénover. La prochaine OPAH-RU intégrera les enjeux liés à la valorisation du patrimoine (cf. Axe1), avec la nécessité de les combiner aux enjeux liées à la performance énergétique et à la santé.
- **La valorisation des éléments identitaires marquants du territoire**, qui font l'identité et le caractère du centre-ville. Parmi eux, *la Croix Couverte* située en porte d'entrée de la ville et qui fait l'objet d'un projet de valorisation portée par la commune ; le *Château de Beaucaire*, site emblématique du territoire, classé Monument Historique depuis 1875. A travers son projet de territoire 2021-2030, la CCBTA affirme sa volonté « d'aménager le site pour le faire vivre et connaître », aménager et équiper le site pour faciliter son accès, améliorer l'expérience et permettre la réalisation d'événements (travaux d'accessibilité, aire de pique-nique, points d'eau, etc), développer des animations en journée et soirée, développer la médiation et l'animation culturelle. Citons enfin, l'abbaye St Roman, site exceptionnel en Europe faisant l'objet d'un projet CCBTA pour la préservation et la valorisation de ce site hors du commun.
- **La préservation et la valorisation du patrimoine paysager :** le centre-ville est fortement marqué par la présence de l'eau, à travers le Rhône mais également le canal du Rhône à Sète qui structure la ville et constitue une véritable centralité et lieu d'animation. A travers les grands projets à mettre en œuvre (Salle de spectacles, Base nautique, Sud Canal, etc), l'enjeu sera de *renforcer les liens*

avec ce patrimoine paysager singulier et favoriser l'appropriation par les habitants.

La ville est également fortement marquée par des traditions provençales et camarguaises qui animent le territoire tout au long de l'année (férias, fête de la Madeleine, « rencontres équestres », foire aux chevaux, etc.). L'enjeu concerne le **maintien de ces animations, qui participent à l'attractivité du centre-ville**.

De nombreux leviers déjà mis en place pour valoriser le patrimoine et les espaces publics

Le territoire bénéficie de nombreux dispositifs qu'il s'agira de poursuivre, renforcer et compléter :

- Une opération de ravalement des façades dont injonctions de ravalement de façade sur certains axes,
- Des aides à la rénovation des devantures,
- Une OPAH-RU (CCBTA), avec un effet positif sur la dynamique de rénovation dont celle des façades qui participent à améliorer l'ambiance urbaine.
- Un Plan de Sauvegarde et de mise en Valeur, en cours de révision,
- Des actions développées dans le cadre du label Ville d'Art et Histoire qui permettent la valorisation et l'appropriation du patrimoine commun.
- Un concours de fleurissement, avec une trentaine de participants en centre-ville,
- Des actions de réaménagement des espaces publics.

Une dynamique de rénovation des espaces publics à poursuivre

La commune a engagé de nombreux travaux en faveur de la **qualité des espaces publics**. Cette dynamique doit être poursuivie : des projets sont prévus notamment sur les axes structurants (quai Général De Gaulle - Square Eyssette) et entrées de ville (route de St Gilles, route de Nîmes). **L'intégration des enjeux environnementaux et nouvelles pratiques de mobilités** sera recherchée à travers notamment la création de pistes cyclables.

Focus sur l'îlot Aillaud, une friche à haute valeur patrimoniale située en plein cœur de ville, au pied de la forteresse de Beaucaire

Au pied des remparts de la forteresse médiévale, délimité par la rue Camille Desmoulins au sud et la place Raimond VII à l'est, l'îlot dit « Aillaud » fait l'objet actuellement d'une réflexion de la part des élus de la CCBTA pour remobiliser le potentiel foncier et lui redonner vie. L'archéologie, les archives communales de Beaucaire et les sources orales ont révélé le passé de cet ensemble composé aujourd'hui d'une cheminée en briques, d'un pigeonnier de plan carré, de deux corps de bâtiments disposés en L et d'une cour arborée. Le site a eu tour à tour plusieurs usages : dépendance d'un hôtel particulier appartenant à la Maison des Porcelets, maison appartenant à un certain Meissonnier, usine de produits chimiques, atelier d'ébénisterie pour la fabrication de toilettes lavabos, tonnellerie, grainetier, et enfin fabrique de meubles de la famille Aillaud jusque vers 1985. Puis l'îlot est peu à peu abandonné. Aujourd'hui propriété de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA), cet ensemble fait actuellement l'objet d'une réflexion de la part des élus de la CCBTA pour remobiliser le potentiel foncier et lui redonner vie.



Une consultation citoyenne a été lancée de juillet au 30 septembre 2022, donnant la possibilité à tous ceux qui le souhaitent de déposer leurs idées sur le devenir de l'îlot. Grâce à l'outil Purpoz - plateforme citoyenne en ligne (application soutenue par la Banque des Territoires), près de 40 propositions ont pu être récoltées, orientées principalement vers un lieu hybride qui mêle des activités en lien avec le développement touristique du territoire, le souhait de valoriser les richesses locales, de développer des lieux de rencontre et d'échanges, et celui de favoriser la créativité et l'art, vecteurs d'attractivité et de liens avec les habitants.

Des groupes de travail réunissant techniciens et élus ont été constitués et ont permis d'aboutir à la définition de futurs souhaitables. L'objectif de la CCBTA est de rénover et de réhabiliter l'ensemble de l'îlot Aillaud et d'en faire un nouveau lieu permettant de répondre à plusieurs objectifs :

- Développer et faire rayonner la Terre d'Argence,
- Renforcer l'attractivité du Château,
- Améliorer le cadre de vie des habitants,
- Contribuer à la revitalisation du centre-ville de Beaucaire.

Ce projet d'envergure requiert la réalisation de plusieurs études (techniques, patrimoniales, de faisabilité et de programmation, etc.) avant de pouvoir entamer la phase de travaux.

Axe 5 | Espaces publics, patrimoine et paysage #BEUCAIRE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité exceptionnelle du patrimoine bâti en centre historique (SPR), levier essentiel de développement de l'attractivité de la commune.▪ Beaucaire, Ville d'Art et d'Histoire,▪ Des espaces publics améliorés, une dynamique à poursuivre▪ Proximité immédiate d'espaces végétalisés et d'atouts paysagers (Rhône, canal)▪ Des dispositifs mis en place pour valoriser le patrimoine et les espaces publics : programme ravalement de façades avec la Région et axes de ravalements avec injonctions.▪ Un site unique en Europe : l'abbaye de Saint Roman ; à préserver et sécuriser.▪ Des actions de médiations culturelles favorisant l'appropriation du patrimoine et des dispositifs culturels innovants, en faveur de l'accès à la culture : Micro-folie.	<ul style="list-style-type: none">▪ Gisement important d'immeubles à grande valeur patrimoniale à rénover, voire abandon de certains immeubles ; à mettre en perspective avec les difficultés rencontrées par les porteurs de projets pour rénover le bâti (cf. Axe Habitat) liées aux contraintes patrimoniales fortes (complexité des démarches, surcoûts, temps longs, etc)▪ Sur la rue Nationale - Ledru Rollin : malgré les dispositifs mis en place, des devantures fermées et des vitrines et enseignes peu qualitatives (cf. Axe commerce)▪ Des accès de ville et axes urbains à valoriser, structurer et requalifier
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ L'îlot Aillaud - propriété de la CCBTA ; une friche urbaine d'intérêt patrimonial, située en plein centre-ville, au pied du château. Des investissements lourds à prévoir pour créer un nouveau lieu d'attractivité et de développement pour la commune et la Terre d'Argence.▪ Les aspirations des habitants en faveur d'espaces extérieurs, de la nature en ville, à prendre en compte pour améliorer la qualité résidentielle du cœur de ville : vers des actions de végétalisation? (ex : permis de végétaliser - démarche participative).	<ul style="list-style-type: none">▪ Difficultés pour les porteurs de projets de travaux de s'inscrire dans un parcours de rénovation long et complexe lié aux contraintes du PSMV + difficultés de conjuguer préservation du patrimoine, amélioration du confort et performance énergétique, tout en respectant un équilibre financier => risque d'abandon de projets => frein à la dynamique de rénovation du centre-ville.

LES ENJEUX

1. Révéler, valoriser et faire vivre le patrimoine exceptionnel de Beaucaire
2. Créer un environnement urbain agréable pour les habitants et favorable au commerce
3. Intégrer les enjeux environnementaux (îlots de fraîcheurs, perméabilité des sols, etc)

C. ELEMENTS D'ANALYSE A L'ECHELLE DE BELLEGARDE

Les paysages

Bellegarde bénéficie de paysages de plusieurs types variant entre le plateau viticole remarquable des Costières (AOP Costières de Nîmes, Clairette de Bellegarde - reconnue en 1949 et qui la classe parmi l'une des plus anciennes AOP du Languedoc) et la vaste plaine humide cultivée au Sud (IGP riz de Camargue, AOP viande taureau de Camargue). L'eau est très présente à Bellegarde avec d'anciennes carrières reconverties en plan d'eau sur la Costière, les deux lacs aménagés ou encore les fontaines et dispositifs liés à l'hydraulique.

Patrimoine et identité

La commune possède un potentiel patrimonial qui témoigne de l'histoire attestée depuis 17 000 ans, des activités et de l'appropriation d'un site par des populations successives et qui attire un tourisme de proximité. On recense notamment l'aqueduc romain, la tour féodale, les fontaines et lavoirs, le moulin à l'huile du 19ème siècle, encore en activité, les canaux et le port de plaisance, etc.

- La qualité patrimoniale et paysagère du centre-ville repose principalement sur :
- La qualité architecturale du bâti du noyau historique,
- Les éléments patrimoniaux : L'Eglise, la Mairie, les lavoirs et fontaines, la Tour de la Madone,
- Les éléments paysager : Colline du Mont Michel,
- Les points de vues remarquables, notamment depuis la colline Mont Michel et la tour de la Madone,
- L'omniprésence de l'Eau : canaux, lacs, fontaines et lavoirs, etc.

Des leviers nouveaux pour animer et embellir l'espace public : l'art et la couleur

En complément des actions à poursuivre, la commune identifie **l'art et la couleur comme des leviers pour améliorer l'attractivité territoriale et la qualité de vie.**

Afin de donner davantage de caractère à son centre-ville, tout en préservant l'identité du bâti bellegardais, la CCBTA accompagne la commune via **l'intervention d'une coloriste**, pour mener une réflexion en vue d'apporter davantage de couleur au centre-ville, notamment via le traitement de coloration des façades et des différents éléments qui la constitue (volets, portes, ferronneries, etc). Cette action vient compléter les dispositifs en place en faveur de l'amélioration de la qualité de l'espace public et du bâti que sont les aides façades et l'OPAH-RU.

Par ailleurs, **la commune souhaite pouvoir amener l'art dans l'espace public, et notamment créer un parcours artistique à ciel ouvert**, à travers la ville et notamment son centre-ville.

Les objectifs identifiés sont multiples :

- Embellir, singulariser le centre-ville, et renforcer sa centralité,
- Donner un sens nouveau à l'espace public, les rendre plus attractifs et conviviaux,
- Attiser la curiosité, interpeler, susciter des émotions.

Cela participerait par ailleurs à faciliter l'accès à la culture « hors les murs », à développer le tourisme de proximité et pourrait favoriser la déambulation piétonne.

Cela viendrait compléter les actions en faveur de la diffusion de l'art et la culture, comme le dispositif Micro-folie itinérant, innovation déployée par la CCBTA sur le territoire intercommunal.

Axe 5 | Espaces publics, patrimoine et paysage #BELLEGARDE

SYNTHESE DES PRINCIPAUX ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité architecturale du bâti participant à la qualité du cadre de vie et à l'identité locale.▪ Aménagements qualitatifs réalisés en centre-ville▪ Dynamique de rénovation du bâti du centre-ville en lien avec l'OPAH-RU▪ Dispositif de surveillance présent sur une partie du centre-ville, à compléter▪ Proximité immédiate d'espaces végétalisés / et d'atouts paysagers▪ Des actions de médiation culturelle et dispositifs innovants (ex : Microfolie itinérant) portés par la CCBTA.▪ Des actions en faveur de la valorisation/appropriation du patrimoine paysager. Ex : Mont Michel	<ul style="list-style-type: none">▪ Des façades encore dégradées, avec des enjeux accentués sur les axes structurants, des problématiques d'éléments parasite en façade ; certaines devantures commerciales peu qualitatives (lien avec Axe 2. Commerce)▪ Des entrées de ville et axes urbains à valoriser, structurer et requalifier (cf. Axe Mobilités)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">▪ Programme façades de la Région 2023-2024▪ L'art et la couleur comme un levier pour animer et singulariser l'espace public▪ Les cours d'eau, opportunité de s'approprier la ville (cf. Axe mobilités)▪ Des financements en faveur de la transition écologique▪ Des initiatives de végétalisation des centres-villes développées par les communes et pouvant être accompagnées par le CAUE	<ul style="list-style-type: none">▪ Des atouts paysagers à valoriser et préserver (Lac des moulins)▪ Aspirations des habitants vers la recherche d'un extérieur, davantage de nature à prendre en compte pour améliorer la qualité résidentielle du cœur de ville (lien avec axe Habitat)

LES ENJEUX

1. Maintenir et renforcer la qualité du patrimoine architectural et paysager de Bellegarde,
2. Favoriser un espace public et une ambiance urbaine de qualité, favorable à l'attractivité commerciale, touristique et résidentielle
3. Agir en faveur du développement d'un environnement durable

Article 5 : Stratégie territoriale de revitalisation, plan d'actions et calendrier prévisionnel

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La présente convention énonce la stratégie et le projet urbain, économique et social de revitalisation des commune(s) de Beaucaire et de Bellegarde qui résulte du diagnostic et des enjeux précédemment identifiés.

Le projet de territoire se décline en **orientations stratégiques**, en **objectifs et en actions**.

Il intègre :

- les orientations du contrat de relance et transition écologique dans lequel le territoire s'inscrit ;
- des objectifs transversaux de transition écologique et de cohésion territoriale ;
- les secteurs stratégiques et d'intervention prioritaires dans la perspective d'établir le périmètre de l'ORT.

A partir des orientations stratégiques définies, la collectivité, des acteurs territoriaux et les partenaires établissent un plan d'action opérationnel en identifiant des projets à soutenir et à mettre en œuvre sur le territoire. Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions.

Il définit le ou les périmètres en fonction des thématiques, le programme global, un calendrier prévisionnel et la maquette financière correspondante.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs au cours du programme PVD et pendant toute la durée de la présente convention d'ORT, elles seront validées par le comité de pilotage tel que prévu à l'article 2 de la présente convention, et feront l'objet d'un avenant. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

5.1 Stratégie territoriale de Beaucaire

A. RAPPEL DES ENJEUX, AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS

AXE 1 | **Habitat, Logement**

Enjeux

1. Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville de Beaucaire
2. Développer une offre de de qualité pour permettre un renouvellement urbain
3. Favoriser la rénovation du bâti pour un habitat confortable, performant et à valeur patrimoniale
4. Assurer le réinvestissement du secteur Est du centre-ville

Orientation stratégique 1 : Vers une offre de logements attractive, accessible et performante

Objectif 1 : Assurer la rénovation du parc de logements, en prenant en compte les enjeux liés aux normes d'habitabilité, à la performance énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap, la valorisation du patrimoine, le risque inondation, le traitement des copropriétés dégradées, la lutte contre la vacance, etc.

Objectif 2 : Favoriser la remobilisation du parc vacant en faveur d'une offre nouvelle de qualité

Objectif 3 : Développer une offre nouvelle d'habitat pour attirer de nouveaux ménages, futurs consommateurs des commerces de centre-ville

Objectif transversal : Développer les aménités urbaines du centre-ville (cf. autres axes)

Le parc de logements du centre-ville de Beaucaire possède de **grandes qualités patrimoniales à préserver** avec néanmoins **d'importants besoins en rénovation** liés à l'état de dégradation des logements, voire des immeubles entiers. Pour faire face à ces enjeux, la commune de Beaucaire et son centre-ville bénéficient d'une **politique volontariste en faveur de l'habitat** : PLH, OPAH-RU, subventions spécifiques de la CCBTA, Programme ravalement de façades avec injonctions, permis de louer, comité de lutte contre l'habitat indigne, etc. Ces nombreux dispositifs ont été mis en place pour faire levier sur la dynamique de rénovation qui relève en grande partie de l'initiative privée.

Dans le cadre de sa stratégie, le territoire **maintient et renforce ses dispositifs pour continuer à encourager la rénovation du parc de logements en centre-ville et produire une offre de logement attractive**, autour des objectifs multiples liés à lutte contre l'habitat indigne, l'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap, la valorisation du patrimoine, le traitement des copropriétés, la mobilisation du parc vacant, la production d'une offre à loyer maîtrisée, etc.

C'est ainsi que la CCBTA déploiera sa **nouvelle OPAH-RU 2023-2028**, avec **la mise en place d'aides supplémentaires**, un partenariat et une ingénierie renforcée pour pouvoir traiter les points durs et faciliter la rénovation. L'équipe d'animation informera les particuliers des aides mobilisables (subventions, dispositifs fiscaux dont le « De Normandie », etc) et accompagnera les collectivités dans le redressement des situations d'habitat dégradé, en sollicitant le cas échéant, les différents outils de l'ORT (DIIF, VIR, etc).

Un des freins identifié dans le cadre des bilans de l'OPAH-RU précédente porte sur la **difficulté des porteurs de projet à mener des opérations de rénovation** qui concilient les contraintes fortes liées à la préservation du patrimoine en Site Patrimonial Remarquable (SPR) impliquant des temps longs et des travaux coûteux, les objectifs croissants de performance énergétique, tout restant économiquement viable. La CCBTA, aux côtés des partenaires, engagera une **étude sur ce sujet**, avec l'ambition de faciliter et accélérer le parcours de rénovation des porteurs de projet et, plus largement, la requalification du parc immobilier du centre-ville.

Le **projet du futur quartier Sud Canal**, situé à deux pas du centre-ville, est une action forte et majeure de la commune de Beaucaire, qui contribuera fortement au dynamisme de centre-ville. Il accueillera une offre de logements de qualité, en phase avec les attentes des ménages, et permettra ainsi d'attirer de nouveaux ménages, consommateurs potentiels du commerce de centre-ville.

Par ailleurs, pour développer l'attractivité résidentielle du centre-ville, des **actions sont engagées pour renforcer la qualité de l'espace public, de l'offre d'équipements**, etc. et ainsi offrir les aménités recherchées par les ménages.

Enfin, à noter que pour renforcer l'arsenal des outils déployés sur le territoire en faveur de la lutte contre la vacance des logements, la commune de Beaucaire met en place **l'encadrement des baux commerciaux** dans les conditions prévus à l'article 7 de la convention ORT.

AXE 2 | Commerce, économie locale, tourisme, emploi

Enjeux

1. Renforcer et diversifier l'appareil commercial de centre-ville,
2. Assurer la complémentarité de l'offre en périphérie et limiter les concurrences,
3. Accueillir de nouveaux habitants en centre-ville, futurs consommateurs du commerce de centre-ville (cf. Axe Habitat)
4. Maintenir et renforcer les pôles générateurs de flux en centre-ville (festivités, équipements, administrations, etc)
5. Affirmer Beaucaire en tant que pôle touristique et économique et notamment, développer le cyclotourisme
6. Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation

Orientation stratégique 2 : Développer le potentiel économique du centre-ville ainsi que le rayonnement du territoire

Objectif transversal : Créer un environnement urbain favorable au commerce de centre-ville (cf. Axes 1, 3, 4, 5)

Objectif 1 : Accompagner le développement du commerce de centre-ville et de proximité

Objectif 2 : Développer l'offre touristique et favoriser l'attractivité économique de la commune et de la Terre d'Argence

Objectif 3 : Développer l'offre de formation sur le territoire

Le centre-ville bénéficie d'un **tissu commercial dynamique** sur ses boulevards de ceinture, les quais, les places de la mairie et de la République, soutenu par de **nombreux leviers mis en place par la municipalité de Beaucaire** dans le cadre de son « **Plan Commerce Ambition** » (cf. diagnostic) : organisation de nombreux événements gratuits toute l'année, recrutement d'un manager de centre-ville, acquisition des commerces du centre-ville par la commune et location à des commerçants variés afin de maîtriser l'offre commerciale et de proposer une offre diversifiée de commerces en centre-ville. A noter également, **les aides de la CCBTA** mises en place en faveur de la mise aux normes et la modernisation des commerces, ainsi que les projets structurants portés par la commune et la CCBTA qui viennent renforcer les **pôles générateurs de flux en centre-ville** (Ecole Nationale, création du nouveau quartier Sud Canal, Projet de Salle de spectacles et de congrès, etc).

La commune a désigné comme axes commerciaux principaux :

- Le boulevard Maréchal Foch
- Le boulevard Maréchal Joffre
- Le quai Général de Gaulle - Le quai de la Paix
- Le cours Sadi Carnot
- Le cours Gambetta - La rue de l'Hôtel de Ville
- La place Georges Clemenceau
- La rue Nationale
- La rue Ledru-Rollin
- La place de la République

Les enjeux les plus importants portent sur la rue Nationale - rue Ledru Rollin, où l'on constate de la vacance commerciale et des devantures peu qualitatives. Cet axe, pourtant le principal du cœur de ville, est plus éloigné des flux naturels de circulation et donc des consommateurs potentiels ainsi que du stationnement. Son offre commerciale bénéficie davantage aux habitants du centre-ville et doit être renforcée et diversifiée.

La stratégie du territoire en faveur du commerce se traduit par la **poursuite des mesures phares précitées**, la signature de la présente ORT qui vient activer un arsenal d'outils en faveur du dynamisme commercial et la mise en œuvre de nouvelles actions en lien avec les autres axes du programme (Patrimoine, Espaces publics et Equipements Publics). L'objectif est d'**améliorer l'expérience du chaland** (ex : mise en place d'un règlement de publicité, requalification de l'espace public, programme de ravalement de façade avec injonction, etc.), de développer toujours plus les pôles générateurs de flux (ex : création d'une salle de spectacles et de congrès), et d'améliorer les accès vers le centre-ville (requalification des entrées de ville), etc.

En matière de développement économique et de tourisme qui sont de compétence CCBTA, les enjeux de revitalisation du centre-ville portent sur le **renforcement du potentiel économique du centre-ville** en faveur d'un **plus grand rayonnement de Beaucaire et de la Terre d'Argence**. La CCBTA souhaite notamment accompagner le **développement du tourisme dont le tourisme à vélo** s'appuyant sur la position stratégique du territoire en porte d'entrée de l'Occitanie à Vélo et au croisement de voies cyclables structurantes, dont la Via Rhôna, aménagée récemment par la CCBTA avec l'aide des partenaires. La CCBTA poursuivra ainsi ses actions liées à l'aménagement **de la ViaRhôna et au développement du tourisme à vélo**. Elle prévoit également la création d'une nouvelle aire de camping-car. La CCBTA souhaite également travailler en lien avec les partenaires de l'emploi au développement de l'offre de formation sur le territoire, vecteur d'emploi.

Enfin, le Canal du Rhône à Sète a été construit pour relier le Rhône avec le Canal du Midi et allait de Beaucaire à Sète et à l'étang de Thau. A la suite de l'aménagement du barrage de Vallabrègues au cours du siècle dernier, **l'écluse de Beaucaire** a été fermée, condamnant ainsi son port, situé au cœur de la Ville, à n'être rien de moins qu'une impasse. **La Mairie souhaite réparer cette erreur commise par une majorité précédente** et s'emparer de ce dossier pour préparer l'avenir économique et touristique de la commune.

AXE 3 | Mobilité

Enjeux

1. Développer l'accessibilité du centre-ville, la mobilité et les connexions
2. Développer un territoire favorable à la pratique des modes doux et au développement du cyclotourisme

Orientation stratégique 3 : Améliorer l'accessibilité au centre-ville, développer les connexions et encourager les modes doux

Objectif 1 : Développer les connexions avec la région Occitanie et poursuivre le développement des transports

Objectif 2 : Améliorer les axes structurants et les entrées de ville, au titre de la mobilité, de l'attractivité et de la sécurité

Objectif 3 : Encourager la pratique des modes actifs et notamment du vélo

Objectif 4 : Développer le cyclotourisme (cf. Axe 2)

Dans le cadre de la démarche de revitalisation du centre-ville, les principaux enjeux portent sur le développement de **l'accessibilité du centre-ville**, celui de la **mobilité et des connexions**, pour faciliter toujours plus **les flux vers le centre-ville**, essentiels au dynamisme de centre-ville. Pour répondre aux aspirations croissantes des habitants en faveur de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement et plus économes, un travail particulier doit être fait pour **faciliter les modes actifs**.

Dans le cadre de son projet, la commune porte plusieurs ambitions en faveur de la mobilité. La commune vise d'une part le **renforcement des connexions avec la région Occitanie**. Depuis 2014, elle travaille à l'amélioration de la desserte ferroviaire de la ville et a obtenu de la région Occitanie le triplement du nombre de trains par jours qui desservent la gare. C'est dans l'optique de rendre mieux accessible et de rénover cette desserte que la municipalité, aux côtés des partenaires, a tout mis en œuvre pour voir aboutir le projet de **réalisation d'un pôle d'échange multimodal** essentiel pour l'attractivité économique de la ville.

D'autre part, la commune s'engage en faveur de **l'amélioration de ses entrées villes**, qui constituent des axes stratégiques à plusieurs égards : ils participent à l'image que renvoie la commune et donc à l'attractivité et facilitent l'accès au centre-ville. S'agissant de la route de Saint Gilles qui fait l'objet d'un projet de requalification avec voie cyclable, les investissements viendront accompagner l'aménagement d'un équipement futur majeur qu'est la Salle de Spectacles et de Congrès.

Par ailleurs, la commune souhaite renforcer **sa stratégie en faveur de la mobilité**. A ce jour, elle ne dispose pas d'un schéma de circulation, tant intra-muros pour les déplacements entre les différents quartiers de la ville, que d'un point de vue des déplacements avec les communes voisines et pôles économiques à proximité (Nîmes, Arles, Avignon). La commune prévoit de travailler sur un schéma global, incluant les déplacements d'un quartier à l'autre, les déplacements touristiques et les déplacements vers l'extérieur. La CCBTA quant à elle, en lien avec son ambition de développer le tourisme à vélo et de favoriser un aménagement propice à la pratique du vélo à l'échelle du territoire intercommunale, lancera une étude pour définir un **Plan Vélo intercommunal**.

AXE 4 | Equipements et services publics

Enjeux

1. Développer le rayonnement de Beaucaire, pôle d'équilibre du bassin de vie
2. Renforcer l'offre d'équipements en lien avec les besoins et les attentes des habitants
3. Prendre en compte les enjeux de transition énergétique et d'accessibilité
4. Eviter le départ des services à l'extérieur du centre-ville
5. Favoriser l'accès à une offre de soins diversifiée

Orientation stratégique 2 : Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants

Objectif 1 : Renforcer l'offre d'équipements structurants, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants

Objectif 2 : Renforcer l'offre d'équipements et de services, notamment sportifs et de loisirs

Objectif 3 : Améliorer l'accueil scolaire tout en visant la performance énergétique du bâti

Objectif 4 : Améliorer la performance énergétique des équipements et leur accessibilité

Beaucaire bénéficie de nombreux équipements publics qui participent au dynamisme de la commune et la cohésion sociale.

Afin de maintenir et renforcer la qualité de ses équipements, la commune et la CCBTA, aux côtés des partenaires, prévoient de **nombreux investissements** en direction des équipements publics. A travers les projets à mener, les collectivités visent d'une part, le renforcement du rôle de Beaucaire en tant que pôle d'équilibre et une qualité de vie toujours plus grande, au bénéfice des habitants de Beaucaire et du bassin de vie. Cela passe notamment par la **réalisation d'équipements structurants**, comme la Salle de spectacles et de congrès, projet CCBTA situé sur une friche ferroviaire aux multiples atouts, à deux pas de centre-ville et à proximité immédiate d'un élément patrimonial marquant : le canal du Rhône à Sète.

Pour renforcer l'attractivité et améliorer toujours plus la qualité de vie des habitants, la commune prévoit notamment de **nombreux investissements en faveur des équipements sportifs**, pour faciliter la pratique du sport et favoriser la santé : padel, gymnase, dojo, etc. On peut citer également, les travaux liés à la base nautique internationale, qui a été sélectionnée pour être centre de préparation pour les Jeux Olympiques de 2024.

Enfin, la commune prévoit **d'autres actions** en faveur de l'amélioration des équipements publics : des actions qui viendront améliorer la **performance énergétique, améliorer l'accessibilité** à tous et renforcer **l'offre locale d'équipement**, au bénéfice de la qualité de vie des habitants, de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire.

Axe 5 | Espace public, paysage et patrimoine

Enjeux

1. Révéler, valoriser et faire vivre le patrimoine exceptionnel de Beaucaire
2. Créer un environnement urbain agréable pour les habitants et favorable au commerce
3. Intégrer les enjeux environnementaux (ilots de fraîcheurs, perméabilité des sols, etc)

Orientation stratégique 5 : Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux

Objectif 1 : Réhabiliter, valoriser et faire vivre le patrimoine, vecteur d'attractivité

Objectif 2 : Aménager des espaces publics de qualité intégrant les enjeux environnementaux

Le **patrimoine architectural exceptionnel** du centre-ville de Beaucaire constitue à la fois un atout majeur pour le développement de l'attractivité de la commune et un enjeu fort tant il nécessite de lourds investissements du côté des collectivités comme des personnes privées, dans le cadre de démarches de travaux souvent complexes et coûteuses pour la requalification et la valorisation du bâti.

De nombreux dispositifs sont d'ores et déjà en place pour faire à ces enjeux et accompagner la dynamique de rénovation nécessaire pour valoriser ce joyau qu'est le centre-ville de Beaucaire. On peut notamment citer le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, actuellement en cours de révision, le programme de ravalement de façades qui prévoit la mise en œuvre d'injonction sur des axes stratégiques et qui bénéficie du soutien de la Région, ou encore l'OPAH-RU portée par la CCBTA et qui, à travers l'accompagnement des particuliers, favorise la réalisation de rénovations de qualité soucieuses de la préservation du patrimoine. La valorisation du patrimoine, qu'il soit paysager ou architectural passe également par la mise en œuvre d'actions de médiation et d'animation auprès du public scolaire et du grand public, réalisées notamment dans le cadre du **Label Ville d'Art et Histoire** de la commune de Beaucaire, pour favoriser l'appropriation et faire vivre ce patrimoine commun.

Dans le cadre de son projet, le territoire poursuit son engagement en faveur de la valorisation du patrimoine et de la qualité des espaces publics. Cela passe d'une part par la poursuite et le renforcement des **dispositifs qui viennent cadrer et booster les dynamiques privées**, tels que : l'OPAH-RU, le programme façades, la révision du PSMV, la mise en place d'un règlement de publicité, etc. En particulier, avec les défis à relever autour de la rénovation énergétique du bâti ancien, qui viennent s'ajouter à ceux liés à la valorisation du patrimoine, les partenaires identifient le besoin de mieux connaître les qualités du bâti beaucairois et trouver des solutions économiquement supportables pour le rénover durablement. L'objectif est d'accélérer et faciliter les projets de rénovation de qualité. Pour cela, la CCBTA, en lien étroit avec l'OPAH-RU et les partenaires, mènera une **étude spécifique sur la rénovation du bâti beaucairois**.

Le projet de territoire se traduit également par des interventions de la part des collectivités **sur des édifices à fort intérêt patrimonial**, parmi lesquels : la Croix Couverte, l'abbaye de Saint Roman, le Château de Beaucaire, l'escalier d'honneur de l'hôtel de Ville, etc. **Ces rénovations coûteuses et complexes ne peuvent se faire sans le soutien des partenaires**. La rénovation de **l'îlot dit Aillaud**, friche patrimoniale, situé au pied du château, en plein cœur de ville fait partie des projets phares portés par la CCBTA. Elle viendra valoriser un patrimoine exceptionnel et participer au dynamisme du site du Château et du centre-ville et au rayonnement du territoire.

Enfin, la commune portera des **projets de requalification de l'espace public**. En complément des projets prévus sur les entrées de ville (cf. Mobilités) et dans le prolongement des actions déjà réalisées, la commune prévoit des actions de requalification, avec notamment des travaux prévus sur le square Eysette et le quai Général de Gaulle, axe majeur du centre-ville de Beaucaire et interface entre le cœur de ville et le canal du Rhône à Sète.

B. PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER PREVISIONNEL

Commune de Beaucaire (45 actions)

Axes	Orientations	N°	Nom de l'action	Maitrise d'ouvrage	BCO/PVD/Q PV	2023	2024	2025-26	2027-28
Axe 1 Habitat et logement	Vers une offre de logement attractive, accessible et performante	1.001	OPAH-RU 2023-2028	CCBTA	BCO/PVD	X	X	X	X
		1.002	Quartier Sud Canal	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Démarrage	Travaux	Travaux	Travaux
		1.003	Etude rénovation du bâti beaucairois	CCBTA	BCO/PVD/Q PV	Démarrage			
		1.004	Permis de louer	Ville de Beaucaire + CCBTA	PVD/QPV	En cours	En cours	En cours	En cours
Axe 2 Commerce, économie locale, tourisme et emploi	Développer le potentiel économique du centre-ville ainsi que le rayonnement du territoire	2.001	Plan Commerce Ambition	Ville de Beaucaire	PVD	En cours	En cours	En cours	En cours
		2.002	ViaRhôna Beaucaire Fourques	CCBTA	BCO/PVD	X			
		2.003	Equipements vélos	CCBTA	BCO/PVD	X	X	X	X
		2.004	Aire de camping-car	CCBTA	BCO/PVD			X	
Axe 3 Mobilités	Améliorer l'accessibilité au centre-ville, développer les connexions et encourager les modes doux	3.001	PEM - Pôle d'Echanges Multimodal	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Travaux			
		3.002	Réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles en entrée de ville (dans sa partie urbaine)	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Études	Travaux	Travaux	
		3.003	Réhabilitation complète de la route de Nîmes en entrée de ville	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Travaux	Travaux	Travaux	
		3.004	Plan Vélo	CCBTA	BCO/PVD	X	X		
		3.005	Elaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables dans le cadre de l'élaboration d'un plan général de circulation et de déplacement	Ville de Beaucaire	BCO/PVD		Études	Études	
Axe 4 Equipements et services	Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants	4.001	Base nautique internationale	Ville de Beaucaire	BCO1/PVD	Travaux			
		4.002	Réhabilitation et extension de l'école Nationale et amélioration de l'empreinte énergétique	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	En cours	En cours		
		4.003	Extension et réhabilitation de l'école Garrigues Planes	Ville de Beaucaire	BCO1/PVD	Terminé			
		4.004	Salle de spectacles et de congrès	CCBTA	BCO/PVD	X	X	X	
		4.005	Réalisation de deux padel tennis	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Démarrage	En cours	Terminé	
		4.006	Aménagement ponton flottant sur le plan d'eau du Rhône	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Travaux			
		4.007	Rénovation de la salle Saint-Pierre-de-Rives	CCAS de Beaucaire	BCO/PVD/Q PV	Etudes	Travaux	Travaux	
		4.008	Aménagement d'une aire de fitness composée d'agrès et d'équipements de musculation	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Études	En cours	En cours	
		4.009	Rénovation énergétique de la Halle des Sports	Ville de Beaucaire	BCO/PVD/Q PV	Travaux	Travaux	Travaux	
		4.010	Mise en accessibilité Ecole Préfecture, stade P. Schneider et Hôtel de Ville	Ville de Beaucaire	BCO/PVD/Q PV	Travaux	Travaux		
		4.011	Eclairage LED Mairie et Equipements sportifs communaux	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Etudes	Travaux		
		4.012	Complexe Fernand Lamouroux : terrain synthétique	Ville de Beaucaire	BCO/PVD/Q PV	Travaux			
		4.013	Travaux mairie annexe - La Moulinelle	Ville de Beaucaire	BCO/PVD/Q PV	Travaux			
		4.014	Réhabilitation piscine intercommunale	SIVU piscine Beaucaire Tarascon	BCO/PVD		Démarrage	Travaux	
		4.015	Elaboration d'un schéma général d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale de la commune	Ville de Beaucaire	PVD		Études	Études	
		4.016	Création d'un deuxième terrain synthétique et modernisation des infrastructures sportives extérieures et de leurs annexes	Ville de Beaucaire	BCO/PVD/Q PV		Travaux	Travaux	
		4.017	Création d'une piste d'athlétisme	Ville de Beaucaire	BCO/PVD			Démarrage	
		4.018	Aire de jeux - Garrigues Planes	Ville de Beaucaire	BCO/PVD			Travaux	
		4.019	Construction d'un gymnase	Ville de Beaucaire	BCO/PVD			Études	Travaux
		4.020	Extension archives municipales	Ville de Beaucaire	BCO/PVD			Études	Travaux
Axe 5 Espace public, Patrimoine et Paysage	Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux	5.001	Révision du PSMV	Ville de Beaucaire	BCO/PVD/Q PV	En cours	En cours	En cours	
		5.002	Programme façades	Ville de Beaucaire + CCBTA	BCO/PVD/Q PV	En cours	En cours	En cours	En cours
		5.003	Remobilisation Ilot Aillaud	CCBTA	BCO/PVD/Q PV	X	X	X	X
		5.004	Etude Château de Beaucaire	CCBTA	BCO/PVD/Q PV			X	
		5.005	Elimination des éléments parasites en façades et enfouissement des réseaux aériens dans le SPR (centre-ville)	Ville de Beaucaire	BCO/PVD		Travaux	Travaux	
		5.006	Elaboration d'un règlement local de publicité	Ville de Beaucaire	PVD/QPV	Démarrage			
		5.007	Mise en valeur de la Croix Couverte Réhabilitation	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Études	Travaux	Travaux	
		5.008	Extension du réseau de vidéoprotection et création d'un chenil	Ville de Beaucaire	BCO/PVD	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux
		5.009	Abbaye de Saint Roman	CCBTA	BCO PVD		X	X	
		5.010	Réfection escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville	Ville de Beaucaire	BCO/PVD		Études	Travaux	
		5.011	Réfection, mise en valeur (y compris paysagère) du Quai du Général de Gaulle et du Square Eyssette	Ville de Beaucaire	BCO/PVD			Travaux	Travaux
Axe transversal	Axe transversal	6.001	Assistance à Management de Projet	CCBTA	PVD	X	X	X	

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

5.2 Stratégie territoriale de la commune de Bellegarde

A. RAPPEL DES ENJEUX, AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS

AXE 1 | Habitat, Logement

Enjeux

1. Conforter l'attractivité résidentielle
2. Développer une offre de logements accessible à tous
3. Favoriser la rénovation du bâti pour un habitat confortable, performant et à valeur patrimoniale
4. Adapter les logements au risque inondation
5. Assurer le réinvestissement du secteur situé autour de la route de Saint Gilles, au pied de la colline Mont Michel

Orientation stratégique 1: Vers une offre de logement attractive, accessible et performante en centre-ville

Objectif 1 : Assurer la rénovation du parc de logements, en prenant en compte les enjeux liés aux normes d'habitabilité, à la performance énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie et au handicap, la valorisation du patrimoine, le risque inondation, le traitement des copropriétés dégradées, la lutte contre la vacance, etc.

Objectif 2 : Favoriser la remobilisation du parc vacant en faveur d'une offre nouvelle

La commune de Bellegarde et son centre-ville bénéficient d'une **grande attractivité résidentielle**, avec une démographie en croissance, corrélée au rythme de constructions récentes (Quartier de Ferrières). Le parc immobilier de centre-ville se caractérise par un bâti ancien type maison de ville, avec des besoins de rénovation liés à la **performance énergétique, au traitement de l'habitat dégradé et à l'adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap**. A noter, la problématique spécifique relative au risque inondation (deux aléas inondations : Rhône et Rieu).

La commune, à travers son PLU en cours de révision, s'engage à organiser le développement équilibré et responsable de la commune, notamment par la densification et la requalification de l'habitat, avec l'objectif de pouvoir accueillir les jeunes ménages, permettre à des personnes âgées de s'installer au plus près du village, et maintenir le cadre de vie et l'offre de services nécessaires aux besoins de la population.

La CCBTA, compétente en matière d'habitat, mène une politique volontariste en faveur de l'amélioration de l'habitat. Dans la continuité de l'OPAH-RU précédente, la CCBTA renouvelle son engagement et lance une nouvelle **OPAH-RU intercommunale**, sur la période 2023-2028. Celle-ci intègre également les centres-villes de Beaucaire et Jonquières-Saint-Vincent, confrontés à des enjeux communs liés à l'habitat ancien. La CCBTA prévoit d'étendre le dispositif aux autres centres anciens du territoire intercommunal.

Forte des éléments de bilan de la dernière OPAH-RU et afin de booster la dynamique de rénovation, la CCBTA met en place **de nouvelles aides**. A noter notamment, les aides relatives à l'adaptation du logement au risque inondation auquel le territoire de Bellegarde est largement exposé. Dans le cadre du travail de suivi-animation réalisé par l'opérateur, une attention particulière sera également portée sur le secteur de la rue de Saint Gilles qui concentre des enjeux plus importants liés à la qualité de l'habitat, en lien avec sa situation en pied de colline et les problèmes d'humidité. Par ailleurs, les outils et dispositifs opérationnels que permettent l'ORT comme le Denormandie, la VIR et le DIIF, etc, pourront être mobilisés en faveur du réinvestissement du centre-ville, sur les conseils de l'équipe de suivi-animation de l'OPAH-RU.

En cohérence avec l'ambition de la CCBTA d'accompagner les territoires en faveur du renouvellement urbain et la lutte contre l'étalement urbain, la CCBTA met en place un **groupe de travail spécifique** sur la vacance afin de mieux identifier les problématiques et activer les leviers en faveur de la remobilisation de ce parc non affecté.

La CCBTA prévoit également des actions spécifiques en faveur de la valorisation et de la coloration des façades, **identifiées dans l'axe 5 Espace public, patrimoine et paysage**. Afin de favoriser une logique globale de rénovation du bâti et simplifier les démarches des porteurs de projets, la CCBTA a chargé l'équipe de suivi-animation de l'OPAH-RU d'accompagner les propriétaires sur les travaux de rénovation et de coloration des façades du centre-ville (conseil, aide au montage des demande d'aide, etc).

AXE 2 | Commerce, économie locale, tourisme et emploi

Enjeux

1. Renforcer la fonction commerciale et préserver la diversité de l'appareil commercial,
2. Maintenir un environnement urbain attractif favorable au commerce
3. Affirmer Bellegarde en tant que pôle structurant de bassin de proximité, et ainsi, développer son rayonnement,
4. Favoriser l'emploi, la formation, et le développement de la filière touristique

Orientation stratégique : Maintenir et renforcer le tissu économique dynamique de la commune

Objectif 1 : Soutenir l'artisanat, les implantations commerciales, l'emploi et la formation

Objectif 2 : Assurer la complémentarité de l'offre en périphérie et limiter les concurrences

Objectif 3 : Assurer le développement de l'offre de tourisme et de loisirs, en lien avec le patrimoine et la ViaRhôna

Objectif 4 : Maintenir et renforcer la qualité de l'espace public, des façades et devantures commerciales (cf. axe 5 EP, Patrimoine et Paysage)

L'appareil commercial de centre-ville est très dynamique et la vacance commerciale est inexistante. Par ailleurs, l'offre de centre-ville s'inscrit en **bonne complémentarité avec les commerces de périphérie**, qu'il s'agisse du Carrefour market ou encore de l'offre récente située sur le plateau des Ferrières. Ceci résulte de la politique affirmée de la commune qui vise à toujours privilégier le commerce de centre-ville : le commerce fait battre le cœur du village et l'ambition est bien de maintenir ce centre ville attractif.

L'enjeu réside donc surtout dans le **maintien de cette attractivité commerciale de centre-ville au service du renforcement de la centralité du cœur de village.**

Dans le cadre de la stratégie de l'ORT, la CCBTA poursuivra son engagement en faveur du commerce et de l'artisanat à travers l'octroi de subventions spécifiques. A travers les actions d'animation, d'aménagement de l'espace public, et toutes les actions visant le maintien et le développement de pôles générateurs de flux en centre-ville, la commune, aux côtés de la CCBTA, participent au renforcement de l'appareil commercial. Ainsi, **de nombreuses actions prévues en faveur de l'espace public** (cf. Axe 5) contribueront à l'activité commerciale de centre-ville, en ce qu'elles donnent envie de parcourir les rues du centre-ville et venir consommer dans les restaurants, bars et boutiques de centre-ville.

Aussi, afin d'assurer **le maintien de la diversité et de la qualité de l'offre commerciale** de centre-ville, la commune mettra également en place le **droit de préemption commercial et artisanal**. La commune veillera également au développement raisonné de l'offre commerciale en périphérie afin d'assurer la totale complémentarité avec l'offre du centre-ville et éviter les concurrences.

Pour accompagner le développement du rayonnement du territoire et le dynamisme économique, des actions en faveur du renforcement de l'offre touristique seront déployées. Rappelons que Bellegarde bénéficie de nombreux atouts : présence forte de l'eau avec le canal du Rhône à Sète, les lacs, un port avec des demandes constantes de plaisanciers non satisfaites faute de place. Également, rappelons le déploiement de la Via Rhôna sur le territoire de la Terre d'Argence, actions portée par la CCBTA et soutenue par les partenaires, qui offre une vraie opportunité de développement du cyclotourisme sur le territoire..

AXE 3 | Mobilités

Enjeux

1. Maintenir et conforter l'offre globale de mobilités et de stationnement
2. Favoriser l'intermodalité et la pratique des modes doux
3. Sécuriser, restructurer et requalifier les entrées de ville

Orientation stratégique : Favoriser l'accessibilité du centre-ville et développer les modes actifs

Objectif 1 : Construire des stratégies en faveur des mobilités, et notamment de la pratique du vélo

Objectif 2 : Aménager et équiper le territoire en faveur de la pratique des modes doux

Objectif 3 : Requalifier et mettre en valeur les entrées de ville

La commune de Bellegarde et la CCBTA ont mené de nombreux investissements ces dernières années en faveur d'une mobilité décarbonée et moins orientée sur le tout voiture : réalisation de pistes cyclables, de chaussidoux, mise en place d'une navette gratuite qui fonctionne depuis cette année au HVO « Huile végétale hydrotraitée », aménagement d'une aire de covoiturage, gare routière, etc.

Aujourd'hui, la commune souhaite prendre du recul sur l'offre de mobilités de son territoire, avec l'ambition de faciliter toujours plus les déplacements du quotidien en renforçant notamment les connexions entre les différents pôles d'attractivité de la commune et en développant la multimodalité dont les modes doux. En particulier, la commune identifie l'enjeu de profiter de deux leviers majeurs présents sur son territoire et de renforcer leur liaison avec le tissu urbain : la **ViaRhôna**, itinéraire cyclable structurant aménagé entre Beaucaire et Bellegarde et prochainement déployée entre Bellegarde et St Gilles ; mais aussi **le port fluvial**, situé sur le canal du Rhône à Sète, de plus en plus dynamique (zone d'accueil des camping cars, activité des péniches proposant des vélos à la location, réouverture restaurant la « halte nautique »).

Afin de structurer et initier une stratégie multimodale des mobilités qui privilégie les modes doux (vélo, piétons), la commune prévoit la réalisation d'une **étude mobilité** qui intègre un diagnostic précis de l'offre du territoire, l'identification des évolutions possibles et des projections sur les investissements futurs nécessaires pour créer de nouveaux cheminements piétons, des aménagements spécifiques aux vélos (dispositif sécurisé pour le stationnement des vélos, ...), etc. A noter, la réflexion de la commune sur le renforcement de sa navette « cœur de ville » pour le potentiel déploiement d'une seconde ligne sur le moyen terme. La navette relie aujourd'hui les points stratégiques de la commune et notamment la ZAC des Ferrières avec le centre-ville.

En complémentarité, la CCBTA s'engage quant à elle dans l'élaboration d'un **Plan Vélo à l'échelle intercommunale**. L'ambition est de développer la pratique du vélo sur le territoire intercommunal : déplacements du quotidien, vélo loisirs, vélo tourisme. Compte tenu de son positionnement de « porte d'entrée orientale de l'Occitanie à vélo » et de la présence de plusieurs grands itinéraires cyclables sur le territoire, la CCBTA souhaite utiliser le levier de la pratique du vélo liée aux loisirs et au tourisme pour inciter, plus largement, à son utilisation au quotidien.

En matière d'aménagement, la CCBTA poursuivra ses investissements en faveur du **déploiement de la ViaRhôna** le long du canal du Rhône à Sète, à travers la réalisation du **dernier tronçon Bellegarde - St Gilles** (cf. Axe 2 Commerce, économie locale, tourisme et emploi). La commune poursuivra les **actions de requalification des axes urbains en intégrant des aménagements** pour favoriser la pratique des modes actifs sur la commune. Elle valorisera également des cheminements pratiqués de fait par les habitants, à travers des aménagements qualitatifs et des itinéraires balisés, notamment le long du Rieu.

Enfin, la commune s'engage sur la **sécurisation et la valorisation de ses entrées de villes**. Trois objectifs sont poursuivis : **Sécuriser** des entrées de ville aujourd'hui particulièrement dangereuses ; **Valoriser** à travers un traitement paysager qualitatif ; **Développer de nouveaux usages** (création d'un parc ludique, connexion avec la voie verte, etc). Une phase d'étude devra être menée pour consolider les différents projets envisagés.

AXE 4 | Accès aux équipements et services publics

Enjeux

1. Renforcer l'offre d'équipements et de services, en faveur du rayonnement de Bellegarde en tant que pôle structurant de bassin de proximité et du maintien de la qualité de vie
2. Agir en faveur de la rénovation énergétique des équipements et de la transition écologique
3. Favoriser l'accès à une offre de soins diversifiée

Orientation stratégique : Développer une offre d'équipements structurants et performants, et des services de proximité

Objectif 1 : Développer l'offre d'équipements et de services, en lien avec les besoins de la population, les besoins métiers et les contraintes du territoire

Objectif 2 : Rénover énergétiquement les équipements et accompagner la transition écologique

Objectif 3 : Poursuivre les actions en faveur du développement de l'offre de santé

Objectif 4 : Remobiliser l'immeuble Mont Michel

La commune s'est fixé une stratégie de développement d'ici 2035, élaborée notamment dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme qui devrait être approuvé fin 2023. Avec l'objectif de 10 000 habitants en 2035, la commune de Bellegarde souhaite préserver la qualité de son cadre de vie et ses paysages tout en proposant les équipements et services nécessaires à l'accueil de nouveaux résidents.

Le projet de territoire porte sur la montée en gamme et le développement de l'offre d'équipements et de services à l'échelle de la commune, en lien avec les besoins des habitants et en cohérence avec le rôle de pôle structurant de bassin de proximité identifié dans le Scot Sud Gard.

Dans la continuité des projets déjà réalisés en cœur de ville (Maison Médicale, Maison France Service, etc.) plusieurs projets seront mis en œuvre (stade de foot intercommunal, plaine de Jeux, etc.) et participeront au dynamisme et au renforcement des fonctions centralité du centre-ville. A noter que la commune dispose d'un bâti communal appelé Mont Michel, vide et bien situé en cœur de ville, avec un véritable potentiel d'aménagement. La commune souhaite engager une réflexion en vue de sa remobilisation, en cohérence avec les enjeux relatifs au renouvellement de la ville sur elle-même et au renforcement de l'offre.

Soucieuse d'accompagner le développement au sein de l'extension urbaine des Ferrières située sur le plateau sans mettre à mal la cœur de ville, la commune prévoit des projets structurants (Halles de marché et crèche). Les projets viennent compléter l'offre globale du territoire, dans un secteur non soumis à la contrainte inondation.

Le territoire s'engage également à **agir en faveur de la transition énergétique**. Cet engagement se traduit d'une part par la réalisation de plusieurs investissements au sein des bâtiments communaux : améliorer la performance énergétique notamment par une reprise de l'isolation thermique, mise en place de panneaux photovoltaïques, sur des trois écoles avec une volonté d'autoconsommation collective, etc. D'autre part, la CCBTA mène actuellement une réflexion pour la création d'une **recyclerie intercommunale sur la commune**. Ce projet fait partie des actions emblématiques inscrites dans le PCAET de la CCBTA.

AXE 5 | Espaces publics, Paysage et Patrimoine

Enjeux

1. Maintenir et renforcer la qualité du patrimoine architectural et paysager de Bellegarde, vecteur d'identité
2. Favoriser un espace public et une ambiance urbaine de qualité, favorable à l'attractivité commerciale, touristique et résidentielle et au bien vivre ensemble
3. Agir en faveur du développement d'un environnement durable

Orientation stratégique : Valoriser et faire vivre l'espace public et le patrimoine, vecteurs d'attractivité et d'identité commune

Objectif 1 : Valoriser le patrimoine bâti, les espaces publics et les espaces naturels aménagés, en intégrant les enjeux écologiques

Objectif 2 : Animer et singulariser l'espace public grâce à l'art et la couleur

Objectif 3 : Développer les équipements en faveur de la sécurité en centre-ville

La **qualité des espaces publics et du patrimoine** est au centre de l'attention des habitants et des préoccupations des politiques publiques. Pour le territoire, s'engager dans une démarche active de mise en valeur des espaces publics, du paysage et du patrimoine, c'est participer au **renforcement de l'identité du territoire**. C'est contribuer à créer des espaces qui favorisent le **bien-vivre ensemble**. C'est **singulariser et animer** les espaces publics pour donner encore plus envie aux habitants et aux chalandes de venir déambuler en cœur de ville. Et enfin, c'est aussi, intégrer l'enjeu transversal liés à la création d'un environnement plus durable.

La commune de Bellegarde bénéficie d'un patrimoine bâti remarquable typique des communes de la Terre d'Argence, d'espaces publics qualitatifs et de nombreux espaces naturels, végétalisés et aménagés qui participent à offrir aux habitants un cadre de vie agréable.

La commune souhaite ainsi **maintenir cette qualité de vie** et cette volonté se traduit dans sa stratégie, par la **valorisation des espaces emblématiques et de vie de la commune** : Pinède Mont Michel à coté de la Madone, véritable poumon vert de la commune, l'aménagement de zones ludiques et sportives, la valorisation du lac des moulins, etc. qui rappelle que Bellegarde est une ville d'eau.

Dans le cœur de ville, la commune, aux côtés de la CCBTA et de ses partenaires, ambitionne de continuer à **rendre le centre-ville plus attractif**. Elle souhaite pour cela s'appuyer principalement sur **deux leviers : la rénovation et coloration des façades et l'introduction de l'art dans l'espace public**. Les partenaires ont œuvré pour le renforcement du **dispositif de ravalement des façades**, avec : des aides plus importantes pour les propriétaires, majorées sur les axes stratégiques, un règlement des aides établi avec la Région, un guide de recommandations en cours d'élaboration intégrant un volet coloration, etc. La commune porte également le projet particulier de créer un **parcours artistique à ciel ouvert**, ou encore la réalisation de fresques sur les murs aveugles, suite à des opérations de restructuration, etc. Ces actions visent à singulariser, embellir et animer le centre-ville. Elles sont des leviers pour le dynamisme touristique et commercial et participent à inciter les modes actifs. Elles viennent en complément des nombreuses manifestations tout au long de l'année qui contribuent au dynamisme de centre-ville.

Enfin, la commune souhaite renforcer son réseau de caméras existant (50 caméras), en ajoutant 27 supplémentaires sur les lieux stratégiques (entrées de ville, place, etc)

B. PLAN D' ACTIONS ET CALENDRIER PREVISIONNEL 2023-2028

Commune de Bellegarde (37 actions)

Axes	Orientations	N°	Nom de l'action	Maitrise d'ouvrage	BCO/PVD	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)
Axe 1 Habitat et logement	Vers une offre de logement attractive, accessible et performante	1.001	OPAH-RU 2023-2028	CCBTA	BCO/PVD	X	X	X	X
		1.002	Groupe de travail sur la vacance	CCBTA	BCO/PVD	X			
Axe 2 Commerce, économie locale, tourisme et emploi	Maintenir et renforcer le tissu économique dynamique de la commune	2.001	Aides au commerce	CCBTA	PVD	X	X	X	X
		2.002	Via Rhôna Bellegarde - Saint Gilles	CCBTA	BCO/PVD		X	X	
		2.003	Développement de l'offre de formations	CCBTA	BCO/PVD		X	X	
		2.004	Agrandissement du Port de Bellegarde	CCBTA	BCO/PVD			Préparation	X
		2.005	Réalisation d'un parcours accrobranche	Ville de Bellegarde	BCO/PVD			X	
		2.006	Création Camping ou village vacances	PPP	BCO/PVD				X
Axe 3 Mobilités	Favoriser l'accessibilité du centre-ville et développer les modes actifs	3.001	Plan Vélo échelle CCBTA	CCBTA	BCO/PVD	X			
		3.002	Etude mobilités échelle communale	Ville de Bellegarde	BCO/PVD	X			
		3.003	Valorisation route de St Gilles et entrée de ville	CD30 (uniquement pour la réfection du carrefour et entrée de ville)	BCO/PVD		X		
		3.004	Réfection du carrefour de l'entrée de ville via la rte de Beaucaire	CD30	BCO/PVD		X		
		3.005	Création liaison voie verte et réhabilitation entrée de ville (route de Beaucaire)	Ville de Bellegarde et CCBTA	BCO/PVD			X	
		3.006	Aménagement modes doux - rue de Beaucaire	Ville de Bellegarde	BCO/PVD		X		
		3.007	Poursuite des projets de voies cyclables + équipements pour le vélo en CV	Ville de Bellegarde	BCO/PVD			X	
Axe 4 Equipements et services	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité	4.001	Stade de foot intercommunal	CCBTA	BCO/PVD	X			
		4.002	Rénovation dont thermique de la police municipale	Ville de Bellegarde	BCO1/PVD	X			
		4.003	Recyclerie communautaire	CCBTA	BCO/PVD	X	X	X	
		4.004	Etude et travaux - construction d'une station de dénitratisation	Ville de Bellegarde	BCO/PVD	X	X	X	
		4.005	Réfection, isolation et pose de panneaux photovoltaïques - sur toiture médiathèque	Ville de Bellegarde	BCO/PVD	X	X		
		4.006	Création d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance	Ville de Bellegarde	BCO/PVD	X	X		
		4.007	Création de halles de marché	Ville de Bellegarde	BCO/PVD	X	X		
		4.008	Amélioration énergétique de l'éclairage des équipements sportifs	Ville de Bellegarde	BCO/PVD	X	X		
		4.009	Pose de panneaux photovoltaïques	Ville de Bellegarde et CCBTA	BCO/PVD	X	X		
		4.010	Etude pour la remobilisation de l'immeuble Mont Michel	Ville de Bellegarde	BCO/PVD		X		
		4.011	Création d'un complexe sportif	Ville de Bellegarde	BCO/PVD			X	X
		4.012	Création d'un centre de supervision urbaine	Ville de Bellegarde	BCO/PVD			X	
		4.013	Création d'un nouveau centre municipal technique	Ville de Bellegarde	BCO/PVD			X	
		4.014	Aménagement de la plaine des jeux	Ville de Bellegarde	BCO/PVD			X	
		4.015	Rénovation de la Mairie	Ville de Bellegarde	BCO/PVD			X	X
Axe 5 Espace public, Patrimoine et Paysage	Valoriser et faire vivre l'espace public et le patrimoine, vecteurs d'attractivité et d'identité commune	5.001	Etude coloration du cœur de ville	CCBTA	BCO/PVD	X			
		5.002	Aménagement et valorisation de la pinède Mont Michel	Ville de Bellegarde	BCO/PVD	X			
		5.003	Programme ravalement de façades	CCBTA	BCO/PVD	X	X		
		5.004	Extension du réseau de caméras de vidéosurveillance	Ville de Bellegarde	PVD	X	X		
		5.005	Création d'un parcours artistique à ciel ouvert	Ville de Bellegarde	BCO/PVD		X		
		5.006	Renforcement des berges du plan d'eau des Moulins	Ville de Bellegarde	BCO/PVD			X	
Axe transversal	Axe transversal	6.001	Assistance à Management de Projet	CCBTA	PVD	X	X	X	

Article 6 : Délimitation des secteurs d'intervention de l'ORT et des actions retenues

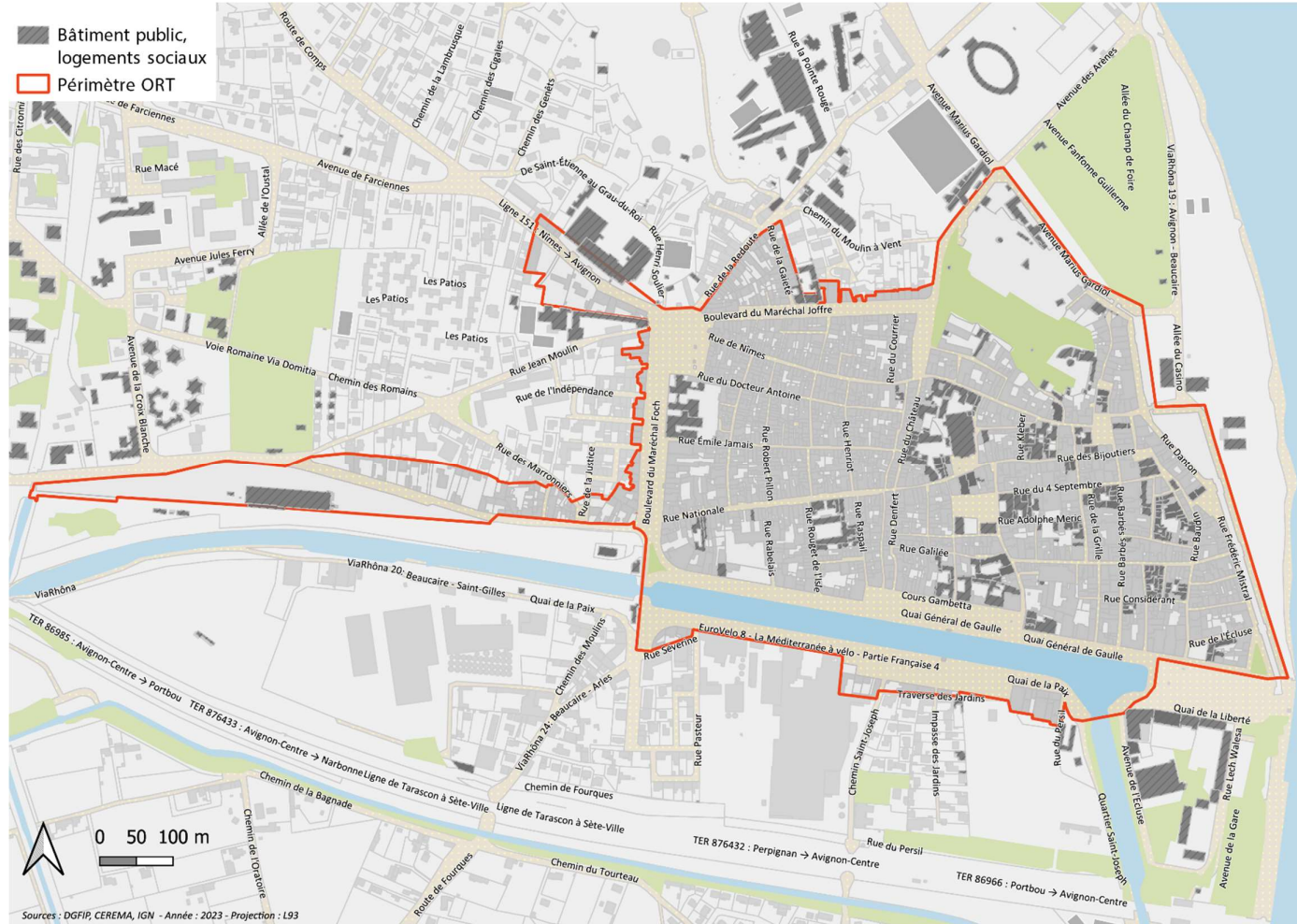
L'ORT portée par la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence identifie deux secteurs d'intervention : l'un sur la commune de Beaucaire (ville centre de l'EPCI) et l'autre sur celle de Bellegarde.

Les secteurs d'intervention ont été définis selon les éléments suivants :

- Ils portent sur les centres-villes des communes, lieux d'histoire au tissu dense avec une forte proportion d'habitat ancien, et qui concentrent les fonctions symboliques des communes, les fonctions de centralité et participent le rayonnement de la commune au sein du bassin de vie,
- Ils sont en cohérence avec les enjeux de revitalisation et ceux liés au renforcement des centralités,
- Ils s'inscrivent en cohérence avec les périmètres des dispositifs en place (PSMV, Permis de louer, PPRI, etc) et notamment celui de l'OPAH-RU 2023-2028, étant précisé que :
 - le secteur d'ORT de Beaucaire est plus élargi que le périmètre d'OPAH-RU
 - le secteur d'ORT de Bellegarde est égal au périmètre d'OPAH-RU
- Ils intègrent en tout ou partie les projets structurants ayant un effet levier sur la dynamique de revitalisation,
- Ils prennent en compte les effets juridiques que l'ORT génère.

Eu égard à la rédaction des articles L 752-1 et suivants du code de commerce, il est précisé que les secteurs d'intervention comprennent les centres-villes de Beaucaire et de Bellegarde.

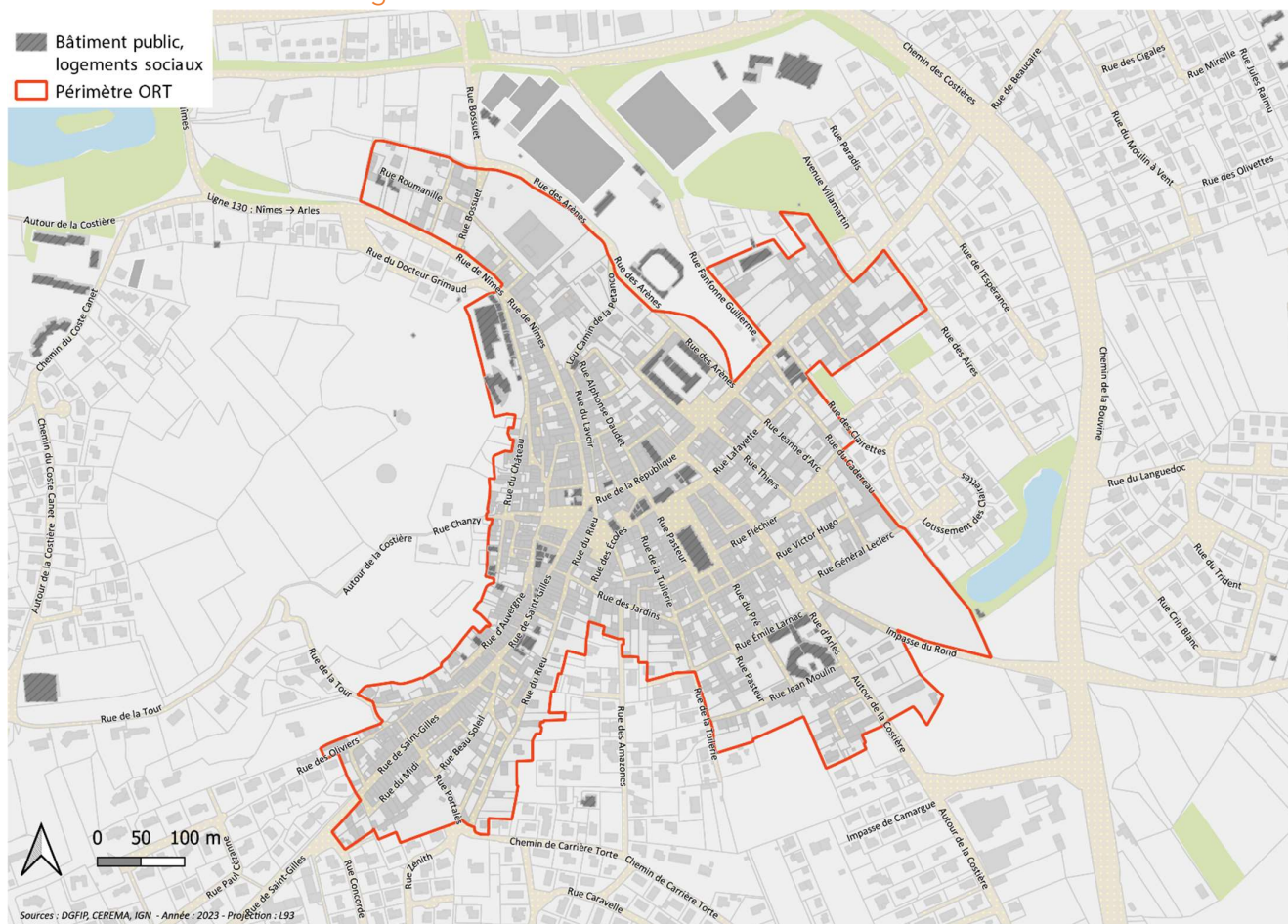
6.1 Secteur d'intervention ORT de Beaucaire



6.2 Plan de localisation des actions – commune de Beaucaire

(carte à insérer)

6.3 Secteur d'intervention ORT de Bellegarde



6.4 Plan de localisation des actions - commune de Bellegarde

AXE 1 HABITAT ET LOGEMENT

- 1.001 OPAH--RU 2023-2028
- 1.002 Groupe de travail sur la vacance

AXE 2 COMMERCE, ÉCONOMIE LOCALE, TOURISME ET EMPLOI

- 2.001 Aides au commerce
- 2.002 Via Rhôna Bellegarde - Saint Gilles
- 2.003 Développement de l'offre de formations
- 2.004 Agrandissement du Port de Bellegarde
- 2.005 Réalisation d'un parcours accrobranche
- 2.006 Création Camping ou village vacances

AXE 3 MOBILITÉS

- 3.001 Plan Vélo échelle CCBTA
- 3.002 Etude mobilités échelle communale
- 3.003 Valorisation route de St Gilles et entrée de ville
- 3.004 Réfection du carrefour de l'entrée de ville via la rte de Beaucaire
- 3.005 Création liaison voie verte et réhabilitation entrée de ville (route de Beaucaire)
- 3.006 Aménagement modes doux - rue de Beaucaire
- 3.007 Poursuite des projets de voies cyclables + équipements pour le vélo en CV

AXE 4 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

- 4.001 Stade de foot intercommunal
- 4.002 Rénovation dont thermique de la police municipale
- ★ 4.003 Recyclerie communautaire
- 4.004 Remise à niveau de la station d'épuration
- 4.005 Etude et travaux - construction d'une station de dénitrification
- 4.006 Réfection, isolation et pose de panneaux photovoltaïques - sur toiture médiathèque
- 4.007 Création d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance
- 4.008 Création de halles de marché
- 4.009 Amélioration énergétique de l'éclairage des équipements sportifs
- 4.010 Pose de panneaux photovoltaïques
- 4.011 Etude pour la remobilisation de l'immeuble Mont Michel
- 4.012 Création d'un complexe sportif (non localisé)
- 4.013 Création d'un centre de supervision urbaine
- 4.014 Création d'un nouveau centre municipal technique (non localisé)
- 4.015 Aménagement de la plaine des jeux
- 4.016 Rénovation de la Mairie

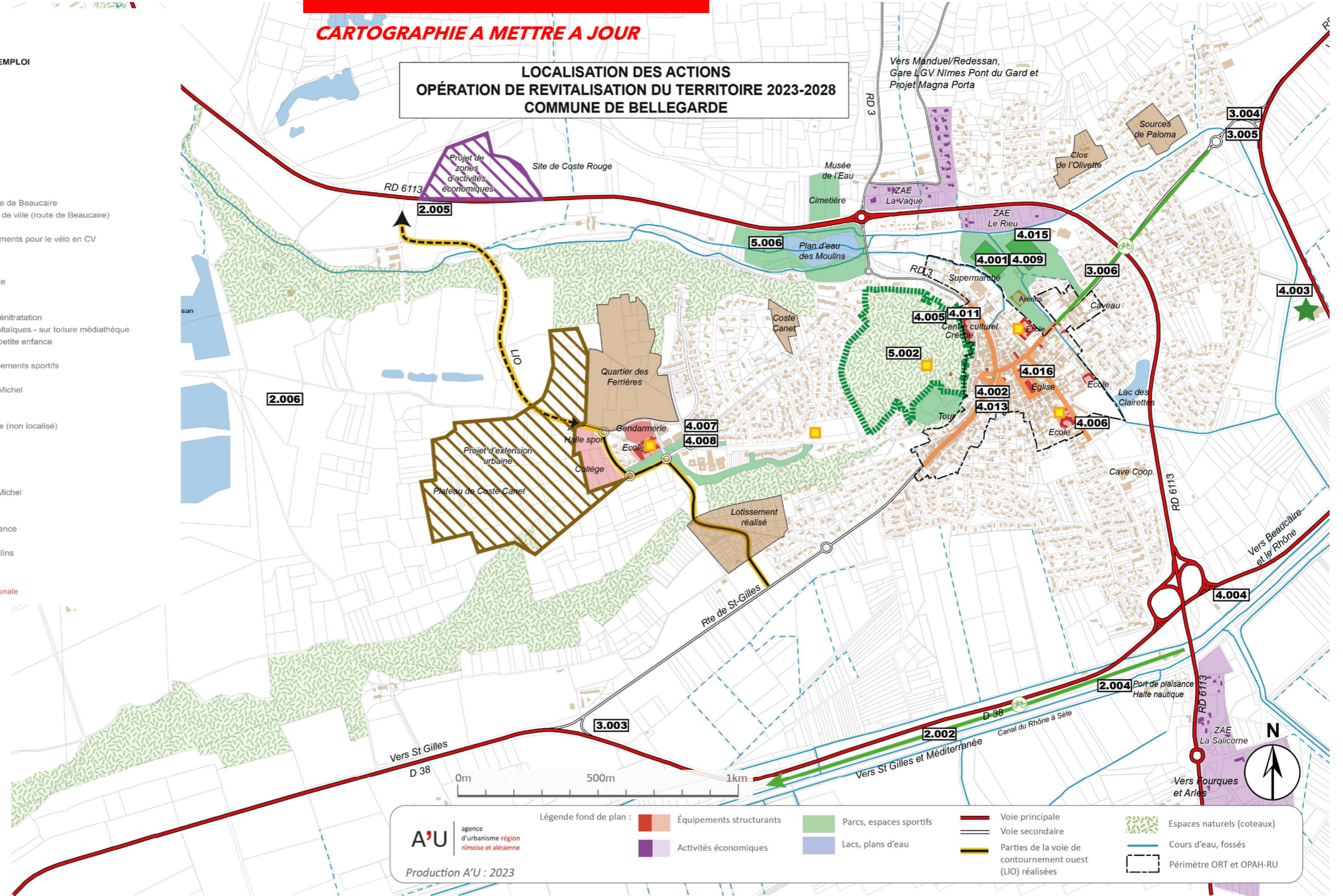
AXE 5 ESPACE PUBLIC, PATRIMOINE ET PAYSAGE

- 5.001 Etude coloration du cœur de ville
- 5.002 Aménagement et valorisation de la pinède Mont Michel
- 5.003 Programme ravalement de façades
- Axes stratégiques - aides majorées
- 5.004 Extension du réseau de caméras de vidéosurveillance
- 5.005 Création d'un parcours artistique à ciel ouvert
- 5.006 Renforcement des berges du plan d'eau des Moulins

Projets à l'échelle du centre ville, communale, ou intercommunale

CARTOGRAPHIE A METTRE A JOUR

LOCALISATION DES ACTIONS OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE 2023-2028 COMMUNE DE BELLEGARDE



Article 7 : Autres dispositions applicables

Certains outils juridiques nécessitent que la convention d'ORT les mettent en œuvre ou en précise leur application.

Ainsi eu égard à la stratégie et au projet de revitalisation poursuivis, il est décidé :

- qu'en application du III de l'article L.303-2 CCH, **dans le centre-ville de Beaucaire** inclu dans le secteur d'intervention défini supra, les baux relatifs à un local commercial conclus postérieurement à la signature de la présente convention ne peuvent porter que sur ce local dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux ainsi que des locaux destinés à l'habitation, à l'exception des locaux destinés au fonctionnement des activités commerciales ou artisanales et du local destiné à l'habitation occupé par le commerçant ou l'artisan qui exerce son activité professionnelle en rez-de-chaussée ;
- qu'en application de l'article L.752-1-1 du code de commerce, sont soumis à autorisation d'exploitation commerciale les projets mentionnés aux 1° à 6° de l'article L.752-1 du même code situés dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville et dont la surface de vente est **égale ou supérieure à 5000m²** ou, pour les magasins à prédominance alimentaire, **égale ou supérieure à 2500m²**.
- qu'en application de l'article L.303-2 du CCH (10° du III), l'autorité compétente en matière de PLU s'engage à procéder aux modifications du dit document, approuvé ou en cours d'approbation, nécessaires à la mise en œuvre des plans, projets ou actions prévus par la présente convention. En cas de transfert de cette compétence à l'EPCL en application de l'avant-dernier alinéa de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, celui-ci se substitue à la commune concernée par cet engagement.

Article 8 : Suivi et évaluation

Tant que le programme PVD est en vigueur, son suivi est celui précisé aux articles 7 et 8 de la convention cadre PVD et vaut suivi de l'ORT.

En application de l'article L.303-2 CCH, l'ORT fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation quinquennale sur la base des indicateurs de suivi déterminés dans les fiches actions en annexes 2 et 3.

Article 9 : Publication et traitement des litiges

La présente convention d'ORT entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Elle sera publiée au registre des délibérations et au registre des actes de l'exécutif des communes de Beaucaire et de Bellegarde, et au registre des délibérations et au registre des actes de l'exécutif de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence à des fins de conservation et d'information du public.

Elle sera également transmise pour information à la direction départementale des Finances publiques du Gard par les collectivités signataires et à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires par l'État.

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nîmes à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du tribunal administratif de Nîmes.

Convention signée à _____, le _____

par :

L'État, représenté par la préfète du Gard, Madame Marie-Françoise LECAILLON	La Région, représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA
Le Département, représenté par sa Présidente, Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT	La Banque des Territoires, représentée par sa Directrice régionale Occitanie, Madame Annabelle VIOLLET
Le PETR Garrigues Costières de Nîmes, représenté par son Président, Monsieur Rémi NICOLAS	La commune de Beaucaire, représentée par son maire, Monsieur Julien SANCHEZ
La commune de Bellegarde, représentée par son maire, Monsieur Juan MARTINEZ	La communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, représentée par son président, Monsieur Juan MARTINEZ

Annexe 2 à la convention cadre Petites villes de demain
de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et des communes de Beaucaire
et de Bellegarde



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



RECUEIL DES FICHES-ACTIONS

Pour la commune de Beaucaire



Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

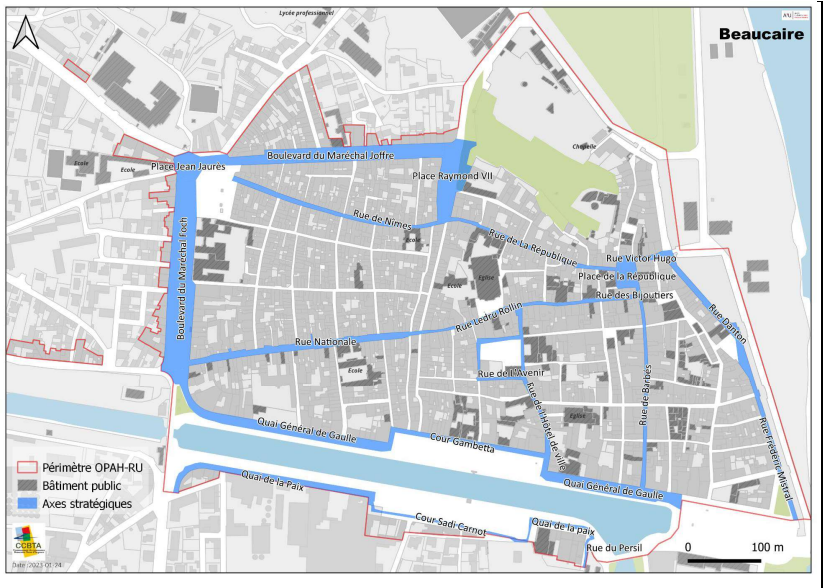
FICHE ACTION N° 1.001

OPAH-RU 2023-2028

Orientation stratégique	1_Vers une offre de logement attractive, accessible et performante
Action nom	OPAH-RU 2023-2028
Action n°	1.001
Statut	Engagée - signature prévue le 11/07/2023
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>L'OPAH-RU 2023-2028 est un dispositif porté par la CCBTA d'aide à la rénovation des logements et immeubles des centre-ville de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent. Il poursuit plusieurs objectifs : la lutte contre la vacance, la valorisation du patrimoine et de l'espace public, la lutte contre l'habitat dégradé voire indigne, l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, la rénovation énergétique, l'adaptation du bâti aux risques inondations, le traitement des copropriétés dégradées, l'accession à la propriété, etc. Grâce au dispositif, les propriétaires de logement situé dans le périmètre d'OPAH-RU (centre-ville) peuvent bénéficier d'un soutien technique, administratif et financier pour les accompagner dans leur projet de rénovation. L'OPAH-RU intégrera prochainement les centres-villes des communes de Fourques et Vallabrègues.</p> <p>La nouvelle OPAH-RU 2023-2028 traduit la volonté de la CCBTA d'aller vers une stratégie d'intervention davantage proactive, l'objectif étant d'aller au-devant des situations pour les traiter jusqu'au bout. Il s'agira donc d'établir un diagnostic de repérage des immeubles dégradés à l'aide des fichiers statistiques couplé d'un travail de terrain afin de retenir une vingtaine d'immeubles stratégiques au regard des enjeux relevés dans l'OPAH-RU : impact sur la dynamique de requalification du centre-ville, potentiel de remobilisation, potentiel de requalification de l'immeuble, dureté foncière, etc... par la suite, il s'agira de mener des études détaillées sur ces immeubles afin de caractériser le gisement et d'élaborer une stratégie d'intervention chiffrée en vue de retenir la stratégie de redressement adaptée à la situation.</p> <p>Ce type de stratégie aura pour principal objectif de mettre en œuvre une stratégie adaptée à chaque bien et à chaque statut d'occupation en vue d'accompagner de manière incitative ou coercitive les propriétaires ou copropriétaires dans la réhabilitation de leurs biens.</p> <p>L'opération vise à atteindre un objectif de 325 logements réhabilités à l'horizon des 5 ans à l'échelle du périmètre intercommunal.</p> <p>Une cheffe de projet OPAH-RU assure le suivi de l'opération, au sein de la CCBTA.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires signataires convention :</u>



	<p>Anah, CCBTA, Département, Agence Départemental de l'Habitat et du Logement (ADHL), Action Logement</p> <p>Autres partenaires financiers potentiels : Banque des Territoires (volet étude complémentaire)</p> <p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Commune (LHI, urbanisme, Patrimoine), CCBTA, Etat (Préf - DDTM-Anah-PDLHI-ARS-UDAP), CAF, MSA.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Montant sur 5 ans, à l'échelle des 3 communes (Beaucaire, Bellegarde, Jonquières-Saint-Vincent) :</p> <p>Aides aux travaux = 7 689 000 €, dont</p> <p>Anah : 5 314 000€</p> <p>CCBTA : 2 297 000€</p> <p>CD30 : 78 000€</p> <p>Ingénierie : 1 000 000€</p>
Plan de financement prévisionnel	Anah : Aides aux travaux (cf. montant des dépenses) et Ingénierie : 50%.
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 : X</p> <p>2024 : X</p> <p>2025-2026 : X</p> <p>2027-2028 : X</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	<p>Action faisant l'objet d'une convention OPAH-RU entre la CCBTA, l'Anah, le Département et Action Logement.</p> <p>Inscrite au contrat BCO et au CRTE</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>-Nombre de logements réhabilités par type de dossier</p> <p>-Montants des travaux réalisés</p> <p>-Montant des subventions allouées</p> <p>+ autres indicateurs précisés dans la convention d'OPAH-RU 2023-2028</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'action contribue à renforcer la fonction résidentielle du centre-ville. Les conséquences attendues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une offre habitat améliorée et toujours plus attractive, en lien avec les enjeux liés aux transitions écologique et démographique. - le maintien des habitants en centre-ville et l'arrivée de nouveaux ménages. - des impacts positifs sur l'attractivité globale du coeur de ville.
Annexes	Périmètre OPAH-RU - Beaucaire



Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

FICHE ACTION N° 1.002

Quartier Sud Canal

Orientation stratégique	1_Vers une offre de logement attractive, accessible et performante
Action nom	Le futur nouveau quartier Sud Canal
Action n°	1.002
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire - sous concession d'aménagement.
Description de l'action	Ce projet majeur porté par la municipalité est l'un des leviers du développement économique de la ville. Création de 350 logements neufs en centre-ville.
Partenaires potentiellement concernés	Etat - Fonds Friche attribué.
Dépenses prévisionnel/définitif	NR
Plan de financement prévisionnel / définitif	NR
Calendrier	2022 : 2023 : Démarrage 2024 : Travaux 2025-2026 : Travaux 2027-2028 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Renforce la fonction résidentielle en développant une offre nouvelle de qualité - Renforce la fonction commerciale de centre-ville en attirant de nouveaux ménages, futurs consommateurs du centre-ville - Participe à valoriser le canal du Rhône à Sète, élément marquant du territoire



Annexes



FICHE ACTION N° 1.003

Etude rénovation du bâti beaucairois

Orientation stratégique	1_Vers une offre de logement attractive, accessible et performante
Action nom	Etude relative à la rénovation du patrimoine immobilier du centre-ancien de Beaucaire, dans le respect des exigences liées à la préservation du patrimoine, aux normes d'habitabilité, et à la performance énergétique
Action n°	1.003
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>Le bâti du centre ancien de Beaucaire se caractérise par une grande qualité patrimoniale et la présence de nombreux logements ou immeubles dégradés. Afin d'encourager la requalification de ce parc immobilier en faveur d'une offre de logement de qualité, plusieurs dispositifs ont été mis en place au fur et à mesure des années : PSMV notamment pour assurer la préservation du patrimoine, Permis de louer pour la mise en location de logements répondant aux normes de décence et de salubrité, comité de lutte contre l'habitat indigne pour la résorption des situations d'habitat indécemment voire indigne, l'OPAH-RU pour aider les propriétaires (ingénierie + aides) à réaliser des réhabilitations globales et performantes.</p> <p>Si ces dispositifs sont des outils puissants pour pouvoir produire une offre de logements de qualité en centre ancien, les partenaires pointent les difficultés rencontrées par les propriétaires pour aboutir à un projet de rénovation viable, qui réponde aux exigences patrimoniales, de décence, et de performance énergétique, et des surcoûts liés aux contraintes patrimoniales. A noter également, des difficultés des intervenants (opérateur OPAH, instructeur Permis de louer, etc) à conseiller les propriétaires sur les solutions techniques à privilégier pour se conformer aux différentes exigences (ex : comment assurer une ventilation suffisante, tout en respectant les contraintes patrimoniales et de performance énergétique?), en l'absence de doctrine pré-définie.</p> <p>La CCBTA souhaite faciliter et accélérer le parcours de rénovation des porteurs de projets de travaux, en faveur d'une rénovation de qualité. Pour cela, elle souhaite étudier les qualités des différentes typologies de bâti beaucairois au regard du confort d'été et d'hiver et les besoins d'amélioration. L'étude intégrera des études de faisabilité et devra aboutir à un plan d'actions pour faciliter la dynamique de rénovation du centre de Beaucaire.</p>
Partenaires potentiellement concernés :	<p><u>Partenaires financiers</u> : Région/banque des territoires (étude PVD), Anah.</p> <p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Commune (LHI, urbanisme, Patrimoine), CCBTA (OPAH - PVD), Etat (Préf - DDTM-Anah-PDLHI-ARS-UDAP) + acteurs privés (Diagnostiqueurs, entreprises, etc)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2023 : Démarrage 2024 : livraison



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Articulation avec l'OPAH-RU 2023-2028 Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-livraison de l'étude et définition d'un plan d'actions
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer la fonction résidentielle du centre-ville. Les conséquences attendues sont : - l'accélération de la dynamique de rénovation - une offre habitat améliorée et toujours plus attractive - le maintien des habitants en centre-ville et l'arrivée de nouveaux ménages. - des impacts positifs sur l'attractivité globale du coeur de ville.
Annexes	SO

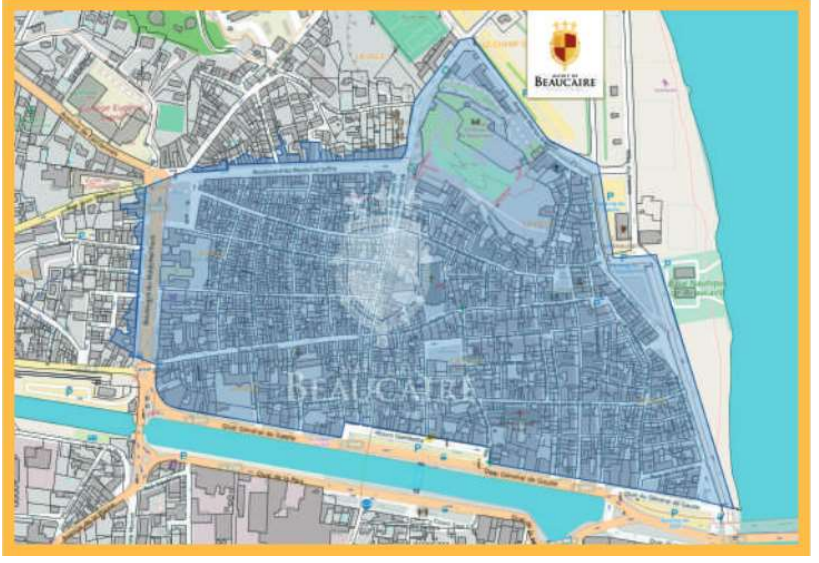
FICHE ACTION N° 1.004

Permis de louer – renforcement du dispositif

Orientation stratégique	1_Vers une offre de logement attractive, accessible et performante
Action nom	Renforcement du dispositif Permis de louer et des partenariats
Action n°	1.004
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire + CCBTA
Description de l'action	<p>La commune de Beaucaire a demandé et obtenu de la CCBTA, compétente en matière d'habitat, l'instauration du permis de louer le 1/11/2021. Le suivi et la mise en œuvre du dispositif ont été délégués à la mairie de Beaucaire. Ce dispositif oblige tout bailleur dont le logement se situe dans le périmètre d'application, à demander une autorisation préalable de mise en location (APML). Il permet ainsi de contrôler les logements au regard des normes d'habitabilité en vigueur.</p> <p>Dans le cadre du suivi et du renforcement du dispositif, la mairie de Beaucaire et la CCBTA souhaitent mettre en place un travail partenarial avec la CAF et la MSA dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, pour mieux identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mises en location grâce aux informations de la CAF et la MSA. Cela permettrait de renforcer l'efficacité du dispositif et notamment appréhender les propriétaires bailleurs qui n'ont pas sollicité l'APML. - les situations de suroccupation.
Partenaires potentiellement concernés	CAF - MSA - Mairie de Beaucaire - CCBTA
Dépenses prévisionnel/définitif	65 000 € / an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	<p>2022 : En cours 2023 : En cours 2024 : En cours 2025-2026 : En cours 2027-2028 : En cours</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Sans objet
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Mise en place d'un partenariat pour repérer les mises en location
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à la mise sur le marché d'une offre de logement qui respecte les critères d'habitabilité. En cela, elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'offre et au renforcement de la fonction résidentielle du centre-ville.



Annexes



FICHE ACTION N° 2.001

Plan Commerce Ambition

Orientation stratégique	2_Développer le potentiel économique du centre-ville ainsi que le rayonnement du territoire
Action nom	Plan Commerce Ambition
Action n°	2.001
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>Depuis 2014, la municipalité a décidé de « mettre la main » sur de nombreux locaux vacants en centre-ville (en louant les locaux ou en les achetant) afin de les maîtriser et répondre à la nécessité d'offrir une diversité commerciale. La commune a par ailleurs défini les axes du centre-ville sur lesquels l'activité commerciale est souhaitée, considérant la non-viabilité économique d'une présence de commerces sur les autres axes. En 2016, la ville a par ailleurs approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de le mettre en cohérence avec l'époque actuelle et afin d'empêcher la réalisation de nouvelles zones commerciales pour que la politique volontariste se concentre sur les zones commerciales existantes.</p> <p>Le Plan « Commerce Ambition » entend aller plus loin pour soutenir l'activité commerciale de la commune, à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une stratégie spatialisée, - Des remises de 30% sur les loyers les 2 premières années, - Des partenariats structurants, - Un site de vente en ligne ouvert aux agriculteurs et aux commerçants Beaucairois pour favoriser l'économie circulaire et le consommateur local, - Des subventions pour le mobilier de terrasse - Des subventions pour les enseignes et devantures commerciales - Une exonération des redevances de terrasses et des loyers pendant le COVID - Un soutien financier inédit aux commerces - 15.000 euros de bons d'achat - Un accompagnement personnalisé
Partenaires potentiellement concernés	CCI, Chambre des métiers.
Dépenses prévisionnel/définitif	100 000 € par an à titre indicatif
Plan de financement prévisionnel / définitif	SO
Calendrier	2022 : En cours 2023 : En cours 2024 : En cours 2025-2026 : En cours 2027-2028 : En cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	SO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de commerces accompagnés
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'appareil commercial, diversification de l'offre commerciale et amélioration de la qualité des devantures qui participent à l'attractivité globale du centre-ville et à la qualité de l'espace public.
Annexes	SO

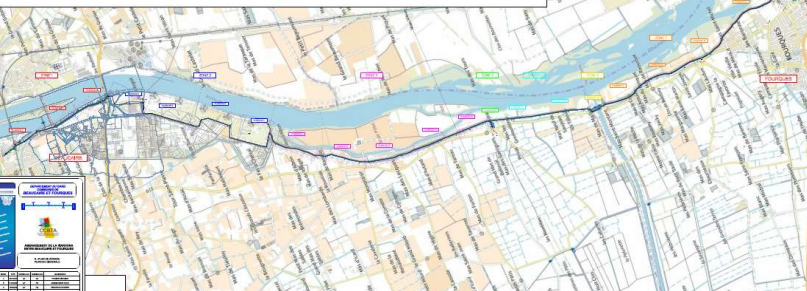


FICHE ACTION N° 2.002

Via Rhona Beaucaire Fourques


Orientation stratégique	2_Développer le potentiel économique du centre-ville ainsi que le rayonnement du territoire	
Action nom	Via Rhona Beaucaire Fourques	
Action n°	2.002	
Statut	Engagée	
Niveau de priorité	Fort	
Maître d'ouvrage	CCBTA	
Description de l'action	<p>La CCBTA poursuit ses investissements pour le développement sur le territoire de la CCBTA, de la Via Rhôna, itinéraire majeur reliant le lac Léman à la Méditerranée. En complémentarité du tronçon déjà réalisé entre Beaucaire et Bellegarde, le projet vise à réaliser le tronçon via rhona définitif de 14,6 kms le long du Rhône en empruntant et aménageant les digues réalisées par le symadrem, afin de relier le port de Beaucaire au futur port à Fourques.</p> <p>Par une délibération du 26 octobre 2020, les élus de la CCBTA ont décidé du lancement de l'opération qui permettra d'assurer la continuité de l'itinéraire définitif de la Via Rhôna vers la région PACA et la fin de l'itinéraire Européen à Port Saint Louis du Rhône.</p> <p>Le projet de tracé amorcé pour cette portion (du Nord au Sud), débutera au port de Beaucaire, empruntera les digues le long du Rhône, puis longera une partie de la ZI Domitia, sur la concession CNR il continuera le long des parcs photovoltaïques (côté terre), au fer à cheval (Beaucaire) il reprendra sur les digues du SYMADREM, passera sur le site de BRL et des ouvrages de l'ASA canal irrigation, réempruntera les digues du SYMADREM jusqu'à Fourques (fin de la digue derrière le cimetière), pour finir, il rejoindra le pont de Fourques.</p> <p>Ce projet constitue un levier au développement touristique et de la pratique du vélo.</p>	
Partenaires potentiellement concernés	Europe, Etat, Région, Département, CNR, SYMADREM, BRL BRL EXPLOITATION, ASA CANAL IRRIGATION, VNF	
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total prévisionnel HT	2 316 000,00 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>FEDER (région AURA) 677 855,00 €</p> <p>Région Occitanie 180 000,00 €</p> <p>Etat plan relance - plan Rhône Saône 100 000,00 €</p> <p>CNR Plan 5 Rhône 200 000,00 €</p> <p>Conseil départemental : 50% du solde toutes subventions déduites</p> <p>CCBTA : 50% du solde toutes subventions déduites</p>	
Calendrier	<p>2022 : X</p> <p>2023 : X livraison</p> <p>2024 :</p> <p>2025-2026 :</p> <p>2027-2028 :</p>	



Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - kilomètres de pistes aménagés - données flux : nombre et variation d'année en année
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La Via Rhôna fait partie des grands itinéraires cyclables. Grâce cette action, le territoire de la Terre d'Argence et la commune bénéficiera d'un rayonnement accru et pourra bénéficier d'une nouvelle clientèle cyclotouristique. Elle permet de développer le potentiel touristique et économique du territoire. Par ailleurs, l'action contribue au renforcement du dynamisme commercial grâce aux nouveaux flux générés.</p>
Annexes	 <p>The map displays the Via Rhôna cycling route, highlighted in blue, following the course of the Rhône river. The route is marked with various colored icons (red, yellow, green, purple) indicating different types of infrastructure or services along the way. The surrounding area includes a grid of roads and several towns, with labels in French such as 'Argence-sur-Arrouy', 'L'Écluse', and 'L'Écluse-sur-Rhône'. A legend in the bottom-left corner provides details about the route's characteristics and the project's objectives.</p>

FICHE ACTION N° 2.003

Equipements vélos

Orientation stratégique	2_Développer le potentiel économique du centre-ville ainsi que le rayonnement du territoire
Action nom	Mise en place d'équipements pour les vélos
Action n°	2.003
Statut	En Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>La CCBTA ambitionne de "Faire de la Terre d'Argence, une destination touristique à part entière, tournée vers le slow tourisme", et notamment le vélotourisme. Egalement, la CCBTA souhaite développer la pratique du vélo au quotidien et le vélo-loisirs, en alternative à la voiture individuelle.</p> <p>En complémentarité des investissements portés pour la réalisation de voies vertes structurantes (cf. ViaRhôna dont le tronçon entre Bellegarde et Beaucaire a déjà été réalisé + tronçon Beaucaire - Fourques livré en 2023), la CCBTA ambitionne de développer l'offre cyclable du territoire (réseau cyclable, signalétique, équipements type racks, bornes, espaces ombragés, etc) et l'offre de services adaptés à l'accueil du vélo. Pour aider les prestataires à obtenir le label Accueil Vélo, la CCBTA met en place des équipements type rack. En lien avec la Région, elle prévoit également d'élaborer un Plan vélo intercommunal (cf. Fiche action Plan Vélo) pour favoriser un territoire propice à la pratique du vélo.</p>
Partenaires potentiellement concernés	Etat, ADEME, Département du Gard, communes
Dépenses prévisionnel/définitif	10 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds propres + études appels à projets
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 : X
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- nombre d'équipements posés
Conséquence sur la fonction de centralité	La Via Rhôna fait partie des grands itinéraires cyclables. Grâce cette action, le territoire de la Terre d'Argence et la commune bénéficiera d'un rayonnement accru et pourra bénéficier d'une nouvelle clientèle cyclotouristique. Elle permet de développer le potentiel touristique et économique du territoire. Par ailleurs, l'action contribue au renforcement du dynamisme commercial grâce aux nouveaux flux générés.
Annexes	 



FICHE ACTION N° 2.004

Aire de camping-car

Orientation stratégique	2_Développer le potentiel économique du centre-ville ainsi que le rayonnement du territoire
Action nom	Création d'une aire de camping-car
Action n°	2.004
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	Le projet consiste à créer une véritable aire de camping cars à Beaucaire, en prenant appui sur un réseau national en plein essor, avec gestion commerciale des usagers, suivi, et optimisation des retombées économiques. Le développement du slow tourisme est un axe stratégique pour la Terre d'Agence et nous devons d'accueillir professionnellement cette clientèle en développement très fort, encore accentué par le Covid19. Le projet doit être consolidée pour une mise en oeuvre opérationnelle. La localisation du projet est à consolider en lien avec la commune.
Partenaires potentiellement concernés	CD30, Europe (Leader si projet innovant)
Dépenses prévisionnel/définitif	110 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux ; taux de fréquentation.
Conséquence sur la fonction de centralité	Permet la montée en gamme des conditions d'accueil des camping caristes. Favorise le développement de flux touristique en centre-ville
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.001

PEM - Pôle d'Echanges Multimodal

Orientation stratégique	3_Améliorer l'accessibilité au centre-ville, développer les connexions et encourager les modes doux
Action nom	Réalisation d'un PEM - Pôle d'Echanges Multimodal
Action n°	3.001
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Le souhait de la ville est par un travail partenarial d'obtenir un réaménagement des abords de la halte SNCF, une meilleure accessibilité et de requalifier tout le secteur. L'abri voyageurs en béton et le muret recouvert de tags vont être démolis. Le chantier va se poursuivre par la pose d'un nouvel abri moins imposant et la mise en place d'un distributeur de billets. La seconde tranche prévoit la réfection de la voirie, la création d'escaliers métalliques pour accéder aux quais, d'ascenseurs, d'une ombrière métallique végétalisée. Les abords de la halte SNCF seront aussi réhabilités.
Partenaires	Etat, Région (diagnostic de faisabilité et 1 529 417€ votés en 2021 pour les travaux), CCBTA, SNCF
Dépenses prévisionnel/définitif	3 159 472 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Etat</u> : 210 000€ <u>Région</u> : Etudes préalables (MO Beaucaire) : 37 000 € CP 19/04/2019 Travaux (MO Beaucaire) : 1 116 458,60 € CP 16/04/21 Aide complément travaux : 423 251,80 € CP 09/02/23 <u>CCBTA</u> : 718 481€
Calendrier	2022 : Démarrage 2023 : Travaux 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et au contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Requalification, amélioration paysagère et renforcement d'un équipement structurant de mobilité d'un pôle d'équilibre, permettant la connexion avec les pôles majeurs régionaux. Le projet améliorera les conditions d'accueil des voyageurs et plus globalement l'attractivité de la commune.



Annexes



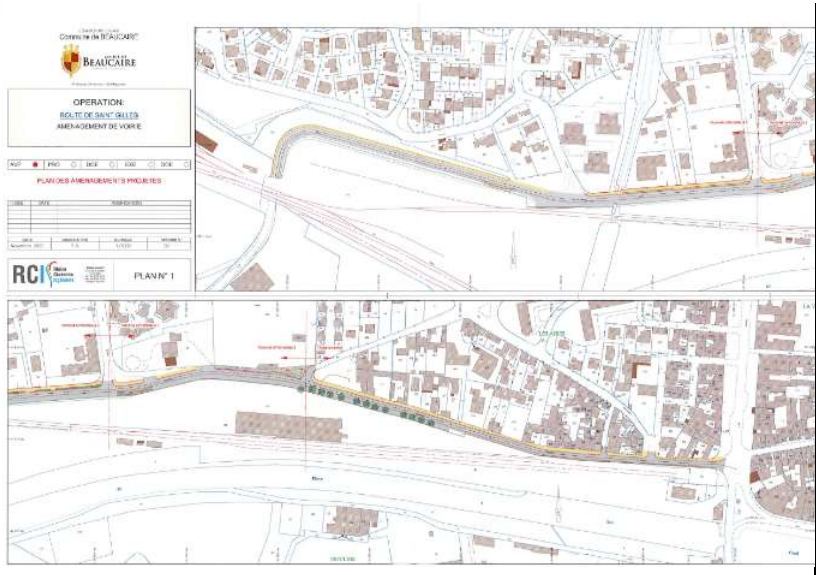
FICHE ACTION N° 3.002

Entrée de ville - Réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles en entrée de ville (dans sa partie urbaine)

Orientation stratégique	3_Améliorer l'accessibilité au centre-ville, développer les connexions et encourager les modes doux
Action nom	Réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles en entrée de ville et création d'une piste cyclable
Action n°	3.002
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>Dans le cadre de ses projets, la municipalité a lancé des études sur la réhabilitation complète de la route de Saint-Gilles dans sa partie urbaine. Celle-ci fait partie des principaux axes urbains de la commune qui devront être valorisés. Cette valorisation passera par le traitement de la voirie et des réseaux mais également par des aménagements urbains, dont la création d'une piste cyclable et la végétalisation.</p> <p><u>Pour rappel</u>: la future salle de spectacle et de congrès sera desservie par la route de St Gilles où se fera l'entrée de cette salle. Une articulation sera recherchée entre les deux projets pour favoriser leur intégration urbaine et le bon fonctionnement urbain.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : Département</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, Région (à étudier dans le cadre du Plan Vélo)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	2 530 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir après études 2023
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 : Études</p> <p>2024 : Travaux</p> <p>2025-2026 : Travaux</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et au contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux ; réunions conjointes avec la Maitrise d'œuvre du projet de salle de congrès et de spectacles.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet vise la requalification d'une des entrées de ville de Beaucaire, qui participent à donner la première impression de la ville. L'action permettra de renforcer l'attractivité de la commune, favorisera les déplacements vers le centre-ville dont modes doux et la connexion d'un futur pôle de centralité que constitue la salle de spectacles et de congrès.

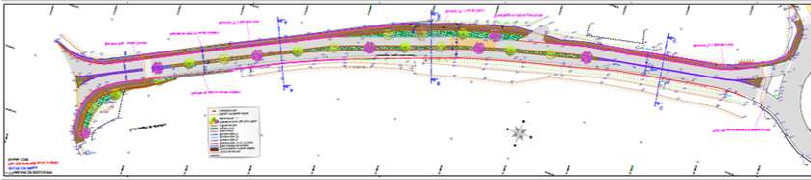


Annexes



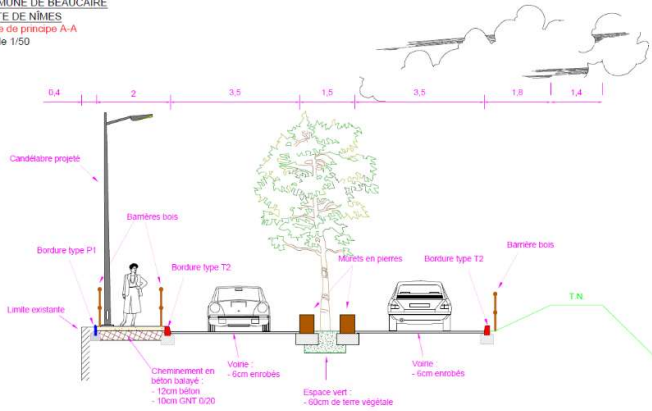
FICHE ACTION N° 3.003

Réhabilitation complète de la route de Nîmes en entrée de ville

Orientation stratégique	3_Améliorer l'accessibilité au centre-ville, développer les connexions et encourager les modes doux
Action nom	Réhabilitation complète de la route de Nîmes en entrée de ville et création d'une piste cyclable
Action n°	3.003
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Dans le cadre de ses projets, la municipalité a lancé des études sur la réhabilitation complète de la route de Nîmes. Celle-ci fait partie des principaux axes urbains de la commune qui devront être valorisés. Cette valorisation passera par le traitement de la voirie et des réseaux mais également par des aménagements urbains, la végétalisation et la création d'une piste cyclable en site propre.
Partenaires	<u>Partenaires techniques</u> : Département <u>Partenaires financiers</u> : Région (à étudier dans le cadre du Plan Vélo), Etat, Département.
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Tranche 1 :</u> Voirie : 398 599 € HT Piste cyclable et espaces verts : 389 401 € HT <u>Tranche 2 :</u> Voirie : 644 031 € HT Piste cyclable et espaces verts : 436 969 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir (Aides sollicitées 2023)
Calendrier	2022 : 2023 : Travaux 2024 : Travaux 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et au contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet vise la requalification d'une des entrées de ville de Beaucaire, qui participent à donner la première impression de la ville. L'action permettra de renforcer l'attractivité de la commune, favorisera les déplacements vers le centre-ville dont modes doux et la connexion de pôles majeurs de centralité.
Annexes	<p>Tranche 1</p> 

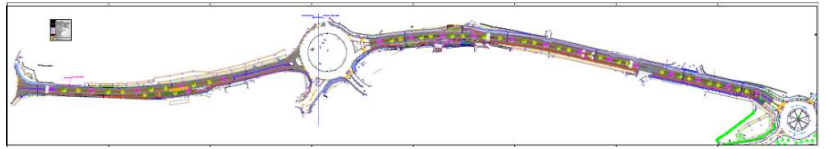


COMMUNE DE BEAUCAIRE
ROUTE DE NIMES
Coupe de principe A-A
Echelle 1/50



RCI
Rhône
Cévennes
Ingénierie

Tranche 2



FICHE ACTION N° 3.004

Plan Vélo

Orientation stratégique	3_Améliorer l'accessibilité au centre-ville, développer les connexions et encourager les modes doux
Action nom	Plan Vélo, à l'échelle de la CCBTA
Action n°	3.004
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	La CCBTA souhaite favoriser la pratique du vélo sur le territoire intercommunal, liée aux déplacements du quotidien, aux loisirs et au vélotourisme. S'appuyant sur les grands itinéraires tels que la ViaRhona et la Méditerranée à vélo et sur sa situation géographique en porte d'entrée de l'Occitanie à vélo, la CCBTA ambitionne de développer un réseau cyclable continu, sécurisé et confortable, ainsi que des services adaptés. Le plan vélo identifiera les actions à mettre en oeuvre. L'étude qui sera menée s'inscrira en complémentarité avec le projet de schéma directeur des pistes cyclables porté par la commune (3.005)
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : Les communes, Département, comité d'itinéraires, etc. <u>Partenaires financiers</u> : Région/banque des territoires (étude PVD), Etat/ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	à définir - Aides à solliciter 2023
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Production des différents livrables.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action permettra d'établir un plan d'actions efficace en faveur de la pratique du vélo sur le territoire, en adéquation avec les aspirations des habitants qui recherchent un cadre de vie agréable favorable aux modes actifs. Par ailleurs, le plan contribuera au développement du tourisme à vélo, ambition de développement identifiée dans le projet de territoire de la CCBTA.
Annexes	



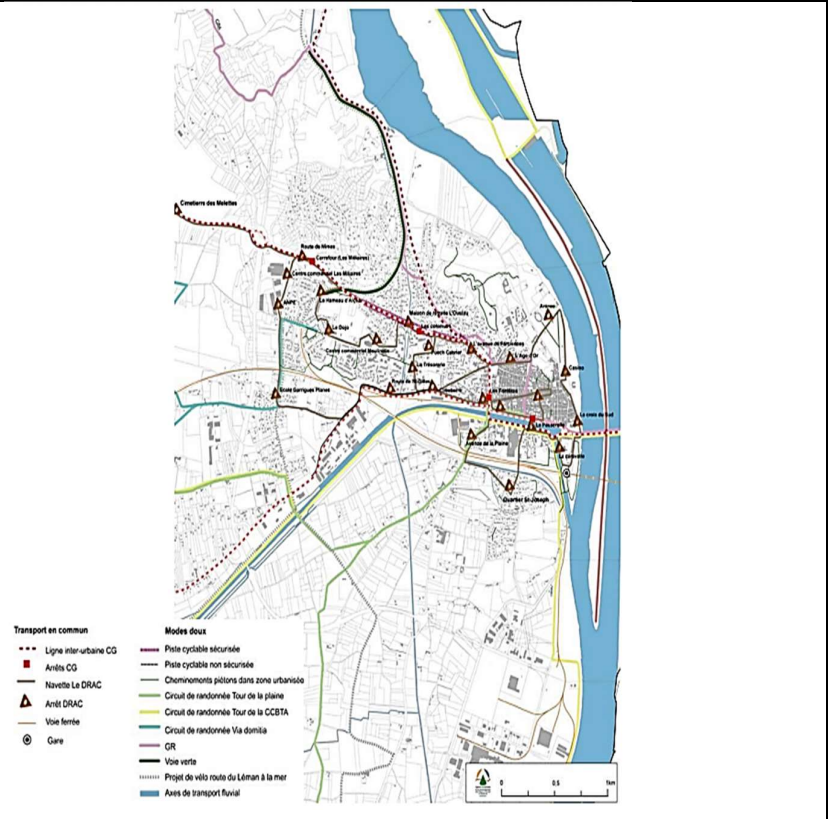
FICHE ACTION N° 3.005

Schéma directeur des pistes cyclables

Orientation stratégique	3_Améliorer l'accessibilité au centre-ville, développer les connexions et encourager les modes doux
Action nom	Elaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables dans le cadre de l'élaboration d'un plan général de circulation et de déplacement
Action n°	3.005
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Le souhait de la ville est de mener une étude sur la mobilité au sein de la commune pour définir les projets à réaliser et leur localisation afin de faciliter les déplacements à vélo tout en conservant l'espace nécessaire à la voiture. La ville de Beaucaire souhaite lancer des études en vue de l'élaboration d'un plan général de circulation et de déplacement, lequel comprendrait notamment la réalisation d'un schéma directeur des pistes cyclables pour alimenter notamment le futur Pôle d'Echange Multimodal. L'étude qui sera menée s'inscrira en complémentarité avec le projet de Plan Vélo porté par la CCBTA (3.004).
Partenaires potentiellement concernés	Etat/ADEME, Région/banque des territoires (étude PVD), Département, CCBTA
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : Études 2025-2026 : Études 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite dans le CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Production des livrables de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action participe au développement des modes actifs et connexions entre les principaux pôles générateurs de déplacements dont le centre-ville. Elle participe à relever les grands défis de la transition écologique en favorisant le développement de pratiques économes en énergie, et à faible impact sur l'environnement. Elle contribue à l'attractivité de la commune, résidentielle, touristique et commerciale.



Annexes



FICHE ACTION N° 4.001

Base nautique internationale

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Réhabilitation et extension de la Base nautique internationale Adrien Hardy (équipements sportifs + aménagement des abords)
Action n°	4.001
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	La Mairie a obtenu le label Terre de jeux 2024 et a été sélectionnée pour être centre de préparation pour les Jeux Olympiques de 2024. La base nautique municipale est aujourd'hui un véritable atout pour Beaucaire et pour la région Occitanie et une véritable fabrique de champions, puisque les médailles et titres prestigieux sont désormais réguliers, notamment en aviron. Le projet consiste en la réhabilitation et en l'extension des infrastructures existantes, ce qui améliorera aussi l'empreinte énergétique comparativement à l'empreinte du vieux bâtiment.
Partenaires	Etat : notifié ANS : notifié Région Occitanie : notifié CD30 : notifié CNR : demandé Cerema : demandé
Dépenses prévisionnel/définitif	6 810 615 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Etat</u> : 800 000 € <u>ANS</u> : 550 000 € <u>Région</u> : <ul style="list-style-type: none"> Aménagement des abords de la base nautique internationale Adrien Hardy : 330 498 € CP 07/12/2020 Réhabilitation et extension de la base nautique Adrien Hardy : 1 700 800 € CP 12/02/2021 <u>CD30</u> : 1 000 000 €
Calendrier	2022 : Démarrage 2023 : Travaux 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite dans le CRTE et contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Action qui participe au renforcement de l'offre d'équipements de Beaucaire. Il constitue un équipement à rayonnement supracommunal. Il participe également à l'amélioration de la qualité paysagère du centre-ville, à son dynamisme et à la valorisation d'un élément patrimonial marquant du territoire qu'est le Rhône. Les aménagements participent à recréer la liaison entre le centre-ville et le fleuve Rhône.

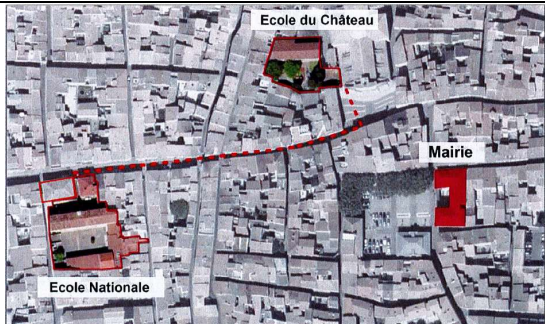


Annexes



FICHE ACTION N° 4.002

Réhabilitation et extension de l'école Nationale et amélioration de l'empreinte énergétique

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Réhabilitation et extension de l'école Nationale et amélioration de l'empreinte énergétique
Action n°	4.002
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	L'école Nationale est la principale école du quartier prioritaire du centre-ville. Elle est l'une des plus vieilles écoles de Beaucaire et nécessite de nombreux travaux. Le centre-ville concentrant la majeure partie des arrivées de nouvelles populations et étant le secteur de rattachement du futur quartier Sud Canal (350 logements), une réhabilitation extension est nécessaire. Cette réhabilitation a été jugée indispensable par le Préfet du Gard en poste à l'époque du lancement du projet. Opération qui s'engage dans un contexte contraint : installation de chantier en centre ancien, prescriptions SPR, contexte de hausse des prix, etc.
Partenaires potentiellement concernés	État, Département, Région (volet rénovation énergétique sous réserve d'un gain énergétique de 30% et atteinte de la classe C et volet mise en accessibilité)
Dépenses prévisionnel/définitif	7 000 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions attribuées
Calendrier	2022 : - 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE et au contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, surfaces supplémentaires créées
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration de la qualité de l'offre d'équipement en centre-ville et QPV. Amélioration de la performance énergétique. Développement d'un pôle générateur de flux.
Annexes	





FICHE ACTION N° 4.003

Extension et réhabilitation de l'école Garrigues Planes

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Extension et réhabilitation de l'école Garrigues Planes
Action n°	4.003
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Il est prévu une augmentation de la population de la commune de Beaucaire en raison des nombreuses constructions en cours et en prévision au PLU et au PLH. De plus, le dédoublement des classes de CP et de CE1, constitue un gros problème pour la Ville. En effet, les écoles de la commune sont toutes en REP et REP + et pour la plupart dans des secteurs contraints en matière de disponibilité foncière. Seule l'école Garrigues Planes offre quelques possibilités. Le projet consiste en la création d'une école maternelle neuve (tranche 1), la création d'un nouveau restaurant scolaire (tranche 2), la réhabilitation de la vieille école pour la transformer en école élémentaire (tranche 3), le but étant de passer d'une capacité de 200 à une capacité de 375 élèves.
Partenaires potentiellement concernés	Etat et Département
Dépenses prévisionnel/définitif	4 164 233 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : 1 665 693 € (3 tranches) attribué CD30 : 398 139 € attribué MO : 2 100 401 €
Calendrier	2022 : En cours 2023 : Terminé 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE et BCO (1ere génération)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action participe au renforcement de l'offre d'équipements et à la fonction de centralité.
Annexes	




FICHE ACTION N° 4.004

Salle de spectacles et de congrès


Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Création d'une salle de spectacle et de congrès
Action n°	4.004
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>Le « casino municipal » qui constitue la salle des fêtes de la commune a une capacité limitée (300 places), est peu pratique et situé en zone inondable. L'objectif est de disposer d'un équipement dimensionné pour une ville de près de 16 000habitants.</p> <p>Le projet consiste à créer une salle de spectacles et de congrès, équipement utile et pertinent à la fois pour la vie culturelle et économique du territoire. La Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) a jugé ce projet pertinent et l'a retenu au titre du contrat local.</p> <p>Le site qui accueille le projet est une friche ferroviaire (En 1839, ouverture de la première gare de de Beaucaire appelée "l'embarcadère"), située à moins de 15 minutes à pieds du centre-ville.</p> <p>Projet qui participe :</p> <ul style="list-style-type: none"> -au rayonnement de Beaucaire en tant que pole d'équilibre (SCOT), -à l'amélioration de la vie locale et de la cohésion sociale, grâce à la programmation et aux espaces de convivialités qui seront créés, -au renouvellement de la ville à travers la remobilisation de fonciers en friche ; évite une nouvelle artificialisation des sols. - à la préservation et la valorisation du patrimoine, de la strate paysagère et de la biodiversité : réappropriation d'un élément patrimonial marquant du territoire : le canal du rhone à sète ; préservation des arbres et rypisylve, etc. - à renforcer la connexion entre le quartier la Moulinelle et le centre-ville, 2 quartiers en QPV. - au développement des modes actifs, grâce aux cheminements qui y seront créés le long du canal, etc. situé à proximité du cv, le projet limite les déplacements en voiture. - aux enjeux liés à la transition écologique : revêtements perméables, modes doux facilités, efficacité énergétique du bâtiment, remobilisation de foncier en friche, végétalisation avec des espèces méditerranéennes pour une gestion économe de la ressource en eau, etc. <p>etc.</p> <p><u>Site projet</u> : friche ferroviaire et ancien site ICPE.</p> <p>Projet qui nécessite une phase préalable de reconquête du terrain (dépose des installations ferroviaires - rails, supports catainers- démolition du hangar, dépollution hydrocarbures et métaux lourds) => phase 1 réalisée 2022-2023 ; la phase 2 de dépollution sera réalisée dans le cadre des travaux d'aménagement (2024).</p> <p>L'opération globale est estimée à 7,1 millions d'€</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : Commune, Agence d'Urbanisme, CAUE, Etat, Région Occitanie (lauréat AAP Reconquête des friches), PETR</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Europe, Etat, Région Occitanie, Département</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	7 100 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir :



	Région - Sollicité 2023 - Phase de reconquête Etat - Sollicité 2023 - Phase de reconquête et aménagement. Partenaires à solliciter pour travaux d'aménagement et construction après mission de maîtrise d'œuvre (à démarrer en juillet 2023)
Calendrier	2022 : Démarrage - études. 2023 : Travaux de dépollution - phase 1. Juillet : Attribution Maitrise d'œuvre. 2024 : Travaux d'aménagement, dépollution Phase2, construction. 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au contrat BCO et au CRTE Projet Lauréat 2023 de l'AAP reconquête des friches en Occitanie
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des différentes phases d'études et de travaux. Articulation avec le projet de requalification de l'entrée de ville route de Saint Gilles (cf. fiche-action)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vient renforcer l'offre d'équipement structurant nécessaire au rayonnement de Beaucaire et de la Terre d'Argence. Elle contribue à améliorer le cadre de vie et l'attractivité du territoire. A travers les aménagements, elle améliore la qualité paysagère et valorise un élément patrimonial remarquable que constitue le canal du Rhône à Sète. Elle permet la reconquête d'une friche ferroviaire abandonnée, aux portes du centre-ville.
Annexes	Site projet avant travaux de reconquête de la friche ferroviaire 

FICHE ACTION N° 4.005

Réalisation de deux padel tennis

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Réalisation de deux padel tennis
Action n°	4.005
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Il s'agit d'une pratique dérivée du tennis qui se joue sur un court plus petit, encadré de grillage, souvent en milieu urbain et plutôt en double de manière dominante, avec un service qui doit s'effectuer à la cuillère et une balle dépressurisée. Cet équipement compact est réalisé avec des matériaux synthétiques et crée un jeu rapide, basé sur des réactions et un jeu au filet.
Partenaires potentiellement concernés	Etat et Région (AAP « Occitanie - Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte »), CD30, ANS, FFT
Dépenses prévisionnel/définitif	207 664 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir après études de maitrise d'œuvre
Calendrier	2022 : 2023 : Démarrage - Etudes 2024 : Travaux 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit au CRTE et au contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Vient renforcer l'offre d'équipements sportifs. Sport qui attire de plus en plus. Aura donc un impact positif sur l'attractivité de la commune. Favorise la pratique du sport et la santé.
Annexes	



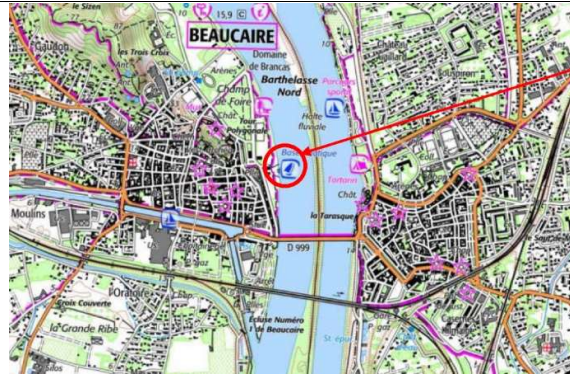
FICHE ACTION N° 4.006

Aménagement d'un ponton flottant sur le plan d'eau du Rhône

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Aménagement d'un ponton flottant sur le plan d'eau du Rhône
Action n°	4.006
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>La base nautique municipale dispose d'un plan d'eau sur le bras du Rhône fermé à la navigation, pour la pratique des sports nautiques dispensés par l'école de voile et de sports municipale auprès des scolaires, des centres de loisirs, ou bien auprès de particuliers à l'occasion de stages ou d'initiations de navigation sur catamaran ou paddles.</p> <p>Le vieux ponton est en fin de vie et doit être remplacé. Il est nécessaire à la pratique de l'aviron organisée par le club d'aviron, club renommé pour sa technique de rame, ses résultats sportifs et ses médailles internationales.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Fédération Française d'Aviron, Agence Nationale du Sports (A.N.S), Région Occitanie (équipement sportif d'intérêt territorial), CNR, Cerema
Dépenses prévisionnel/définitif	150 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir - CNR et Cerema sollicités
Calendrier	2022 : 2023 : Travaux 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit dans BCO et CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Vient renforcer l'offre d'équipements sportifs, en faveur de pratique de l'aviron par un club renommé. Equipement qui se situe en centre-ville, qui participe à faire vivre un élément patrimonial marquant du territoire : le fleuve Rhône.



Annexes



FICHE ACTION N° 4.007

Rénovation de la salle Saint-Pierre-de-Rives

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Rénovation de la salle associative Saint-Pierre-de-Rives en quartier prioritaire
Action n°	4.007
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCAS de Beaucaire
Description de l'action	<p>Située au cœur du centre ancien, en quartier prioritaire, cette salle associative a une vocation sociale importante car elle constitue un lieu de rencontre convivial, accueille les répétitions et les cours dispensés par des associations et autres (danse, chorale, salsa, majorettes, auto-défenses, country, hôpitaux de jour ...) mais aussi des assemblées générales et des réunions.</p> <p>La porte, y compris les vantaux sont inscrits par arrêté du 23 novembre 1946.</p> <p>Les travaux consistent en une rénovation, une mise en conformité et une économie d'énergie de la salle pour améliorer le service public en quartier prioritaire de la politique de la ville.</p> <p>Ils sont portés par le CCAS de Beaucaire, propriétaire.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : Département</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat (DRAC), Département, Région</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	250 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 : Etudes</p> <p>2024 : Travaux</p> <p>2025-2026 : Travaux</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux



Conséquence sur la fonction de centralité


Renforce l'offre d'équipements locaux, au service de la qualité de vie et de la cohésion sociale, en QPV. Permet la valorisation d'éléments patrimoniaux et l'amélioration de la performance énergétique.

Annexes




FICHE ACTION N° 4.008

Aménagement d'une aire de fitness composée d'agrès et d'équipements de musculation

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Aménagement d'une aire de fitness composée d'agrès et d'équipements de musculation
Action n°	4.008
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	En raison de la crise sanitaire, les salles de sports privées ont été contraintes de fermer leur porte, les sports collectifs et de combat ont été stoppés dans leur saison et le sportif a ainsi dû s'adapter à cette nouvelle situation, en pratiquant différemment du sport et de manière alternative. Aussi, forte de cette expérience, la ville envisage de créer 4 aires de fitness composées d'agrès pour faciliter la pratique en libre accès et en milieu urbain.
Partenaires potentiellement concernés	Agence Nationale du sports (A.N.S), Etat, Région Occitanie, CD30
Dépenses prévisionnel/définitif	100 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : Etude - Travaux 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit au CRTE et contrat BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Vient renforcer l'offre d'équipements sportifs et l'attractivité. Favorise la pratique du sport et la santé.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.009

Rénovation énergétique de la Halle des Sports

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Rénovation énergétique de la Halle des Sports
Action n°	4.009
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>Désireux de rénover et d'améliorer la performance énergétique de la Halle des Sports située dans le quartier de la Moulinelle, quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Beaucaire a décidé de s'engager dans des travaux d'ampleur.</p> <p>Sur l'année 2023, nous souhaitons en effet réaliser les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement des ampoules et luminaires par des LED - Réfection complète du réseau électrique pour le raccordement des nouveaux luminaires - Réfection complète des toitures et de leur isolation
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Etat, Région (équipement sportif d'intérêt territorial), Département, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	520 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir - Partenaires sollicités
Calendrier	2022 : 2023 : Travaux 2024 : Travaux 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux - suivi des consommations d'énergie
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce l'offre d'équipements sportifs - accroît l'attractivité - Equipement favorable à la santé et la cohésion sociale. Travaux permettant d'améliorer la performance énergétique.
Annexes	



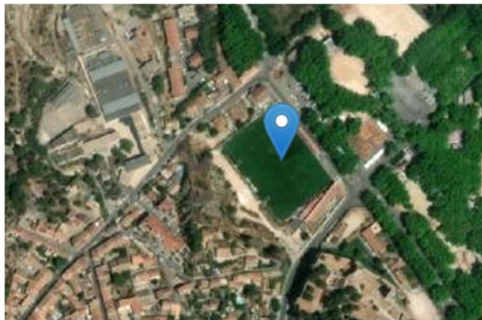
FICHE ACTION N° 4.010

Mise en accessibilité Ecole Préfecture, stade P. Schneider et Hôtel de Ville

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Mise en accessibilité Ecole Préfecture, stade P. Schneider et Hôtel de Ville
Action n°	4.010
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Travaux dans le cadre de l'Ad'ap (tranche 2)
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, Région volet (mise en accessibilité sur bâtiments publics ERP - 1 dossier sur 2022-2024)
Dépenses prévisionnel/définitif	860 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : Travaux 2024 : Travaux 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite dans CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce l'offre d'équipements, Favorise l'inclusion et l'attractivité de la commune.

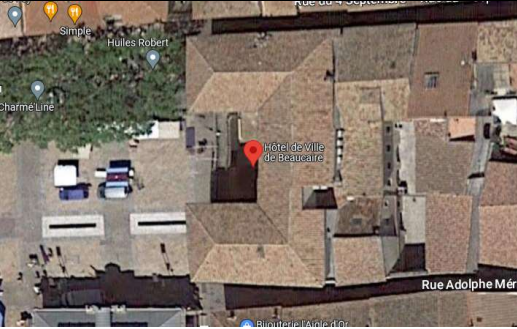



Annexes



FICHE ACTION N° 4.011

Eclairage LED Mairie et Equipements sportifs communaux

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Eclairage LED des services de la mairie / Eclairage des équipements sportifs communaux
Action n°	4.011
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Passage à l'éclairage LED des différents services de la ville
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, ADEME, Région (si gain de 30%)
Dépenses prévisionnel/définitif	400 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : Etudes 2024 : Travaux (si subventions) 2025-2026 : Travaux (si subventions) 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit dans CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, baisse des consommations énergétiques.
Conséquence sur la fonction de centralité	Améliore la qualité de l'offre d'équipements, et donc l'attractivité globale. Améliore la qualité de la performance énergétique.
Annexes	 



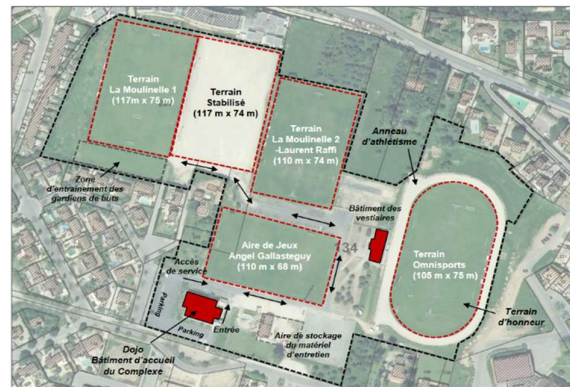
FICHE ACTION N° 4.012

Complexe sportif Fernand Lamouroux : Transformation d'un terrain de football en stabilisé en terrain synthétique

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Complexe sportif Fernand Lamouroux : Transformation d'un terrain de football en stabilisé inutilisé aujourd'hui en terrain synthétique
Action n°	4.012
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	La ville souhaite remplacer de manière progressive ses terrains enherbés ou stabilisés afin d'améliorer l'empreinte environnementale (économie d'eau, de traçages, de tonte, etc...) pour optimiser l'utilisation des surfaces et augmenter l'offre sportive tout en réduisant les ressources consacrées à l'entretien et à la maintenance de ces espaces de pratique sportive. Il s'agit ici de la transformation d'un premier terrain.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Département, Région (équipement sportif d'intérêt territorial), FFF, ANS
Dépenses prévisionnel/définitif	Tranche 1: 1 018 783 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir Partenaires sollicités
Calendrier	2022 : 2023 : Travaux 2024 : Travaux 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit dans CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre d'équipements sportifs, de l'attractivité de la commune. Equipelement qui permet une gestion économe en eau.



Annexes



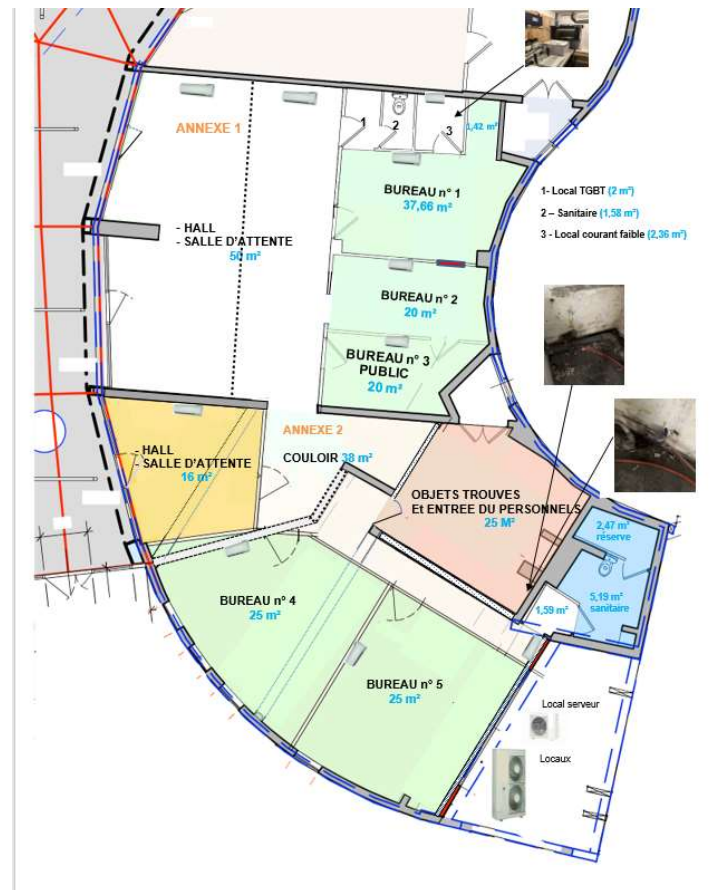
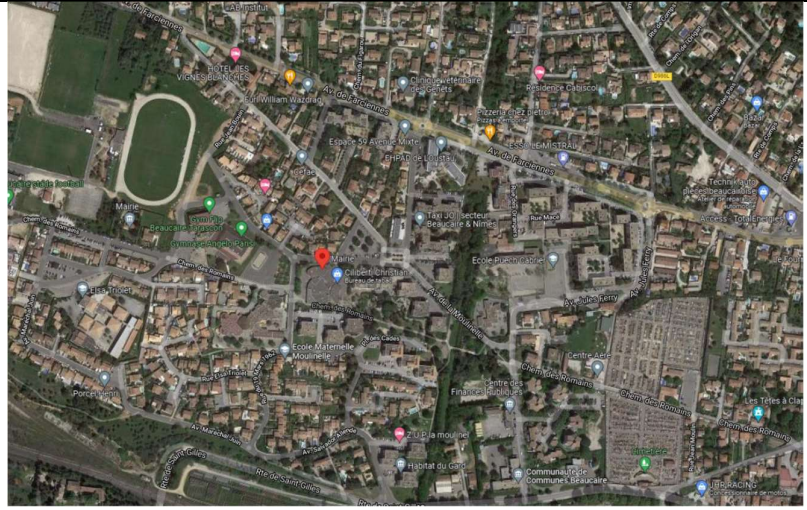
FICHE ACTION N° 4.013

Travaux mairie annexe : extension et réhabilitation énergétique dans le centre commercial La Moulinelle

Orientation stratégique	4_ Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Travaux mairie annexe : extension et réhabilitation énergétique dans le centre commercial La Moulinelle
Action n°	4.013
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>Réhabilitation et réaménagement de la mairie annexe service public situé dans le quartier prioritaire de la Moulinelle:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation - Changement du système de chauffage - Changement de l'éclairage <p>Dans le but de réaliser des économies d'énergies et d'améliorer et diversifier le service public et le lien social au sein du quartier prioritaire</p>
Partenaires	Etat, Département, Région (volet énergétique et mise en accessibilité, attention 1 dossier sur 2022-2024)
Dépenses prévisionnel/définitif	270 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir après études
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 : Etudes</p> <p>2024 : Travaux</p> <p>2025-2026 :</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite dans CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe au renforcement de l'offre d'équipement et notamment à la fonction administrative. Améliorer les conditions d'accueil des services publics ; Favorise la cohésion sociale et urbaine dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. Améliore la performance énergétique et participe à la transition écologique



Annexes



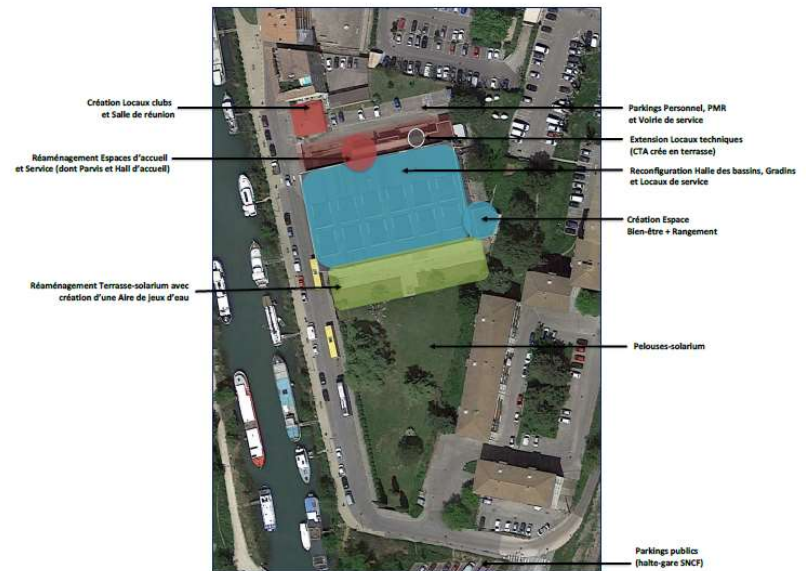
FICHE ACTION N° 4.014

Réhabilitation complète et amélioration fonctionnelle de l'ensemble de la piscine intercommunale

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Réhabilitation complète et amélioration fonctionnelle de l'ensemble de la piscine intercommunale
Action n°	4.014
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	SIVU de la piscine de Beaucaire Tarascon
Description de l'action	La piscine intercommunale, âgé de presque 50 ans, a aujourd'hui besoin d'une réhabilitation complète des existants. Mise en service le 28 avril 1973, la piscine comprend des installations aquatiques et d'apprentissage, des gradins et des locaux d'accompagnement et de service nécessaires à son fonctionnement. Au regard de la vétusté des installations et du coût important de cet établissement, le syndicat envisage d'engager une réhabilitation lourde pour faire de cet outil un équipement sportif et de loisir structurant pour le territoire intercommunal et régional.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Fédération Française de Natation, Agence Nationale du Sports (A.N.S), les services de l'Etat (DSIL), Département du Gard et des Bouches du Rhône, Région Occitanie (équipement sportif d'intérêt territorial) et Région Sud, Education nationale et les villes membres du syndicat, à savoir la ville de Beaucaire et la ville de Tarascon
Dépenses prévisionnel/définitif	7 873 091 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : Démarrage 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux, gain énergétique après travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement d'une offre d'équipement à rayonnement supracommunal. Favorise la pratique du sport et la santé. Situé en centre-ville, participe à créer du flux et du dynamisme.



Annexes



FICHE ACTION N° 4.015

Schéma général d'assainissement de la commune

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Elaboration d'un schéma général d'assainissement , d'eau potable, et d'eau pluviale de la commune
Action n°	4.015
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Document
Partenaires potentiellement concerné	Agence de l'Eau, Département.
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : Études 2025-2026 : Études 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Production du livrable
Conséquence sur la fonction de centralité	
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.016


Création d'un deuxième terrain synthétique et modernisation des infrastructures sportives extérieures et de leurs annexes

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Création d'un deuxième terrain synthétique et modernisation des infrastructures sportives extérieures et de leurs annexes
Action n°	4.016
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Le projet consiste en la création d'un deuxième terrain synthétique, à la création de nouveaux vestiaires et notamment à la mise en place des gradins aux abords des terrains de football, de rugby et de base-ball afin de moderniser nos équipements et les rendre plus agréables et confortables.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Agence Nationale du Sport (A.N.S), Région Occitanie (équipement sportif d'intérêt territorial), Département, service de l'Etat pour la politique de la ville
Dépenses prévisionnel/définitif	1 800 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : Travaux 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcement de l'offre d'équipements sportifs, de l'attractivité de la commune. Equipement qui permet une gestion économe en eau.
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.017

Création d'une piste d'athlétisme

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Création d'une piste d'athlétisme
Action n°	4.017
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	La ville compte parmi ses clubs sportifs locaux, un club d'athlétisme dynamique, connu et reconnu dans le domaine de la course avec notamment de jolis titres et l'organisation d'une course désormais traditionnelle dans le calendrier fédéral, dès la rentrée de septembre. Les entrainements du club s'organisent autour du terrain de football dit « Omnisport » sur une piste en stabilisée dépourvue de traçages qui mériterait une transformation en enrobé ou en béton poreux pour une pratique plus souple et efficiente.
Partenaires	<u>Partenaires financiers</u> : Agence Nationale du sports (A.N.S), Région Occitanie (équipement sportif d'intérêt territorial), CD30, Fédération française d'athlétisme
Dépenses prévisionnel/définitif	667 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : Démarrage (si subventions) 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce l'offre d'équipements et l'attractivité du territoire. Favorise la pratique sportive et la santé
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.018

Aire de jeux - Garrigues Planes

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Aire de jeux - Garrigues Planes
Action n°	4.018
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Création d'une nouvelle aire de jeux et aménagement de l'espace public (végétalisation...)
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, Région (hors parking, voirie et réseaux secs et humides et sous réserve d'une ambition au niveau environnemental - désimperméabilisation, végétalisation, création d'îlot de fraîcheur, etc.), CAF
Dépenses prévisionnel/définitif	150 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce la qualité de l'offre d'équipement de loisirs et l'attractivité. Favorise la cohésion sociale.
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.019

Construction d'un gymnase

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Construction d'un gymnase
Action n°	4.019
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>La ville souhaite augmenter son offre sportive à destination des scolaires comme des clubs déjà présents (handball, football en salle, gymnastique, etc...) en ajoutant de nouvelles activités telles que l'escalade, l'escrime ou encore le tir à l'arc.</p> <p>Pour cela, il est nécessaire de construire un second gymnase qui sera plus qu'utile pour la ville qui compte 1 sportif sur 3 sur une population de 16 000 habitants.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Agence Nationale du sports (A.N.S), Région (équipement sportif d'intérêt territorial), Département, service de l'Etat avec en support les fédérations des sports concernées
Dépenses prévisionnel/définitif	4 000 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : Études 2027-2028 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce l'offre d'équipements sportifs. Développe l'attractivité. Favorise la pratique du sport et la santé.
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.020


Extension archives municipales dans la mairie

Orientation stratégique	4_Maintenir et conforter l'offre en équipements et services, en faveur d'un plus grand rayonnement du territoire et de la qualité de vie des habitants
Action nom	Extension des archives municipales dans la mairie
Action n°	4.020
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>Extension des locaux des archives municipales et création d'une salle de réunion en rez-de-chaussée /</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un SSI de catégorie A avec boucle de détection optique et alarme de type 1 - Extincteurs appropriés aux risques
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : Archives départementales</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, DRAC</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	1 000 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 :</p> <p>2024 :</p> <p>2025-2026 : Études</p> <p>2027-2028 : Travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce l'offre d'équipements.
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.001


Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable
Action n°	5.001
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur du Site Patrimonial Remarquable afin de rendre encore plus attractif le centre-ville (quartier prioritaire en SPR) et d'adapter son règlement d'urbanisme propre aux agents actuels
Partenaires potentiellement concernés	DRAC, Etat, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	601 940 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : 421 358 € (70%) acté par convention
Calendrier	2022 : En cours 2023 : En cours 2024 : En cours 2025-2026 : En cours 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Approbation de la révision du PSMV
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la valorisation et la préservation du patrimoine exceptionnel en Site Patrimoniale Remarquable
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.002

Programme façades

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Ravalement et valorisation des façades
Action n°	5.002
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire + CCBTA
Description de l'action	Une attention particulière est portée sur le cadre de vie dans le centre-ville, à la fois quartier prioritaire et site patrimonial remarquable. De nombreux bâtiments étant historiquement en mauvais état, la ville de Beaucaire a obtenu sous le mandat 2014/2020 d'être inscrite sur la liste départementale des communes autorisées à enjoindre les propriétaires de procéder au ravalement des façades d'immeubles. La commune et la CCBTA ont mis en place un système d'aides incitatives aux propriétaires. L'objectif général est d'assurer la qualité des ravalements et de conserver un tissu urbain et un patrimoine architectural caractéristiques et authentiques de la ville
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Région (programme 2022 - dernier programme accompagné), Etat (Anah, 2023), CCBTA
Dépenses prévisionnel/définitif	250 000 € / an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Aide Région
Calendrier	2022 : En cours 2023 : En cours 2024 : En cours 2025-2026 : En cours 2027-2028 : En cours
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de dossiers par an, couts des travaux réalisés.
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la valorisation du patrimoine exceptionnel de Beaucaire, à l'amélioration de la qualité de l'espace public, à l'attractivité de la commune et de la Terre d'Argence. Favorise le rayonnement du territoire.
Annexes	

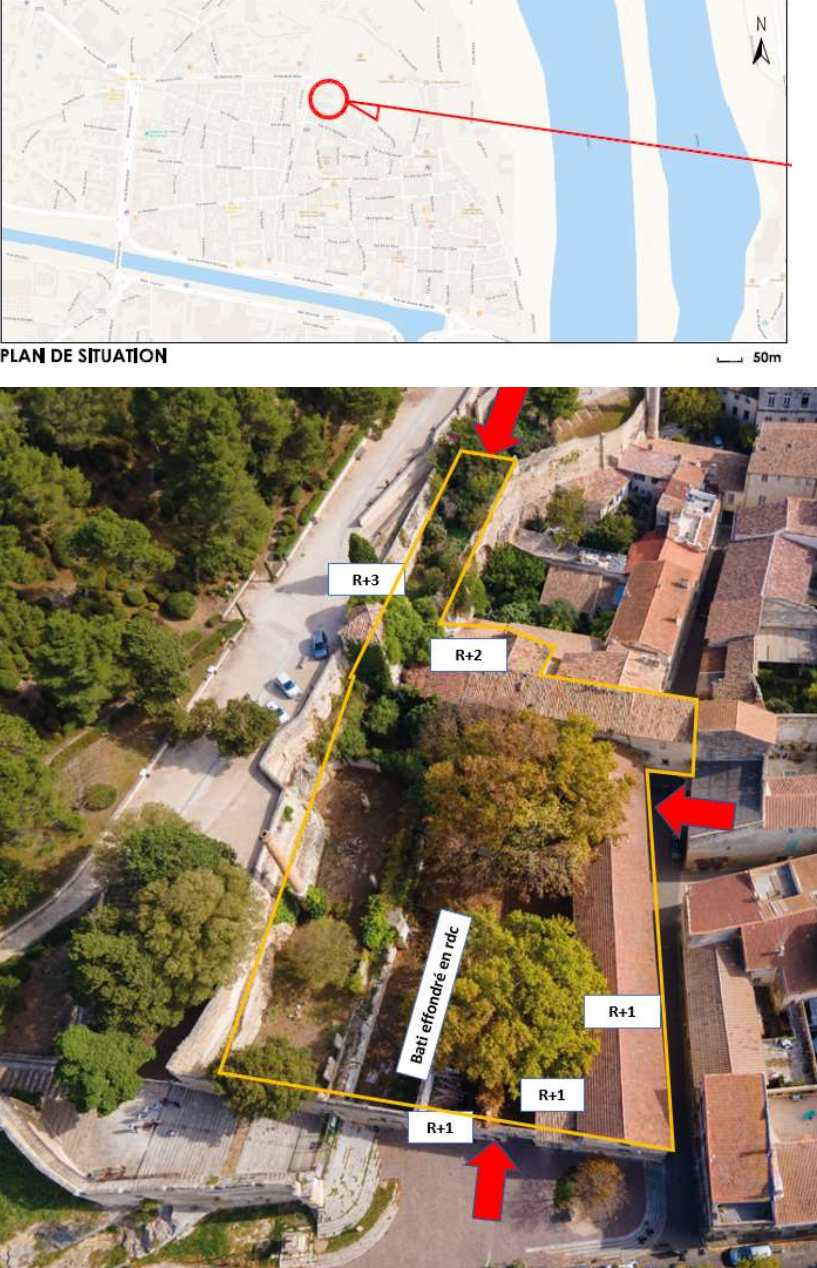


FICHE ACTION N° 5.003

Remobilisation Ilot Aillaud

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Ilot Aillaud - remobilisation d'une friche urbaine à haute valeur patrimoniale - Projet à vocation mixte, dans le cadre de la revitalisation du centre-bourgs
Action n°	5.003
Statut	Phase travaux de mise en sécurité - Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>Le site est localisé dans la partie nord du centre-ancien de Beaucaire, en SPR et Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, à proximité directe de la place Raymond VII, au pied de la Forteresse de Beaucaire. Site à haute valeur patrimoniale et à fort potentiel pour la revitalisation du centre-bourgs, la CCBTA souhaite remobiliser cet ilot pour un projet d'envergure à vocation multiple (accès Forteresse, salle de restauration, hébergement, pôle culturel et touristique, pôle d'entreprises, etc.).</p> <p>>au préalable : mise hors d'eau, hors d'air + consolidation cheminée (patrimoine industriel) + propreté</p> <p>>des études préalables (étude géomètre, étude patrimoniale et sanitaire du bâti, étude de programmation, étude structure, etc).</p> <p>1)Consolidation cheminée + mise hors d'eau hors d'air : 373 620€HT 2023</p> <p>2)Etude de faisabilité et programmation nécessaire à la détermination des besoins et adaptation du produit aux attentes. 40 000€HT 2023</p> <p>3)Etude archéologique du bâti 31 000€HT 2024</p> <p>Projet à terme à 6-8 millions d'€ - avec un calendrier prévisionnel échelonné sur 6 ans.</p> <p>La CCBTA réfléchit à un projet d'urbanisme transitoire, pour faciliter la gestion d'attente, tester des usages, redonner de l'attractivité au lieu, créer une dynamique et favoriser la réappropriation d'un site abandonné depuis plusieurs années.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : DRAC/Etat, Région (travaux de mise hors d'eau/hors d'air d'intérêt patrimonial), Région/Banque des territoires (étude PVD), Département, Europe
Dépenses prévisionnel/définitif	373 620 € (Travaux consolidation) 2023 40 000€ Etude programmation 2023 Montant des travaux de rénovation à évaluer par programmiste + mission de maîtrise d'œuvre à venir.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Aides sollicitées pour phase de mise en sécurité et travaux de mise hors d'eau hors d'air + Etude programmiste
Calendrier	2022 : 2023 : X (Travaux mise en sécurité + Etude programmiste) 2024 : X (Maîtrise d'œuvre + Autorisations d'urbanisme) 2025-2026 : X Travaux 2027-2028 : X Livraison
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et BCO



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux ; production des livrables.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Vient créer un nouveau pôle de centralité, en plein cœur de ville. En connexion avec le site du château, le projet participera à développer le rayonnement du site du château.</p> <p>Autres orientations auxquels le projet contribue : sobriété foncière, préservation des ressources foncières, cohésion sociale, attractivité, emploi, amélioration du cadre de vie en QPV, valorisation du patrimoine, développement de l'économie et tourisme, etc.</p>
Annexes	 <p>The image contains two parts. The top part is a street map titled 'PLAN DE SITUATION' showing a city grid with a red circle and arrow pointing to a specific location. A scale bar indicates 50m. The bottom part is an aerial photograph of the same location, outlined in yellow. Red arrows point to specific areas. Labels 'R+3', 'R+2', and 'R+1' are placed on the map. A white label 'Bati effondré en rdc' is placed on a building. The aerial view shows a mix of old stone buildings and modern structures, with a road and trees visible.</p>

FICHE ACTION N° 5.004

Etude Château de Beaucaire

Orientation stratégique	2_Développer le potentiel économique du centre-ville ainsi que le rayonnement du territoire
Action nom	Etude de programmation en vue de la valorisation, l'animation et l'accessibilité du site du Château de Beaucaire
Action n°	2.005
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>La forteresse de Beaucaire constitue non seulement une richesse patrimoniale remarquable et emblématique du territoire, attirant chaque année de nombreux touristes, mais également un élément identitaire marquant pour les beaucairois et les habitants de la Terre d'Argence. En cohérence avec les orientations du projet de territoire 2021-2030, la CCBTA souhaite valoriser, faire vivre et connaître le site du Château ; il doit être vivant et approprié par tous. Des actions d'aménagements et d'équipements seront nécessaires pour améliorer l'expérience (travaux d'accessibilité, aire de pique-nique, points d'eau, etc), permettre la réalisation d'événements en journée et soirée (ex: travaux électriques) et développer la médiation et l'animation culturelle (ex : QR code pour une visite facilitée, exposition d'oeuvres monumentales, etc).</p> <p>Ces actions participeront à la valorisation du patrimoine, au développement de l'attractivité touristique, au renforcement de l'identité commune, à faciliter l'accès à la culture et au patrimoine et au développement de lieux vecteurs de convivialité et de cohésion sociale. Elles s'inscriront dans la continuité des actions déjà déployées sur le site du château (Escape Game, apéro panoramas, etc.).</p> <p>Une phase préalable d'étude est nécessaire pour définir la programmation des actions à mettre oeuvre et assurer leur complémentarité, au regard des ambitions pour le territoire, des potentialités et des contraintes du site.</p>
Partenaires potentiellement concernés	Partenaires financiers : Région/banque des territoires (étude PVD),
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Production des livrables
Conséquence sur la fonction de centralité	Participera à la valorisation du patrimoine, au développement de l'attractivité touristique, au renforcement de l'identité commune, à faciliter l'accès à la culture et au patrimoine et au développement de lieux vecteurs de convivialité et de cohésion sociale.



Annexes



FICHE ACTION N° 5.005

Elimination des éléments parasites en façades et enfouissement des réseaux aériens dans le SPR (centre-ville)

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Mise en place d'actions spécifiques pour permettre l'élimination des éléments parasites en façades et enfouissement des réseaux aériens dans le périmètre du Site Patrimonial remarquable (centre-ville)
Action n°	5.005
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>La commune de Beaucaire souhaite lancer un plan ambitieux pour enterrer les réseaux aériens des rues de la ville qui cheminent par les façades pour pénétrer dans les habitations.</p> <p>En effet ces réseaux aériens en plein cœur du centre-ville à haute valeur patrimoniale, ont une image négative pour la ville et leur enfouissement n'a pas été mis en oeuvre par les précédentes municipalités.</p> <p>Ce projet permettra de lutter contre le cheminement des réseaux en façade en permettant aux habitants de se raccorder directement dans leur immeuble.</p> <p>Action qui s'inscrit en complémentarité du programme façade et de l'OPAH.</p>
Partenaires potentiellement concernés	SMEG
Dépenses prévisionnel/définitif	1 000 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 :</p> <p>2024 : Travaux</p> <p>2025-2026 : Travaux</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à la valorisation du patrimoine bâti et la qualité de l'espace public
Annexes	SO



FICHE ACTION N° 5.006

Elaboration d'un règlement local de publicité

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Elaboration d'un règlement local de publicité
Action n°	5.006
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>Document. Le RLP ne constitue pas un document réglementaire obligatoire. Il s'agit d'une volonté de la commune de renforcer l'intervention publique en faveur de la qualité paysagère et la protection du cadre de vie. La commune souhaite le mettre en place notamment pour soigner et harmoniser les enseignes et publicité au sein du centre-ville dans un souci de valorisation, notamment à l'intérieur du SPR, renforcer l'identité et l'image de la commune labellisée « Ville d'Art et d'Histoire », renforcer l'attractivité et l'harmonie des commerces de proximité par l'utilisation d'une signalétique appropriée.</p> <p>Le RLP constitue un levier réglementaire pour valoriser le patrimoine et l'espace public, et renforcer ainsi son attractivité.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> :</p> <p>Etat/DRAC, Département, chambres consulaires</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	45 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 : Démarrage</p> <p>2024 :</p> <p>2025-2026 :</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Production des livrables - approbation du RLP
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à améliorer la qualité de l'espace public, et le patrimoine bâti. Renforce l'attractivité de la commune.
Annexes	SO



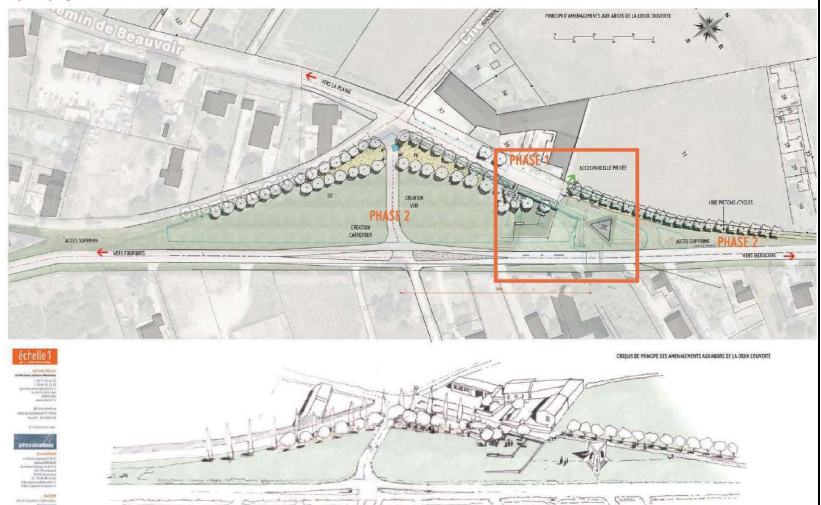
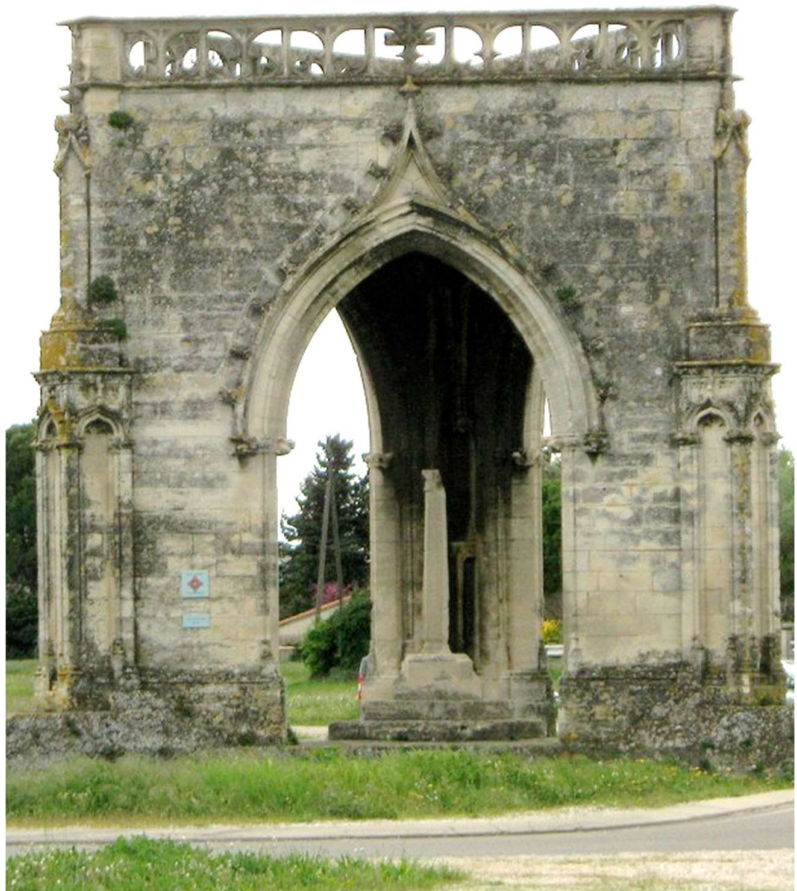
FICHE ACTION N° 5.007

Mise en valeur de la Croix Couverte

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Mise en valeur de la Croix Couverte Réhabilitation
Action n°	5.007
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>Édifiée à la fin du XIVème, la Croix Couverte de Beaucaire est un petit oratoire gothique qui a été bâti grâce aux dons de Jean de France, duc de Berry et gouverneur du Languedoc, et de sa femme Jeanne d'Armagnac. Il abritait une croix qui est aujourd'hui présentée au musée archéologique Auguste Jacquet. Afin de préserver l'aspect patrimonial et majestueux de ce Monument classé au titre des monuments historiques, l'ambition de la commune est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réhabilitation et la mise hors d'eau du Monument (de nombreuses infiltrations ont été constatées sur site et existent depuis de nombreuses années) ; - la réalisation d'une réplique de la croix originale exposée au musée de Beaucaire, pour mettre en place une réplique à l'intérieur du monument ; - la réalisation d'un aménagement paysager, avec la mise en place d'un dispositif d'éclairage nocturne de qualité (déplacement des réseaux électriques aériens existants qui polluent visuellement le monument) ; - la sécurisation du site avec la mise en place de caméras de vidéosurveillance ; - le contrôle du stationnement anarchique des véhicules individuel <p>Phase 1 : restauration du monument de l'oratoire / étanchéité de la toiture terrasse, travaux sur la croix et son socle, aménagement paysager immédiat Phase 2 : modification du carrefour, création d'une piste cyclable</p>
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Europe (Programme LEADER si projet innovant), DRAC, CCBTA, Département, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	1 320 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir - Après autorisation d'urbanisme
Calendrier	2022 : 2023 : Études-Autorisations urbanisme 2024 : Travaux 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrit au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Valorise un élément patrimonial remarquable et emblématique de la commune, Améliore la qualité paysagère de l'entrée de Ville Sud de la commune, renforce l'attractivité de la commune.



Annexes



Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

FICHE ACTION N° 5.008

Extension du réseau de vidéoprotection et création d'un chenil

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Extension du réseau de vidéoprotection et création d'un chenil
Action n°	5.008
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	<p>Le projet participe au renforcement de la protection de la population. Depuis 2014 la commune de Beaucaire s'est engagée pleinement dans l'amélioration de la sécurité des beaucairois avec une police municipale sur le terrain 24h/24 ce qui n'était pas le cas avant, en doublant le nombre de policiers municipaux mais aussi en développant le réseau de caméras de vidéosurveillance déjà en place ce qui a grandement amélioré la tranquillité des beaucairois. La ville de Beaucaire souhaite continuer à améliorer la protection de sa population pour lui garantir la sécurité à laquelle elle a droit.</p> <p>Le projet vise l'extension du réseau de vidéoprotection déjà déployé sur la ville de Beaucaire.</p> <p>Un projet d'acquisition de véhicules pour la Police Municipale, gilets pare balles a été réalisé en 2022. Ce projet a été accompagné dans le cadre de l'appel à projet « la Région vous protège ». La commune qui a mis en place une brigade canine prévoit aussi la création d'un chenil en 2023/ 2024 pour améliorer le cadre de travail des chiens policiers (agents communaux).</p>
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Etat pour la vidéoprotection, Région (AMI sécurité)
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000 € HT/ an pour la vidéoprotection 120 000 € HT pour le chenil
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : 2023 : Travaux 2024 : Travaux 2025-2026 : Travaux 2027-2028 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et des acquisitions
Conséquence sur la fonction de centralité	Vient améliorer la protection de la population. Participe à développer la qualité de vie et l'attractivité communale.
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.009

Abbaye de Saint Roman

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Restauration Préservation Valorisation Abbaye de Saint Roman
Action n°	5.009
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>Le projet répond à l'ambition de la CCBTA de valoriser et assurer le développement de ce site unique en Europe (abbaye troglodytique médiévale) tout en assurant sa préservation (site fragile qui ne peut supporter une forte fréquentation) et celle de son environnement. Le projet concentre des enjeux patrimoniaux, environnementaux, économiques en lien avec le développement du slow tourisme, mais aussi liés au vivre-ensemble. Le souhait de la CCBTA est d'aller vers un patrimoine préservé et vivant, qui s'inscrit dans la stratégie d'un développement touristique plus respectueux de l'environnement (échelle humaine, préservation et sensibilisation à l'environnement) et plus proche des habitants du territoire (médiation-animation-rencontres, en faveur de l'appropriation du patrimoine commun, la valorisation des producteurs locaux, etc.).</p> <p>Pour 2024 : diagnostic sécurité des cheminements. Sous la conduite d'un architecte du patrimoine, aménagement de mise en sécurité des circulations et consolidation de l'édifice. 160 000€ HT</p> <p>Action qui contribue à la préservation d'un élément patrimonial et au développement des filières touristiques. Favorise l'accès à la culture et au patrimoine, valorise un site emblématique.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : Experts en archéologie médiévale.</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Europe (Programme LEADER), Etat (DRAC), Région (accompagnement possible sur la consolidation de l'édifice), Département.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	160 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite dans BCO et CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études et travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Préserve un élément remarquable et exceptionnel du territoire. Participe au rayonnement de Beaucaire et de la Terre d'Argence.




Annexes



FICHE ACTION N° 5.010

Réfection escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Réfection escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville
Action n°	5.010
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Bâtiment classé. Selon cahier des charges ABF, demandé par la commune, à venir.
Partenaires potentiellement concernés	Etat, Département, Région, DRAC, LEADER (si projet innovant)
Dépenses prévisionnel/définitif	200 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : Études 2025-2026 : Travaux 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au BCO et CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Permet la préservation et la valorisation d'un élément patrimonial remarquable. Participe au renforcement d'un équipement majeur et de la fonction administrative.
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.011

Requalification et mise en valeur du Quai du Général de Gaulle et du Square Eyssette

Orientation stratégique	5_Révéler le patrimoine et valoriser les espaces publics en intégrant les enjeux environnementaux
Action nom	Réfection, mise en valeur (y compris paysagère) du Quai du Général de Gaulle et du Square Eyssette
Action n°	5.011
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Beaucaire
Description de l'action	Aménagement de voirie (chaussée et stationnements, trottoirs et cheminements, mobilier urbain et signalétique, maçonnerie et espaces verts, réseau pluvial, réseau EU, réseau AEP, rampes d'accès, éclairage public - génie civile) de cet axe structurant majeur (à la fois commerçant et en bord de Canal du Rhône à Sète)
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : Département <u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, Région (hors parking, voirie et réseaux secs et humides et sous réserve d'une ambition au niveau environnemental - désimperméabilisation, végétalisation, création d'îlot de fraîcheur, etc.) et Agence de l'Eau RMC
Dépenses prévisionnel/définitif	4 000 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : Travaux 2027-2028 : Travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE et BCO
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Participe à valoriser un axe majeur du centre-ville. Améliore la qualité paysagère des espaces publics de centre-ville.
Annexes	



FICHE ACTION N° 6.001

Assistance au Management de Projet

Orientation stratégique	Axe transversal
Action nom	Accompagnement au management de projets par EY
Action n°	6.001
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CC de Beaucaire Terre d'Argence
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme PVD, la commune lauréate de Beaucaire a bénéficié d'une mission d'accompagnement au management de projet (AMP) financée par la Banque des Territoires et réalisée par EY. Celui-ci vise à apporter un conseil ciblé à la cheffe de projet PVD afin de lui permettre l'établissement de la convention-cadre valant Opération de revitalisation du territoire (ORT) ainsi qu'un appui à sa mise en œuvre.</p> <p>L'accompagnement AMP comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production d'un macro-planning recensant toutes les étapes à accomplir pour aboutir à la signature de l'ORT. Ce document est mis à jour avec la cheffe de projet PVD lors de points téléphoniques récurrents - L'accompagnement à la production des supports de présentation des réunions et comités - La réalisation de notes ponctuelles (comparaison des dispositifs Malraux et Denormandie, organisation d'un événement de participation citoyenne) - L'aide à la recherche de financements - L'accompagnement à la priorisation des actions - La rédaction de la stratégie de revitalisation - L'aide à la hiérarchisation des enjeux - La formulation des objectifs et orientations stratégiques - L'aide à la rédaction de fiches actions - La réalisation de points d'étapes organisationnels réguliers <p>L'assistance a également pour enjeu de soutenir la cheffe de projet dans l'appropriation du programme par les élus et de fédérer ces derniers autour de ses enjeux tout en prenant en compte les attentes locales.</p>
Partenaires potentiellement concerné	Partenaires techniques : Bureau d'études EY Partenaire financier : Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles/définitives	26 500 €HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des territoires (pris en charge à 100%)
Calendrier	Début : Avril 2022



	Durée de 50 jours sur 18 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Production de livrables - Echanges téléphoniques - Aide à la rédaction et relecture de livrables - Conseils à la cheffe de projet
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'opération de revitalisation du territoire (ORT) contribue à renforcer la fonction de centralité de la commune de Beaucaire en répondant aux défis auxquels elle fait face :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transition écologique de leur territoire ; - Le risque d'isolement et de paupérisation d'une population vieillissante ; - L'éloignement des services essentiels et des équipements de proximité ; - L'érosion de l'activité commerciale et les fermetures d'entreprises sur leurs territoires ; - L'inadaptation du parc de logements et des équipements publics à une population vieillissante ; - La dégradation du patrimoine historique ; - Le développement de l'habitat individuel et des zones d'activités en extension urbaine au détriment des centres-villes. <p>La mission d'AMP apporte un accompagnement à la cheffe de projet et à la commune afin d'élaborer un projet de revitalisation cohérent avec les besoins du territoire. Elle a également pour objectif d'assurer une opérationnalité des projets et de la convention ORT permettant leur mise en œuvre rapide et efficiente sur la durée</p>
Annexes	SO

Annexe 3 à la convention cadre Petites villes de demain
de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et des communes de Beaucaire
et de Bellegarde



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



RECUEIL DES FICHES-ACTIONS

Pour la commune de Bellegarde



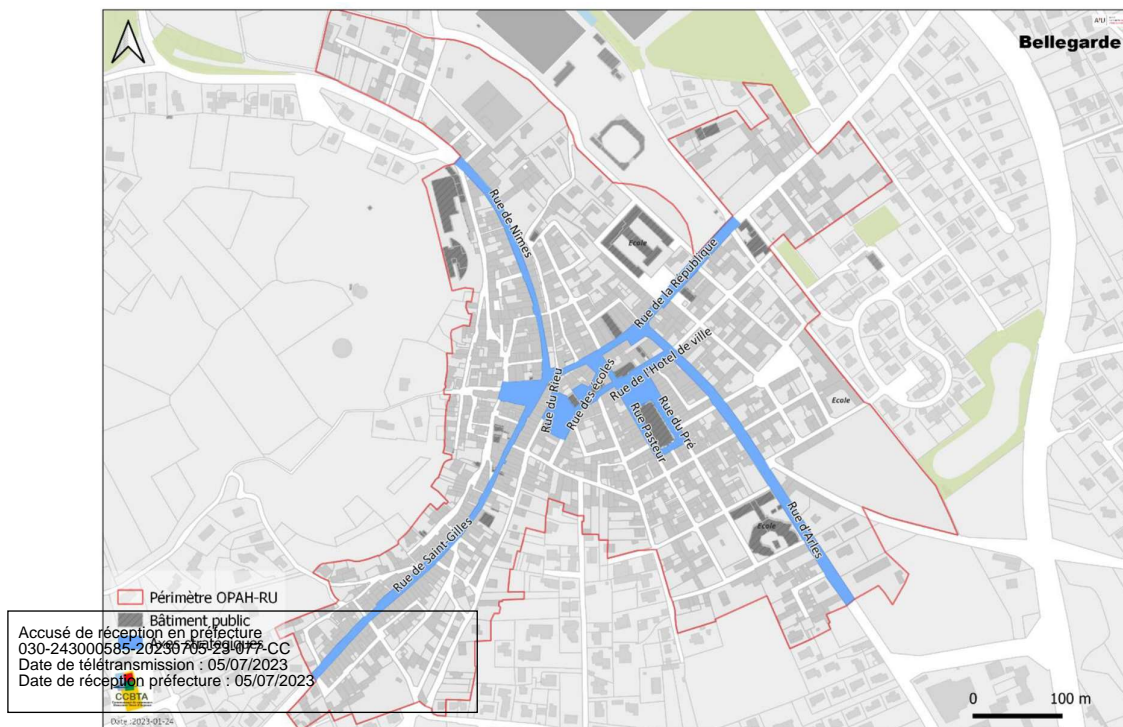
Accusé de réception en préfecture
030-24300585-20230705-23-077-CC
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023

FICHE ACTION N° 1.001

OPAH-RU 2023-2028


Orientation stratégique	Vers une offre de logement attractive, accessible et performante
Action nom	Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat 2023-2028
Action n°	1.001
Statut	Engagée (signature le 11/07/2023)
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>L'OPAH-RU 2023-2028 est un dispositif porté par la CCBTA d'aide à la rénovation des logements et immeubles des centres-villes de Beaucaire, Bellegarde et Jonquières-Saint-Vincent. Il poursuit plusieurs objectifs : la lutte contre la vacance, la valorisation du patrimoine et de l'espace public, la lutte contre l'habitat dégradé voire indigne, l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap, la rénovation énergétique, l'adaptation du bâti aux risques inondations, le traitement des copropriétés dégradées, l'accession à la propriété, etc.</p> <p>Grâce au dispositif, les propriétaires de logement situé dans le périmètre d'OPAH-RU (centre-ville) peuvent bénéficier d'un soutien technique, administratif et financier pour les accompagner dans leur projet de rénovation. L'OPAH-RU intégrera prochainement les centres-villes des communes de Fourques et Vallabrègues.</p> <p>La nouvelle OPAH-RU 2023-2028 traduit la volonté de la CCBTA d'aller vers une stratégie d'intervention davantage proactive, l'objectif étant d'aller au-devant des situations pour les traiter jusqu'au bout. Au démarrage, l'opérateur établira un repérage des immeubles dégradés à l'aide des fichiers statistiques couplé d'un travail de terrain afin de retenir une vingtaine d'immeubles stratégiques : impact sur la dynamique de requalification du centre-ville, potentiel de remobilisation, potentiel de requalification de l'immeuble, dureté foncière, etc... par la suite, il s'agira de mener des études détaillées sur ces immeubles afin de caractériser la situation et d'élaborer une stratégie d'intervention chiffrée adaptée à la situation.</p> <p>La stratégie mobilera des outils incitatifs ou coercitifs en direction des propriétaires ou copropriétaires en vue de la réhabilitation de leurs biens.</p> <p>L'opération vise à atteindre un objectif de 325 logements réhabilités à l'horizon des 5 ans à l'échelle du périmètre intercommunal. Pour plus de détails, cf. Convention OPAH-RU 2023 -2026.</p> <p>Une cheffe de projet assure le suivi de l'OPAH-RU, au sein de la CCBTA.</p>
Partenaires	<p><u>Partenaires signataires de la convention</u> : Etat (Anah), CD30, Agence Départementale de l'Habitat et du Logement (ADHL), Action Logement, CCBTA.</p> <p><u>Autres partenaires potentiels</u> : Banque des Territoires (volet étude complémentaire) , EPF (portage foncier).</p> <p><u>Partenaires techniques</u> :</p>

	Communes, Etat (Préf - DDTM-Anah-PDLHI-ARS-UDAP), CAF, MSA.
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant sur 5 ans, à l'échelle des 3 communes : Aides aux travaux = 7 689 000 €, dont Anah : 5 314 000€ CCBTA : 2 297 000€ CD30 : 78 000€ Ingénierie : 1 000 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Anah : Aides aux travaux (cf. montant des dépenses) et Ingénierie : 50%.
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 : X
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action faisant l'objet d'une convention OPAH-RU entre la CCBTA, l'Anah, le Département et Action Logement. Inscrite au contrat BCO (et au CRTE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de logements réhabilités par type de dossier - Montants des travaux réalisés - Montant des subventions allouées + autres indicateurs précisés dans la convention d'OPAH-RU 2023-2028
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer la fonction résidentielle du centre-ville. Les conséquences attendues sont : - une offre habitat améliorée et toujours plus attractive, en lien avec les enjeux liés aux transitions écologique et démographique. - le maintien des habitants en centre-ville et l'arrivée de nouveaux ménages. - des impacts positifs sur l'attractivité globale du coeur de ville.
Annexes	Périmètre OPAH-RU de Bellegarde



FICHE ACTION N° 1.002

Groupe de travail sur la vacance

Orientation stratégique	Vers une offre de logement attractive, accessible et performante
Action nom	Groupe de travail sur la vacance en vue de la mise en place d'outils et mesures spécifiques
Action n°	1.002
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	La CCBTA souhaite favoriser la remobilisation du parc vacant au sein du périmètre de l'OPAH-RU. En 2021, la CCBTA a candidaté à l'AAP national pour le déploiement accéléré du plan national de lutte contre les logements vacants - candidature non retenue. En 2022, une enquête a été effectuée auprès de 323 propriétaires de logements vacants afin de mieux comprendre les raisons de la vacance et les inciter à la remobilisation de leur patrimoine immobilier. En 2023, l'objectif est la mise en place d'un groupe de travail dans le cadre de l'OPAH-RU 2023-2028 et d'une application SIG interactive. Cette action participe au renouvellement urbain des centres-villes, et ainsi, à la lutte contre l'artificialisation des sols.
Partenaires	Agence d'urbanisme et partenaires de l'OPAH-RU (cf. Action 1.001)
Dépenses prévisionnel/définitif	SO - Opération en régie
Plan de financement prévisionnel / définitif	SO
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 : X
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre de réunions organisées - Nombre de mesures mises en place - Nombre de logements vacants suivis et remobilisés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer la fonction résidentielle du centre-ville, avec une offre habitat remise sur le marché et rénovée, une offre nouvelle en centre-ville plutôt qu'en périphérie. Elle contribue également à préserver les ressources foncières en renouvelant la ville sur elle-même.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.001

Aides au commerce

Orientation stratégique	Maintenir et renforcer le tissu économique dynamique de la commune
Action nom	Poursuite des aides CCBTA en faveur du commerce, immobilier d'entreprises, circuits courts
Action n°	2.001
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>La CCBTA poursuit son action en faveur du renforcement de l'appareil commercial du territoire intercommunal, de l'immobilier d'entreprises et du développement des circuits courts. Plusieurs aides CCBTA peuvent être sollicitées : aides aux entreprises de proximité pour la modernisation et la mise aux normes des commerces de centre-ville, aides aux entreprises de proximité - volet circuits courts.</p> <p>A titre d'exemple, pour des travaux de modernisation, un commerce peut bénéficier sous conditions d'une aide de 40% de la dépense, plafonnée à 6000€.</p> <p>Les aides sont à solliciter auprès du service Développement économique de la CCBTA. Les chambres consulaires constituent des relais d'information.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques :</u> CCI, CMA.
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000€/an
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds propres CCBTA
Calendrier	2022 : X 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 : X
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE (sans subvention Etat)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Montant des aides attribuées par type de dossier
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action accompagne la montée en gamme de l'offre de commerce et vient ainsi renforcer l'appareil commercial en le rendant plus attractif.
Annexes	<p>Photo de travaux subventionnés par la CCBTA</p> 



FICHE ACTION N° 2.002

ViaRhôna Bellegarde - Saint Gilles

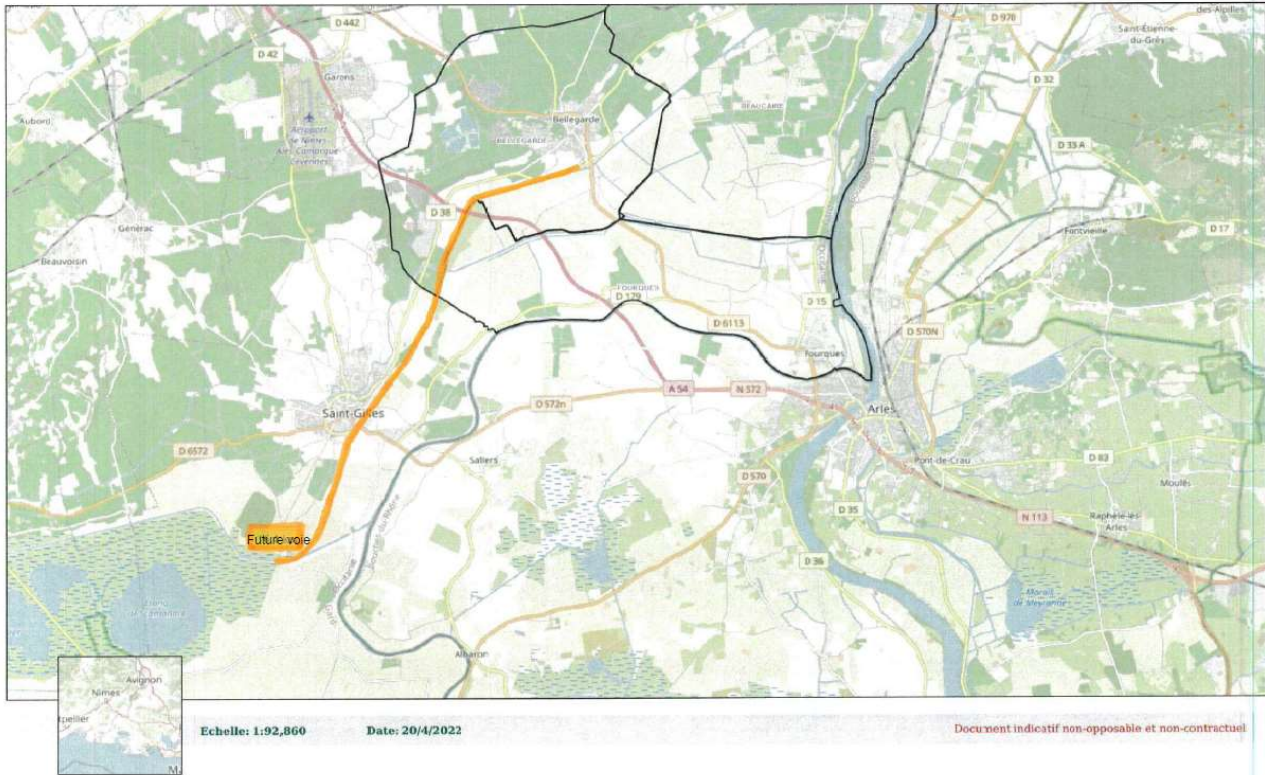
Orientation stratégique	Maintenir et renforcer le tissu économique dynamique de la commune
Action nom	Aménagement du tronçon de la ViaRhôna définitive Bellegarde/St Gilles
Action n°	2.002
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>La CCBTA mène des investissements pour l'aménagement sur le territoire de la CCBTA, de la Via Rhôna, itinéraire majeur reliant le lac Léman à la Méditerranée (Sète) qui se superpose également à la Méditerranée à vélo, autre vélo route d'envergure européenne . Le projet global consiste à la réalisation du tronçon de la Via Rhôna/méditerranée à Vélo de 15.4 km qui relie le port de Bellegarde à la commune de Saint Gilles. Il vient ainsi prolonger l'aménagement déjà réalisé et porté par la CCBTA, entre Beaucaire et Bellegarde. A noter également, les travaux d'aménagement en cours de réalisation relatifs au tronçon reliant Beaucaire à Fourques.</p> <p>Ce projet constitue un levier aux développements touristique et économique et de la pratique du vélo sur le territoire.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p>Partenaires financiers : Europe, Etat, Région, Département, CNR, Ville de St Gilles</p> <p>VNF → avenant à la convention cadre permettant une superposition de la vélo route sur la concession de VNF</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>2 885 125 € Coût global prévisionnel</p> <p>Coût études/ Maitrise d'œuvre : 57957 HT</p> <p>Coût travaux : 2 827 168 HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Aides sollicitées auprès des partenaires 2023
Calendrier	<p>2023 : études préalables - maitrise d'œuvre</p> <p>2024 : X - travaux</p> <p>2025-2026 : X mise en service</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>- Travaux réalisés : coût et kilomètres de voies aménagés</p> <p>Aménagement d'une voie verte sur 15.4 km en enrobé - 3 mètres de largeur</p> <p>- Comptage des flux</p> <p>Deux boucles de comptage permettant le suivi des flux.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer le rayonnement de Bellegarde et d'affirmer Bellegarde en tant que pôle structurant de bassin de proximité. Elle contribue également à créer des flux supplémentaires sur le territoire, propice au commerce de centre-ville et au tourisme. Elle permet un point d'ancrage pour



	le développement d'un maillage de pistes cyclables, en faveur d'un territoire ancré dans le développement durable.
Annexes	<p>Tracé de la ViaRhôna Bellegarde - St Gilles</p> 

VIARHÔNA BELLEGARDE/ST-GILLES

TRACE GLOBAL



FICHE ACTION N° 2.003


Développement de l'offre de formations

Orientation stratégique	Maintenir et renforcer le tissu économique dynamique de la commune
Action nom	Réflexion en faveur du développement de l'offre de formations sur le territoire intercommunal, en lien avec le tissu économique du territoire, les savoir-faires, les innovations technologiques.
Action n°	2.003
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	Dans le cadre de son projet de territoire, la CCBTA ambitionne de favoriser l'accès à une offre de formation sur le territoire. En 2022, plusieurs acteurs de l'emploi et de la formation (Pôle emploi, Mission locale, structure de formation) ont été rencontrés afin d'identifier les problématiques ainsi que les leviers à mettre en place. La CCBTA souhaite poursuivre cette réflexion avec les partenaires dont la Région, et aboutir à l'augmentation de l'offre de formation sur son territoire marqué par une offre de formation qui semble se raréfier et des difficultés d'insertion chez les jeunes (21,5% des jeunes de 15-24 ans sont sans emploi ni formation ; contre 17,4% à l'échelle de l'Occitanie - chiffres NEET - Insee RP 2017). Cette réflexion s'articule avec celle menée sur la remobilisation des immeubles en friche du territoire, en faveur du développement de services en lien avec les besoins du territoire et de ses habitants.
Partenaires potentiellement concernés	Pôle Emploi - Région - Mission locale- Initiative Gard - Chambres consulaires - Entreprises
Dépenses prévisionnel/définitif	Opération en régie
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Nombre d'offres de formation créées
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer la fonction économique de Bellegarde et de la Terre d'Argence. La formation est un levier à l'emploi et au dynamisme économique du territoire.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.004

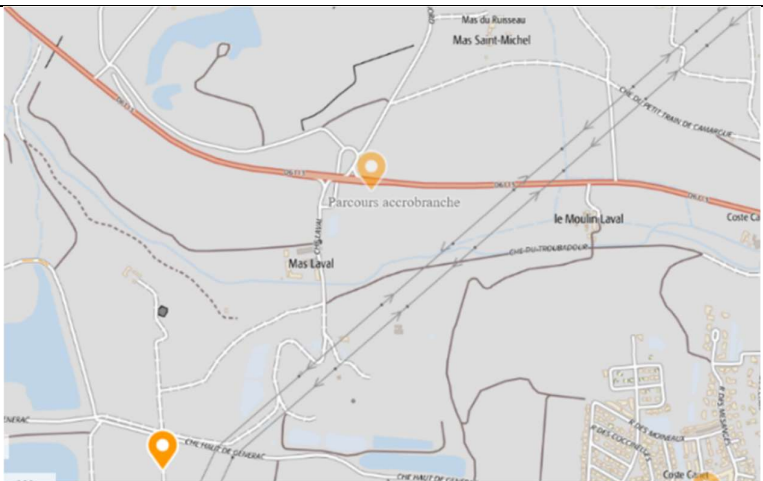
Agrandissement du Port

Orientation stratégique	Maintenir et renforcer le tissu économique dynamique de la commune
Action nom	Agrandissement de la capacité d'accueil du Port de Bellegarde
Action n°	2.004
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	Les ports de plaisance de la CCBTA sont des points importants pour le tourisme local. Afin de développer le tourisme fluvial lié au canal du Rhône à Sète et faire face à la demande croissante, la CCBTA a le projet de créer 30 anneaux supplémentaires pour accueillir de nouveaux visiteurs. Cette action contribue au développement du tourisme, au même titre que les actions menées pour le développement de la ViaRhôna qui borde le canal et s'inscrit en complémentarité.
Partenaires potentiellement concernés	Etat, Région, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	1 000 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : préparation 2027-2028 : X
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Nombre d'anneaux supplémentaires créés -Taux d'occupation des anneaux créés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer la fonction économique et touristique du territoire. Elle favorise le rayonnement, le développement de flux supplémentaires propices au commerce de centre-ville.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.005


Création parcours accrobranche

Orientation stratégique	Maintenir et renforcer le tissu économique dynamique de la commune
Action nom	Réaliser un parcours d'accrobranche et sensoriel
Action n°	2.005
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	Proposer une offre ludique le long de la RD6113. Il s'agit d'une offre saisonnière. Projet en cours d'étude
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : - <u>Partenaires financiers</u> : Région (sous réserve dispositif en matière de tourisme en révision), Département
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et ouverture
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer la fonction économique et le dynamisme touristique du territoire. Elle favorise le rayonnement du territoire et le développement de flux supplémentaires propices au commerce de centre-ville.
Annexes	



FICHE ACTION N° 2.006


Création Camping ou village vacances

Orientation stratégique	Maintenir et renforcer le tissu économique dynamique de la commune
Action nom	Création d'un camping ou d'un village vacances en partenariat public/privé
Action n°	2.006
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Partenariat Public Privé
Description de l'action	Ce projet de camping est ciblé sur le PLU projeté. Il se situe en proximité du lac de Sautebraut (plateau des ferrières). Ce terrain disposera à terme du raccordement de l'eau potable / traitement des eaux usées.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : - <u>Partenaires financiers</u> : Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 : X
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation du projet
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer la fonction économique et touristique du territoire. Elle favorise le rayonnement du territoire et le développement de flux supplémentaires propices au commerce de centre-ville.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.001

Plan Vélo intercommunal

Orientation stratégique	Favoriser l'accessibilité du centre-ville et développer les modes actifs
Action nom	Etude Plan Vélo échelle CCBTA
Action n°	3.001
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	La CCBTA souhaite favoriser la pratique du vélo sur le territoire intercommunal, liée aux déplacements du quotidien, aux loisirs et au vélotourisme. S'appuyant sur les grands itinéraires tels que la ViaRhôna et la Méditerranée à vélo et sur sa situation géographique en porte d'entrée de l'Occitanie à vélo, la CCBTA ambitionne de développer un réseau cyclable continu, sécurisé et confortable, ainsi que des services adaptés. Le plan vélo identifiera les actions à mettre en œuvre sur le territoire intercommunal.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : Département <u>Partenaires financiers</u> : ADEME, Région/banque des territoires (étude PVD),
Dépenses prévisionnel/définitif	40 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	-à définir - Aides à solliciter 2023
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Livable : Plan Vélo échelle CCBTA
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à favoriser des mobilités douces, respectueuses de l'environnement et en phase avec les aspirations croissantes des habitants en faveur d'un territoire tourné vers des valeurs plus respectueuses de l'environnement.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.002


Etude mobilités

Orientation stratégique	Favoriser l'accessibilité du centre-ville et développer les modes actifs
Action nom	Etude sur les mobilités : connexions interquartiers notamment modes doux, connexions entre les pôles d'attractivités
Action n°	3.002
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	Le territoire communal bénéficie d'une offre importante en faveur des alternatives à la voiture individuelle (aire de covoiturage, zone 30, itinéraires cyclables majeurs -ViaRhôna, chaussidoux, chemin cyclable, etc). La commune souhaite bénéficier d'une ingénierie pour faire un état de l'offre globale existante et définir les actions à mettre en place pour développer les connexions entre différents pôles de déplacements et la pratique des modes doux en général (déplacements du quotidien, loisirs, vélo tourisme).
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : Agence d'Urbanisme <u>Partenaires financiers</u> : Etat-ADEME, Région/banque des territoires (étude PVD),
Dépenses prévisionnel/définitif	26 400€
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir - Aides à solliciter 2023
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Disposer d'un état des lieux des équipements et mobilités existantes Avoir des propositions pour une alternative au tout voiture et développer les modes doux (infrastructures, stationnement sécurisé)
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise à renforcer l'offre de mobilités , vers une offre maillée sur le territoire et en connexions avec les axes majeurs dont la ViaRhôna. En favorisant les connexions, elle facilite les flux vers le centre-ville et vient renforcer la centralité.
Annexes	<div data-bbox="657 1822 972 1852" data-label="Text"> <p>Navette gratuite -cœur de ville</p> </div> 



FICHE ACTION N° 3.003


Valorisation route de St Gilles et entrée de ville

Orientation stratégique	Favoriser l'accessibilité du centre-ville et développer les modes actifs
Action nom	Valorisation de la route de St Gilles et entrée de ville
Action n°	3.003
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CD30 (uniquement pour la réfection du carrefour et entrée de ville)
Description de l'action	Le projet vise la sécurisation et la valorisation de l'entrée de ville. La commune a fait une proposition d'échangeur et de stationnement adapté pour les poids lourds avec des aménagements paysagers. La gestion serait communale. Une saisine du CD30 a été faite. La volonté communale de refaire cette voirie permettrait également d'imaginer un aménagement pour les déplacements doux.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : Département <u>Partenaires financiers</u> : Département
Dépenses prévisionnel/définitif	-
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : X 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action porte sur une des entrées de ville de Bellegarde qui matérialisent le premier contact de l'usager avec la ville, et participe à son image. Par les travaux de requalification prévus, cette action contribuera ainsi à améliorer l'image du territoire et l'attractivité de la commune. Elle permettra par ailleurs de prévenir les problèmes liés à la sécurité routière.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.004

Réfection du carrefour de l'entrée de ville via la Rte de Beaucaire

Orientation stratégique	Favoriser l'accessibilité du centre-ville et développer les modes actifs
Action nom	Réfection du carrefour de l'entrée de ville via la Rte de Beaucaire
Action n°	3.004
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CD30
Description de l'action	Le projet vise la sécurisation de l'entrée de ville qui est actuellement marqué par un échangeur particulièrement dangereux avec notamment le décès d'un motard en novembre 2022. L'objectif est de réaliser un giratoire qui permettra de sécuriser les entrées et sorties d'agglomération et de limiter également la vitesse sur la route départementale. Le CD30 a été saisi sur ce projet avec une proposition de co-maîtrise d'ouvrage et de fonds de concours de la commune.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : - <u>Partenaires financiers</u> : Département
Dépenses prévisionnel/définitif	-
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : X 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action porte sur une des entrées de ville de Bellegarde qui matérialisent le premier contact de l'utilisateur avec la ville, et participe à son image. Par les travaux de requalification prévus, cette action contribuera ainsi à améliorer l'image du territoire et l'attractivité de la commune. Elle permettra par ailleurs de prévenir les problèmes liés à la sécurité routière.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.005



Valorisation -réhabilitation entrée de ville route de Beaucaire

Orientation stratégique	Favoriser l'accessibilité du centre-ville et développer les modes actifs
Action nom	Valorisation et réhabilitation entrée de ville :_ Route de Beaucaire
Action n°	3.005
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde et CCBTA
Description de l'action	En complément de la volonté de créer un giratoire (Opération PVD 3.004) et de la réfection de la rue de Beaucaire (Opération PVD 3.006), il est nécessaire de retravailler et valoriser cette entrée de ville dont le foncier appartient à la commune. Plusieurs idées sont en gestation avec la création d'un parc ludique avec le Rieu à proximité, le canal du Rhône à Sète - réalisation d'une liaison avec la voie verte / format ballade / Sécurisation à prévoir Projet porté également par la CCBTA
Partenaires potentiellement concernés	Région, Département, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-livraison des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action porte sur une des entrées de ville de Bellegarde qui matérialisent le premier contact de l'utilisateur avec la ville, et participe à son image. Par les travaux de requalification prévus, cette action contribuera ainsi à améliorer l'image du territoire et l'attractivité de la commune. Elle permettra par ailleurs de prévenir les problèmes liés à la sécurité routière, valorise le paysage, et permet le développement de nouveaux usages dont la pratique du vélo.
Annexes	



FICHE ACTION N° 3.006


Aménagement modes doux de la rue de Beaucaire

Action n°	3.006
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	Dans le prolongement des travaux de voirie réalisés ces dernières années, la rue de Beaucaire est à refaire (requalification et sécurité). Ces travaux seront l'occasion de créer une voie douce sur la totalité du tronçon en sachant qu'une piste cyclable existe vers la fin de la rue de Beaucaire (vers la sortie du Village). Une des rues les plus importantes de la commune qui relie des pôles structurants de la commune
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : Département <u>Partenaires financiers</u> : Etat , Département, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-livraison des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action concourt à favoriser l'accessibilité du centre-ville et assurer les connexions et facilite ainsi le flux en centre-ville.
Annexes	 



FICHE ACTION N° 3.007

Poursuite des projets de voies cyclables + équipements pour le vélos en CV

Orientation stratégique	Favoriser l'accessibilité du centre-ville et développer les modes actifs
Action nom	Poursuite des projets de voies cyclables + équipements pour les vélos en CV
Action n°	3.007
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	En plus d'espaces de circulation sécurisés, ce projet comportera également la création d'espaces de stationnement pour les vélos en cœur de ville et en liaison notamment avec le projet de desserte ViaRhôna (Piste cyclable pour relier la ViaRhôna - voie cyclable du Lac Léman à la Mer - en projet à l'échelle supra-communale) jusqu'au centre-ville. Aménagements de rack. Action en lien avec l'Action 3.002
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : Agence d'Urbanisme <u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	50 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise à renforcer l'offre de mobilités , vers une offre maillée sur le territoire et en connexions avec les axes majeurs dont la ViaRhôna. En favorisant les connexions, elle facilite les flux vers le centre-ville et vient renforcer la centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.001

Stade de foot intercommunal

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Stade de foot intercommunal
Action n°	4.001
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>Réaménagement en pelouse synthétique et amélioration des vestiaires dont agrandissement de 20m²), l'action permettra une pratique plus intense et sur une période de l'année plus longue (impact sur le milieu associatif : impact sociétal), pas besoin d'arrosage (économie ressource en eau); pas de tonte = pas de production de déchets verts, pas de déplacements pour acheminer les déchets verts, pas de nuisances sonores et pollution CO₂ , Vestiaires avec production ECS en solaire (avec complément électrique) ,</p> <p>Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> _ terrain en gazon synthétique (très peu d'arrosage) _ Amélioration / Rénovation des vestiaires et sanitaires (solaire) <p>Action qui participe à la dynamique de redynamisation du centre-ville engagée dans le cadre des Programmes partenariaux PVD et BCO : renforce l'attractivité de Bellegarde, défini comme pole structurant de bassin de proximité (SCOT), renforce les fonctions de centralité du centre-ville, améliore la qualité des équipements publics, au service des habitants. Prend en compte l'enjeu transversal relatif à la transition écologique.</p>
Partenaires potentiellement concernés	Etat (2022), Région (Attribuée en 2022), Département (Contrat 2023)
Dépenses prévisionnel/définitif	925 431 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat 185 000€ DSIL (2022) Région 130 000€ (2022) CD30 139 034€ (2023)
Calendrier	2022 : X 2023 : X 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-livraison des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action contribue à renforcer la qualité de l'offre d'équipements du bassin de vie, nécessaire au maintien de l'attractivité et de la qualité de vie.Elle s'inscrit en cohérence avec les enjeux de la transition écologique, permettant une gestion plus économe en énergie.



Annexes



FICHE ACTION N° 4.002

Rénovation dont thermique de la police municipale

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Locaux de la Police Municipale - rénovation thermique du bâtiment + Réhabilitation des locaux
Action n°	4.002
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>Agrandissement des locaux en prenant l'espace laissé libre par l'école de musique. Cette dernière a déménagé vers le pôle associatif en fin d'année 2021. Avec la nouvelle surface, l'objectif est de créer de nouveaux bureaux, des vestiaires, un espace de repos et à terme un centre de supervision urbaine. Ce dernier fera l'objet d'une opération distincte.</p> <p>Début des travaux en mai 2023 pour une durée de 6 mois.</p> <p>Le projet vise un équipement situé en plein centre-ville qui donne sur un espace ouvert fréquenté par les usagers (lieu de passage et stationnement). Le projet participe au maintien et à l'amélioration de l'offre d'équipements publics en centre-ville, nécessaire au renforcement de la centralité et l'attractivité du cœur de ville. Les travaux prévus visent à améliorer l'accueil du public (notamment par une meilleure accessibilité), la performance énergétique du bâtiment (fenêtre DV, doublage des murs, VMC, etc), les conditions de travail du personnel, et permettra d'accueillir le futur centre de supervision. Il participe également l'amélioration du patrimoine et de l'espace public, avec des travaux prévus de remise en état d'éléments de façade (ex : volets).</p>
Partenaires potentiellement concernés	Etat, Région
Dépenses prévisionnel/définitif	313 356 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : 33 800€ (attribué pour 2 opérations) Région : 29 516€ (attribué pour 2 opérations) votés CP 10/12/21 pour la rénovation énergétique de bâtiments publics (centre culturel et locaux de la police municipale)
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison de nouveaux locaux rénovés
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le renforcement de l'offre d'équipements et de services, et la prise en compte des enjeux énergétiques. Elle contribue à renforcer la fonction administrative du centre-ville.



Annexes



FICHE ACTION N° 4.003

Recyclerie communautaire


Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Installation d'une recyclerie communautaire
Action n°	4.003
Statut	Engagée (phase étude)
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>L'objectif est de partir sur une recyclerie proposant différentes familles de produits (ameublement, vaisselle, produits culturels, etc.) dont le gisement serait par apport direct depuis la déchetterie mitoyenne, par collecte directe auprès des administrations, entreprises et particuliers sur RDV, et par reprise depuis le local réemploi créé sur le site de la déchetterie de Beaucaire depuis mi 2019. L'exploitation sera confiée à un tiers issu de l'ESS.</p> <p>La création d'une recyclerie apporterait une plus-value sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dimension environnementale : réduction des déchets collectés en porte à porte ou traités en déchèteries, taux de réemploi, sensibilisation à la consommation responsable ; - La dimension sociale : augmentation de l'offre d'emplois en insertion, gain potentiel de pouvoir d'achat, lieu d'échanges et de convivialité ; - La dimension économique : création d'emplois pérennes, réduction des coûts liés à la gestion de déchets, formation à des métiers d'avenir (valoristes). <p>Le projet de recyclerie porte sur un ancien site de compostage de végétaux. Le bâti existant est à réhabiliter et réaménager, voire étendre.</p> <p><u>Calendrier prévisionnel :</u> Site libre depuis fin février 2020. 2022-2024 : étude de faisabilité : étude du gisement + étude de programmation <u>qui prendra en compte les contraintes réglementaires liées à l'urbanisme et aux risques inondation</u> (PPRI) 2024 : travaux et aménagement avec en parallèle formalisation accord avec l'exploitant issu de l'ESS. 2025-2026 : livraison recyclerie et exploitation par un tiers.</p>
Partenaires potentiellement concernés	Région, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	48000€ (étude) Travaux : 145.000 € HT honoraires MOE inclus (135.000 travaux + 10.000)
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Phase Etude :</u> Région : 16 800 € votés (CP 19/10/2022). ADEME : 16 800 € (2022) <u>Phase travaux :</u> à définir dans le cadre de l'étude
Calendrier	2022 : X Etude 2023 : X Etude 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Livraison de l'étude de faisabilité



	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur mobilisé - Livraison des travaux
<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'action contribue à renforcer l'offre d'équipements du bassin de vie en intégrant les enjeux de demain liés à la transition énergétique et écologique, et notamment le réemploi. Elle vient renforcer l'attractivité du territoire en s'inscrivant dans des initiatives novatrices et dans des valeurs recherchées par les habitants.</p>
<p>Annexes</p>	 <p>The annexes section contains three images. The top image shows the exterior of a large, dark-colored industrial-style building with a corrugated metal roof and a fenced entrance. The middle image shows the interior of a large, well-lit storage room or warehouse. The room is filled with various items, including stacks of colorful plastic chairs, tables, and other equipment. The bottom image is a satellite map from Google Maps showing the location of the building. A red star is placed on the map to mark the building's location, which is situated in a rural area with green fields and some residential buildings nearby.</p>

FICHE ACTION N° 4.004

Etude et travaux - construction d'une station de dénitratisation

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Etudes et lancement des travaux concernant la construction d'une station de dénitratisation
Action n°	4.004
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	En partenariat avec l'EPTB Vistre Vistrenque, une démarche de protection des captages prioritaires est engagée depuis plusieurs années afin de sensibiliser tous les acteurs (agriculteurs, chambre de l'agriculture notamment) sur l'utilisation importante d'engrais sur les secteurs de protection des captages de l'eau potable de Bellegarde. Cette démarche doit être complétée par la mise en place d'une station de dénitratisation pour faire diminuer très sensiblement le nitrate.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : - <u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, Ag. de l'Eau
Dépenses prévisionnel/définitif	1 000 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir après phase d'étude de Maîtrise d'œuvre
Calendrier	2022 : 2023 : X Phase étude de maitrise d'oeuvre 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison d'une étude de faisabilité, programme de travaux, travaux avec dossier de consultation des entreprises, travaux effectifs
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le renforcement de l'offre d'équipements nécessaire à l'accueil des populations et à la qualité de vie. Elle constitue une action volontariste en faveur d'une eau de qualité et de la santé des habitants.
Annexes	

FICHE ACTION N° 4.005

Réfection, isolation et pose de panneaux photovoltaïque - sur toiture médiathèque et école Philippe Lamour

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Réfection du toit de la médiathèque (étanchéité) avec isolation des combles, et mise en place de panneaux photovoltaïques pour favoriser l'autoconsommation (Médiathèque et école Ph. Lamour)
Action n°	4.005
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>Pour faire face aux enjeux liés à la transition énergétique et assurer la montée en gamme de l'offre d'équipements de la commune, la ville de Bellegarde prévoit des travaux d'amélioration de la médiathèque qui intègrent la rénovation de la toiture dont confortement et isolation + panneaux photovoltaïques. Etude thermique à prévoir en 2023 pour pouvoir proposer/définir un programme global et performant.</p> <p>Lancement d'une étude MOE en mai 2023 pour un accompagnement (études, définition du projets, consultation des entreprise, réalisation des travaux) : 160 000€ HT (Photovoltaïque)+ 140 000€ HT (toiture) Finalisation APD pour juin 2023</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : CCBTA</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Europe (FEDER), Etat (Fonds Vert), Région (volet rénovation énergétique et si gain de 30% et atteinte classe C min), CD30 (si énergie produite destinée à l'autoconsommation)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	300 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir après Moe AVP
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison travaux : réfection toit + pose de panneaux photovoltaïques
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le renforcement de l'offre d'équipements et la prise en compte des enjeux énergétiques. Elle contribue par ailleurs à limiter les dépenses de la commune et ainsi permettre des investissements futurs en faveur d'autres actions structurantes au service de la centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.006

Création d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Création d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance sur le plateau du Coste Canet (crèche)
Action n°	4.006
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>Pour faire face au développement de la Commune (entre 80 et 100 naissances chaque année pour 45 places actuelles de crèche) et permettre de réduire la liste d'attente enregistrée au sein du Multi accueil Li Pitchounet (environ 80 demandes), il est prévu de construire sur le plateau du Coste Canet une nouvelle structure d'accueil de 45 places.</p> <p>Cet espace couvrirait 600 m2 sur les 1000 m2 disponible, le reliquat étant conservé pour une halle de marché. Lancement des études préalable de programmation avec la SPL.</p> <p>Cette action accompagne le développement souhaitée de la commune, en tant que pole structurant de bassin de proximité (SCOT). Elle répond à un besoin de renforcement de l'offre d'équipements liés à la petite enfance, pour favoriser la réussite éducative, l'attractivité du territoire et l'emploi, permettant aux parents de concilier vie familiale et professionnelle. Associé à une halle de marché (4.008), elle permettra de connecter les habitants avec les producteurs locaux, pour une alimentation de qualité accessible aux habitants de la commune.</p> <p>Estimation projet de crèche au stade de la subvention (Novembre 2022) : 2 052 206 € HT</p> <p>Axe développement durable : Normes RE réglementation environnementale 2020. Bâtiment incluant photovoltaïque en vu de la production pour l'autoconsommation - système de pompe à chaleur.</p> <p>Etude de faisabilité 2022 - Dépôt avant projet sommaire validé en février 2023 - Permis déposé en mars 2023 - Début des travaux 2023 - fin des travaux en 2024</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : Département</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, CAF</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	2 052 206 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat à définir (sollicité) Département à définir (sollicité) CAF du Gard : 810 000€ (attribué 2023)
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison des travaux



<p>Conséquence sur la fonction de centralité</p>	<p>L'action vise le renforcement de l'offre d'équipements nécessaire à l'accueil des populations et à la qualité de vie. Elle participe à l'attractivité du territoire en s'adaptant aux besoins d'aménités des jeunes ménages.</p>
<p>Annexes</p>	

FICHE ACTION N° 4.007


Création de halles de marché

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Création de halles de marché attenante à la crèche (Plateau du Coste Canet)
Action n°	4.007
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>Ce projet, attaché à la crèche, a pour objet de proposer une offre commerciale sur la ZAC des Ferrières par des halles de marché au bénéfice de marchands itinérants notamment alimentaires, en complémentarité de l'offre de centre-ville. Cette offre viendra en complément de commerces en proximité immédiate (boulangerie, supérette).</p> <p>Son positionnement est stratégique pour plusieurs raisons : stationnements en proximité, équipements publics (Ecole élémentaire H.Serment, Maison en partage, Collège F.GARCIA LLORCA, Gendarmerie Nationale, ludo parc et la future crèche).</p> <p>Ces halles permettront ainsi de connecter les habitants du bassin de proximité avec les producteurs locaux, pour une alimentation de qualité accessible aux habitants de la commune.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : SPL Terre d'Argence</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Région, Département</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	482 249 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir - Aides sollicitées 2023
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 : X</p> <p>2024 : X</p> <p>2025-2026 :</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Livraison des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action met à disposition une offre complémentaire à celle du cœur de ville. Elle permettra d'accueillir davantage de producteurs locaux et répondre aux besoins des habitants.
Annexes	 



FICHE ACTION N° 4.008

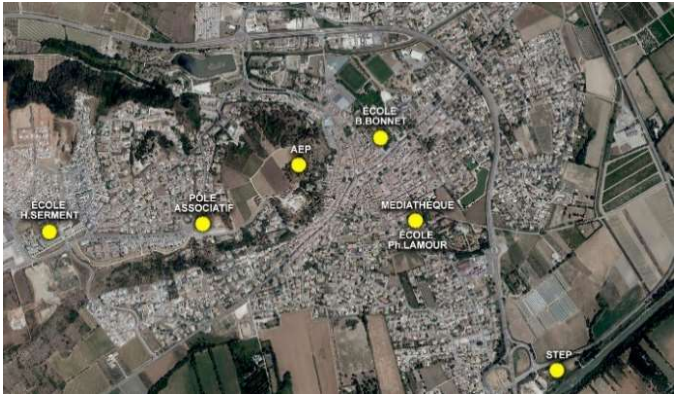
Amélioration énergétique de l'éclairage des équipements

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Changement éclairage des équipements sportifs (4 terrains de tennis, 2 Stades, gymnase)
Action n°	4.008
Statut	Projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>Pour faire face aux enjeux liés à la transition écologique et limiter les dépenses de la commune, la Ville de Bellegarde souhaite changer l'éclairage de certains de ses équipements pour un éclairage plus performant et plus économes en énergie.</p> <p>Les sites concernés sont le stade de rugby, le gymnase Pierre de Courbertin et les 4 courts de tennis. Pour le stade de rugby, ce sont donc 18 platines ancienne génération qui seront remplacées par 6 projecteurs LED. Pour le gymnase, les 28 projecteurs actuels seront remplacés par 28 projecteurs LED. Concernant les courts de tennis, les 14 projecteurs à lampes au sodium sont remplacés par 10 projecteurs LED</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : --</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat, Région, SMEG.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	83 715 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir - Etat sollicité 2023
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 : X</p> <p>2024 : X</p> <p>2025-2026 :</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le renforcement de l'offre d'équipements et la prise en compte des enjeux énergétiques. Elle contribue par ailleurs à limiter les dépenses de la commune et ainsi permettre des investissements futurs en faveur d'autres actions structurantes au service de la centralité.
Annexes	 <p>MAIRIE</p>



FICHE ACTION N° 4.009

Pose de panneaux photovoltaïques

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Mettre en place des panneaux photovoltaïques sur des lieux stratégiques (autoconsommation) : Ecole H. Serment, Ecole Batisto Bonnet, Ecole Ph. LAMOUR, Pole associatif, STEP, AEP)
Action n°	4.009
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde et CCBTA
Description de l'action	Pour faire face aux enjeux liés à la transition énergétique, la CCBTA et la commune envisagent mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les lieux stratégiques de la commune de Bellegarde. Ces projets nécessitent la réalisation d'études énergétiques, de faisabilité, et de financements, avant la réalisation des travaux. Lancement d'une étude MOE en mai 2023 pour un accompagnement (études, définition du projets, consultation des entreprise, réalisation des travaux). Objectif : disposer d'APD pour juin 2023 et disposer d'estimations financières finalisés avec des propositions techniques adéquates.
Partenaires potentiellement concernés	Europe, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	800 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	-
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-livraison des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le renforcement de l'offre d'équipements et la prise en compte des enjeux énergétiques. Elle contribue par ailleurs à limiter les dépenses de la commune et ainsi permettre des investissements futurs en faveur d'autres actions structurantes au service de la centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.010

Etude pour la remobilisation de l'immeuble Mont Michel

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Etude d'aménagement pour la remobilisation de l'immeuble Mont Michel
Action n°	4.01
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>L'immeuble Mont Michel se situe en centre-ville, zone non inondable, en proximité immédiate de la rue du Docteur GRIMAUD et la rue du Château. Ce bâtiment est imbriqué avec la salle communale des Sources d'une capacité de 800m2. A l'origine, ce site était une ancienne usine de textile (fabrication de bleus de travail et jeans). Après sa fermeture à la fin des années 1970, les locaux ont été repris par la commune pour en faire une salle communale (Salle des Sources), des locaux pour les associations (salle de gymnastique par exemple), pour les pompiers. Actuellement, les locaux sont occupés par la banque alimentaire et la vesti boutique dans l'attente de leur déménagement.</p> <p>La commune ne souhaite pas laisser ces locaux vides au regard de leur positionnement stratégique et de leur état. Plusieurs pistes sont évoquées (logements, multi-activités...) et il serait nécessaire d'engager une étude pour remobiliser ce foncier.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : -</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Région/banque des territoires (étude PVD)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 :</p> <p>2024 : X</p> <p>2025-2026 : X</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Production de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action vise le renforcement de l'offre en centre-ville, dans le cadre d'une action de remobilisation d'un immeuble en friche.
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.011



Création d'un complexe sportif

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Création d'un complexe sportif (stade, vestiaires, piste athlétisme)
Action n°	4.011
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	Dans le cadre du développement du tissu urbain, la commune souhaite la création d'un équipement sportif sur le plateau du Coste Canet (quartier des Ferrières) : stade, vestiaires, piste d'athlétisme en proximité du collège federico GARCIA et de l'école primaire Henri SERMENT. Cet équipement est lié à la révision générale du PLU où il est prévu d'approuver le document d'ici la fin de l'année 2023. Il répondra à un besoin dans un quartier récent avec des jeunes familles et des équipements en proximité qui pourrait en bénéficier (collège, école...)
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : - <u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département, Région (Equipement sportif d'intérêt territorial- hors vestiaires)
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : x 2027-2028 : x
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études et travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce l'offre d'équipements structurants et la fonction de centralité.
Annexes	 



FICHE ACTION N° 4.012

Création d'un centre de supervision urbaine

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Création d'un centre de supervision urbaine au sein des locaux actuels de la police municipale
Action n°	4.012
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>Ce projet fera suite à l'action qui se réalisera en 2022 de rénovation et agrandissement des locaux de la police municipale. Cette nouvelle action consiste à l'équipement informatique de la salle. Ce projet est en lien avec la volonté d'installer 27 caméras supplémentaires en 2023 venant (Opération PVD n°5.004) en complément du parc actuel (50 caméras).</p> <p>Les locaux de la police municipale vont s'agrandir avec la récupération de l'espace attribué à l'école de musique. Ce gain d'espace sera l'occasion de développer un Centre de supervision urbaine en 2025. Etape suivante : définir les besoins et estimer le cout des équipements.</p> <p>Ecole de musique actuellement intégrée au pole associatif Elie Bataille sur les Ferrieres.</p>
Partenaires potentiellement concernés	Etat (FIPD)
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux et équipements.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le renforcement de l'offre d'équipements et de services, et est au service d'une environnement urbain plus sécurise, vecteur d'attractivité de la commune.
Annexes	 

FICHE ACTION N° 4.013

Création d'un nouveau centre municipal technique

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Création d'un nouveau Centre Municipal Technique, relocalisé en zone non inondable
Action n°	4.013
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	Les locaux actuels des services techniques sont localisés en zone inondable et ne répondent plus totalement aux besoins des services. Il est nécessaire de réaliser de nouveaux locaux. 2 lieux identifiés. Cette opération est plutôt prévu en fin de mandat. Lancement d'une étude préalable de programmation pour un rendu pour septembre 2023.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : SPL Terre d'Argence <u>Partenaires financiers</u> : Etat, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études et travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le maintien et le renforcement de l'offre d'équipements et de service, en phase avec les besoins d'une commune en développement. Elle permet par ailleurs de s'adapter aux enjeux environnementaux liés au risque inondation.
Annexes	-



FICHE ACTION N° 4.014


Aménagement de la plaine des jeux

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Aménagements de la plaine des jeux de Bellegarde
Action n°	4.014
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>La plaine des jeux de Bellegarde est composée de différents équipements sportifs et ludiques (Stade de rugby, stade de football, gymnase Pierre de Coubertine, city stade et équipements de skate parc) au cœur de la ville. C'est également un lieu stratégique de la commune avec des équipements pour la jeunesse (centre de loisir Pierre Louvard) et un lieu où se déroule plusieurs festivités (fête de l'Europe le 8 mai notamment). Les leviers de l'action sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénover et mettre à niveau les espaces de loisir (city-parc) - Valoriser les zones de cheminement existants (piedestres, cyclables,...) - Mobiliser le foncier disponible pour de nouvelles activités <p>Cet espace de verdure reconnu par les bellegardais doit être renforcé dans son rôle de centralité ludique et poumon vert au sein de la commune.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires financiers</u> : Etat, Région (volet équipements sportifs de proximité), Département
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : X 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le maintien et le renforcement de l'offre d'équipements et de service, et la qualité résidentielle du centre-ville.
Annexes	 



FICHE ACTION N° 4.015

Rénovation de la Mairie

Orientation stratégique	Développer une offre d'équipements structurants et performants et des services de proximité
Action nom	Rénovation, extension et mise en accessibilité des bâtiments de la Mairie
Action n°	4.015
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	Le projet consiste en la rénovation et l'extension des bâtiments Mairie et CCAS, avec mise en accessibilité, mise aux normes et surtout répondre aux besoins actuels et futurs d'un bâtiment administratif. Dans un premier; il est nécessaire de lancer des études afin de disposer d'un APS.
Partenaires potentiellement concernés	Etat, Département
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : 2025-2026 : X 2027-2028 : X
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études et travaux.
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforce la qualité de l'espace public de centre-ville et participe à améliorer la qualité d'accueil des citoyens, aux abords de la Mairie.
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.001

Etude coloration du cœur de ville

Orientation stratégique	Valoriser et faire vivre l'espace public et le patrimoine, vecteurs d'attractivité et d'identité commune
Action nom	Etude préalable à la mise en œuvre d'une opération de coloration du cœur de ville
Action n°	5.001
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	Cette action vient accompagner le programme ravalement de façades (Région/CCBTA/Communes) et l'OPAH-RU. L'ambition est d'aller vers des rénovations de façade de qualité qui contribue à la valorisation du patrimoine et à la coloration du centre-ville. Il s'agit de susciter l'intérêt des passants tout en contribuant à embellir le cadre de vie du centre-bourg, dans le périmètre de l'OPAH-RU. La mission vise à définir le potentiel de valorisation et de coloration du centre-ville et à établir un guide de recommandations pour la valorisation et la coloration des façades. Cette mission sera suivie d'opérations ciblées, dans le cadre de l'OPAH-RU, pour inciter et accompagner des projets de ravalement (valorisation/coloration). Des projets de fresques sur mur pignons sont également en réflexion, en lien avec le souhait de développer l'art dans la ville.
Partenaires potentiellement concernés	<u>Partenaires techniques</u> : BE, CAUE <u>Partenaires financiers</u> : Région/Banque des territoires (étude PVD - dossier voté CP 21/04/23)
Dépenses prévisionnel/définitif	11 700 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région/Banque des Territoires : 4225€ (2023)
Calendrier	2022 : X 2023 : X 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-livraison de l'étude et production du guide de recommandations
Conséquence sur la fonction de centralité	L'étude vise l'amélioration de la qualité de l'espace public et la valorisation du patrimoine. L'objectif est de contribuer à singulariser davantage le centre-ville et donc à développer son rayonnement, au service du renforcement de la centralité.
Annexes	 <p>Illustration - Extrait du guide de recommandations - V. Godefroy</p>



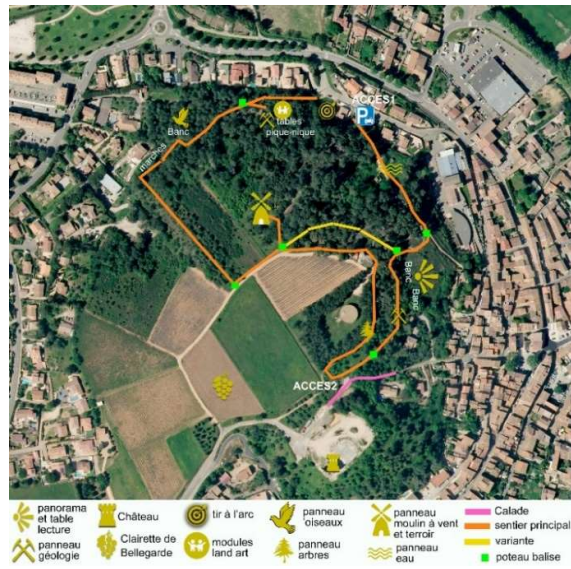
FICHE ACTION N° 5.002

Aménagement et valorisation de la pinède Mont Michel

Orientation stratégique	Valoriser et faire vivre l'espace public et le patrimoine, vecteurs d'attractivité et d'identité commune
Action nom	Aménagement, valorisation de la pinède du « Mont-Michel » : Mise en place de la découverte du patrimoine
Action n°	5.002
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>Connectée au site de la Tour, la pinède du Mont Michel possède de nombreux atouts (géologie, panorama, patrimoine, terroir). Ce site de nature, surplombe le vieux-village, et fait la jonction entre la partie haute(récente) et basse (vieux village). Le projet consiste à sécuriser le site, améliorer l'accueil du public et valoriser le parc et les essences, créer des zones de repos, proposer des jeux interactifs et une application numérique.</p> <p>Le projet est une opportunité pour relever plusieurs défis : valoriser le patrimoine paysager et la nature en ville, favoriser le lien social, les modes actifs et les espaces de convivialité, créer des connexions entre les équipements publics et vers le centre-ville etc.</p> <p>Opérations en plusieurs tranches :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ T1 : Sécurisation du site (abattage, OLD...) _ T2 : Tranche 2 : Aménagement pour valoriser le site et les essences (panneaux thématiques d'information), création de zones de repos (banc, tables) travaux relatifs à l'accueil du public et valorisation du parc - T3 : Création d'une application numérique pour favoriser l'accueil du public, la création de jeux interactifs sur téléphones mobiles - montant prévisionnel : Projet global pour un total de 97 675 € TTC
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : ONF</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Département et LEADER attribués en 2022</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	97 675 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Département 10 500 € (attribué) Europe 31 613,16€ (attribué)
Calendrier	2022 : X 2023 : X 2024 : 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	Contribue à valoriser un élément marquant du paysage de Bellegarde et la Terre d'Argence, à proximité du site de la Madone. Permet de renforcer la qualité résidentielle et le rayonnement de la commune à travers un traitement paysager. Favoriser l'appropriation du patrimoine grâce à des supports de médiation culturelle.



Annexes



FICHE ACTION N° 5.003

Programme ravalement de façades

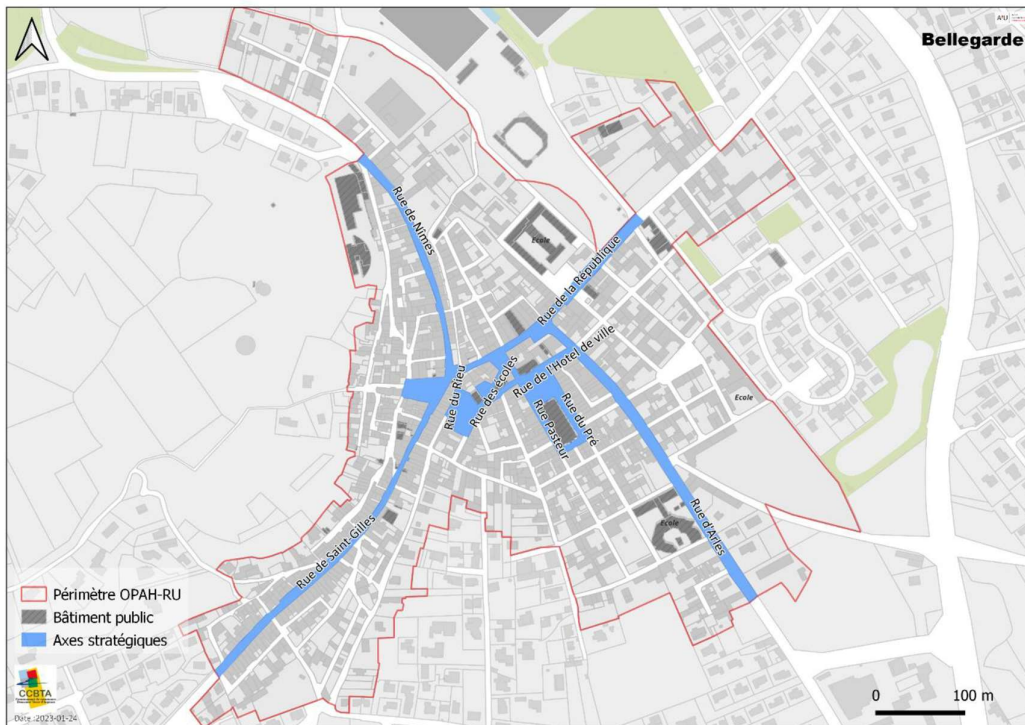
Orientation stratégique	Valoriser et faire vivre l'espace public et le patrimoine, vecteurs d'attractivité et d'identité commune
Action nom	Programme ravalement de façades et devantures commerciales et enseignes (CCBTA+Ville+Région)
Action n°	5.003
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCBTA
Description de l'action	<p>Le programme vise à contribuer à l'amélioration de la qualité du paysage urbain, de l'habitat, et à la valorisation du patrimoine bâti, dans le périmètre de l'OPAH-RU (cœurs de village), par la promotion du ravalement des façades visibles depuis l'espace public. Le programme offre un conseil et des aides aux travaux pour le ravalement des façades. Celles-ci sont renforcées sur des axes définis comme stratégiques.</p> <p>Conformément au dispositif en faveur de la requalification des façades dans les communes Bourgs Centres, a été rédigé un règlement d'intervention définissant les modalités de sélection des projets de restauration des façades des centres anciens, de façon concertée avec la Région.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : -</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Région (jusqu'en 2024), CCBTA, commune, Anah (2023)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Aides aux particuliers :</p> <p>141 250€ (aides aux travaux - prévisionnel)</p> <p>42 500€/an pour la commune</p> <p>Anah (Aide expérimentale - à solliciter par les particuliers)</p> <p>Région - BCO - sollicitée 2023</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cf. supra
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 : X</p> <p>2024 : X</p> <p>2025-2026 :</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	-Nombre de dossiers de demande de subvention façades
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise l'amélioration de la qualité de l'espace public et de la qualité résidentielle du centre-ville. L'objectif est de contribuer à valoriser davantage le centre-ville et donc à développer son rayonnement, au service du renforcement de la centralité.



Annexes



+ ci-après carte du périmètre de l'OPAH-RU, où s'appliquent les aides au ravalement des façades. A noter la stratégie du territoire qui vise à booster la dynamique de rénovation sur les axes stratégiques (pôle de centralité et structurantes), avec la mise en place d'aides majorées.



FICHE ACTION N° 5.004


Extension du réseau de caméras de vidéosurveillance

Orientation stratégique	Valoriser et faire vivre l'espace public et le patrimoine, vecteurs d'attractivité et d'identité commune
Action nom	Extension du réseau de caméras de vidéosurveillance
Action n°	5.004
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>La commune de Bellegarde dispose d'un parc de 50 caméras conformément à l'arrêté préfectoral référencé 2021349-67 en date du 15 décembre 2021. La commune souhaite ajouter 27 nouvelles caméras. Un diagnostic de vidéoprotection a été rédigé par le Groupement de Gendarmerie du Gard (Référént Sureté, Major FAYAU Daniel) le 31 juillet 2022. En parallèle, une demande de modification du système de vidéoprotection a été déposée par la Mairie auprès de la préfecture du Gard le 15 septembre 2022. La demande a été validée par arrêté préfectoral n°2022348-030.</p> <p>Cette opération se décompose comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> _ Fourniture et installation de nouvelles caméras et accessoires au nombre de 27 _ Installation de divers équipements complémentaires : plateforme de gestion et d'enregistrement vidéo, équipements actifs de réseau, équipements d'intégration, _ Réalisation de travaux de raccordement à l'énergie, de liaisons aux réseaux télécoms et d'infrastructures et génie civil _ Prestations liées à l'exécution des commandes : Préparation et installation de chantier / sécurisation des lieux, participation aux opérations préalable à la réception et rédaction du dossier des ouvrages exécutés
Partenaires potentiellement concernés	Etat (FIPD)
Dépenses prévisionnel/définitif	356 060 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : sollicité 2023
Calendrier	2022 : 2023 : X 2024 : X 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le renforcement de l'offre d'équipements et de services, et est au service d'un environnement urbain plus sécurisé, vecteur d'attractivité de la commune.
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.005



Création d'un parcours artistique à ciel ouvert

Orientation stratégique	Valoriser et faire vivre l'espace public et le patrimoine, vecteurs d'attractivité et d'identité commune
Action nom	Création d'un parcours artistique à ciel ouvert, dans l'espace public, avec des œuvres monumentales.
Action n°	5.005
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	Le projet vise à développer l'attractivité touristique de la commune et à faciliter l'accès à l'art. La ville souhaite créer un événement annuel culturel et touristique : un parcours d'exposition à ciel ouvert, constitué d'œuvres artistiques monumentales (cf. à ciel ouvert - Gap). Le projet contribue également à renforcer la qualité du paysage et encourage la pratique des modes doux en invitant à la déambulation à travers la ville.
Partenaires potentiellement concernés	DRAC, Région (Direction de la culture)
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	2022 : 2023 : 2024 : X 2025-2026 : 2027-2028 :
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action vise le développement de l'attractivité du centre-ville et à faciliter l'accès à l'art. L'action contribuera à singulariser davantage le centre-ville, et donc à développer son rayonnement, au service du renforcement de la centralité.
Annexes	



FICHE ACTION N° 5.006

Renforcement des berges du plan d'eau des Moulins

Orientation stratégique	Valoriser et faire vivre l'espace public et le patrimoine, vecteurs d'attractivité et d'identité commune
Action nom	Renforcement des berges du plan d'eau des Moulins
Action n°	5.006
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Ville de Bellegarde
Description de l'action	<p>La réalisation du plan d'eau artificiel des Moulins date de 2002. Les protections des berges se désagrègent au fil du temps : effondrement des berges, perte de surface engazonnée, affaiblissement de l'île. La commune est confrontée à l'érosion (île qui disparaît - berges disparaissent)</p> <p>Les services techniques ont travaillé sur l'aspect technique</p> <p>Ce bassin (plan d'eau dans lequel la pêche est autorisée) permet notamment de récupérer les eaux du Rieu (rôle de régulateur / bassin de rétention)</p> <p>Ce lieu est également équipé en parcours santé / loisirs.</p> <p>Réalisation des travaux en 2 phases le cas échéant.</p> <p>La commune sera assistée par un AMO pour solliciter la déclaration de projet au titre de la loi sur l'eau. Les travaux seront réalisés par une entreprise</p> <p>L'action nécessite à ce que le lac soit vidé/ nécessite un contournement de l'eau / Les travaux ne peuvent avoir lieu que durant l'été.</p>
Partenaires potentiellement concernés	<p><u>Partenaires techniques</u> : DDTM</p> <p><u>Partenaires financiers</u> : Etat, Région (sous réserve dispositif en matière de tourisme en cours de révision)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	120 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	<p>2022 :</p> <p>2023 :</p> <p>2024 :</p> <p>2025-2026 : X</p> <p>2027-2028 :</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action inscrite au contrat BCO et au CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des études et travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	L'action porte sur un lieu très fréquenté, à l'échelle de centre-ville, de la commune et au-delà. Elle contribue au maintien de la qualité d'un espace de loisirs, de la présence de l'eau en ville, et participe à la préservation du réseau hydrographique de la commune.
Annexes	 



FICHE ACTION N° 6.001

Assistance à Management de Projet

Orientation stratégique	Axe transversal
Action nom	Accompagnement au management de projets par EY
Action n°	6.001
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CC de Beaucaire Terre d'Argence
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme PVD, la commune lauréate de Bellegarde a bénéficié d'une mission d'accompagnement au management de projet (AMP) financée par la Banque des Territoires et réalisée par EY. Celui-ci vise à apporter un conseil ciblé à la cheffe de projet PVD afin de lui permettre l'établissement de la convention-cadre valant Opération de revitalisation du territoire (ORT) ainsi qu'un appui à sa mise en œuvre.</p> <p>L'accompagnement AMP comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production d'un macro-planning recensant toutes les étapes à accomplir pour aboutir à la signature de l'ORT. Ce document est mis à jour avec la cheffe de projet PVD lors de points téléphoniques récurrents - L'accompagnement à la production des supports de présentation des réunions et comités - La réalisation de notes ponctuelles (comparaison des dispositifs Malraux et Denormandie, organisation d'un événement de participation citoyenne) - L'aide à la recherche de financements - L'accompagnement à la priorisation des actions - La rédaction de la stratégie de revitalisation - L'aide à la hiérarchisation des enjeux - La formulation des objectifs et orientations stratégiques - L'aide à la rédaction de fiches actions - La réalisation de points d'étapes organisationnels réguliers <p>L'assistance a également pour enjeu de soutenir la cheffe de projet dans l'appropriation du programme par les élus et de fédérer ces derniers autour de ses enjeux tout en prenant en compte les attentes locales.</p>
Partenaires	Partenaires techniques : Bureau d'études EY Partenaire financier : Banque des territoires
Dépenses prévisionnelles/définitives	26 500 €HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des territoires (pris en charge à 100%)
Calendrier	Début : Avril 2022 Durée de 50 jours sur 18 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	-
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Production de livrables - Echanges téléphoniques - Aide à la rédaction et relecture de livrables - Conseils à la cheffe de projet



Conséquence sur la fonction de centralité	La mission d'AMP apporte un accompagnement à la cheffe de projet et à la commune afin d'élaborer un projet de revitalisation cohérent avec les besoins du territoire. Elle a également pour objectif d'assurer une opérationnalité des projets et de la convention ORT permettant leur mise en œuvre rapide et efficiente sur la durée
Annexes	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Annexe 4 à la convention cadre Petites villes de demain
de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) et des communes de Beaucaire et
de Bellegarde

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

ANNEE 2023

POUR LA COMMUNE DE BEUCAIRE

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

N°	Action	Maitrise d'ouvrage (MO)	Montant total HT	2023	Part MO	Part Etat	Part Autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur le niveau de validation pour chaque financeur
1.001	OPAH-RU 2023-2028	CCBTA	3 communes, s/5 ans : Aides aux travaux : 7 689 000€ Ingénierie : 1 000 000€	X	2 297 000€	Aides Txv : Anah : 5 314 000€ Ingénierie : 500 000€	Aides Txv : CD30 : 78 000€	Signature Convention partenariale OPAH-RU - juillet 2023
1.002	Quartier Sud Canal	Ville de Beaucaire		Démarrage	282 414 €	-	-	-
1.003	Etude rénovation du bâti beaucairois	CCBTA	40 000 € (prévisionnel)	X	A définir	A définir	BDT/Région : A définir	A solliciter
1.004	Permis de louer	Ville de Beaucaire + CCBTA	65 000 € / an	En cours	A définir	A définir	A définir	
2.001	Plan Commerce Ambition	Ville de Beaucaire	100 000 € par an à titre indicatif	En cours	A définir	A définir	A définir	
2.002	ViaRhôna Beaucaire Fourques	CCBTA	2 316 000 €	X	50% du solde, toutes subv. déduites.	100 000€ (plan de relance - plan Rhône Saône)	FEDER 677 855€ Région Occitanie 180 000€ CNR Plan Rhône 200 000€ CD30 50% du solde	Attribuées
2.003	Equipements vélos	CCBTA	10 000 €	X	100%	-	-	-
3.001	PEM - Pôle d'Echanges Multimodal	Ville de Beaucaire	3 159 472 €	Travaux	735 492 €	210 000 €	CR : 1 539 710 € CCBTA : 718 481 €	Etat : notifié CCBTA : voté CR : acté par convention
3.003	Entrée de ville - réhabilitation route de Nîmes	Ville de Beaucaire	Tranche 1 : 739 500€ Tranche 2 : 1 201 000€	Travaux	Tranche 1 147 900 € (20%)	-	CD : A définir CR : A définir Fonds Europe : A définir	CD : Demandé CR/Europe : Souhaité
3.004	Plan Vélo	CCBTA	40 000 € (prévisionnel)	X	A définir	ADEME à définir	Région/BDT à définir	A définir
4.001	Base nautique internationale	Ville de Beaucaire	6 810 615 €	Travaux	2 065 975 €	800 000 € CEREMA : A définir	CR : 2 031 298 € CD : 1 000 000 € ANS : 550 000 € CNR : à définir	Etat : notifié CR : notifié (CP 7/12/2020 et 12/052/2021) CD : notifié ANS : notifié CNR : demandé CEREMA : demandé
4.003	Extension et réhabilitation de l'école Garrigues Planes	Ville de Beaucaire	4 164 233 €	Terminé	2 100 401 €	1 665 693 € (3 tranches)	CD : 398 139 €	Notifié
4.004	Salle de spectacles et de congrès	CCBTA	7 100 000 € Dont 900 000€ phase de reconquête	X	A définir	A définir	Europe, Région, Département : à définir	A solliciter 2023 et 2024

N°	Action	Maitrise d'ouvrage (MO)	Montant total HT	2023	Part MO	Part Etat	Part Autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur le niveau de validation pour chaque financeur
4.005	Réalisation de deux padels tennis	Ville de Beaucaire	207 664 €	<i>Etudes en 2023</i>	41 533 € (20%)	A définir	A définir	
4.006	Aménagement d'un ponton flottant sur le plan d'eau du Rhône	Ville de Beaucaire	107 354 €	<i>Travaux</i>	21 471 € (20%)	CEREMA : A définir	CNR : à définir	CEREMA : Demandé CNR : Demandé
4.007	Rénovation de la salle Saint-Pierre-de-Rives	CCAS de Beaucaire	250 000 €	<i>Démarrage</i>	A définir	A définir	A définir	
4.009	Rénovation énergétique de la Halle des Sports	Ville de Beaucaire	520 000 €	<i>Travaux</i>	286 000 €	DETR/DSIL : à définir	CR : à définir	Etat : Demandé CR : En attente
4.010	Mise en accessibilité Ecole Préfecture, stade P. Schneider et Hôtel de Ville	Ville de Beaucaire	860 000 €	<i>Travaux</i>	A définir	A définir	CR : à définir	CR : souhaité
4.011	Eclairage LED Mairie et Equipements sportifs communaux	Ville de Beaucaire	400 000 €	<i>Etudes</i>	A définir	A définir	A définir	
4.012	Terrain synthétique sur le complexe Fernand Lamouroux	Ville de Beaucaire	Tranche 1 : 1 018 783 €	<i>Travaux</i>	203 756 €	DETR/DSIL : à définir ANS : à définir	CR : à définir CD : à définir FFF : à définir	Demandé
4.013	Travaux mairie annexe - dans le centre commercial La Moulinelle	Ville de Beaucaire	270 000 €	<i>Travaux</i>	A définir	A définir	A définir	
5.001	Révision du PSMV	Ville de Beaucaire	601 940 €	<i>En cours</i>	180 582 € (30%)	421 358 € (70%)	-	Acté par convention
5.002	Programme façades	Ville de Beaucaire + CCBTA	250 000 € / an	<i>En cours</i>	170 000 €	-	CR : à définir	Souhaité
5.003	Remobilisation Ilot Aillaud	CCBTA	<u>Tvx urgence</u> : 373 620 € + <u>Etude programmation</u> : 40 000€	X	A définir	<u>Travaux</u> : DRAC, à définir	<u>Travaux</u> : Région, à définir <u>Etude</u> : Région/BDT, à définir	<u>Travaux</u> : DRAC : sollicité Région : sollicité <u>Etude</u> : Région/BDT : sollicité
5.006	Elaboration d'un règlement local de publicité	Ville de Beaucaire	45 000 €	<i>Démarrage</i>	45 000 €	-	-	
5.007	Mise en valeur de la Croix Couverte Réhabilitation	Ville de Beaucaire	1 320 000 €	<i>Études en 2023</i>	A définir	A définir	A définir	
5.008	Extension du réseau de vidéoprotection	Ville de Beaucaire	50 000€/ an	<i>Travaux</i>	10 002 €	A définir	-	Etat : demandé
6.001	Assistance au Management de Projet	CCBTA	26 500 €	X	-	-	BDT : 100%	Notifié

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
3 879 633 €	Les crédits sollicités auprès de l'Etat ne sont pas rattachés à un dispositif en particulier. Le choix du dispositif est connu lors de la notification.					

POUR LA COMMUNE DE BELLEGARDE

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

N°	Action	Maitrise d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part Autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur le niveau de validation pour chaque financeur
1.001	OPAH-RU 2023-2028	CCBTA	3 communes, s/5 ans : Aides aux travaux : 7 689 000€ Ingénierie : 1 000 000€ = 8 689 000€	2 297 000€	Aides Txv - propriétaires : Anah : 5 314 000€ Ingénierie - CCBTA : 500 000€ (50%)	Aides Txv - propriétaires : CD30 : 78 000€	Signature Convention partenariale OPAH-RU - juillet 2023
1.002	Groupe de travail sur la vacance	CCBTA	SO - Opération en régie	SO-	SO	SO	SO
2.001	Aides au commerce	CCBTA	Aides au commerce de proximité : 55 000€/an	100%	SO	SO	SO
3.001	Plan Vélo intercommunal	CCBTA	40 000 € (prévisionnel)	A définir	ADEME à définir	Région/BDT à définir	Soutien à solliciter
3.002	Etude mobilités	Ville de Bellegarde	26 400€ (prévisionnel)	A définir	ADEME à définir	Région/BDT à définir	Soutien à solliciter
4.001	Stade de foot intercommunal	CCBTA	925 431 €	471 397€	Etat 185 000€ DSIL (2022)	Région 130 000€ (2021) CD30 139 034€ (2023)	Attribuées Etat (2022), Région (2022), Département (2023)
4.002	Rénovation dont thermique de la police municipale	Ville de Bellegarde	313 356 €	249 706€	33 800€ (2021)	Région : 29 850€ (CP 10/12/2021)	Attribuées
4.003	Recyclerie communautaire	CCBTA	Etude : 2022-2023 : 48 000€ Travaux 2024 : 145.000 € HT honoraires MOE inclus (135.000 travaux + 10.000)	Etude : 14 400€	Etude : ADEME : 16 800€ (2022) Travaux : A définir	Etude : Région : 16 800€ (CP 19/10/2022) Travaux : A définir	Aides Etudes attribuées Autres aides à solliciter, en amont phase travaux.
4.004	Amélioration de la station d'épuration	Ville de Bellegarde	650 000 € (prévisionnel)	A définir	Etat (Agence de l'eau) à définir	A définir	A solliciter après phase Mission MOE lancée.
4.005	Etude et travaux - construction d'une station de dénitratisation	Ville de Bellegarde	1 000 000 € (prévisionnel)	A définir	Etat (Agence de l'eau) -à définir	A définir	A solliciter après phase Mission MOE lancée.
4.006	Réfection, isolation et pose de panneaux photovoltaïques - sur toiture médiathèque	Ville de Bellegarde	300 000 €	A définir	Etat -à définir	Europe à définir	Etat et Europe (à solliciter après Moe AVP) Mission MOE lancée.
4.007	Création d'une nouvelle structure d'accueil de la petite enfance	Ville de Bellegarde	2 052 206 € (Estimation phase subvention)	A définir	Etat (à définir)	Département, Caf : 810 000€	Etat (sollicité) Département (sollicité) Caf (Attribué)



N°	Action	Maitrise d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part Autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur le niveau de validation pour chaque financeur
4.008	Création de halles de marché	Ville de Bellegarde	482 249 €			CD 30- à définir Région -à définir	CD30 (sollicité) Région (à solliciter 2023)
4.009	Amélioration énergétique de l'éclairage des équipements sportifs	Ville de Bellegarde	83 715 €			Etat à définir	Etat sollicité 2023
4.010	Pose de panneaux photovoltaïques	Ville de Bellegarde et CCBTA	800 000€ (Prévisionnel)		Etat ADEME -à définir	Europe -à définir	A solliciter
5.001	Etude coloration du cœur de ville	CCBTA	11 700 €	7475€	-	Banque des Territoires/Région : 4225€	Attribuée (2023)
5.002	Aménagement et valorisation de la pinède Mont Michel	Ville de Bellegarde	97 675 €	55 561,87€		Département (10 500€) et LEADER (31 613,13€)	Attribuée (2022)
5.003	Programme ravalement de façades	CCBTA	141 250€ (aides aux travaux-prévisionnel)	42 500€/an pour la commune de Bellegarde	Anah (expérimental 2023 - à définir)	Région/BCO- à définir Commune (42 500€)	Région : sollicitée 2023 Autres : à solliciter par les propriétaires.
5.004	Extension du réseau de caméras de vidéosurveillance	Ville de Bellegarde	356 060 €	Etat (FIPD)	A définir	-	Sollicitée 2023

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
735 600€	-	-	218 800€		-	Anah : 500 000€ (ingénierie s/ 5 ans) Ademe : 16 800€